RAPPORT DU COMITÉ FRANCO-ONTARIEN D'ENQUÊTE CULTURELLE



OTTAWA, JANVIER 1969

TABLE DES MATIERES

Appendices



LISTE DES TABLEAUX

LISTE DES GRAPHIQUES

LISTE DES CARTES GEOGRAPHIQUES

Cartes pages

LISTE DES CARTES GEOGRAPHIQUES

LISTE DES GRAPHIQUES

AVANT-PROPOS

Le présent rapport, soumis au coordonnateur de la division d'Echanges culturels du ministère de l'Education de l'Ontario, résume les recherches et les conclusions du Comité franco-ontarien d'enquête culturelle. Par une communication officielle faite le 8 mai 1967, le Premier ministre de la province d'Ontario, l'Honorable John P. Robarts, annonçait lui-même la création de cet organisme par suite de nombreuses recommandations et requêtes émanant de diverses personnes et associations franco-ontariennes, et appuyées par le Conseil des arts de l'Ontario.

Le Comité

Autour d'un noyau initial de quinze membres représentant les divers secteurs de la vie franco-ontarienne (et déjà constitué près de huit mois avant le lancement officiel de l'enquête), plusieurs autres personnes ont accepté, en cours de route, de prêter leur concours au Comité qu'a présidé Monsieur Roger Saint-Denis. Au terme de ses travaux, le Comité franco-ontarien d'enquête culturelle se composait des personnes suivantes:

L'exécutif:

Roger Saint-Denis, président, membre du Conseil des arts de l'Ontario;

Jeanne F. Sabourin, vice-présidente, présidente de L'Atelier;

Jean Herbiet, vice-président, directeur intérimaire du département des beaux-arts, Université d'Ottawa;

Roland J. A. Cloutier, vice-président, vice-recteur académique et doyen de la faculté des arts, université Laurentienne;

Jean-Louis Major, secrétaire, professeur de littérature française, Université d'Ottawa;

Louis-Philippe Poirier, trésorier, coordonnateur pour la région de l'Est, service Jeunesse et Loisirs, ministère de l'Education de l'Ontario; et

Les directeurs:

Roland Bériault, Conseil d'orientation et des projets de développement, ministère de l'Education de l'Ontario;

Jean-Claude Carisse, directeurs des Bistros;

Maurice Chagnon, vice-recteur académique, Université d'Ottawa;

Edgard Demers, directeur artistique de la Compagnie des Trouvères;

Roger Duhamel, Imprimeur de la reine;

Estelle Huneault, présidente provinciale de l'Union catholique des fermières de l'Ontario;

Guy Huot, responsable de la musique, direction des arts, Conseil des arts du Canada;

Bernard Julien, o.m.i., directeur du département de français, Université d'Ottawa;

Jean-René Ostiguy, conservateur d'art canadien, Galerie nationale du Canada;

Albert Regimbal, s.j., directeur du Centre des jeunes et de la culture française de Sudbury;

Joseph Riel, professeur de musique et de dessin à l'Ecole normale de l'Université d'Ottawa;

Roger N. Séguin, c.r., président de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario; et

Françoise Sylvestre, présidente de la Compagnie des Trouvères.

Le personnel

Pour entreprendre ses recherches et préparer un rapport, le Comité franco-ontarien d'enquête culturelle a retenu les services d'un personnel spécialisé composé des personnes suivantes:

Direction de la recherche:

Robert L'Heureux, directeur de la recherche;

Michel Hotte, adjoint au directeur de la recherche;

Paul-André Comeau, conseiller technique à la recherche;

Marie-Paule Pigeon, secrétaire administrative;

Assistants à la recherche:

Claude Bonneau
Lucien Bradet
Réjean Chayer
Pierre Desjardins
Monique Gagnon
Victor Lapalme
Hubert Potvin

Reconnaissance

Cette enquête, limitée dans ses objectifs comme dans ses moyens, n'eût cependant été possible sans l'étroite et constante collaboration d'un grand nombre d'organismes publics et privés, de même que d'individus qui, en leur nom personnel ou en qualité de délégués de certains mouvements, lui ont apporté une importante contribution. Au risque d'oublier les noms de certains d'entre eux, le Comité tient néanmoins à remercier d'une façon toute particulière

Le Premier ministre de l'Ontario, l'Honorable John P. Robarts, le ministre de l'Education de l'Ontario, l'Honorable William G. Davis, et le coordonnateur de la division d'Echanges culturels du ministère ontarien de l'Education, Monsieur Charles Edward Rathé, qui ont accordé les crédits nécessaires à la réalisation de l'enquête;

Les autorités de l'Université d'Ottawa et de l'université Laurentienne, de Sudbury, qui ont contribué financièrement à l'enquête et mis gracieusement à la disposition du Comité des locaux et du mobilier;

L'Union du Canada, qui a assuré la publication du Rapport du Comité franco-ontarien d'enquête culturelle;

Les surintendants des écoles élémentaires de langue française de l'Ontario, dont l'active collaboration s'est avérée des plus précieuses au plan régional;

L'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario, qui a mis ses dossiers à la disposition du Comité; et

Le directeur exécutif, Monsieur Milton S. Carman, et le personnel du Conseil des arts de l'Ontario, dont les conseils furent des plus appréciables.

INTRODUCTION

Le Premier ministre de l'Ontario, l'Honorable John P. Robarts, a confié au Comité franco-ontarien d'enquête culturelle la tâche de faire le point sur la participation des Franco-Ontariens à la vie artistique et culturelle dans cette province(1). Par delà l'importance concrète et le symbolisme non moins évident de cette décision du gouvernement ontarien, la création de ce comité d'enquête dessinait en quelque sorte une étape importante dans la récente évolution vers la reconnaissance d'un réel statut d'égalité aux quelque 647,941 Canadiens d'origine française qui habitent l'Ontario(2). De même, l'inventaire minutieux des manifestations de la culture de l'un des *deux peuples fondateurs*(3) de notre pays consacrait la valeur de l'héritage culturel partagé par près de trente pour cent des citoyens canadiens.

Evolution sur le plan politique en Ontario

A plusieurs reprises au cours de ces dernières années, les hommes politiques de cette province ont clairement manifesté leur adhésion à la reconnaissance du fait français en Ontario. Plusieurs d'entre eux, dont le Premier ministre Robarts lui-même, sont devenus les propagandistes de la cause du bilinguisme dans la province la plus peuplée du pays. Toutefois, l'histoire de cette province retiendra peut-être trois dates-charnières dans ce rapide cheminement vers la réalisation du rêve séculaire des Canadiens français venus s'établir dans l'ancien Haut-Canada. Le premier de ces jalons, le Premier ministre Robarts l'a posé en annonçant devant les membres de l'Assemblée législative, le 18 mai 1967, la convocation d'une Conférence sur la Confédération de demain. A cette rencontre des Premiers

---

(1) Ontario, Bureau du Premier ministre, *Communication de l'Honorable John P. Robarts, Premier ministre de l'Ontario, le 8 mai 1967: Subside du gouvernement provincial au Comité d'enquête sur la situation culturelle des Franco-Ontariens,* Toronto, 8 mai 1967.

(2) Canada, Bureau fédéral de la statistique, *Recensement du Canada de 1961,* vol. 1 (partie 2), catalogue 92-545 (1.2-5), Ottawa, Imprimeur de la reine, 1962, p. 37-13.

(3) Canada, Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, *Rapport préliminaire,* Ottawa, Imprimeur de la reine, 1965, p. 38.

ministres des provinces et des observateurs du gouvernement fédéral, le chef du cabinet ontarien avait assigné quatre buts principaux, dont l'un visait expressément la reconnaissance des droits fondamentaux de la population francophone à travers tout le Canada. A l'intention de ses concitoyens de l'Ontario, Monsieur Robarts précisait ainsi le sens de sa pensée en ce qui a trait au problème de la reconnaissance des droits des Franco-Ontariens.

> *Notre gouvernement entend se consacrer résolument à l'étude du problème des écoles de langue française en Ontario; et nous voulons assurer les Franco-Ontariens qu'ils peuvent vivre en cette qualité sur le sol ontarien et qu'ils habitent une province qui est la leur*(4).

A la faveur du débat parlementaire qui a suivi l'annonce de cette rencontre des Premiers ministres des provinces canadiennes, les chefs des deux partis de l'Opposition ont clairement exposé leurs conceptions sur le rôle et l'importance de la culture française dans cette province et, par extension, dans tout le Canada. Le chef du Parti libéral provincial, Monsieur Robert Nixon s'exprimait en ces termes:

> *Que la culture française au Canada soit un phénomène naturel, nécessaire et même désirable, il y a là de quoi nous réjouir. En fait, nous devons nous rendre à l'évidence: il existe au moins deux cultures distinctes au Canada. Nous ne pouvons être de bons citoyens Canadiens -et c'est un devoir de conscience de le constater- sans faire preuve de "sympathie" à l'égard de la culture et des aspirations de nos compatriotes des deux différentes communautés*(5).

---

(4) John P. Robarts, dans *Legislature of Ontario Debates*, Toronto, livraison du 18 mai 1967, p. 3574.

> *This government is addressing itself to this problem -the whole question of bilingual education in Ontario- and we want Franco-Ontarians to feel that they can be themselves here, and that this is their province as well as anyone else's.*

(5) Robert Nixon, dans *Legislature of Ontario Debates*, Toronto, livraison du 18 mai 1967, p. 3584.

> *We must welcome the idea that the persistence of French Canadian culture is a natural, necessary*

Le leader du parti néo-démocrate, Monsieur Donald MacDonald, s'est lui aussi rallié aux thèses du gouvernement ontarien en cette matière tout en insistant sur le problème de l'éducation, fondement de l'intégration d'un individu à un groupe culturel.

> *Il faut offrir à tous, en autant que faire se peut, la possibilité d'étudier le français comme langue d'usage quotidien. Ne pas être en mesure d'apprendre nos deux langues, c'est-à-dire ne pas être en mesure de se familiariser avec nos deux cultures, c'est, pour tout Canadien, être privé de l'un des droits fondamentaux que procure la citoyenneté canadienne*(6).

Même si, en deuxième lieu, les Franco-Ontariens avaient appris, en septembre 1967, la mise sur pied d'un secteur francophone au sein du système public d'éducation secondaire(7), ils n'en furent pas moins heureux lorsque

---

> *and desirable phenomenon. Ultimately we must accept the existence of at least two cultures in Canada. We must be conscious that to be good Canadian citizens requires sympathy for the culture and aspirations of fellow Canadians from two different races and certainly we realize in Ontario from a multiplicity of races, who have come into our province more than any other province in our nation, and who have contributed greatly to the better aspects of our provincial development at the cultural level.*

(6) Donald MacDonald, dans *Legislature of Ontario Debates*, Toronto, livraison du 18 mai 1967, p. 3594.

> *... But more can be achieved in all of the provinces, particularly in the field of education. The opportunity to learn French as a spoken language must be made more widely available. Any Canadian who does not have reasonable access to the two languages, and the two cultures, is being deprived of that which is his right by virtue of being a Canadian.*

(7) John P. Robarts, *Le français dans les écoles secondaires*, allocution adressée à l'Association canadienne des éducateurs de langue française, Ottawa, 24 août 1967.

Monsieur Robarts -et c'est là la troisième borne de cet itinéraire politique- dévoila devant les Premiers ministres du Canada et des provinces l'adhésion de son gouvernement aux principes directeurs formulés dans le premier volume du *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, au sujet du statut de la langue française et des droits des Canadiens français à travers le pays(8).

Si la chronique relève plusieurs déclarations également placées à l'enseigne d'un profond sentiment de justice, il faut s'empresser de souligner que chacune de ces déclarations précédait ou consacrait des initiatives concrètes en matière de bilinguisme.

C'est ainsi que le gouvernement provincial s'est résolument mis à l'heure du bilinguisme en établissant, à l'instar du gouvernement fédéral, une école de langues à l'intention de ses fonctionnaires supérieurs, en favorisant l'implantation de la langue française au ministère de l'Education aussi bien qu'au sein du service Jeunesse et Loisirs. De même, le ministère de l'Education confiait au professeur Charles Edward Rathé la mission de lancer un service d'Echanges culturels dont le programme laisse augurer l'établissement de liens bénéfiques avec d'autres communautés francophones, le Québec et la France occupant à cet égard une place privilégiée. Enfin, l'ouverture de quelques écoles secondaires publiques de langue française, en septembre 1968, couronne des années d'efforts et de luttes. Désormais, le jeune Franco-Ontarien peut espérer, dans un avenir prochain, bénéficier d'un enseignement de qualité dans sa langue maternelle(9).

Evolution au Canada

Cette évolution de la situation des francophones en Ontario, qui permet d'espérer la transformation éventuelle de la mentalité de toute une population, s'est certes accélérée sous l'influence de certains hommes politiques éclairés, mais elle s'inscrit pourtant dans un mouvement plus large qui déborde les frontières de cette province.

---

(8) John P. Robarts, *Déclaration à la Conférence fédérale-provinciale*, Ottawa, 5 février 1968.

(9) Keith Spicer, *Le fait français en Ontario*, dans *Vie française*, vol. 22, livraison de mars-avril 1967, p. 61-66.

Le Canada a connu, ces dernières années, des heures difficiles. Dans son *Rapport préliminaire*, la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme ne craignait pas d'affirmer que notre pays traversait la *crise majeure de son histoire*(10). Les éclats de violence et la rapide germination des mouvements séparatistes au Québec représentent seulement deux des facteurs qui ont incité les dirigeants politiques à se pencher résolument sur ce grave problème.

Parallèlement aux travaux de la Commission présidée par Messieurs Laurendeau et Dunton, des mesures ont été prises à divers échelons de l'appareil politique, qui laissent entrevoir des débuts de solution à cette crise de conscience. Mentionnons l'octroi d'une prime au bilinguisme pour le personnel de la fonction publique fédérale, pour ne citer que cet exemple. Mais il apparaît désormais évident que ce problème ne trouvera de solution définitive tant et aussi longtemps que les Canadiens de langue française n'auront pas acquis ce statut d'égalité avec la population anglophone d'un bout à l'autre du pays. Aussi, les membres du Comité franco-ontarien d'enquête culturelle considèrent que leur mission s'insère dans ce processus complexe au bout duquel le Canadien français en Ontario, et dans toutes les autres provinces du pays, pourra se réaliser comme tel, c'est-à-dire comme citoyen canadien d'expression française.

Création du Comité

Ce concours de circonstances tissait en quelque sorte le fond de scène où allaient se dérouler les activités du Comité franco-ontarien d'enquête culturelle, reconnu officiellement par l'Honorable John P. Robarts, le 8 mai 1967. Autour d'un groupe initial, le président, Monsieur Roger Saint-Denis, a constitué une équipe de personnes représentant non seulement des diverses disciplines artistiques mais aussi, dans la mesure du possible, des diverses régions de concentration des Franco-Ontariens. Face à l'inexorable échéance de son mandat -le Comité devait originellement soumettre son rapport le 30 juin 1968-, les membres du Comité se sont résolument mis à la tâche et ont d'abord commencé par élaborer les grandes lignes de la recherche, de concert avec deux enquêteurs engagés à cette fin.

Objectifs et hypothèses

Dans les perspectives de ce plan directeur, les membres du Comité se sont d'abord employés à définir les objectifs et les principes découlant des termes du mandat de l'enquête. Cette recherche a vite fait de déborder les cadres

---

(10) *Rapport préliminaire*, p. 5.

d'une simple définition de termes: nos travaux nous ont amenés à situer les "arts" ou les "activités artistiques" dans l'ensemble de la vie quotidienne d'un groupe culturel distinct. Cette étude, qui prolonge, en les explicitant, certaines des prémices du premier volume du *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*(11), constitue en fait le fondement philosophique de toute notre démarche, le pilier sur lequel s'appuient plusieurs de nos recommandations: c'est pourquoi nous en avons fait l'objet de notre premier chapitre.

Au moyen de cette réflexion théorique et devant les découvertes des enquêteurs, des hypothèses de travail se sont présentées que nous avons tenté de vérifier de façon systématique. De la confirmation de ces hypothèses découlent la plupart de nos recommandations.

Il nous paraît donc impérieux d'énoncer très simplement l'essentiel de ces hypothèses, qui ont reçu des traitements différents selon les diverses étapes de notre démarche: elles constituent l'axe de toute l'enquête.

1. Il existe une "culture française au Canada", nettement différenciée de la culture anglo-saxonne qui est, et de loin, le lot de la majeure partie des hommes habitant le continent nord-américain. La culture française au Canada se manifeste, se révèle à la faveur d'activités également différentes.

2. Les Franco-Ontariens se rattachent à la culture française et participent à des manifestations qui les distinguent de leurs compatriotes de langue anglaise.

3. La vie artistique des Franco-Ontariens, émanation d'une culture propre, est peut-être anémiée. On ne pourra lui redonner vigueur et santé que par des solutions conformes à ses fondements culturels

Recherche empirique

D'autre part, et parallèlement, les deux enquêteurs du Comité se sont lancés dans une aventure longue, épuisante, mais nécessaire aux fins de l'enquête. Schématiquement, leur labeur les a amenés à

Esquisser le tableau géographique et démographique des communautés canadiennes-françaises réparties à travers la province d'Ontario;

---

(11) *Les langues officielles.*

Visiter toutes les communautés canadiennes-françaises d'Ontario. A la faveur de ces tournées, organisées systématiquement en collaboration avec les surintendants des écoles élémentaires de langue française de la province, ils ont pu rencontrer un nombre impressionnant de francophones de toutes les sphères d'activités et sonder le pouls de l'opinion canadienne-française face à la chose artistique. De même, en plusieurs endroits, ils ont participé à de véritables séances d'animation culturelle dont les résultats n'ont pas tardé à se faire sentir;

Inventorier les groupes et les manifestations artistiques de l'Ontario francophone au moyen de questionnaires expédiés aux adresses contenues dans des fichiers constamment mis à jour à l'occasion des tournées "sur le terrain";

Recenser toutes les bibliothèques disposant de volumes et de périodiques de langue française;

Soumettre un échantillon d'étudiants de langue française des classes de 8e et de 12e à un questionnaire susceptible de révéler leur orientation culturelle et de mettre en lumière les carences de leur formation artistique;

Sensibiliser au problème qui nous préoccupe les personnes fondées d'autorité.

Valeur des données

A la faveur de ces démarches, nous avons accumumulé une quantité impressionnante de données, de renseignements. Pour les fins de notre rapport, nous n'avons retenu que les faits ayant fait l'objet d'une validation scientifique. Ainsi, à notre grand regret, avons-nous dû éliminer de notre rapport certaines trouvailles de notre sondage auprès des étudiants franco-ontariens, précisément parce qu'ils ne répondaient pas aux critères de validation élémentaires(le test de contingence ou le test de Chi carré). Quant aux renseignements recueillis sous forme d'entrevues, il fut plus difficile d'en évaluer le degré d'objectivité; toutefois, grâce au recoupement des témoignages obtenus de cette façon avec les renseignements tirés des rencontres de groupe, nous avons pu apprécier la valeur de notre protocole d'entrevue, le même étant administré, avec les variantes qu'imposait la situation, à toutes les personnes interrogées.

C'est sur ces données objectives -d'un degré d'objectivité que nous avons voulu le plus élevé possible- que nous avons appuyé nos recommandations. Devant des faiblesses constatées, des carences déplorées, certaines incuries relevées, nous avons tenté d'imaginer des solutions qui pourraient remédier à la situation. C'est à ce stade que notre schème de pensée s'est révélé d'un précieux secours: nos suggestions s'insèrent à l'intérieur d'une démarche globale qui vise l'ensemble des phénomènes qui composent l'existence du Franco-Ontarien. Au lieu de dresser une liste de solutions-cataplasmes, nous avons voulu soumettre au gouvernement de l'Ontario et à divers organismes publics et privés un "plan d'ensemble" propre à assurer à la communauté franco-ontarienne un "statut d'égalité" et les moyens de jouir pleinement de ce statut, condition "sine qua non" de la réalisation d'un Canada bilingue...

Plan du rapport

Le plan de composition du rapport suit une logique particulière à la situation envisagée. En ce sens, il nous importait, en premier lieu, d'énoncer des postulats de base et d'élaborer un schème conceptuel conforme à cette situation (Chapitre premier). Vient ensuite une synthèse des facteurs historiques qui ont influencé la vie française en Ontario, qui tente d'expliquer cet état de choses (Chapitre 11). Ce texte situe dans ses perspectives réelles une description extensive de l'état présent de la vie culturelle et artistique chez les communautés franco-ontariennes, groupées pour les besoins de notre démarche en cinq grandes régions (Chapitre 111).

Si nous abordons tout de suite après le rôle des institutions publiques et privées dans l'épanouissement de la vie culturelle française en Ontario (Chapitre 1V), avant même d'évaluer la participation des Franco-Ontariens aux diverses disciplines artistiques (Chapitre V), c'est qu'il nous a semblé préférable, pour une meilleure intelligence du rapport, de suivre le développement logique des recommandations qui s'y insèrent. D'autre part, nous avons cru bon de consacrer tout un chapitre aux techniques de diffusion ("mass media"), vu les aspects particuliers de leur influence considérable et toujours croissante sur la personnalité culturelle de l'individu (Chapitre V1).

Entre autres choses, nous avons regroupé en appendice les recommandations selon leurs destinataires (Appendice A), et inclus l'essentiel des compilations et interprétations des données fournies par les questionnaires destinés à indiquer l'orientation culturelle des étudiants francophones des classes de 8e (Appendice D-1) et des classes de 12e (Appendice D-2).

CHAPITRE PREMIER

FONDEMENTS DE LA VIE CULTURELLE ET ARTISTIQUE D'EXPRESSION FRANCAISE EN ONTARIO

Termes du mandat

Le Premier ministre Robarts a assigné une triple mission aux membres du Comité, choisis pour faire le point sur la "vie artistique et culturelle" des Franco-Ontariens:

1. Dresser le bilan de "participation" des Franco-Ontariens des diverses régions de la province aux différentes disciplines des arts, soit comme "producteurs" soit comme "consommateurs";

2. Fournir les explications rationnelles de l'état de la vie artistique et culturelle des Ontariens francophones; et

3. Formuler des recommandations dont les unes viseraient à amener des améliorations à long terme et d'autres à mettre sur pied, dans un bref délai, des projets assurés de réussite.

A vrai dire, ces propositions reprennent et ratifient les objectifs fondamentaux que s'étaient fixés les membres du Comité provisoire, dans un mémoire présenté au Premier ministre lui-même. Ces trois paragraphes constituent le "mandat" du Comité franco-ontarien d'enquête culturelle.

Une première lecture de cette brève énumération des objectifs du Comité et des étapes qu'ils impliquent, permet déjà de relever les difficultés inhérentes à notre démarche. Alors que le premier alinéa semble limiter les recherches du Comité aux seules disciplines artistiques, l'expression "vie artistique et culturelle" élargit sensiblement les perspectives de cette même démarche. Le Comité ne voit pas là contradiction; au contraire, il y trouve justification à certaines de ses recommandations qui débordent le champ propre des disciplines artistiques. C'est pourquoi il nous paraît impérieux de préciser notre compréhension des termes "arts" et "culture".

Notion de culture

Dans toutes les sciences humaines, il est peu de termes ou de notions qui aient fait l'objet de traitements aussi multiples et contradictoires que cette expression de "culture". Au début des années '50, deux anthropologues, A. L. Kroeber et Clyde Kluckkhon, établissaient un premier inventaire

des différentes définitions de la notion de culture: c'est à près de 300 que se chiffrait le nombre de ces définitions(1). A travers cet éventail, plusieurs choix s'offraient à nous. Toutefois, c'est en fonction des objectifs de notre recherche et des moyens mis à notre disposition que nous nous sommes arrêtés sur une définition que nous jugeons à la fois pertinente et praticable. En fait, nous nous en sommes remis à la formule élaborée par les enquêteurs de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme:

> ... *la culture est une manière globale d'être, de penser, de sentir; c'est un ensemble de moeurs et d'habitudes, c'est aussi une expérience commune; c'est, enfin, un dynamisme propre à un groupe qu'unit une même langue*(2).

Dans son acception anthropologique, la culture -"style de vie et d'agir"- nourrit un individu de normes, d'habitudes et de modèles de comportements qui lui permettent non seulement de s'intégrer au groupe qui l'entoure, mais aussi de se distinguer, de se différencier des membres de toute autre communauté. Cette définition, qui n'est certes pas aussi extensive que le désireraient certains spécialistes de l'étude des civilisations(3) -parce que formulée en fonction des besoins particuliers des deux peuples du Canada- possède cependant l'avantage, important aux yeux des hommes de science, de se situer carrément dans le sens des plus prometteuses recherches actuelles(4). Pour les fins plus restreintes de notre démarche, elle établit un "lien direct" entre la langue et les autres manifestations de cette culture: la langue, assemblage ordonné de symboles et de conventions, prend même souvent figure de critère distinctif.

---

(1) A. L. Kroeber et Clyde Kluckkhon, *Culture - A Critical Review of Concepts and Definitions*, New York, Vintage Books, 1963, p. 291.

(2) Canada, Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, *Les langues officielles*, Ottawa, Imprimeur de la reine, 1967, p. XXl.

(3) Milton Singer, *The Concept of Culture*, dans *Encyclopedia of Social Sciences*, New York, MacMillan, 1957, p. 527 à 541.

(4) Ellen May Goodman, *The Nature of Culture*, dans *The Individual and Culture*, Hornewood, Ill., The Dorsey Press, 1967, p. 32 à 34.

L'art "situé"

L'art "situé" identifie les manifestations, les expressions concrètes de ce style de vie et de pensée que définit la culture. Dans notre optique, l'art constitue l'expression, dans des formes esthétiques, de la réalité et des caractéristiques d'une culture donnée. S'il est des "formes universelles" (la peinture, la musique, la sculpture, etc.) à la disposition de l'esprit créateur, il ne demeure pas moins que l'artiste utilise ces cadres pour traduire un sentiment, une réalité perçue, une expression fugitive de beauté selon des conventions et à travers un prisme unique, propre à un groupe défini culturellement. Cette notion de l'activité artistique peut paraître curieuse, choquante même pour les tenants d'une cité fraternelle où l'art abolit les frontières et amenuise les antagonismes. Nous n'avons certes pas la prétention de contredire cet idéal, mais nous ne pouvons que donner notre adhésion à l'une des plus solides distinctions du sens commun face aux oeuvres artistiques. Quelques exemples concrets suffiront à justifier, nous l'espérons, les postulats de notre thèse.

Ainsi, dans un même siècle, des peintres ont légué à la postérité des chefs-d'oeuvre que des générations de toutes races et de toutes cultures se pressent d'admirer et d'étudier. Même s'ils ont recours à une même forme d'expression du "beau" (par ex. la peinture: assemblage de couleurs, de teintes, d'ombres et de lumière), ils ont produit des oeuvres différentes. Au delà de l'apport unique de la personnalité de l'artiste, des différences se font jour, que l'on tente habituellement d'expliquer par des expressions comme "école flamande", "école florentine", etc. De même, à l'audition d'une même oeuvre symphonique interprétée par des orchestres placés sous la baguette de deux chefs différents, le critique musical s'empressera de souligner les différences de style, de temps, de phraséologie. Souvent, pour ne pas dire toujours, il fera allusion au tempérament national (cf. les parallèles nombreux entre le style de Charles Munch et celui de Von Karajan), c'est-à-dire au style d'une école nationale...

Art et culture

On pourrait allonger cette liste d'exemples, mais nous croyons que ces deux-ci illustrent bien notre pensée et corroborent notre postulat. Au delà des distinctions d'"écoles nationales", c'est à la culture, à l'héritage culturel d'un groupe que se réfère le sens commun lorsqu'il tente, en ultime analyse, d'expliquer les différences dans le style ou le traitement artistique. Selon les membres du Comité, il est impossible d'imaginer un art qui ne soit pas "situé" culturellement. Les oeuvres artistiques rejoignent les individus de toutes cultures, mais de façon différente: la perception du beau est fonction du conditionnement culturel de chaque personne.

Ainsi, l'audition des premières mesures de la cinquième symphonie de Beethoven se traduit de façon différente selon le groupe de références. En d'autres termes, l'art, envisagé sous le double aspect de la production ou de la consommation, pour reprendre les termes mêmes de notre mandat, ne s'incarne que dans une culture. C'est là un postulat de base de notre enquête.

En pratique, nous acceptons la définition habituelle de l'expression "arts" ou "activités artistiques". C'est ainsi que, dans nos rétrospectives régionales tout aussi bien que dans l'examen analytique des diverses disciplines, selon des méthodes appropriées, nous envisagerons de façon particulière la part faite par les Franco-Ontariens aux disciplines suivantes:

Littérature
Théâtre
Musique
Chant populaire
Artisanat
Arts plastiques
Cinéma
Techniques de diffusion ("mass media")

Il est toutefois indispensable de préciser, à ce stage de notre démarche, que notre acception des termes "arts" et "activités" ou "disciplines artistiques" n'a de sens qu'en fonction des notions plus inclusives de "culture" et de "communauté culturelle". Par conséquent, toute explication de l'état de la vie artistique, toute suggestion ou recommandation en vue d'améliorer cette même vie artistique doit s'insérer dans ce contexte culturel de base. Même si, dans l'énoncé de notre mandat, les deux termes "culturel" et "artistique" sont presque envisagés comme synonymes, nous tenons à souligner de nouveau la nécessaire dépendance de l'art, -sous toutes ses formes-, à l'égard d'une culture nourricière, inspiratrice. En d'autres termes, il n'est pas de recommandation "universelle" pour favoriser une plus intense participation de la part d'une population aux manifestations artistiques: toute proposition en ce sens doit logiquement découler d'une compréhension de la culture du groupe lui-même. Sans cette compréhension assez large des termes de notre mandat, nous risquerions de nous borner à dresser un simple catalogue des activités artistiques; l'explication de la situation constatée en serait sérieusement handicapée et l'élaboration de suggestions réalistes et efficaces relèverait alors d'une véritable voltige intellectuelle sans prise sur le vécu quotidien.

Langue, culture et art

Enfin, si l'art reflète et parfois oriente, au moyen d'enrichissements, certaines des tendances et des originalités d'une culture, et si cette culture s'exprime dans une même langue, ainsi que le suggère notre définition préalable, il est logique de postuler une certaine relation entre "art", "langue" et "culture". Certaines formes d'art peuvent toucher des individus associés à des cultures et à des langues différentes, mais il n'est pas moins vrai que ces trois données entretiennent entre elles des liens étroits. Une culture ne peut certes pas fleurir et produire des oeuvres valables si le lien symbolique et l'instrument de commerce quotidien qui unit les membres de ce groupe, c'est-à-dire la langue, en vient à se dégrader, à s'étioler. D'où l'une des préoccupations qui sous-tend toute notre démarche à l'égard non seulement de la qualité de la langue parlée par le groupe sous observation, mais aussi envers les facteurs d'ordre linguistique qui s'insèrent dans le processus d'acculturation de l'individu. Lien symbolique et conventionnel, la langue initie l'individu à la culture du groupe, lui permet de participer aux modes de vivre et de penser qui se sont forgés empiriquement à la faveur de l'histoire du groupe, le met en contact avec l'héritage artistique de la communauté et lui inculque une perception du beau et de l'humain préalable à toute forme d'expression artistique. Selon cette conception de l'art et de la culture, il devient impérieux de se pencher sur la langue, -cet ensemble de signes et de symboles qui non seulement unissent les membres d'une même culture, mais composent un prisme à travers lequel l'initiation et, plus tard, la participation artistique, s'opèrent chez l'homme et la femme en devenir. En somme, il paraît impossible, du moins devant l'état actuel de nos connaissances, de penser "art" et "culture" "situés" sans faire intervenir la variable intermédiaire que représente la langue. C'est là un autre postulat de base dans notre quête de vérité.

Bref, le Comité franco-ontarien d'enquête culturelle a jugé nécessaire d'englober dans ses préoccupations tout élément susceptible d'expliquer l'originalité et la singularité de la vie artistique des Franco-Ontariens. De cette façon, il espère s'être acquitté honorablement de la mission que lui a confiée le Premier ministre de l'Ontario. Seule une compréhension assez extensive des notions de "culture", "art" et "langue" paraît devoir expliquer de façon valable les manifestations esthétiques -et parfois morales- que renferme l'expression "les arts".

Objectifs fondamentaux

Le Comité franco-ontarien d'enquête culturelle ne saurait justifier ces quelque seize mois de recherches si son entreprise ne débouchait sur des propositions concrètes, susceptibles de modifier sensiblement la participation des Franco-Ontariens à la vie artistique, d'exploiter l'héritage culturel

français pour leur épanouissement personnel et pour celui de la super-communauté que forment les groupes francophones et anglophones en Ontario et au Canada. Cet objectif global - la revigorisation de la vie artistique chez les Franco-Ontariens- a déterminé les efforts d'un certain nombre de chercheurs et de personnes compétentes, lesquelles ont pensé le problème de la vie artistique en Ontario francophone en fonction

1. d'une conception précise de la culture de la communauté canadienne-française; et

2. de certains postulats quant au rôle des autorités gouvernementales en ce domaine.

Culture française au Canada

C'est ainsi que les membres du Comité d'enquête jugent impossible, du moins irréaliste, de vouloir promouvoir la vie artistique d'un certain groupe, en l'occurence les Franco-Ontariens, sans assurer l'existence de conditions favorisant l'épanouissement et le développement de la culture de cette communauté. La vie artistique,selon notre conception, ne constitue que la manifestation,sous des formes esthétiques, d'un fond culturel global. Il est impossible de voir surgir une vie artistique florissante là où une culture ne peut s'épanouir pleinement, là où les composantes fondamentales de la culture d'un groupe -le style de vie, les coutumes particulières et la langue, entre autres- ne peuvent se révéler totalement, ni donner aux membres de ce groupe les "outils", les éléments de perception de l'univers en fonction d'une intégration harmonieuse à l'ensemble universel. Aussi nous paraît-il invraisemblable d'assister à un foisonnement de manifestations artistiques françaises dans un milieu où la culture française, si vécue pleinement, infirme l'individu en diminuant ses chances de vivre une existence normale, à l'instar des membres d'un autre groupe culturel, dans un milieu où la langue française -image et véhicule, du moins pour une part de cette culture- constitue un handicap majeur pour ce même individu. Conformément à nos définitions préalables, il ne peut exister de vie artistique française sans la reconnaissance d'une authentique culture française, c'est-à-dire sans la reconnaissance, par la communauté globale, d'une façon d'être et de vivre qui soit pleinement française, inévitablement différente de celle d'un autre groupe culturel. La reconnaissance d'un tel principe débouche logiquement sur l'octroi d'un "statut d'égalité" à cette culture. Une culture, c'est un être total: l'amputer de certains de ces éléments -la langue, par exemple- c'est en détruire l'unité, l'harmonie; c'est en faire un sous-produit d'un tout unique en soi. Car il n'est pas de culture réelle qui ne bénéficie de la reconnaissance de toutes ses parties composantes.

En résumé, la vie artistique française ne fleurira en Ontario -et partout ailleurs- que lorsque la culture française formera des francophones en mesure de vivre comme des citoyens de première zone, au même titre que leurs compatriotes qui appartiennent à l'autre grand groupe culturel.

Egalité des deux cultures

Or, par un cheminement quelque peu différent, les membres de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme ont abouti à des conclusions analogues que nous nous empressons de faire nôtres.

Dans le premier volume de leur rapport, les commissaires se situent résolument dans le sillon des penseurs de l'école libérale, attachant une grande importance aux droits de l'individu et au principe de l'égalité des hommes dans une même société. Ainsi, estiment les commissaires:

> *L'égalité individuelle ne saurait exister tout à fait que si chaque communauté a partout les moyens de progresser dans sa culture et d'exprimer celle-ci. Pour ce, elle disposera, dans certains domaines, d'institutions qui lui sont propres alors que, dans les autres, il lui sera loisible de participer, dans des conditions satisfaisantes, à des institutions et à des organismes communs*(5).

En d'autres termes, l'authentique égalité des individus ne se peut concevoir sans une égalité "de facto" et "de jure" des communautés, des sociétés auxquelles appartiennent ces mêmes personnes, soit en raison de leur naissance, soit par un choix raisonné et réfléchi.

Pour la première fois dans l'histoire canadienne, des enquêteurs fédéraux ont fondé leurs recommandations sur la reconnaissance constitutionnelle d'une réalité sociologique fondamentale: l'existence de "deux groupes ethniques" et, par voie de conséquence, de "deux cultures" sur le sol canadien.

S'appuyant sur ce principe général, la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme recommande aux gouvernements des provinces de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick de voter des lois destinées à reconnaitre un statut d'égalité à leur importante population

---

(5) Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, *Les langues officielles*, p. XXXlV.

francophone. Cette reconnaissance, entérinée dans un projet de loi solennel, peut seule permettre à la culture française de subsister et de s'épanouir: c'est la condition de base de la vie française dans ces provinces. En un mot, la Commission, présidée conjointement par Messieurs Laurendeau et Dunton, enjoint ces gouvernements provinciaux de faire des Franco-Ontariens et des Acadiens des citoyens de première zone à l'image de leurs compatriotes anglophones établis dans la province de Québec.

Déjà, comme nous l'évoquions plus haut, le gouvernement de l'Ontario a souscrit à plusieurs des recommandations de cet important rapport. Le Premier ministre Robarts a été on ne peut plus clair à ce sujet, lors de la conférence constitutionnelle tenue à Ottawa, en février dernier.

> *Laissez-moi déclarer pour commencer que nous endossons les principes directeurs et l'esprit du premier volume: la reconnaissance des deux langues officielles partout où la minorité est suffisamment nombreuse pour constituer un groupe viable*(6).

Cet accord de principe ne semble pas reposer sur quelque sentiment généreux, encore moins sur quelque considération de politique partisane. Les membres du Comité croient que le gouvernement ontarien a compris le fondement du problème canadien-français: c'est-à-dire l'"éveil" d'un groupe culturel qui se sent menacé dans le plus profond de son être collectif. Toujours à cette même conférence, convoquée au lendemain de la publication du premier volume du *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, l'Honorable Robarts déclarait sans ambages:

> *Nous sommes au milieu d'une crise très grave et il serait vain de se faire des illusions à ce sujet. C'est une crise de la première magnitude pour notre pays parce que -pour exposer les données du problème dans les termes les plus simples et les plus brutaux- c'est une crise au sujet de notre volonté nationale de survivre...*
>
> *La tension actuelle vient de notre hésitation, moins prononcée mais toujours présente, à accepter l'idée de nos deux langues et de nos nombreuses*

---

(6) John P. Robarts, *Le français dans les écoles secondaires*, allocution adressée à l'Association canadienne des éducateurs de langue française, Ottawa, 24 août 1967.

> *cultures. Nous avons hésité à faire place aux aspirations des Canadiens de langue française. Ces aspirations présentent de nombreux aspects, mais elles consistent avant tout en un désir tout à fait naturel de préserver une langue et une culture*(7).

Dans une séquence logique, une fois ces données fondamentales admises, l'étape suivante serait la mise en oeuvre de politiques destinées à "situer" constitutionnellement l'héritage culturel des francophones de cette province. Et le chef de l'exécutif ontarien a solennellement engagé son gouvernement dans cette voie.

> *En Ontario, nous allons résolument de l'avant. Nous faisons nôtre la théorie selon laquelle le Canada consiste en une alliance (partnership) de deux sociétés et de deux peuples fondateurs, sans oublier l'appui de nos compatriotes d'origine indienne ou esquimaude. Nous considérons la reconnaissance plus officielle des deux communautés linguistiques du Canada comme un investissement modeste, minimum en fait, dans le nouveau Canada. Nous devons apprendre à considérer ce facteur comme faisant partie intégrale de la trame de la société canadienne et comme une occasion d'élargir nos horizons collectifs et individuels. Si nous voulons réaliser cet objectif, il faudra que nous renouvelions notre allégeance, que nous réaffirmions notre foi en nous-mêmes, que nous nous tournions non vers le passé, mais vers l'avenir. Si l'exprimer est difficile, le transformer en action est immensément complexe. Mais je tiens à déclarer qu'en Ontario, nous en sommes déjà au stade de la réalisation. Nous donnerons l'exemple par nos actes parce que nous sommes convaincus qu'il faut le faire pour la survie du Canada*(8).

Cette reconnaissance de la valeur égale de la "culture française au Canada" constitue un pré-requis à toute action positive. C'est probablement dans le premier volume du rapport de la Commission Laurendeau-Dunton que les auteurs ont réussi à cerner avec le plus de précision les caractéristiques fondamentales de cette culture. Outre l'introduction générale de ce rapport, certaines études entreprises par les meilleurs spécialistes en ce domaine, constituent un précieux inventaire des fondements culturels de la société canadienne-française.

---

(7) John P. Robarts, op. cit.

(8) John P. Robarts, *Déclaration à la Conférence fédérale-provinciale*, Ottawa, 5 février 1968.

Franco-Ontariens et culture française

C'est à cette souche elle-même dérivée d'un tronc initial qui prolonge ses racines dans la plupart des continents -ce que l'on désigne maintenant par l'expression "francophonie"- que se rattache la culture de la population canadienne-française. Bien sûr, cent ans d'histoire ont imprimé à cette culture des traits plus ou moins prononcés: le Franco-Ontarien se distingue, sous certains aspects mineurs, du Québécois ou du Franco-Manitobain, par exemple. Il serait inutile de fermer les yeux devant cette réalité. Cependant, les membres du Comité croient que la culture et, conséquence directe, la vie artistique de la population franco-ontarienne ne peut s'alimenter et survivre que rattachée, liée organiquement à la souche principale. Au plan des réalités concrètes, des politiques, ce principe implique le nécessaire commerce avec la souche principale de la vie française en Amérique, c'est-à-dire la province de Québec, et, par la suite, avec l'ensemble de la communauté francophone. D'ailleurs, les premières initiatives de la division des Echanges culturels, dirigée par le professeur Charles Edward Rathé, s'orientent dans une telle perspective.

Des institutions et des structures distinctes

La reconnaissance de deux cultures égales mais distinctes par la Commission Laurendeau-Dunton oblige cette dernière à énoncer un postulat lourd de conséquences dans le propos qui nous intéresse.

> *Les rapports entre les personnes et entre les groupes sont donc souvent des conséquences de structures institutionnelles, sorte d'engrenage social qui met les groupes en contact les uns avec les autres. L'interdépendance qui en résulte pour les individus comme pour les groupes est moins consciente, quoique d'une réalité indiscutable. L'égalité ne saurait toujours être recherchée directement: il serait illusoire de croire qu'on peut réaliser l'égalité des groupes sans transformer les institutions sociales elles-mêmes*(9).

Une culture, entité autonome et distincte, devra inévitablement se donner des modes d'expression, des structures, des mécanismes culturels nécessairement différents: deux cultures ne peuvent transmettre des normes, des modèles de comportement typiques et particularisés de la même façon, par les mêmes agents. La reconnaissance d'une culture implique l'implantation de telles institutions sociales,

---

(9) Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, *Les langues officielles*, p. XXX.

comme le mentionne le *Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme* dans la citation précédente. Il ne faut pas se leurrer, ni se gargariser de mots: le bilinguisme tel que prôné par la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, implique des efforts et aussi... des déboursés financiers. Le gouvernement ontarien a déjà admis ce principe, qui verse aux deux universités bilingues de cette province des subventions supplémentaires de sept pour cent, précisément pour défrayer en partie le coût du bilinguisme. Toutefois, les membres du Comité jugent que ce surcroît de dépenses se justifie pleinement si l'on tient compte des droits inaliénables de toute personne humaine à réaliser toutes ses possibilités, de l'enrichissement certain que peut retirer la vie artistique en Ontario d'une contribution originale et féconde de la communauté canadienne-française et de la survie de la Confédération canadienne que peut seule assurer la reconnaissance d'un statut d'égalité aux deux "groupes fondateurs" de notre pays. Face au problème qui nous préoccupe de plus près -la vie artistique chez les Franco-Ontariens- le gouvernement de l'Ontario, dont les prises de position à l'égard de la culture française ont été rapidement évoquées, a donné son adhésion à ce principe en établissant le présent Comité d'enquête: la vie artistique française, reflet d'une culture "située", ne pourra s'exprimer que par des structures et dans des cadres propres à cette culture.

Optique des recommandations

C'est dans cette optique que le Comité franco-ontarien d'enquête culturelle entend formuler ses recommandations à l'égard du gouvernement ontarien, responsable en vertu de l'*Acte de l'Amérique du Nord britannique* des domaines de l'éducation et de la culture(10). D'ailleurs, les membres du Comité provincial sur les buts et objectifs de l'éducation dans les écoles de l'Ontario, dans leur rapport remis depuis peu à l'Honorable William G. Davis, ministre de l'Education, confirment les prétentions de notre comité à ce sujet, du moins en ce qui a trait au domaine scolaire.

> *Il ne faut pas perdre de vue le rôle primordial des deux peuples fondateurs du Canada, les peuples anglais et français, et leur position dans le complexe social biculturel du Canada. L'éducation dans l'Ontario doit faire face à ces faits et trouver les solutions aux problèmes que représente l'enseignement du français et de l'anglais comme*

---

(10) *Acte de l'Amérique du Nord britannique*, article 93.

langues nationales, non seulement pour étendre la compréhension entre les deux races de culture différente, résidant sur un même sol, mais pour faire profiter réciproquement de la littérature et des expériences historiques des peuples qu'elle représente(11).

La formulation de nos recommandations s'inspirera de ce principe: la vie artistique, épiphénomène d'une culture, doit se manifester dans des cadres propres à cette même culture. Les implications de ce principe s'étendent tout aussi bien à l'initiation artistique qu'à la contemplation des oeuvres qui tissent l'histoire des civilisations.

Rôle du gouvernement

Aussi l'on comprendra tout de suite, à l'examen des recommandations qu'a formulées le Comité, qu'une bonne proportion de celles-ci ne pourront être réalisées sans l'entière coopération des fonctionnaires de l'administration provinciale, ceux notamment des ministères de l'Education et des Affaires universitaires, de la division d'Echanges culturels, du service Jeunesse et Loisirs et du Conseil des arts de l'Ontario.

Même si certains de ces fonctionnaires sont habitués à l'ancienne politique de l'unilinguisme, ils devront quand même s'empresser de donner suite aux décisions du cabinet en ce qui a trait aux mesures à prendre pour favoriser l'épanouissement culturel et artistique des Franco-Ontariens. Il s'impose, donc, que le gouvernement de l'Ontario émette, à l'intention de ses hauts fonctionnaires, des directives claires et précises en matière linguistique, de sorte qu'il n'y ait pas le moindre doute sur le sérieux de ses intentions. A leur tour, ces hauts fonctionnaires devront formuler des règlements afin de guider le personnel de leurs services quant à l'attitude à prendre devant certains problèmes, par exemple de finances et de personnel.

Car si l'on ne met pas de vigueur dans l'exécution des plans du gouvernement, les Franco-Ontariens risquent une fois de plus de subir une politique de nonchalance avec le résultat que leur sort culturel continuera d'accuser un rang insignifiant parmi les priorités d'envergure provinciale.

---

(11) Ontario, Comité provincial sur les buts et objectifs de l'éducation dans les écoles de l'Ontario, *Vivre et s'instruire*, Toronto, Newton, 1968, p. 21.

Rôle des universités

Il est indéniable, d'autre part, que les universités ont un rôle de premier plan à jouer dans l'expansion de la vie artistique au sein d'une communauté: ce sont les foyers naturels d'une vie culturelle authentique. Ici, en Ontario, la communauté franco-ontarienne dispose de deux institutions bilingues: l'Université d'Ottawa qui, de par sa charte, est chargée de nourrir, d'alimenter la culture française dans cette province, et la toute jeune université Laurentienne, située à Sudbury, coeur d'une région à forte concentration francophone. Aussi ne faudra-t-il pas se surprendre devant l'énoncé de plusieurs de nos recommandations, formulées explicitement à l'intention de ces deux universités et de certaines de leurs facultés, qui sont plus directement liées à ce problème de la transmission et de l'enrichissement de notre héritage culturel.

* * *

En résumé, le Comité franco-ontarien d'enquête culturelle soumet au directeur de la division d'Echanges culturels du ministère de l'Education de l'Ontario un ensemble, qu'il croit ordonné et intégré, de recommandations susceptibles de favoriser une plus grande participation de la population d'expression française de cette province à la vie artistique. Cette participation accrue ne deviendra réalité (entendons réalité française) que dans la mesure où

- le gouvernement de l'Ontario persistera dans sa détermination à reconnaître un statut d'égalité à la culture française dans cette province;

- sera admise la nécessaire relation entre "art", "langue" et "culture", cette notion constituant l'élément fondamental d'une vie communautaire; et

- sera reconnu l'impérieux besoin de permettre à cette culture de se doter de structures ou de modes qui lui sont propres en vue de faciliter la transmission de l'héritage artistique de ce groupe culturel et d'encourager l'enrichissement de ce legs original.

En un mot, faire du Franco-Ontarien un citoyen à part entière dans une démocratie toujours en devenir!

CHAPITRE II

EXPLICATION DE L'ETAT ACTUEL DE LA VIE CULTURELLE ET ARTISTIQUE DES FRANCO-ONTARIENS

Pour comprendre l'état actuel de la vie culturelle et artistique des Franco-Ontariens, il convient de considérer les facteurs suivants:

1. Les étapes du peuplement de l'Ontario par les francophones;

2. La politique linguistique des gouvernements de l'Ontario au XXe siècle;

3. La situation économique des Franco-Ontariens;

4. Le rôle des associations franco-ontariennes dans le maintien des valeurs culturelles; et

5. L'aide et l'appui de la province de Québec.

Peuplement de l'Ontario par les francophones

Les Franco-Ontariens sont répartis dans cinq régions: l'Est (Ottawa, Cornwall, Hawkesbury); le Grand Nord (depuis Haileybury jusqu'à Hearst); le Moyen Nord (Sudbury, North Bay, Sturgeon Falls); le Sud (Toronto, Welland, Penetanguishene); et le Sud-Ouest (Windsor, Sarnia, Paincourt).

Les Français ouvraient une école au Fort Frontenac (Kingston) dès 1675 et s'établissaient en permanence à l'Assomption (Sandwich) en 1742, quarante ans avant l'arrivée des Loyalistes. Cependant, c'est à partir de 1840 que les Québécois commencent à émigrer vers les comtés ontariens voisins de l'ancienne seigneurie de Vaudreuil-Soulanges et vers Bytown. Avec l'aide du clergé, ils fondent des paroisses rurales sur le modèle des villages de la province-mère. Vers la fin du siècle, ils colonisent les terres du lac Témiscamingue, du lac Nipissing et, à la faveur de la construction du Pacifique Canadien, ils créent de nouveaux villages le long de la voie ferrée. Au début du XXe siècle, lors de la construction du T.& N.O.(Ontario Northland) et du Transcontinental, ils érigent toute une chaîne de villages, chacun avec son école et son église.

L'ouverture de mines à Cobalt, Timmins et Kirkland Lake, et d'usines de bois ouvré et de pâte à papier à Sturgeon Falls, Iroquois Falls, Smooth Rock Falls, Kapuskasing et Hearst attirent une grande proportion des fils de colons

vers les centres urbains naissants. Ainsi, depuis 1930, les Franco-Ontariens se transforment de ruraux qu'ils étaient, avec les cadres de la société traditionnelle, en citadins mal préparés à la vie urbaine.

Durant la "Dépression" et avec la fermeture des mines d'or, beaucoup de Franco-Ontariens se dirigent vers le sud où les usines se multiplient et témoignent de l'entrée de la province dans l'ère industrielle.

En ville, les Franco-Ontariens deviennent de véritables immigrants, au même titre que ceux qui arrivent d'Europe. Mis en minorité, ils font partie de la masse ouvrière. C'est à cette époque que naissent les conflits chez les Franco-Ontariens entre les intérêts socio-économiques et les intérêts ethniques. Dans la société industrielle ontarienne, il n'est plus certain que la langue garantisse le mieux-être économique.

Les nouveaux Franco-Ontariens

La prospérité toujours croissante de l'Ontario attire, après 1945, l'excès de la main-d'oeuvre québécoise. Depuis la dernière guerre, le nombre de Québécois à franchir la frontière ontarienne n'a cessé d'augmenter, surtout en période de chômage intense au Québec ou à l'occasion de nouveaux "rush" ou "boom", tel l'uranium à Elliot Lake vers 1958. Les Acadiens aussi viennent chercher des emplois en Ontario. En 1941, plus de 53,300 Ontariens étaient nés au Québec; en 1951, ils étaient 154,000; en 1961, 196,200. C'est donc dire que le peuplement francophone de l'Ontario, depuis 1945, est dû non seulement à une croissance interne mais surtout à l'immigration québécoise. Ces nouveaux Franco-Ontariens s'intègrent difficilement à la minorité ontarienne. D'une part, ils n'ont pas vécu les luttes scolaires; d'autre part, ils ne sont pas venus en Ontario pour survivre comme francophones, mais très souvent pour s'intégrer rapidement, quitte à s'assimiler à la communauté anglophone. Ce phénomène accentue la dislocation et l'appauvrissement culturel de la communauté franco-ontarienne et aggrave le conflit entre les intérêts culturels et les intérêts socio-économiques. Les Franco-Ontariens, par ailleurs, se trouvent dispersés sur tout le territoire de la province et ne commandent de majorité absolue dans aucune des régions. On trouve les plus fortes concentrations dans l'Est et le Nord-Est, précisément dans les régions les plus vulnérables du point de vue économique. Il est difficile à ces derniers de former des groupes homogènes dans les villes, autour du clocher, comme ils le faisaient lorsqu'ils vivaient à la campagne. Donc, dispersion et isolement, d'une part, et invitation pressante de la "community" anglophone à s'intégrer, d'autre part (Voir tableau I, p. 33).

Tableau I.- Nombre et pourcentage de la population d'origine française en Ontario selon les années de recensement.

Année de recensement	Population d'origine française	Pourcentage par rapport à la population de l'Ontario
1871	75,383	4.6
1881	103,004	---
1901	158,671	7.3
1911	203,668	---
1921	248,275	8.3
1931	299,732	---
1941	373,990	9.9
1951	477,677	---
1961	647,941	10.4

Bureau fédéral de la statistique, *Recensements du Canada*.

La politique linguistique des gouvernements de l'Ontario

Dès la fondation du Haut-Canada en 1792, le colonel Simcoe reconnaissait aux habitants français le droit à leur langue en publiant les documents officiels dans les deux langues, se conformant en cela aux termes de l'*Acte de Québec*. Tout au cours du XIXe siècle, et malgré les conflits qu'avait suscités la question des écoles séparées, les autorités, et particulièrement Ryerson, reconnaissaient la place du français dans les écoles, émettant même des permis d'enseignement aux candidats francophones qui ne pouvaient s'exprimer en anglais.

Ce n'est qu'à partir de 1885 et de l'affaire Riel que les partis politiques prêtèrent une oreille attentive aux réclamations des groupes de pression affichant une hostilité ouverte envers tout ce qui s'apparentait au français ou à la religion catholique. Enquête sur enquête, mesures législatives proclamant l'unilinguisme anglais et décisions administratives, le tout fit boule de neige et aboutit en 1912 à l'infâme *Règlement 17*, lequel réprimait l'usage du français dans les écoles élémentaires.

Cette politique, inspirée par la mystique de la "British Empire League" et par la théorie du "melting pot", confondait l'idéal d'unité nationale avec les procédés visant à l'uniformité et à la conformité. Il devenait impensable que l'anglais puisse jouer un rôle autre que celui de langue première. En fait, ce n'est que tout dernièrement qu'on en est venu à accepter que l'anglais, pour certains Ontariens, devienne langue seconde.

Naturellement, les Franco-Ontariens réagirent fortement à ces mesures. En 1910, ils mettaient sur pied l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario et, en 1912, ils fondaient le quotidien *Le Droit*. La résistance s'organisa autour d'une élite qui créa des collèges, des couvents et, en 1923, une école de pédagogie. En 1927, après la parution du rapport de la Commission Scott- Merchant- Côté, les autorités du ministère de l'Education suspendirent l'application du *Règlement 17*, ouvrirent une école normale bilingue, nommèrent des inspecteurs d'écoles francophones et permirent l'usage de manuels français.

Le relâchement des mesures tracassières ne se fit que très lentement, les autorités ne voulant pas aller plus vite dans la reconnaissance du fait français que l'opinion publique lui permettait de le faire. Ces concessions se faisaient au niveau de l'école élémentaire (examens d'entrée bilingues, examen spécial d'anglais pour les normaliens bilingues, entrée de l'Association des enseignants français dans la Ontario Teachers' Federation, publication de la *Circulaire 49*,

programme applicable aux écoles bilingues). Durant cette période, qui s'ouvre en 1927, les autorités se sont graduellement éloignées de l'esprit du *Règlement 17* pour satisfaire aux demandes des Franco-Ontariens, demandes exprimées dans toute une série de mémoires présentés par leur porte-parole, l'Association d'éducation (ACFEO). Selon toutefois que le climat était à la francophobie ou à la francophilie, on se montrait plus ou moins généreux ou mesquin. Aucun gouvernement n'osait énoncer une politique linguistique qui tienne compte de la totalité du problème de la pluralité culturelle et du bilinguisme, à la dimension du pays tout entier. Or, pendant qu'on faisait des concessions au compte-goutte, les jeunes fréquentaient des écoles où il était plus facile de s'identifier au groupe culturel et linguistique anglophone.

Handicapés au point de vue financier, les écoles françaises (presque toutes des écoles séparées) ne pouvaient s'assurer les services de professeurs spécialisés en musique, en arts plastiques ou en artisanat, et leur offrir les locaux et l'outillage requis.

Dans les écoles élémentaires urbaines, la présence d'un nombre grandissant de petits élèves anglophones rendait difficile le maintien d'un "climat français". C'est au niveau de l'école secondaire surtout que le phénomène de l'acculturation linguistique se produisait de la façon la plus évidente, car sauf pour le cours de "français", tout s'y passait en anglais.

Les Franco-Ontariens ont mis sur pied des écoles secondaires privées dans toutes les régions où ils se trouvaient en nombre suffisant. Ce sont les communautés religieuses d'hommes et de femmes, qui, au prix de lourds sacrifices, ont consenti à maintenir ces écoles où l'atmosphère était davantage en harmonie avec ce que les jeunes Franco-Ontariens avaient connu au degré élémentaire. Ce sont d'ailleurs ces écoles privées qui ont alimenté, en grande partie, d'abord l'Ecole normale de l'Université d'Ottawa et plus tard celle de Sudbury. Malheureusement, celles-ci ne pouvaient dispenser leur enseignement gratuitement; à cause de conditions financières limitées, elles ne pouvaient offrir à leurs élèves que des cours réquérant un minimum d'outillage, c'est-à-dire le cours "arts et sciences" et, dans certains cas, le cours "commercial". Seuls les parents aisés envoyaient leurs enfants à ces écoles, quoique ces derniers se voyaient limités dans le choix des matières à étudier.

Il advient donc qu'un bon nombre de parents décidaient d'inscrire leurs enfants dans les "High Schools", où ils pouvaient continuer, dans certaines régions, leur étude du

"français". Cependant, jusqu'à tout récemment, toutes les autres matières s'enseignaient en anglais. On autorisa, en 1966, l'enseignement du "latin", de l'"histoire", et de la "géographie" en français. La langue d'enseignement et de communication étant l'anglais presque partout, il se produisait chez les élèves francophones une acculturation linguistique qui, à la sortie de l'école, facilitait leur identification avec le milieu culturel anglais.

La proportion des élèves francophones qui quittaient l'école après la classe de huitième ou de dixième, était de beaucoup supérieure à la moyenne de la province. D'une part, ces derniers se vouaient à un état d'infériorité sur le marché du travail; d'autre part, ceux qui persistaient dans leurs études réussissaient à se placer avantageusement, mais bien souvent cessaient de s'identifier comme Franco-Ontariens.

La différence entre le nombre d'Ontariens d'origine française et le nombre d'Ontariens francophones n'a cessé d'augmenter et, en 1961, on comptait au delà de 200,000 Ontariens d'origine française qui avaient cessé de s'identifier comme francophones. Le degré d'acculturation et d'assimilation varie considérablement d'une région à l'autre; et de nombreux facteurs expliquent ces pertes. Il demeure vrai, cependant, que la politique scolaire et linguistique du ministère de l'Education a contribué à accentuer ce glissement.

La nouvelle orientation que le gouvernement provincial entend donner à ses efforts pour permettre aux Franco-Ontariens de se développer selon leur culture propre, tout en se préparant à jouer leur pleine part dans la vie économique, s'avère encore trop récente pour permettre d'en tirer autre chose que des espoirs.

Naturellement, la politique linguistique des régimes passés se traduisait par des attitudes qu'on retrouvait dans tous les ministères, à tous les paliers et dans tous les secteurs: agriculture, affaires municipales, services des loisirs et de la jeunesse, santé et bien-être, etc.

Lacune majeure

Les autorités provinciales ont reconnu que l'université Laurentienne devait croître en qualité d'institution bilingue et que l'Université d'Ottawa avait "une responsabilité spéciale dans le maintien et la croissance de la culture française en Ontario". Jusqu'ici, on s'est montré plutôt timide dans le choix des moyens à prendre pour permettre et même pour obliger ces deux universités à prendre au sérieux leur rôle dans la vie culturelle et artistique des Franco-Ontariens. Il ne fait aucun doute que du strict point de vue de l'efficacité et de l'économie, l'unilinguisme présente des avantages. Si ces critères devaient être les seuls à entrer en ligne de

compte, il serait préférable d'abandonner une foule de programmes où l'usage des deux langues impose des déboursés supplémentaires. Si l'on accepte qu'en toute équité, il faut mettre sur pied des projets où le français est essentiel (éducation, services des loisirs, etc.) il serait bon de combler une lacune majeure: l'absence de politique rationnelle et réaliste pour déterminer le coût additionnel de programmes bilingues et l'octroi subséquent de subventions aux universités.

On ne semble pas non plus avoir déterminé les priorités qui s'imposent dans la mise sur pied d'une politique favorable au français en Ontario. Il y a toute une série de mesures à prendre si l'on veut permettre aux jeunes et aux moins jeunes anglophones de se familiariser avec le français comme langue seconde. Il y a d'autres projets qu'on peut entreprendre pour donner l'occasion à ceux dont le français est la langue première de maîtriser d'avantage leur langue et de bénéficier d'un enrichissement culturel. Aux yeux des Franco-Ontariens, ces derniers l'emportent sur les premiers.

Le choc de l'industrialisation: 1930-1960

De 1912 à 1927, les Franco-Ontariens vivent les moments les plus cruciaux de leur histoire. Cette période favorise la gestation d'une élite franco-ontarienne qui consolide ses forces et les ramifie dans tous les coins de la province. Avec l'aide du clergé, elle instaure des collèges classiques et des couvents, non seulement à Ottawa, mais aussi à Sudbury et ailleurs. La communauté franco-ontarienne est pourvue dorénavant des structures essentielles à sa survivance culturelle. Les Franco-Ontariens font déjà partie du Canada français; leur culture n'est pas plus menacée que celle des Québécois. Ils forment une société rurale et traditionnelle; cependant, une nouvelle période de leur histoire s'ouvre avec l'industrialisation croissante de l'Ontario.

Les derniers traits du visage rural de l'Ontario disparaissent avec la fin du gouvernement des Fermiers-Unis d'Ontario. Les cultivateurs franco-ontariens ont appuyé le mouvement agraire(1). Toutefois, la vocation industrielle de l'Ontario est trop évidente. Les usines poussent comme des champignons; les fils de colons franco-ontariens vont y chercher des emplois. Dès lors, la communauté franco-ontarienne rurale se disloque: c'est le commencement de la fin pour la société traditionnelle. Les Franco-Ontariens affluent vers les villes et affrontent la société urbaine. Ce changement écologique entraîne un bouleversement total des valeurs, des attitudes et des comportements.

---

(1) Les "UFO" sont au pouvoir de 1919 à 1923.

La mobilité sociale des Franco-Ontariens depuis 1931

En 1931, la situation professionnelle et socio-économique des Franco-Ontariens se détériore. Leur main-d'oeuvre est composée de 24.3 pour cent de manoeuvres et d'ouvriers non-spécialisés, alors que celle de l'Ontario se chiffre à 15.8 pour cent: les Franco-Ontariens mettront trente ans pour atteindre ce taux. Les grands changements surviennent entre 1931 et 1951. Les jeunes quittent les fermes et s'en vont en ville. En 1931, on constate que 30.4 pour cent des Franco-Ontariens travaillent dans le secteur agricole; vingt ans plus tard, ils n'y sont plus que 11.8 pour cent, mais l'on constate toujours un taux de 20.5 pour cent de manoeuvres. Il ne fait aucun doute que les Franco-Ontariens forment un véritable prolétariat urbain. En vingt ans, la société traditionnelle franco-ontarienne a été complètement désorganisée par l'industrialisation et l'urbanisation. La perspective d'un retour à la terre paraît impossible. La communauté franco-ontarienne doit à tout prix se refaire dans l'écorce urbaine. Les conséquences culturelles de l'urbanisation et de l'industrialisation sont lourdes et désastreuses (Voir Tableau II, p. 39).

Le défi de la modernisation: 1950 à nos jours

La réponse des Franco-Ontariens fut lente à venir. L'élite traditionnelle ne pouvait affronter efficacement la situation nouvelle. La réponse aux problèmes ne pouvait être autre que l'avancement scolaire et socio-économique des Franco-Ontariens. Désormais, il fallait intégrer la culture française dans les nouvelles structures socio-économiques. La plupart des Franco-Ontariens quittaient l'école avant ou immédiatement après leur classe de huitième. Seuls les fils de la petite élite et les "protégés" des curés de village pouvaient accéder à l'instruction secondaire bilingue dans les collèges classiques ou dans les couvents de l'Ontario ou du Québec. Les autres, sans le sou, devaient opter pour le marché du travail ou la poursuite de leurs études dans les "High Schools". Quelle que soit l'option de ces derniers, elle conduisait ceux-là à l'acculturation et à la pauvreté; ceux-ci à l'acculturation, mais avec une possibilité de mobilité sociale.

Quand on analyse la condition économique des Franco-Ontariens en 1931, 1951 et 1961, il s'avère évident que très peu de parents pouvaient payer à leurs enfants des études dans des institutions privées. Alors que les autres Ontariens se prévalaient de l'éducation gratuite au niveau secondaire du système public, il devenait difficile pour les parents franco-ontariens de ne pas faire profiter leurs enfants de cet avantage, dont ils assumaient eux aussi les frais en taxes scolaires.

Dans le domaine économique, le mouvement coopératif a permis, depuis 1935, l'établissement d'une vingtaine de Caisses populaires, de l'Union Saint-Joseph (aujourd'hui

Tableau II.- Comparaison historique entre le pourcentage de la population totale de l'Ontario et le pourcentage de la population ontarienne d'origine française selon les catégories d'occupations.

	1931		1951		1961	
	Ontariens	Franco-Ontariens	Ontariens	Franco-Ontariens	Ontariens	Franco-Ontariens
Professeurs et financiers	5.4	3.8	6.5	3.4	9.7	5.7
Employés de bureau	4.3	3.0	7.0	5.3	7.6	6.6
Services personnels	3.4	3.3	3.5	3.7	4.7	4.9
Primaires et ouvriers non-spécialisés	15.8	24.3	10.8	20.5	8.4	15.6
Agriculteurs	27.2	30.4	13.4	11.8	8.7	7.6
Autres	43.9	35.2	58.8	55.3	60.9	59.0

Bureau fédéral de la statistique, *Recensements du Canada.*

N.B. On pourra comparer ces données avec celles préparées pour le Québec par J. Porter, *The Vertical Mosaic*, Toronto, 1964, p. 95. Nous avons suivi la même méthode que Porter.

l'Union du Canada), et de quelques coopératives agricoles, laitières et de consommation.

Assimilation et acculturation: 1945-60

La réponse de l'élite au défi de la société industrielle a été une réponse d'élite et n'a profité qu'à l'élite. "L'Achat chez-nous", le slogan qui devait permettre aux Canadiens français de s'implanter dans l'industrie et le commerce, n'a finalement servi que les intérêts d'une minorité. La masse ouvrière franco-ontarienne a continué de gagner son argent en anglais et à s'acculturer. Ce concours de circonstances et d'événements explique l'acculturation progressive des Franco-Ontariens depuis 1945.

Michael Parenti a bien démontré qu'aux Etats-Unis, les minorités ethniques ne s'assimilaient pas, même si elles s'américanisaient ou s'acculturaient. Selon cet auteur, l'assimilation renvoit au système social (ensemble d'interrelations et d'associations entre des individus et des groupes), tandis que l'acculturation réfère au système culturel (le système de valeurs, de croyances, de normes, de comportements, la langue et l'endroit). Cette distinction a son importance, comme le souligne Parenti:

> *For ethnic social sub-systems may persist or evolve new structures independent of the host society and despite dramatic cultural transitions in the direction of the mainstream culture*(2).

Ainsi, bien que la minorité franco-ontarienne ait réussi à refaire son sous-système social en milieu urbain et industriel, elle n'a pas pour autant échappé à l'acculturation. En effet, le système culturel traditionnel est devenu impraticable depuis l'urbanisation des Franco-Ontariens. Le système de valeurs a changé: arraché à la terre, le Franco-Ontarien entretient de nouvelles aspirations économiques et sociales. Les logements exigus de la ville l'ont forcé à modifier sa conception de la famille. Les lois ontariennes (droit coutumier) ont transformé ses attitudes, son comportement. Le droit ontarien régit son mode de vie familiale, ses loisirs, ses intérêts économiques et sociaux. Aussi, sur le plan des valeurs, il est acculturé par le système juridique (ensemble de normes). Enfin, étape finale de l'acculturation, beaucoup de Franco-Ontariens, objectivement (parce qu'ils sont isolés géographiquement) et subjectivement (parce qu'ils croient pouvoir grimper plus

---

(2) Michael Parenti, *Ethnic Politics and the Persistence of Ethnic Identification*, A.P.R.S., vol. 61, septembre 1967, p. 718-719.

facilement l'échelle sociale), délaissent l'usage de la langue française et s'assimilent ou s'acculturent linguistiquement. Ce dernier degré de l'acculturation a toujours préoccupé l'élite franco-ontarienne, car c'en est la forme la plus visible et la plus vérifiable, ce qui ne signifie pas que les autres formes d'acculturation n'aient pas atteint beaucoup de Franco-Ontariens. Au contraire, on a plutôt l'impression qu'une bonne proportion de la communauté franco-ontarienne partage la même culture que les Ontariens, tout en parlant une langue qui, elle, se voit parfois réduite à un assemblage de mots français accordés selon les règles de la syntaxe anglaise.

En somme, une fraction importante de la communauté franco-ontarienne est impliquée dans le dernier stade d'acculturation (la perte de la langue), plus dans les régions isolées, moins dans les régions frontalières du Québec, soit le Nord et l'Est de l'Ontario. L'évolution historique de ce processus peut se mesurer. En 1961, le taux d'assimilation linguistique chez les jeunes de quinze à dix-neuf ans, donc nés entre 1941 et 1946, était de 34.6 pour cent; celui des 0-4 ans (nés à partir de 1956) était de 49 pour cent. L'acculturation linguistique des Franco-Ontariens, dans les régions autres que l'Est et le Nord-Est semble se réduire à un problème de générations (Voir Tableau III, p. 43). En effet, l'Ontario est une société hautement industrialisée (post-industrielle, diraient certains) où les emplois dans les secteurs "primaire" (agriculture) et "secondaire" (industrie) sont appelés à diminuer au profit du secteur "tertiaire" (les services). Or justement, les emplois dans le secteur "tertiaire" exigent l'utilisation croissante de la communication écrite et parlée. Par conséquent, puisque déjà la participation des Franco-Ontariens au secteur "primaire" subit une baisse (7.7 pour cent) et que les Franco-Ontariens ne veulent pas former le prolétariat ouvrier, il devient inévitable qu'ils veulent eux aussi, en masse, s'intégrer au secteur "tertiaire". Ces aspirations les amènent à poser le choix final:

- le "tertiaire" et l'acculturation linguistique

ou

- le "primaire" et le "secondaire" sans, peut-être, l'acculturation linguistique.

Pour passer aux emplois du secteur "tertiaire", en effet, il faut justement un degré de scolarité plus élevé. Or, jusqu'à ce jour, l'enseignement dans les écoles secondaires publiques se donne surtout en anglais. Les nouvelles

écoles secondaires publiques françaises doivent ainsi relever le défi formidable de former des jeunes qui pourraient chercher à atteindre en même temps et le mieux-être économique et le mieux-être culturel, sans les placer dans l'obligation d'avoir à choisir entre les deux.

Les Franco-Ontariens et le Québec

Le sort culturel de la communauté franco-ontarienne est lié à l'avenir de la culture française au Québec. On ne peut expliquer d'une façon satisfaisante les hausses et les baisses, les succès et les échecs de la vie culturelle et artistique des francophones ontariens, sans tenir compte du rythme de la communication entre les deux groupes les plus importants de la communauté canadienne-française. A certaines périodes, les Québécois se sont sentis tout près de leurs compatriotes franco-ontariens et leur ont manifesté leur sympathie et leur appui (durant les années des luttes scolaires et pendant l'organisation des coopératives de crédit et de consommation). A d'autres moments, il a semblé se creuser un fossé entre les deux groupes, lorsque, préoccupés par les problèmes de leur "révolution tranquille", certains Québécois se sont demandé s'il importe vraiment de s'inquiéter des minorités qui, à tout événement, sont appelées à disparaître.

Malgré l'intérêt ou l'indifférence qui dans les milieux officiels se manifeste, à l'endroit de ce qu'on appelle le "Canada français d'outre-frontières", il demeure que le Québec alimente l'Ontario francophone en compétences, en livres, en journaux et revues, en spectacles, en artistes, en émissions radiodiffusées et télédiffusées. L'Ontario français ne peut se suffire à lui-même et doit pouvoir compter sur un apport en ressources humaines et techniques pour implanter dans le sol ontarien les tiges portant la sève de la vie culturelle de la province-mère.

Au début du siècle, les provinces de l'Est du Canada comptaient sur l'aide que leur apportait l'Ontario en enseignants, en professionnels, en livres. Il s'opérait une "osmose" entre les provinces anglophones. Les rapports Québec-Ontario français n'ont pas toujours été aussi faciles car l'Ontario, jusqu'à tout dernièrement, adoptait une attitude très rigide dans la reconnaissance des brevets et des diplômes québécois, et dans l'approbation de manuels scolaires publiés au Québec. On préférait procéder à des traductions de textes anglais se conformant de plus près aux exigences du programme d'études.

Avant la création de la division d'Echanges culturels au ministère de l'Education, certains rapports existaient déjà depuis longtemps (les cours d'été à Sillery et à

Tableau III.- Anglicisation des sujets d'origine française en Ontario selon les générations successives

ONTARIO 1961

Né en	Age	Origine française	Langue maternelle française	Sujets anglicisés	Taux d'anglicisation
Génération née après la Deuxième guerre mondiale (1947-)					
1956	0-4	94,698	48,224	46,474	49.0
1951	5-9	81,975	44,347	37,628	45.9
1946	10-14	70,334	40,644	29,690	42.2
Génération née avant la fin de la Deuxième guerre mondiale (1916-1946)					
1941	15-19	55,194	36,042	19,152	34.6
1936	20-24	47,494	33,087	14,407	30.3
1931	25-34	93,270	67,919	25,351	27.1
1911	35-44	79,475	58,786	20,689	26.0
Génération née avant la fin de la Première guerre mondiale (1861-1915)					
1901	45-54	57,022	43,539	13,483	23.6
1891	55-64	36,149	27,941	8,202	22.7
1881	65-69	12,344	9,471	2,873	23.2
1876	70 et plus	19,986	15,302	4,694	23.4
		647,941	425,302	225,639	34.3

Bureau fédéral de la statistique, *Recensements du Canada*.

Trois-Pistoles et les visites interprovinciales). Cependant, c'étaient surtout les Anglo-Ontariens qui bénéficiaient de ces arrangements. Lorsqu'on procédera à une "entente culturelle" entre les deux provinces, il est à souhaiter qu'on tienne compte des besoins des groupes minoritaires dans chacune des deux provinces. Bref, il faut faciliter les contacts entre Québécois et Franco-Ontariens, autrement la vie culturelle et artistique de ces derniers est vouée à s'étioler, à disparaître.

Depuis 1950, mais surtout à partir de 1960, le Québec s'est lancé dans un vaste mouvement de rattrapage économique, social et culturel. L'élite traditionnelle, la petite bourgeoisie professionnelle et le clergé, se sont vus graduellement dépassés par une autre élite: la grande bourgeoisie financière et les technocrates. Ces nouveaux "définisseurs de situation" ne pouvaient avoir pour seul objectif de mettre le Québec au pas de la société nord-américaine. Pour combler le retard, les Québécois devaient transformer leurs valeurs politiques et donner à l'Etat un plus grand contrôle sur le destin de la société. Ainsi, des forces nouvelles apparaissent qui veulent définir une "culture québécoise". Ce que sera ce nouveau schème culturel (valeurs, croyances, normes économiques, sociales, politiques, etc.), nul ne peut le dire pour le moment. Quoi qu'il en soit, le Québec est à renouveler son schème culturel, et il faut craindre que le fossé entre les Québécois et les Canadiens français en dehors du Québec -qui n'ont pas eu leur "révolution tranquille"- ne devienne à la longue infranchissable. Car si la source culturelle principale du Québec est la France, celle des Franco-Ontariens ne peut être autre que le Québec.

Les associations franco-ontariennes

Jusqu'ici, les associations franco-ontariennes ne se sont pas penchées sérieusement sur le problème de la vie culturelle et artistique. Elles ont toujours été accaparées par les questions qui touchaient l'éducation, les écoles et les possibilités de survivance collective. Il en résulte que les manifestations à caractère artistique ont toujours été dues, non à des associations provinciales, mais plutôt à l'esprit d'initiative de groupes locaux.

Il s'est évidemment produit des choses intéressantes à Ottawa, à Sudbury et à Windsor, mais le rayonnement de cette activité avait forcément ses limites. Des séries de conférences groupaient des auditoires attentifs lors des réunions de l'Institut canadien-français d'Ottawa, de la Société des conférences de l'Université d'Ottawa, de l'Alliance française ou de la Société d'études et de conférences. Les concerts que donnaient le choeur Palestrina, les Poètes de la chanson, les Troubadours de Bytown n'attiraient qu'un auditoire restreint. Les dimanches de la Saint-Jean entrepris

par la Société St-Jean-Baptiste, réunissaient un public outaouais assez nombreux pour visionner des films français; mais ces dimanches firent à peine quelques saisons. L'entreprise la plus ambitieuse fut sans doute le Caveau, où se réunissaient les peintres, les comédiens et les écrivains amateurs dans une même société. La formule était bonne et il est malheureux qu'elle n'ait pu durer.

A Sudbury, c'est autour du Collège Sacré-Coeur que se sont organisées les activités littéraires ou dramatiques, telles la publication des bulletins de la Société historique du Nouvel Ontario et les travaux de recherche de l'Institut de folklore.

Ailleurs dans la province, ce sont les collèges, les écoles secondaires privées et les couvents qui ont dépensé le plus d'énergie à inviter les gens à s'identifier aux manifestations de la culture française. Plus récemment, les clubs sociaux, les clubs Richelieu en particulier, ont fourni les cadres qui permettent aux membres d'entendre de temps à autre quelqu'un qui leur apporte un message en français.

Les seules occasions où les Franco-Ontariens participent avec leurs concitoyens aux manifestations à caractère culturel sont le festival annuel de la Dominion Drama League et, sur le plan régional, les festivals de musique d'Ottawa, de Cornwall, de Sudbury, de Haileybury, etc.

Le Concours de français organisé sous les auspices du ministère de l'Education, en collaboration avec l'Association des enseignants, permet aux parents de se réunir sur les plans local, régional et provincial pour s'identifier à la cause du maintien et de l'amélioration de la qualité du français chez les élèves des classes élémentaires et secondaires. Ces réunions, toutefois, ne peuvent être considérées comme des expressions de la vie artistique des Franco-Ontariens.

Donc, sur le plan provincial, il s'est accompli peu d'efforts sérieux pour rendre les Franco-Ontariens conscients des possibilités de leur héritage culturel. Ce qui s'est fait -un peu au hasard- est dû à l'initiative de certaines personnes ou de certains groupes qui travaillaient dans leur milieu immédiat, sans se soucier de faire partager leurs succès à leurs frères des autres coins de la province.

Il est évident que pour contribuer à une véritable renaissance de la culture française en Ontario, les Franco-Ontariens devront jouer le rôle primordial. Ils devront posséder le "savoir-vivre", le "vouloir-vivre" et le "pouvoir-vivre"

essentiels non seulement à la survivance, mais aussi à l'épanouissement des arts chez les francophones ontariens.

Les autorités provinciales et municipales peuvent se montrer plus ouvertes à la participation des Franco-Ontariens en tant que Canadiens d'expression française, mais les associations canadiennes-françaises doivent entrer elles-mêmes dans le jeu et faciliter une certaine coordination des efforts sur les plans local, régional et provincial. C'est ce qui a manqué jusqu'ici.

* * *

L'état de la vie artistique et culturelle des Franco-Ontariens, ses réussites et ses faiblesses, s'expliquent donc si l'on considère

1. La façon dont les francophones se sont établis dans l'Est, le Nord, et le Sud de la province au cours des deux derniers siècles, d'abord dans les campagnes et ensuite dans les villes;

2. L'influence sur la formation des jeunes de la politique scolaire et linguistique des gouvernements ontariens depuis le début du XXe siècle;

3. L'état d'infériorité économique d'un très grand nombre de Franco-Ontariens, mal préparés jusqu'ici à jouer un rôle significatif dans une société post-industrielle;

4. Le manque de constance dans les relations entre les Franco-Ontariens, le Québec et les pays francophones; et

5. Le manque de coordination dans les efforts des associations franco-ontariennes sur les plans local, régional et provincial, pour inciter leurs membres à travailler au rehaussement de la vie culturelle et artistique d'expression française.

CHAPITRE III

LA PARTICIPATION DES FRANCO-ONTARIENS A LA VIE CULTURELLE ET ARTISTIQUE DANS LES DIVERSES REGIONS DE L'ONTARIO

Ce chapitre brosse un tableau descriptif de la vie culturelle et artistique des Franco-Ontariens à travers la province, que nous avons découpée en cinq grandes régions: le Grand Nord (Haileybury, Timmins, Hearst); le Moyen Nord (Sudbury, North Bay, Sturgeon Falls); l'Est (Ottawa, Cornwall, Hawkesbury); le Sud (Toronto, Welland, Penetanguishene); et le Sud-Ouest (Windsor, Sarnia, Paincourt). Cette répartition, qui découle de considérations géographiques et démographiques propres aux Franco-Ontariens, répondait aux besoins de l'enquête.

Marquant un arrêt dans le temps, les deux enquêteurs du Comité ont visité chacune de ces cinq régions en vue de dresser un "constat" de la vie culturelle et artistique d'expression française. A cette fin, ils ont rencontré, d'une part, les chefs de file des communautés franco-ontariennes, les autorités scolaires, les responsables d'organismes voués à la culture et aux arts; d'autre part, ils ont tenu, un peu partout, des séances publiques réunissant des Franco-Ontariens de toutes conditions; enfin, ils ont abordé les manifestations et les organismes culturels et artistiques d'expression anglaise chaque fois qu'il y allait de l'intérêt des Franco-Ontariens.

Dans le cours de leurs voyages, les enquêteurs ont cherché à recueillir des renseignements précis sur l'état actuel de la vie culturelle et artistique des Franco-Ontariens, avec un souci constant d'en relever les possibilités d'épanouissement.

Le chapitre précédent, qui traite des facteurs historiques de la condition culturelle des Ontariens de langue française (Chapitre II), jette suffisamment de lumière sur cette description -que nous avons voulue aussi objective que possible- pour que nous n'ayons pas à l'encombrer d'éléments disparus. Quant à la valeur des structures et manifestations de la vie culturelle et artistique d'expression française en Ontario, nous l'apprécierons au chapitre sur la contribution des Franco-Ontariens aux diverses disciplines artistiques (Chapitre V).

A ce point, il importe de préciser ce qu'entend le Comité par "Franco-Ontariens". S'agit-il seulement des francophones nés en Ontario? Non. Le Comité considère comme "Franco-Ontariens" tous les habitants de l'Ontario dont la langue maternelle est le français. Que ces personnes soient nées ou non dans cette province, qu'elles soient originaires des provinces canadiennes du Québec, du Nouveau-Brunswick ou des pays francophones d'Europe ou d'Afrique, ces distinctions interviennent lorsque, par exemple, nous envisageons l'importance de l'immigration francophone à divers plans. Mais quand nous parlons de "Franco-Ontariens", soulignons-le, toutes ces personnes sont comptées.

Un mot, en dernier lieu, sur le plan de composition de ce chapitre, qui comprend cinq sections (une pour chaque région) dans lesquelles nous abordons, par ordre: les caractéristiques géographiques et démographiques d'une région; la situation scolaire des Franco-Ontariens; les structures et les manifestations culturelles et artistiques d'expression française, et le rôle des techniques de diffusion et des services publics. Une appréciation des possibilités d'épanouissement conclut chaque exposé. Mentionnons, enfin, que chacune de ces sections s'ouvre par une carte sur laquelle paraissent les principaux éléments de la vie culturelle et artistique d'expression française dans la région; de plus, chacune renferme un graphique illustrant le taux d'assimilation des sujets d'origine française.

REGION DU GRAND NORD

LEGENDE

- • VILLES AYANT UNE CONCENTRATION FRANCO-ONTARIENNE D'IMPORTANCE.
- ★ POSTE DE RADIO OU RELAIS DE RADIO.
- ★ POSTE DE TÉLÉVISION OU RELAIS DE TÉLÉVISION.
- ⊙ ÉCOLE SECONDAIRE PUBLIQUE FRANÇAISE.
- ▬ ÉCOLE SECONDAIRE PUBLIQUE OÙ L'ON ENSEIGNE LE FRANÇAIS.
- ▬ ÉCOLE SECONDAIRE PRIVÉE.
- □ COLLÈGE.
- ◐ UNIVERSITÉ BILINGUE.
- ▲ QUOTIDIEN
- ‒ HEBDOMADAIRE
- ⌓ MENSUEL
- ○ VILLES HABITUELLEMENT VISITÉES PAR LES ARTISTES EN TOURNÉE.
- ● VILLES AYANT UNE VIE CULTURELLE ACTIVE.

2

3

4

1

5

HEARST

KAPUSKASING

COCHRANE

ANSONVILLE

TIMMINS

1 : RAINY RIVER
2 : KENORA
3 : THUNDER BAY
4 : COCHRANE
5 : TIMISKAMING

I.- LA REGION DU GRAND NORD

Le nord de l'Ontario -que nous avons baptisé, pour les fins fins de l'enquête, la *Région du Grand Nord*- comprend les cinq immenses districts de Kenora, Rainy River, Thunder Bay, Cochrane et Timiskaming.

Aperçu démographique

Des 363,160 personnes qui habitent cette région(1), 22.9 pour cent (83,466 h.) sont d'origine française, tandis que 18.5 pour cent (67,205 h.) ont conservé le français comme langue maternelle. Le taux régional d'assimilation(2) est donc relativement peu élevé (19.5 pour cent comparativement à 34.4 pour cent pour l'Ontario) à cause des deux forteresses franco-ontariennes que sont les districts de Cochrane et de Timiskaming (Graphique I, p. 53).

En effet, près de 86 pour cent des habitants du Grand Nord qui ont le français comme langue maternelle vivent dans l'un de ces deux districts. La moitié des 95,666 habitants du district de Cochrane sont d'origine française (taux d'assimilation: 7.2 pour cent); il en est de même pour le tiers des 50,971 habitants du district de Timiskaming (taux d'assimilation: 12.9 pour cent).

La vitalité des Franco-Ontariens qui habitent à l'intérieur de ces deux districts s'explique de diverses façons; mais plusieurs raisons, d'ordre géographique surtout, ont permis aux Canadiens français du Grand Nord de conserver leur langue. Ils se sont établis dans une série de villes relativement rapprochées les unes des autres, situées le long des voies ferrées (et, par conséquent, de la route 11) menant d'Haileybury à Hearst; ils sont donc isolés, loin des grandes agglomérations anglophones du centre de l'Ontario, tout en demeurant près du Québec. En outre, les mineurs ou les bûcherons de l'Abitibi et du lac St-Jean continuent de venir grossir leurs rangs.

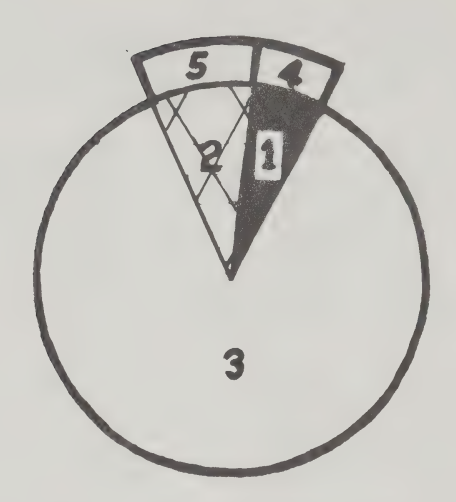
Timmins (40,121 h.), par exemple, est l'une des rares villes ontariennes à voir sa population d'origine française augmenter sans cesse, passant de 36 pour cent en 1941 à 40 pour cent en 1951, puis à 45 pour cent en 1961.

---

(1) A moins d'indication contraire, les statistiques citées dans ce rapport sont tirées du *Recensement du Canada de 1961*.

(2) Pour les fins de cette étude, on entend par "taux d'assimilation" le pourcentage des personnes d'origine française qui n'ont pas le français comme langue maternelle.

LEGENDE



100% = POPULATION TOTALE (A L'INTERIEUR DU CERCLE)

1. % de la population qui est d'origine maternelle françaises

2. % de la population qui est d'origine française mais de langue maternelle anglaise

3. % de la population qui est de langue maternelle anglaise et d'origine autre que française

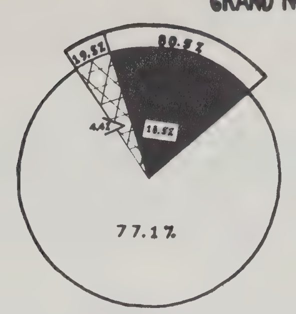
100% = POPULATION D'ORIGINE FRANCAISE (A L'EXTERIEUR DU CERCLE)

4. % de la population d'origine française qui a conservé le français comme langue maternelle

5. % de la population d'origine française qui a adopté l'anglais comme langue maternelle (ou taux d'assimilation)

REGION DU GRAND NORD

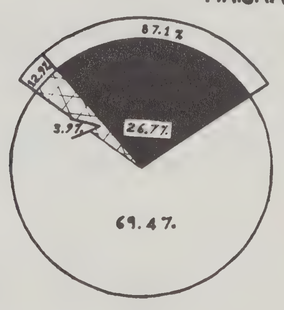
GRAND NORD



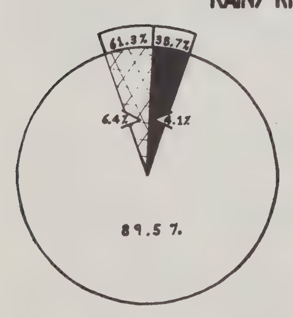
COCHRANE

92.8%
7.2%
2.6%
46.1%
50.3%

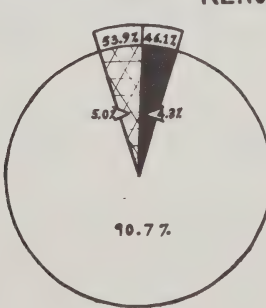
TIMISKAMING



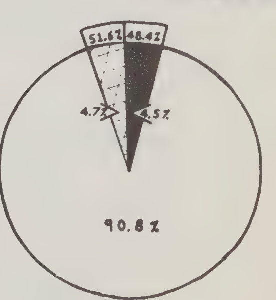
RAINY RIVER



KENORA



THUNDER BAY



POPULATION TOTALE : 363,160

COCHRANE : 95,666

KENORA : 51,474

THUNDER BAY : 138,518

RAINY RIVER : 24,581

TIMISKAMING : 50,971

A part Timmins, les autres centres du district de Cochrane à fortes concentrations canadiennes-françaises sont: Hearst, Kapuskasing, Cochrane, Ansonville-Iroquois Falls-Montrock, de même qu'une série de petits villages presque exclusivement francophones tels Fauquier, Val Rita et Hallébourg.

Dans le district de Timiskaming, les Franco-Ontariens habitent surtout Kirkland Lake, New Liskeard-Haileybury-Cobalt, Earlton et Virginiatown.

Absence d'universités

Les deux districts qui nous concernent ici n'ont rien à offrir quant à la formation universitaire française. Seule université dans toute la région du Grand Nord, la Lakehead University est unilingue anglaise et, par surcroît, se trouve à 520 milles de Timmins. Plus rapprochée de Timmins, il y a bien l'université Laurentienne (bilingue), de Sudbury, mais c'est encore trop loin (281 milles).

Il s'ensuit que toute la jeunesse de langue française (tout comme celle de langue anglaise, d'ailleurs) doit "s'expatrier" pour étudier à l'université. Un tel état de fait, il va sans dire, influence grandement le comportement d'une population. A cet égard, les statistiques nous révèlent que seulement 17.5 pour cent des jeunes de Timmins de dix-huit à vingt-quatre ans fréquentent encore une institution d'enseignement en comparaison de 27.5 pour cent à Sudbury, et de 28.1 pour cent à North Bay.

Collège de Hearst

Un rayon de lumière, toutefois, perce ce sombre tableau: le Collège de Hearst. Cette institution d'enseignement "classique" décerne le baccalauréat de l'université Laurentienne et permet à quelque 60 étudiants francophones du niveau post-secondaire, et à 150 autres du niveau secondaire, d'acquérir dans leur langue une solide formation. Le Collège, bien entendu, est doté d'une bibliothèque et d'un gymnase. D'autre part, les élèves ont mis sur pied, par l'entremise de leur association, un ciné-club, une société littéraire, une troupe de théâtre, un journal, etc. Les artistes qui visitent le Grand Nord s'arrêtent habituellement au Collège qui est, en fait, le véritable centre de la vie culturelle de Hearst.

Le Collège de Hearst joue donc un rôle de tout premier plan dans l'épanouissement de la culture française des Franco-Ontariens du Grand Nord. Aussi, nous croyons que sa formule -celle de collège affilié à une université- aurait également beaucoup de succès dans d'autres centres de cette vaste région, notamment à Timmins. D'ailleurs, un comité de parents de Timmins, conscients du faible degré d'instruction de la jeunesse de cette ville, a déjà fait une demande en ce sens à l'université Laurentienne.

Par contre, le collège communautaire Northern, de Timmins, n'offre pas de cours en français pour le moment, ce qui l'empêche de jouer pleinement le rôle capital qui est le sien dans une ville où 45 pour cent de la population est d'origine française.

Ecoles privées

En ce qui a trait à l'enseignement secondaire, disons que la population canadienne-française du Grand Nord a compté, jusqu'à tout récemment, sur les écoles secondaires privées pour instruire ses enfants en français. Outre le Collège de Hearst, on y relevait, en 1967-1968: l'Académie St-Joseph, de Hearst; l'Académie d'Youville, de Kapuskasing; le Collège Notre-Dame et le Collège Sacré-Coeur, de Timmins, ainsi que l'Académie Ste-Marie, de Haileybury.

Par suite de l'adoption du "Bill 141", toutes ces maisons d'enseignement se sont transformées en écoles secondaires publiques de langue française.

Si les Canadiens français du Grand Nord doivent se réjouir d'un système d'écoles secondaires françaises dont l'enseignement est gratuit, il importe de souligner le rôle extraordinaire joué par les écoles privées pour inculquer à la population la fierté de la langue française. Les écoles secondaires privées, en effet, ont su former une élite canadienne-française ouverte aux problèmes de la francophonie en Ontario.

Elles n'ont pas toujours eu à leur disposition le temps et le personnel nécessaires pour dispenser un enseignement artistique valable. Deux écoles sur six offraient, toutefois, des cours de chant (St-Joseph et Ste-Marie) et une seule, des cours d'art dramatique (Ste-Marie); enfin, dans les six institutions, les élèves pouvaient suivre des cours privés de musique et, à l'Académie Ste-Marie, des cours privés de dessin. Ajoutons à cela le fait que deux institutions (Ste-Marie et St-Joseph) accueillaient les artistes des Jeunesses musicales, et que cinq maisons d'enseignement abritaient un ciné-club pour étudiants.

Ecoles secondaires publiques

Quant aux écoles secondaires publiques, elles forment un réseau complet. Dans la région qui nous concerne, on dispensait toujours, en 1967-1968, le cours de "français" dans les écoles de Geraldton, Hearst, Kapuskasing, Smooth Rock Falls, Cochrane, Iroquois Falls, Kirkland Lake et New Liskeard (en classe de 9e seulement). De plus, six de ces écoles offraient un cours d'histoire en français et cinq, un cours de géographie en français.

Mais nous ne nous attarderons pas au rôle des écoles secondaires publiques dans le Grand Nord puisque, avec l'apparition des écoles secondaires publiques de langue française, la description de la situation n'aurait plus qu'un intérêt historique tout en faussant la réalité.

Ecoles élémentaires

Au niveau élémentaire, les jeunes Franco-Ontariens jouissent, dans le Grand Nord, d'un solide système d'écoles de langue française. En effet, les six surintendants de cette région veillent sur quatre-vingts écoles qui ont accueilli, en 1967-1968, 18,268 élèves.

Par contre, l'initiation artistique proprement dite laisse beaucoup à désirer dans ces écoles. Nous n'y avons trouvé qu'un seul professeur de musique en permanence et trois professeurs à temps partiel. De plus, nous n'avons relevé la présence d'aucun professeur de dessin dans tout le Grand Nord. Lors de notre passage, six écoles seulement disposaient d'une bibliothèque centrale bien organisée; et aucune d'elles n'était munie d'une salle de musique ou d'une salle de dessin.

A Hearst, cependant, nous avons trouvé une école où l'on organisait un ciné-club à l'intention des élèves des classes de 7e et de 8e.

Absence d'organismes culturels

Hors du contexte scolaire, si l'on trouve, dans le Grand Nord, un certain nombre d'associations à caractère éducatif ou patriotique, l'absence quasi totale, par contre, d'associations ou d'organismes à but culturel nous a particulièrement frappés. En fait, nous n'avons trouvé dans tout le Grand Nord aucun groupe que l'on pourrait qualifier d'artistique.

Nonobstant l'incidence culturelle, il demeure que la majorité de ces organismes ne présentaient pas les effectifs et le rayonnement auxquels on pouvait s'attendre en milieu fortement franco-ontarien. Aucune de ces associations ne nous a paru correspondre à un véritable point de ralliement pour tous les Canadiens français.

Dans tout ce contexte laborieux de vie française, ce sont les jeunes qui apportent le plus bel effort à s'organiser efficacement. Ainsi, nous avons dénombré quatorze organismes de jeunes dans le Grand Nord. Parmi les plus actifs, mentionnons les Entrepreneurs de Timmins qui, appuyés par le club Richelieu de l'endroit, ont inauguré au début de l'année 1968 une boîte à chansons-discothèque, La Lanterne , et le Centre des jeunes de Hearst qui se veut être, depuis l'été 1968, *un service culturel complet mis à la disposition de l'ensemble de la région.*

Enfin, au sein même des institutions d'enseignement, des jeunes ont mis sur pied, avant tout pour des raisons récréatives, trois troupes de théâtre, trois chorales et un atelier d'arts plastiques.

Mais, de leur côté, les adultes franco-ontariens n'ont aucune opportunité, en ce moment, de participer à la vie culturelle de la province comme producteurs: manque d'associations, de formation et de leaders culturels. Par ailleurs, ils reçoivent quelquefois des artistes de l'extérieur, mais de façon très irrégulière, si l'on fait exception des quatre concerts des Jeunesses musicales, à Hearst et à Haileybury. Le Théâtre populaire du Québec et les chansonniers en tournée s'arrêtent habituellement à Hearst, Timmins et Haileybury.

Bref, on peut dire qu'il n'existe pas de véritable vie culturelle dans le Grand Nord à cause, d'abord et avant tout, d'une absence d'organisateurs et d'imprésarios.

La radio et la télévision françaises

Cependant, les habitants des districts de Cochrane et de Timiskaming sont très bien desservis tant par la radio que par la télévision de langue française.

Radio-Canada possède un émetteur-relais de télévision à Timmins, et deux réémetteurs, l'un à Kapuskasing et l'autre à Hearst, ce qui lui permet, avec l'aide de la station CKRN, de Rouyn (près de la frontière), d'atteindre la très grande majorité des Canadiens français de Cochrane. D'ailleurs la station de Rouyn pénètre un peu partout dans le district de Timiskaming.

Pour ce qui est de la radio, Radio-Canada a installé des émetteurs-réseau de faible puissance à Hearst, Smooth Rock Falls et Kirkland Lake. De plus, les stations québécoises, principalement CKVM, de Ville-Marie, débordent largement la frontière.

Mais le véritable "centre nerveux" de la radio française dans le Grand Nord, c'est la station CFCL, de Timmins. Cette station privée est affiliée au réseau de Radio-Canada qui lui transmet vingt-sept heures d'émissions par semaine. CFCL a une puissance de 10,000 watts et dispose de deux relais de 100 watts chacun à Hearst et à Kapuskasing, ce qui lui permet d'atteindre un très vaste auditoire. Mis à part les émissions de Radio-Canada, le reste de sa programmation consiste en musique sur disques (anglais et français) et bulletins de nouvelles. En somme, la station CFCL vise avant tout, avec grand succès d'ailleurs, à la popularité; mais elle fait peu d'efforts pour relever le niveau culturel de ses auditeurs francophones.

Les journaux français

Par contre, une lacune persiste dans cette région au niveau de la presse écrite: on ne trouve aucun journal de langue française dans tout le Grand Nord. Il y est né, par le passé, deux hebdomadaires de langue française qui maintenant sont disparus tous deux. *L'Observateur du Nouvel-Ontario*, dont la parution a cessé en juillet 1961, a néanmoins survécu cinq ans et demi; la relève fut assurée par *Le Canadien de l'Ontario-Nord*, qui s'éteignit un an plus tard. Soulignons, tout de même, que le petit hebdomadaire de langue anglaise de Kapuskasing publie quelques nouvelles en français, et qu'à Hearst, une revue française paraît à intervalles très irréguliers.

Les Canadiens français désireux de lire un journal de langue française achètent habituellement *Le Droit*. Mais le tirage du seul quotidien français de l'Ontario n'atteignait, en mars 1968, que 420 exemplaires pour le district de Cochrane et 157 pour celui de Timiskaming.

Les bibliothèques publiques

S'il existe des lacunes au niveau de la presse écrite, il en existe aussi, disons-le, dans le domaine des bibliothèques. Tous les centres que nous avons visités dans le Grand Nord sont dotés d'une bibliothèque municipale (plus ou moins importante selon la population de la municipalité), à l'exception de la ville de Hearst. Pourtant, la population de cette ville, à grande majorité française, ne cesse d'en réclamer une.

Plusieurs des bibliothèques que nous avons visitées, même quand elles possèdent une section de livres français, n'offrent pas aux francophones le service auquel ils ont droit. Le personnel, trop souvent, est unilingue anglais et la sélection des livres semble être laissée au hasard.

Pourtant, nous avons trouvé deux bibliothèques qui faisaient un effort réel pour bien desservir leur population. A Timmins, par exemple, 28 pour cent des livres constituent la section française, et quatre bibliothécaires sur dix sont de langue française. Pour sa part, la bibliothèque du canton de Calvert, à Ansonville, emploie un personnel bilingue et la majorité des livres sont de langue française.

La bibliothèque régionale, qui dessert tout le Grand Nord, est située à Kirkland Lake. Seulement 8 pour cent des livres mis en circulation par bibliobus sont de langue française.

Les services publics

Dans le domaine de l'éducation populaire, il n'existe qu'une seule section du service Jeunesse et Loisirs, du ministère de l'Education, pour tout le nord de l'Ontario. De ses bureaux à North Bay, le seul fonctionnaire canadien-

français de cette section voit particulièrement au Grand Nord.

En 1967-1968, d'après les chiffres qu'il nous a transmis, quelque 45 des 60 cours offerts dans le Grand Nord étaient "bilingues". Ces cours rejoignent tous les domaines à partir du tissage et de la couture jusqu'à la danse folklorique et le leadership. Il estime qu'environ 600 personnes de langue française y ont participé.

D'autre part, les services municipaux de loisirs (et c'est le cas un peu partout dans la province) respectent très peu le fait français dans leurs activités. Par exemple, les cours mis sur pied par les "centres communautaires" de Timmins et de Kapuskasing ne se donnent qu'en anglais.

L'absence de vie culturelle

La première réflexion qui nous vient à l'esprit, après cette vue sommaire du Grand Nord, c'est qu'il n'existe pas de vie culturelle bien structurée dans cette région, non plus chez les Canadiens français que chez les Canadiens anglais.

Il faut chercher à expliquer cette absence de vie artistique moins par les questions de langue que par des problèmes d'ordre socio-économique: éloignement des grands centres; migration de la jeunesse instruite vers le Sud et l'Est; faible niveau d'instruction de la population; travail physique particulièrement dur, etc.

Une autre cause déterminante rejoint certainement le revenu moyen de la population, lequel demeure relativement faible. Or, l'enquête sur le théâtre en Ontario a démontré que c'est une classe de gens à très haut revenu qui fréquente le théâtre. Ce fait explique, en partie du moins, l'échec d'un nombre impressionnant d'initiatives artistiques ayant vu le jour dans cette région.

Mais, quand même il y aurait une vie culturelle très forte, il est permis de se demander si les Canadiens français y participeraient pleinement. Différents facteurs doivent d'être examinés avant de formuler une réponse à cette question.

Ainsi, il faut bien se rendre à l'évidence que la majorité des villes du Grand Nord sont dominées -lorsqu'elles ne sont pas tout simplement leur créature- par un "moulin" ou par quelques entreprises minières. En l'occurence, la compagnie y possède le contrôle non seulement de la vie économique mais aussi de la vie sociale de la ville. Lorsque

l'on considère l'unilinguisme de ces entreprises, on se rend compte de l'importance de la langue anglaise dans les différentes villes. Il s'ensuit que, trop souvent, le Canadien français permet que l'anglais joue un rôle de premier plan, non seulement au travail mais aussi dans la vie communautaire.

Par ailleurs, il n'existe pratiquement pas d'organismes canadiens-français, au niveau régional, qui aient réussi à recruter une majorité des Franco-Ontariens d'une ville ou d'un canton.

Finalement, et cela nous semble la véritable clef du problème, on dénote une grave pénurie de leaders ou de chefs de file canadiens-français dans le Grand Nord. Les leaders actuels, qui sont débordés par la besogne, souhaitent que la relève vienne plus vite.

Actif des Franco-Ontariens

Cependant, le potentiel des Franco-Ontariens du Grand Nord ne doit pas être sous-estimé.

D'abord, nous l'avons souligné, ils maintiennent un des plus faibles taux d'assimilation dans la province; ils ont pris l'initiative de se bâtir un solide réseau d'écoles secondaires privées et en ont assuré l'existence jusqu'au moment où le gouvernement est venu à reconnaître les écoles publiques de langue française; ils jouissent d'un réseau français de radio et de télévision répandu dans les deux districts qui leur sont importants, et toujours ils se sont portés à la rencontre d'un artiste ou d'une troupe en tournée.

Nous croyons que, si les recommandations que nous proposerons tout au long de ce rapport sont mises en oeuvre, la population francophone du Grand Nord pourra jouer un rôle d'envergure dans la vie culturelle des districts de Cochrane et de Timiskaming, et ce au bénéfice de toute la population.

REGION DU MOYEN NORD



LEGENDE

- • VILLES AYANT UNE CONCENTRATION FRANCO-ONTARIENNE D'IMPORTANCE.
- ★ POSTE DE RADIO OU RELAIS DE RADIO.
- ☆ POSTE DE TÉLÉVISION OU RELAIS DE TÉLÉVISION.
- ⊙ ÉCOLE SECONDAIRE PUBLIQUE FRANÇAISE.
- ▬ ÉCOLE SECONDAIRE PUBLIQUE OÙ L'ON ENSEIGNE LE FRANÇAIS.
- ▭ ÉCOLE SECONDAIRE PRIVÉE.
- □ COLLÈGE.
- ◐ UNIVERSITÉ BILINGUE.
- ▲ QUOTIDIEN
- ▬ HEBDOMADAIRE
- ⌓ MENSUEL
- ○ VILLES HABITUELLEMENT VISITÉES PAR LES ARTISTES EN TOURNÉE.
- ● VILLES AYANT UNE VIE CULTURELLE ACTIVE.

1 : SUDBURY
2 : NIPISSING
3 : ALGOMA
4 : PARRY SOUND
5 : MUSKOKA
6 : MANITOULIN

II.- LA REGION DU MOYEN NORD

Faible taux d'assimilation

La région du Moyen Nord englobe six districts qu'habitent 415,351 personnes, dont 122,569 (29.5 pour cent) sont d'origine française. Cependant, les 95,147 d'entre elles qui parlent encore le français (22.9 pour cent) sont concentrées dans deux districts en particulier: Sudbury (ville de Sudbury, municipalités et cantons de la "Ceinture de nickel", Espagnola), qui compte 54,940 francophones (33.1 pour cent); et Nipissing (North Bay, Sturgeon Falls, Mattawa), où 25,408 personnes ont encore le français pour langue maternelle (36.0 pour cent). Un seul autre district compte une population francophone appréciable, celui d'Algoma (ville et canton d'Elliot Lake, Sault-Ste-Marie, Blind River), où l'on trouve 13,244 personnes d'expression française (11.9 pour cent). Quant aux trois autres districts (Parry Sound, Muskoka et Manitoulin), ils ne comptent ensemble que 1,600 francophones dispersés et présentent donc bien peu d'intérêt du point de vue de l'enquête.

Les Franco-Ontariens du Moyen Nord ont très bien résisté jusqu'à maintenant à l'assimilation dont le taux, pour l'ensemble des six districts de cette région, s'établit à 22.4 pour cent, soit un peu plus que pour la région du Grand Nord (19.5 pour cent), mais encore bien au-dessous du taux provincial (34.4 pour cent). C'est dans le district de Sudbury que le taux est au plus bas; en effet, seulement 15.7 pour cent des citoyens d'origine française n'ont plus le français comme langue maternelle. Légèrement supérieur dans le district de Nipissing (17.2 pour cent), il dépasse la moyenne provinciale dans le district d'Algoma, où il atteint 38.1 pour cent (Graphique II, p. 67).

Sudbury, ville franco-ontarienne

Sudbury, ville la plus importante du Moyen Nord, abrite à l'intérieur de sa zone métropolitaine une population de 110,694 habitants, dont 40,012 d'origine française (36.1 pour cent) et 34,019 de langue maternelle française (30.7 pour cent). Le taux d'assimilation s'établit donc à 15.0 pour cent; toutefois, il est sensiblement inférieur dans la plupart des cantons de la "Ceinture de nickel". Fait capital à signaler, la population franco-ontarienne de Sudbury est plus jeune que la population totale de cette ville et plus jeune encore que la population totale de la province. En effet, 37.5 pour cent des Franco-Ontariens de Sudbury ont moins de quatorze ans en comparaison de 32.2 pour cent pour la province.

A l'inverse de ce que l'on constate à Sudbury, le taux d'assimilation pour la ville de North Bay (29.5 pour cent) est de beaucoup supérieur à celui qui caractérise le district (17.2 pour cent). Il est deux fois plus élevé pour le canton de

LEGENDE



100% = POPULATION TOTALE (A L'INTERIEUR DU CERCLE)

1. % de la population qui est d'origine maternelle françaises

2. % de la population qui est d'origine française mais de langue maternelle anglaise

3. % de la population qui est de langue maternelle anglaise et d'origine autre que française

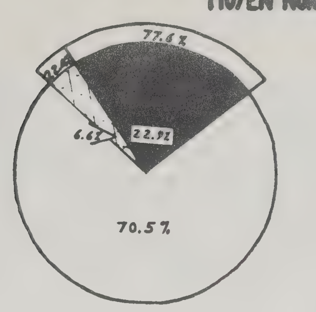
100% = POPULATION D'ORIGINE FRANCAISE (A L'EXTERIEUR DU CERCLE)

4. % de la population d'origine française qui a conservé le français comme langue maternelle

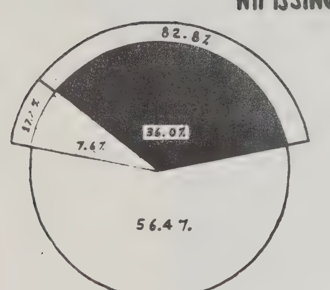
5. % de la population d'origine française qui a adopté l'anglais comme langue maternelle (ou taux d'assimilation)

REGION DU MOYEN NORD

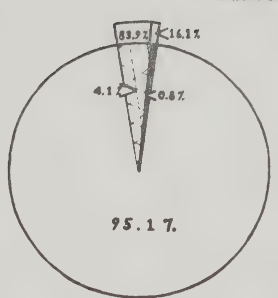
MOYEN NORD



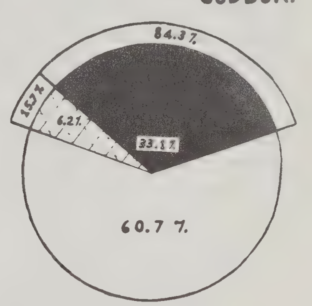
NIPISSING



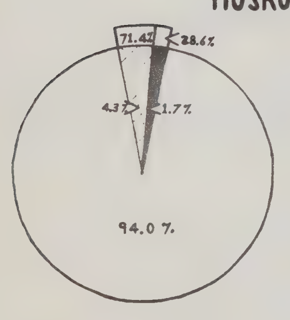
MANITOULIN



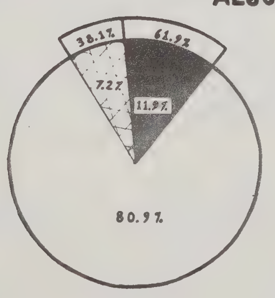
SUDBURY



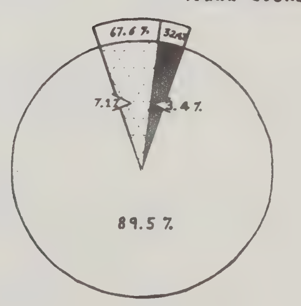
MUSKOKA



ALGOMA



PARRY SOUND



POPULATION TOTALE: 415,351

PARRY SOUND: 29,632

MANITOULIN : 11,276

MUSKOKA : 26,705

NIPISSING : 70,568

ALGOMA : 111,408

SUDBURY : 165,862

Widdifield (34.0 pour cent) -qui maintenant fait partie de la zone métropolitaine de North Bay-, que pour le district. Il faut mentionner, cependant, que la population anglaise de cette ville fut jadis l'une des plus francophobes de la province, et qu'une bonne partie de celle-ci le demeure encore aujourd'hui. Dans la ville de Mattawa, où les francophones sont en majorité (53 pour cent), le taux d'assimilation atteint 19.3 pour cent, tandis que pour la ville de Sturgeon Falls, il ne dépasse pas 3.4 pour cent.

Algoma, zone d'inquiétude

Constatation inquiétante chez les Franco-Ontariens de Sault-Ste-Marie, seulement 23.5 pour cent d'entre eux sont âgés de moins de vingt ans, comparativement à 39.8 pour cent pour l'ensemble des Franco-Ontariens. Il faut noter que ce groupe demeure isolé du reste des Franco-Ontariens de la région et qu'il ne bénéficie à peu près pas de l'immigration francophone. D'ailleurs, le taux d'assimilation y est très élevé (51.5 pour cent). S'il n'atteint que 20 pour cent à Blind River, c'est que la population franco-ontarienne est de vieille souche et qu'elle constitue presque la moitié de la population de cette ville. Le cas d'Elliot Lake est bien particulier, car l'importance de sa population -très variable- est déterminée par les conditions de l'exploitation minière. Le taux d'assimilation pour le canton d'Elliot Lake (y compris la ville) ne s'élevait qu'à 16.6 pour cent en 1961, grâce à une forte immigration québécoise. Soulignons, toutefois, que la démographie de ce canton a complètement changé tout récemment.

Sudbury, centre intellectuel

Sudbury demeure le principal centre intellectuel du Moyen Nord, la seule ville de cette région où l'on trouve un système d'enseignement complet, du niveau élémentaire au niveau universitaire.

Institution bilingue et multiconfessionnelle, l'université Laurentienne est née en 1960 d'une fédération de maisons d'enseignement supérieur: l'Université de Sudbury (catholique), l'université Thorneloe (anglicane) et l'université Huntington (Eglise unie du Canada). Elle compte de plus trois collèges affiliés à sa faculté des "arts et sciences": le Collège Algoma (anglais), de Sault-Ste-Marie; le Collège Nipissing (anglais), de North Bay; et le Collège de Hearst (français).

Les statistiques de l'inscription, d'autre part, laissent perplexe. Pour l'année 1967-1968, l'université Laurentienne accueillait 1,263 étudiants, dont 1,088 dans la section anglaise et seulement 180 dans la section française. Pour l'année 1966-1967, elle comptait une inscription totale

de 1,121 étudiants, dont 948 anglophones et 173 francophones. Foyer des étudiants franco-ontariens, l'Université de Sudbury, issue en 1957 du Collège Sacré-Coeur, institution fondée en 1913 par les Jésuites, recevait 734 étudiants pour l'année 1967-1968, dont 568 anglophones et 166 francophones. Le nombre de ceux-ci est demeuré le même que l'année précédente, alors que le nombre d'étudiants de langue anglaise s'est sensiblement accru.

L'université Laurentienne, dont le rayonnement reste limité, représente néanmoins l'un des principaux espoirs de la culture française dans les régions du Nord. Bien que cette institution n'accueille pour le moment qu'une minorité de professeurs et d'étudiants francophones -mais qui forment un noyau culturel très actif-, elle abrite un bon nombre d'organismes culturels et artistiques à caractère français. Soulignons les réalisations des Jésuites de l'Université de Sudbury, qui ont mis sur pied l'Institut de folklore et la Société historique du Nouvel-Ontario, et qui ont colligé d'importantes archives franco-ontariennes depuis leur établissement dans cette région. L'un deux, d'ailleurs, a fondé la troupe de théâtre française de l'université Laurentienne. Autre initiative capitale, l'université Laurentienne inaugurait, en 1967, un musée des arts plastiques et des arts populaires.

Quant aux étudiants francophones, bien qu'ils ne constituent qu'une petite minorité sur le campus, ils sont néanmoins beaucoup plus éveillés à la dimension culturelle que leurs confrères anglophones. Ce sont eux qui animent véritablement le Comité culturel étudiant, organisme qui a pour but de coordonner les activités culturelles et artistiques sur le campus. Le Comité culturel étudiant subventionne d'ailleurs la troupe universitaire française, très active non seulement à Sudbury mais dans toute la région, de même que le ciné-club, très fréquenté par les étudiants de l'université comme des écoles secondaires. Cependant, la majeure partie des fonds du Comité culturel vont à la publication du journal hebdomadaire *Lambda*, dont une édition complètement française alterne avec une édition complètement anglaise. Le *Lambda* français témoigne bien de la vitalité des étudiants franco-ontariens et de leur intérêt pour la littérature et les arts. Le Comité culturel invite aussi, au cours de l'année académique, plusieurs conférenciers francophones de marque venant pour la plupart du Québec. Il ne faudrait pas omettre de mentionner, enfin, l'apport soutenu des professeurs attachés au département de français -Européens et Québécois-, qui participent tous aux activités culturelles du campus.

L'Ecole normale de Sudbury

Ouverte en 1963, l'Ecole normale de Sudbury est située sur le campus de l'université Laurentienne, mais n'est pas encore intégrée à cette institution: elle devrait l'être d'ici quelques années, toutefois, à l'occasion de la création d'une faculté d'éducation. A ses débuts, l'Ecole normale accueillait 150 élèves; l'an dernier, elle n'en a reçu que 138. Les jeunes filles représentent environ 80 pour cent des candidats; et l'on constate que le nombre de candidats masculins décroît d'année en année. Le cours, d'une durée d'un an jusqu'à 1968, s'étendra désormais sur deux ans, ce qui ferait que l'Ecole normale pourrait compter, en 1968-1969, une centaine d'élèves de plus. C'est pourquoi le nombre de professeurs, de douze qu'il était en 1967-1968, fut porté à quinze pour 1968-1969. Les activités parascolaires des élèves de l'Ecole normale sont distinctes de celle des étudiants francophones de l'université Laurentienne. Les deux groupes n'entretiennent, en fait, que très peu de rapports entre eux: les élèves de l'Ecole normale élisent leur propre conseil étudiant, qui est indépendant de l'Association générale des étudiants de l'université Laurentienne. Leur principale activité artistique consiste à monter une pièce de théâtre au cours de l'année scolaire. Soulignons, cependant, que bon nombre d'entre eux fréquentent le ciné-club de l'université.

Les collèges communautaires

Les trois campus du collège communautaire Cambrian sont situés dans la région du Moyen Nord: Sault-Ste-Marie, Sudbury et North Bay. Appelée à jouer un rôle d'importance capitale dans ces divers milieux, cette institution d'enseignement technique ne prévoit pas offrir de cours en français, du moins pour le moment, bien qu'elle doive recevoir nombre d'étudiants francophones, notamment à Sudbury et à North Bay.

Quant aux cours de formation complémentaire qu'offrent présentement aux adultes (le soir) les commissions scolaires publiques du niveau secondaire, aucun n'est donné en français, à notre connaissance, alors même qu'un tiers des adultes inscrits au Sudbury High School, par exemple, sont de langue française.

Les écoles secondaires publiques

Douze écoles secondaires publiques, réparties un peu partout dans la région du Moyen Nord, offraient l'an dernier des cours en français, le nombre de ces cours variant généralement selon le nombre d'étudiants de langue anglaise à l'école. L'on trouve quatre de ces écoles à Sudbury, deux à North Bay, et une respectivement à Chelmsford, Val Caron, Elliot Lake, Blind River, Noëlville et Sturgeon Falls. En tout, ces douze écoles accueillaient l'an dernier 4,108 étudiants franco-ontariens.

Cependant, la vie culturelle française dans ces écoles où francophones et anglophones se côtoient, non seulement à l'intérieur d'une même école mais aussi à l'intérieur d'une même classe, demeure très pauvre vu que l'ambiance y est très anglaise, même là où les francophones sont en majorité. Par exemple, tous les cours d'initiation artistique, en musique comme en arts plastiques, sont dispensés en anglais, sauf en de très rares exceptions. Soulignons, d'autre part, que les organismes d'étudiants de langue française sont très rares, et plus rares encore ceux qui s'intéressent, si peu soit-il, à la culture et aux arts. C'est dans ces écoles, toutefois, que sont présentés la plupart des spectacles de langue française, vu que chacune abrite un grand gymnase habituellement pourvu d'une scène convenable.

Les écoles secondaires privées

Des trois écoles secondaires privées de langue française qui accueillaient en 1967-1968 quelque 1,000 étudiants (surtout des jeunes filles), seulement deux ont rouvert leurs portes en septembre 1968. La plus importante de ces institutions, le Collège Notre-Dame de Sudbury, accueille les garçons depuis la fermeture du Collège Sacré-Coeur, -si durement ressentie par la population franco-ontarienne de la région. A Sturgeon Falls, le Pensionnat Notre-Dame-de-Lourdes continuera, du moins pour cette année, à recevoir les jeunes filles. A North Bay, l'Académie Notre-Dame-de-l'Assomption, qui accueillait jeunes filles et garçons, a fermé ses portes en juin 1968. Quant à ses élèves, ils constituent le gros du premier contingent orienté vers la nouvelle école secondaire publique de langue française de North Bay, la seule du genre dans le Moyen Nord, du moins pour cette année. La région en comptera au moins une autre en 1969: l'école Cartier-MacDonald, de Sudbury.

Les écoles publiques de langue française

Dans cette région comme ailleurs, les jeunes Franco-Ontariens des écoles privées témoignent d'une vie culturelle plus intense que dans les écoles secondaires publiques, malgré la disparité des moyens disponibles entre ces deux types d'institutions scolaires. C'est que dans les écoles privées, malgré les faibles ressources de celles-ci, ils se sont sentis chez eux; aussi leur personnalité culturelle, à la seule faveur du milieu ambiant, s'est-elle mieux épanouie.

Les écoles élémentaires

Quelque 24,000 jeunes Franco-Ontariens fréquentent quatre-vingt-neuf écoles élémentaires de langue française du système séparé, lesquelles emploient 915 instituteurs. L'on peut affirmer sans ambages que la vie artistique de ces écoliers, tant au niveau de l'initiation qu'au niveau de la création, s'avère très pauvre. Côté musique, l'enseignement ne comprend en général que le chant. En ce domaine, seule la commission scolaire de Sudbury (qui retenait pour 1967-1968 les

services de six instituteurs qualifiés, dont un directeur) offre un programme valable; cependant, l'appréciation musicale laisse à désirer et les instruments demeurent inconnus pour la plupart. Mais les chorales y foisonnent: plus d'une soixantaine d'entre elles participent annuellement au Festival de musique Kiwanis de Sudbury, où plusieurs se classent à l'avant-plan. Dans tout le reste de la région, l'on ne peut trouver que sept autres instituteurs qualifiés en musique, qui se débrouillent comme ils le peuvent.

Côté arts plastiques, il est effarant de constater que l'on ne peut compter sur un seul instituteur qualifié dans les écoles élémentaires de langue française du Moyen Nord. Le temps alloué à cette matière et le programme d'enseignement sont laissés à l'entière discrétaion des directeurs d'école et des titulaires de classe. Dans des conditions aussi aléatoires, l'initiation aux arts plastiques est pratiquement nulle. D'ailleurs, le matériel nécessaire aux arts plastiques comme aux arts d'interprétation, sauf de très exceptions, fait complètement défaut.

Soulignons, enfin, qu'aucune de ces écoles n'est dotée d'un ciné-club; les projections de films sont rarissimes, de même que toutes autres manifestations culturelles et artistiques de provenance locale ou importées.

Indigence de la vie culturelle et artistique

La vie culturelle et artistique dans le Moyen Nord, tant du côté anglais que du côté français, nous apparaît disparate et peu soutenue. Les raisons en sont multiples: éloignement des grands centres culturels (Montréal, Ottawa et Toronto); apathie et faible niveau d'instruction d'une population composée en grande partie de mineurs, qui sont soumis à des conditions de travail harassantes; pauvreté des structures culturelles; manque de personnel compétent, pour ne mentionner que les plus évidentes. Toutefois, l'on doit dire que la vie culturelle des Franco-Ontariens du Moyen Nord s'avère plus active que chez leurs semblables des autres régions, sauf ceux de l'Est.

Nouvelles structures culturelles

La ville de Sudbury demeure sans contredit le principal foyer de rayonnement de la culture française dans cette région. Le Centre des jeunes et de la culture française de Sudbury accueille aujourd'hui quelque 1,500 jeunes et adultes dans ses vastes locaux où il offre, entre autres choses, des cours d'arts plastiques, de musique et de danse, moyennant une cotisation modique. Chaque été, de son domaine de l'Ile-aux-Chênes, le Centre met sur pied des "camps" de musique, de danse et de leadership auxquels participent des jeunes francophones venus de toutes les provinces du pays. Enfin, bon nombre d'organismes culturels et

artistiques lui sont rattachés: le Cercle des Jnobs, une discothèque pour adolescents; la Slague, qui agit surtout à titre d'imprésario en invitant dans la région chansonniers et troupes de théâtres; enfin les Jeunesses musicales, qu'il veut ressusciter dans tous les centres francophones du Nord.

Fondé il y a dix-sept ans et toujours animé par le Père Albert Regimbal, s.j., le Centre exerce aujourd'hui son action non seulement sur le plan régional mais aussi à l'échelle de la province. Le bureau des directeurs du Centre consacre le gros de ses efforts à la réalisation d'un projet de Maison de la culture française, -l'une des principales recommandations contenues dans le rapport de l'enquête sociologique sur *Le développement de la culture française à Sudbury*(3). Les recommandations de cette étude, commandée par le Centre des jeunes, retiennent présentement l'attention du Conseil des arts de Sudbury, lui-même mis sur pied à l'instigation du Centre.

A North Bay, ce sont les Compagnons des francs loisirs qui assument, quoique de façon plus restreinte, le rôle que joue le Centre des jeunes à Sudbury. Leurs quelque 1,600 membres peuvent s'inscrire à des cours d'arts plastiques, de chant populaire, de danse et de tissage. Les Compagnons jouent en outre le rôle d'imprésario, invitant dans la région musiciens, chansonniers et troupes de théâtre. Enfin, ils organisent à chaque année un carnaval auquel participe toute la population de la ville et des environs.

Quant au Comité pour la Place des arts de Sturgeon Falls, qui réunit quelque 500 membres, il offre des ateliers d'artisanat et d'arts plastiques. En 1968, ses dirigeants ont monté une exposition d'oeuvres exécutées par les élèves, -travaux dont l'originalité et les qualités artistiques ont su recueillir les suffrages du public local.

Manifestations de la culture française

Tous les groupes franco-ontariens qui pratiquent le théâtre se trouvent près des institutions d'enseignement; ils sont d'ailleurs peu nombreux et leur public est restreint. Seule la troupe française de l'université Laurentienne est proprement constituée aux fins de cet art; les quatre autres groupes dont nous connaissons l'existence (rejoignant

---

(3) Marc Laplante, *Le développement de la culture française à Sudbury*, rapport (non publié) présenté au Centre des jeunes et de la culture française de Sudbury, Ontario, 1968, p. 84.

instituteurs des écoles élémentaires ou étudiants des écoles secondaire) ne s'organisent que pour monter un spectacle annuel, -activité plus récréative qu'artistique. Dans le domaine musical, l'on ne trouve que des chorales, encore une fois près des écoles (surtout à Sudbury, exception faite d'une chorale paroissiale à Sturgeon Falls), et qui participent en grand nombre aux festivals annuels de musique des clubs Kiwanis de Sudbury et de North Bay. Quant aux Jeunesses musicales, encore actives il y a quelques années dans les principaux centres francophones de la région, elles n'existent plus aujourd'hui qu'à Sudbury.

Les arts plastiques ne se pratiquent, et seulement au niveau de l'initiation, qu'au sein des organisations franco-ontariennes de culture et de loisirs. Il en est de même pour la danse. Côté littérature, l'on ne peut mentionner que les Editions de l'université Laurentienne, l'Institut de folklore de l'Université de Sudbury et l'édition française bi-hebdomadaire du journal étudiant Le *Lambda*, qui publie des poèmes, contes et nouvelles composés par des étudiants francophones. Signalons, d'ailleurs, qu'il n'existe dans toute la région qu'une seule librairie (à Sudbury) disposant de livres français. Les conférenciers de langue française, d'autre part, se font rarissimes ailleurs que chez les clubs Richelieu, lesquels doivent très souvent faire appel à des conférenciers de langue anglaise. Côté cinéma, enfin, il n'existe dans tout le Moyen Nord qu'un seul ciné-club pour francophones, celui de l'université Laurentienne. On ne relève en ce domaine qu'une seule autre manifestation significative, le Festival du film français, organisé pour la première fois en 1967.

Reste à mentionner quelques autres manifestations franco-ontariennes, bien que leur contenu artistique soit plutôt mince: la Semaine française de Sudbury et les carnavals d'Azilda et de North Bay, initiatives à caractère communautaire qui ont cependant modifié sensiblement la mentalité anglaise en faveur du fait français.

Techniques de diffusion

Dans le domaine des techniques de diffusion, l'on trouve dans le Moyen Nord une station de radio affiliée au réseau français de Radio-Canada, CFBR, qui ne diffuse que du lever au coucher du soleil. Outre les émissions du réseau, la programmation de CFBR comprend surtout de la musique populaire sur disques. Les disques en langue anglaise font partie de la programmation depuis quelques mois, malgré les protestations de plusieurs auditeurs francophones. De plus, la société d'Etat a installé dans la région cinq émetteurs-réseau de radio (Elliot Lake, Blind River, Espagnola, Sturgeon Falls et Bonfield) et trois émetteurs-relais de télévision (Sudbury, Elliot Lake et Sturgeon Falls).

La presse française dans le Moyen Nord se résume à un hebdomadaire: *Le Voyageur*, de Sudbury, qui a succédé à *L'Information* le 8 mai 1968. Ce journal publie surtout des articles d'intérêt éducatif et religieux. Mentionnons, d'autre part, *L'Ami du peuple*, dont le Centre des jeunes et de la culture française a repris la publication il y a près d'un an, et *Le Compagnon*, que publient les Compagnons des francs loisirs de North Bay. Ces deux mensuels, qui paraissent plus ou moins régulièrement, ne traitent en général que des activités de ces deux organisations. Dans l'hebdomadaire bilingue de Sturgeon Falls, l'information en langue française n'occupe qu'une place insignifiante.

Le quotidien *Le Droit* a publié pendant quatre ans (de mars 1959 à juin 1963) une "édition du Nord" qui était lue, à ses débuts, dans quelque 5,000 foyers. L'expérience, qui engouffra un investissement considérable, se solda malheureusement par un échec, le nombre d'abonnés s'abaissant d'année en année. A sa dernière publication, l'édition du Nord comptait 1,700 abonnés; en mars 1968, *Le Droit* n'en comptait plus que 1,200 dans tout le Nord, dont 600 dans le Moyen Nord.

Le livre français

De toutes les bibliothèques publiques du Moyen Nord, seule la bibliothèque municipale de Sudbury et la bibliothèque régionale qu'elle dessert (Northern Ontario Library System) abritent chacune une section française assez complète. Dans les écoles élémentaires, les bibliothèques centrales administrées par des bibliothécaires compétents font exception.

Quant aux autres services publics intéressés à la culture (le service Jeunesse et Loisirs et surtout les services municipaux de récréation), ils ont jusqu'à présent tout à fait négligé la présence française dans le Moyen Nord.

Perspectives d'avenir

La vie culturelle et artistique des quelque 95,000 Franco-Ontariens du Moyen Nord, si elle n'en est qu'à ses premiers balbutiements, laisse entrevoir néanmoins d'encourageantes perspectives d'épanouissement. L'existence d'un système presque complet d'enseignement de langue française (du niveau élémentaire au niveau universitaire), l'implantation d'institutions proprement culturelles, l'émergence de nouveaux chefs populaires au sein d'une population jeune et dynamique (d'ailleurs enrichie par une appréciable et constante immigration francophone), sont autant d'éléments aptes à favoriser chez eux une réelle participation à la vie des arts.

Les obstacles

Cependant, les obstacles à cet épanouissement se font nombreux autant que puissants: l'indifférence, voire l'hostilité des services publics et des grandes entreprises minières et forestières qui dominent l'économie de la région; le manque de communication et de coordination entre les diverses communautés et organisations franco-ontariennes; la faiblesse des moyens d'information de langue française; l'exode constant de la jeunesse franco-ontarienne du Nord vers les régions de l'Est et le Sud ou vers le Québec, autant de problèmes qui s'ajoutent à ceux que nous avons relevés plus haut: difficulté de recruter du personnel compétent, pauvreté générale de la vie culturelle dans l'ensemble de la région, etc.

Un esprit positif

Toutefois, les Franco-Ontariens du Moyen Nord, animés par une élite peu nombreuse mais pleinement consciente de toutes les dimensions de son avenir culturel, aspirent à bâtir ce pays, à charge et à partage égal avec leurs partenaires anglophones, sur les bases d'un bilinguisme et d'un biculturalisme authentique.

REGION DE L'EST



LEGENDE

- • VILLES AYANT UNE CONCENTRATION FRANCO-ONTARIENNE D'IMPORTANCE.
- ★ POSTE DE RADIO OU RELAIS DE RADIO.
- ☆ POSTE DE TÉLÉVISION OU RELAIS DE TÉLÉVISION.
- ⊙ ÉCOLE SECONDAIRE PUBLIQUE FRANÇAISE.
- ▤ ÉCOLE SECONDAIRE PUBLIQUE OÙ L'ON ENSEIGNE LE FRANÇAIS.
- ◪ ÉCOLE SECONDAIRE PRIVÉE.
- □ COLLÈGE.
- ◐ UNIVERSITÉ BILINGUE.
- ▲ QUOTIDIEN
- ▬ HEBDOMADAIRE
- ⌓ MENSUEL
- ○ VILLES HABITUELLEMENT VISITÉES PAR LES ARTISTES EN TOURNÉE.
- ● VILLES AYANT UNE VIE CULTURELLE ACTIVE.

1 : PRESCOTT
2 : RUSSELL
3 : GLENGARRY
4 : CARLETON
5 : STORMONT
6 : RENFREW

III.- LA REGION DE L'EST

Aperçu démographique

Un Franco-Ontarien sur trois habite la région de l'Est, dont les onze comtés forment le "Triangle d'or". Faiblement industrialisé, l'Est ontarien est demeuré rural. Il compte 782,531 habitants dont 160,900 sur 201,906 d'origine française (le quart de la population totale) ont conservé le français comme langue maternelle. Le taux d'assimilation pour l'ensemble de la région (20.5 pour cent) demeure inférieur au taux provincial (34.4 pour cent).

Phénomène propre à cette région, les francophones constituent le groupe ethnique majoritaire dans trois comtés, soit ceux de Prescott, Russell et Glengarry; ils forment, en outre, de fortes concentrations dans Carleton, Stormont et Renfrew. Tous ces comtés, soulignons-le, sont situés tout près de la frontière du Québec.

Prescott est sans contredit le plus franco-ontarien des comtés de la province, puisque 83.6 pour cent de ses 27,226 habitants sont de langue maternelle française. La proportion est encore plus forte à Hawkesbury, son chef-lieu, où les Franco-Ontariens comptent pour 87.1 pour cent de la population. Il s'ensuit que le taux d'assimilation pour le comté est pratiquement nul (1.4 pour cent). (Graphique III, p.83).

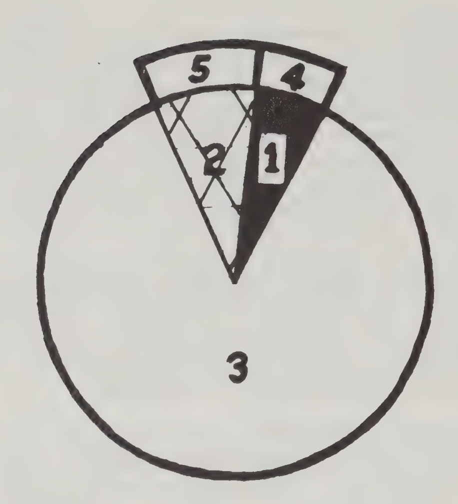
Le comté de Russell présente une caractéristique extraordinaire pour un comté franco-ontarien: l'assimilation, par le groupe francophone, de personnes qui ne sont pas d'origine française. L'on constate, en effet, que 73.2 pour cent des habitants sont d'origine française, cependant que 77.4 pour cent ont le français comme langue maternelle.

Notons que les ruraux forment la majorité dans ces deux comtés; ils représentent en effet 53.1 pour cent de la population dans Prescott et 74.0 pour cent, dans Russell. Mais le comté le plus rural est sans contredit celui de Glengarry (86.4 pour cent), qu'habitent 9,133 personnes de langue maternelle française sur une population totale de 19,217.

Plus nombreux, les Franco-Ontariens du comté de Stormont ne représentent cependant que 36.6 pour cent de la population totale. La grande majorité d'entre eux, soit 18,496, habitent la ville de Cornwall.

L'on constate que le taux d'assimilation pour les comtés de Glengarry (17.5 pour cent) et de Stormont (23.4 pour cent), même s'il est plus élevé que dans les comtés de Prescott et Russell, demeure toutefois faible. Mais la caractéristique

LEGENDE



100% = POPULATION TOTALE (A L'INTERIEUR DU CERCLE)

1. % de la population qui est d'origine maternelle françaises

2. % de la population qui est d'origine française mais de langue maternelle anglaise

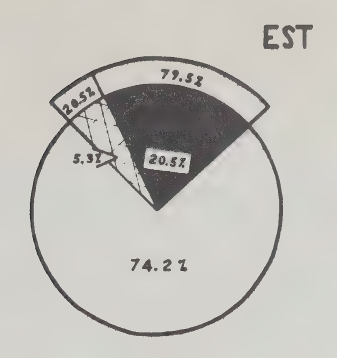
3. % de la population qui est de langue maternelle anglaise et d'origine autre que française

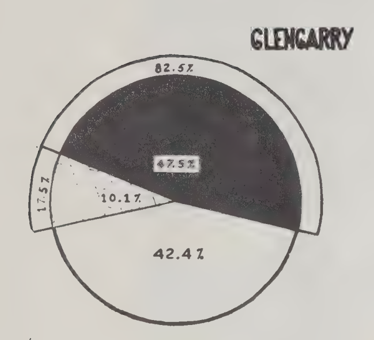
100% = POPULATION D'ORIGINE FRANCAISE (A L'EXTERIEUR DU CERCLE)

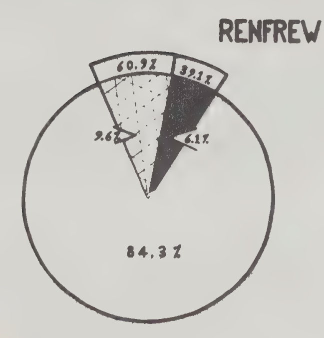
4. % de la population d'origine française qui a conservé le français comme langue maternelle

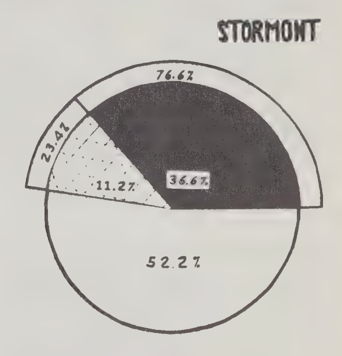
5. % de la population d'origine française qui a adopté l'anglais comme langue maternelle (ou taux d'assimilation)

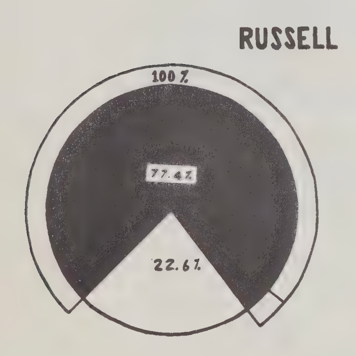
REGION DE L'EST

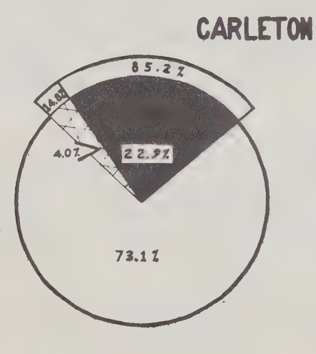


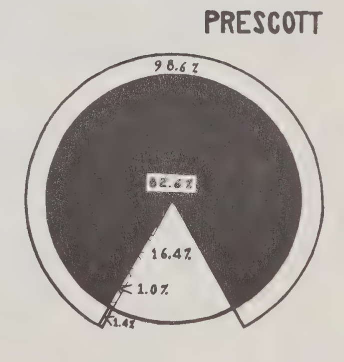












POPULATION TOTALE : 782,531

CARLETON : 352,932

GLENGARRY : 19,217

STORMONT : 57,867

PRESCOTT : 27,226

RENFREW : 89,635

RUSSELL : 20,892

LES 5 AUTRES COMTES : 214,762

principale de ces quatre comtés, c'est que 61.3 pour cent de leurs habitants réunis sont d'origine canadienne-française.

Les Franco-Ontariens sont peu nombreux dans les autres comtés ruraux de la région, sauf dans Renfrew. Et des 14,044 habitants d'origine française de ce comté, il ne s'en trouve plus que 5,498 dont le français soit encore la langue maternelle, ce qui fixe à 60.9 pour cent le taux d'assimilation.

Dans les comtés de Dundas, Grenville, Leeds, Frontenac et Lanark, où le taux d'assimilation varie entre 58.9 pour cent et 73.0 pour cent, les Franco-Ontariens ne forment que de faibles groupes minoritaires. Le groupe le plus actif se trouve à Kingston, qu'habitent 3,806 personnes d'origine française.

Situé au coeur de cette région, le comté de Carleton -le plus important par le nombre de Franco-Ontariens qui l'habitent- compte 80,941 Franco-Ontariens sur une population totale de 352,932 habitants. Le taux d'assimilation y atteint 14.8 pour cent. Les Franco-Ontariens, bien entendu, habitent la cité d'Ottawa; mais ils sont aussi très fortement concentrés dans la ville d'Eastview (14,976 h. de langue maternelle française), de même que dans le canton de Gloucester (7,249 h. de langue maternelle française).

Soulignons que, du point de vue de l'enquête, l'on ne saurait négliger l'ensemble de la région de la capitale nationale, qui englobe les municipalités québécoises de Hull (56,929 habitants), Gatineau, Pointe-Gatineau, Aylmer, Deschênes et Lucerne. Il s'agit là d'une réalité sociologique essentielle à la compréhension de la vie française à Ottawa. Les frontières politiques ne sont guère observées au plan de la vie culturelle et artistique; et l'on ne saurait parler distinctement, à ce niveau, d'Ottawa, d'Eastview et de Hull: la population française de toute la région participe aux mêmes activités, qu'elles prennent place dans l'une ou l'autre ville, d'un côté ou de l'autre de la frontière.

L'Université d'Ottawa

Principal foyer de rayonnement de la culture française dans la région de l'Est ontarien, l'Université d'Ottawa est née du College of Bytown, fondé en 1849 par les Oblats de Marie-Immaculée. C'est aujourd'hui une institution bilingue de haut savoir, à qui le gouvernement provincial a confié, en vertu de la *Loi de l'Université d'Ottawa, 1965*, la mission toute spéciale de promouvoir le bilinguisme et le biculturalisme tout en assurant le maintien, l'épanouissement et la diffusion de la

culture française en Ontario. Reconnaissant que le fonctionnement d'une administration bilingue réclamait des fonds additionnels, le ministère ontarien des Affaires universitaires lui octroyait à cette fin, en mars 1967, une première subvention spéciale au montant de $1,080,000.

L'Université d'Ottawa accueillait dans ses facultés et écoles, en septembre 1967, un total de 8,208 étudiants, dont 5,058 réguliers et 3,150 à temps partiel. Or les statistiques, en ce qui a trait aux francophones, révèlent une situation inquiétante. Les étudiants réguliers de langue maternelle française, au nombre de 2,574, comptaient en 1967 pour 51 pour cent des étudiants réguliers en regard de 64 pour cent en 1958. Combien de Franco-Ontariens parmi les 2,574 étudiants de langue française qu'accueillait l'Université en 1967? L'Université ne possède aucune donnée à ce sujet, mais l'on estime que le nombre des Franco-Ontariens s'établissait entre 1,000 et 1,300(1).

Sur le plan académique, les étudiants de langue française peuvent acquérir une formation artistique en suivant les cours du département des beaux-arts, qui offre un programme de "concentration", au niveau du baccalauréat, en théâtre, en musique et en arts visuels. La population française de la région peut bénéficier de la plupart de ces cours par l'intermédiaire du département de l'extension, qui offre en outre des cours en français et en anglais à Cornwall et à Hawkesbury, et des cours en anglais seulement à Pembroke, Renfrew et Barry's Bay. De plus, le nouveau département de récréologie de l'Ecole d'éducation physique et de récréation, a entrepris en 1968 la formation de spécialistes bilingues en loisirs, qui seront appelés à jouer le rôle d'animateurs populaires. Quant à la nouvelle faculté d'éducation, elle assumera à l'avenir une responsabilité d'importance capitale pour l'ensemble des Franco-Ontariens: la formation des enseignants destinés aux écoles secondaires publiques de langue française.

En marge de son programme académique, l'Université maintient les Editions de l'Université d'Ottawa ainsi que sa

---

(1) Pour en arriver à ces chiffres, nous avons fait le calcul suivant. Des 2,574 étudiants de langue française inscrits à cette date, 1,601 venaient du Québec. Normalement, la très grande majorité des étudiants québécois, disons 1,400, sont de langue française. Reste un nombre possible de quelque 1,200 Franco-Ontariens.

propre troupe de théâtre de langue française, la Comédie des Deux Rives. Elle organise, en outre, à l'intention du grand public, plusieurs manifestations culturelles et artistiques (expositions, conférences, spectacles, films, etc.) par l'entremise de son département des affaires étudiantes et de ses différentes facultés. De plus en plus, soulignons-le, professeurs et étudiants collaborent étroitement avec la direction de l'université à l'organisation de ces activités.

L'Association générale des étudiants de l'Université d'Ottawa, de son côté, a regroupé l'an dernier tous les organismes étudiants intéressés à la culture et aux arts sous l'égide de son comité de coordination des affaires culturelles, qui prépare une saison artistique aussi riche que variée. Son activité la plus populaire demeure le ciné-club.

Les étudiants de langue française publient un hebdomadaire, *La Rotonde*, dont les pages artistiques (critiques, essais, contes, poésies, etc.) méritent l'attention. Quant à la revue *Incidences*, publication réalisée conjointement par des professeurs de français et des étudiants de la faculté des arts, elle présente des textes d'une très haute qualité littéraire.

L'école normale

Institution qui continue d'assumer, après nombre d'années, une fonction vitale pour la vie française en Ontario, l'Ecole normale de l'Université d'Ottawa forme tous les instituteurs destinés aux écoles élémentaires franco-ontariennes des régions de l'Est, du Sud et du Sud-Ouest. Les statistiques de l'inscription indiquent que l'Ecole a reçu, pour l'année 1968-1969, 104 aspirants au cours d'un an et 175 au cours de deux ans, comparativement à 70 et 245 respectivement, l'année précédente. Seuls les diplômés de la classe de 13e année sont éligibles au cours d'un an, tandis que les diplômés de 12e doivent entreprendre le cours de deux ans.

Côté formation artistique, les étudiants de l'Ecole normale suivent, à raison de cinquante minutes par semaine, un cours de musique, la première année, et un cours d'arts plastiques, l'année suivante.

Côté activités culturelles et artistiques parascolaires, une centaine d'étudiants font partie d'une chorale qui présente chaque année un concert au public. Les normaliens ont en outre l'occasion d'assister à plusieurs spectacles présentés en ville, grâce aux billets qui leur sont offerts à rabais, de même qu'à toutes les manifestations qui se déroulent sur le campus universitaire.

Autres institutions d'enseignement supérieur

Lors de la refonte, en 1965, des structures de l'Université d'Ottawa, les facultés de théologie et de droit canonique s'en détachèrent pour constituer la nouvelle université Saint-Paul, qui demeure fédérée à l'institution-mère. Plusieurs instituts intéressés à la culture s'y sont greffés par la suite, dont le Centre canadien de recherches en anthropologie, l'Ecole de communications et le Centre catholique. Mentionnons, d'autre part, que son service d'extension organise, chaque été, des journées d'études sur les techniques de diffusion.

Administrée par les Oblats de Marie-Immaculée, l'université Saint-Paul, qui accueillait 375 étudiants en 1967-1968, est une institution entièrement bilingue: tous les cours se donnent parallèlement dans les deux langues officielles.

L'université Carleton, bien qu'elle soit une institution de langue anglaise, n'en contribue pas moins de façon appréciable à la vie culturelle et artistique de langue française à Ottawa. Outre les activités de son département de français, pourvu d'un personnel aussi compétent que dynamique, l'université organise tout au long de l'année, à l'intention de ses étudiants comme du grand public, plusieurs activités françaises de haute qualité (théâtre, conférences, films, etc.). Le Théâtre populaire du Québec, par exemple, vient y jouer les deux pièces qu'il présente lors de sa tournée annuelle.

Les trois institutions privées qui dispensaient encore récemment le cours des arts, au niveau du baccalauréat, ont aujourd'hui fermé leurs portes. Deux de ces maisons, le Petit Séminaire d'Ottawa (pour garçons), et le Collège Bruyère (pour jeunes filles) offraient à leurs étudiants un enrichissant programme d'activités culturelles et artistiques. Mais c'est la disparition du Collège de Cornwall qui fut le plus durement ressentie, non seulement par les quelque 255 étudiants qui fréquentaient encore l'institution en 1967-1968, mais par toute la population française du comté de Stormont. Foyer de la vie culturelle française dans ce coin de la province, le Collège de Cornwall suscita et abrita pendant près de vingt ans la plupart des manifestations artistiques françaises présentées à Cornwall. Le plus grave, c'est qu'aucune institution d'enseignement ne semble en mesure aujourd'hui d'assurer la relève en ce domaine.

La région de l'Est compte en outre deux institutions d'enseignement post-secondaire qui accueillaient chacune un bon nombre d'étudiants de langue française.

Ouvert en septembre 1967, le collège Algonquin, d'Ottawa, est une institution officiellement bilingue en raison

du caractère bilingue et biculturel de la région qu'il dessert, soit les comtés de Prescott, Russell, Carleton, Lanark et Renfrew. Or, au cours de l'année académique 1967-1968, l'on ne dénombrait que huit étudiants en "administration d'affaires" qui suivaient un cours donné en français. Pourtant, parmi les 2,300 étudiants de l'institution, il s'en trouvait 267 de langue française.

La direction du collège Algonquin n'en poursuit pas moins ses efforts en ce sens. Ainsi, elle a retenu, pour l'année 1968-1969, les services d'un coordonnateur du bilinguisme. Aussi, tous les cours de première année du programme "administration d'affaires" sont offerts en français, de même qu'un cours de secrétariat. De plus, les étudiants de langue française sont libres de remplacer les cours obligatoires d'anglais par des cours de français.

Quant au St-Lawrence College of Applied Arts and Technology, de Cornwall, qui recevait en septembre 1968 son premier contingent d'étudiants originaires des comtés de Stormont, Glengarry, Dundas, Grenville, Leeds et Frontenac, il n'offre à notre connaissance aucun cours en français pour le moment.

Mais l'implantation d'un bilinguisme et d'un biculturalisme authentiques au sein de ces deux institutions communautaires ne peut être le fruit de la seule bonne volonté des administrateurs. Il ne suffit guère, en effet, qu'elles offrent un plus grand nombre de cours en français; il faut encore que les étudiants francophones s'inscrivent à ces cours. Aussi ces derniers doivent-ils être convaincus, au préalable, qu'il y a place pour le français dans les domaines de la technologie et du commerce.

Les écoles secondaires

La situation des écoles secondaires françaises de la région de l'Est s'est sensiblement modifiée au cours de 1968, notamment à Ottawa, par suite de la décision du gouvernement ontarien de favoriser leur intégration au système public.

Alors qu'on comptait encore, en 1967, dix écoles secondaires privées de langue française à Ottawa, il n'en restait plus qu'une seule, le couvent Notre-Dame-des-Victoires, en septembre 1968. C'est que sept d'entre elles ont résolu d'adopter le statut d'école secondaire publique de langue française. Ce sont: l'Académie De-La-Salle, l'Ecole secondaire de l'Université d'Ottawa et les maisons Notre-Dame, Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Notre-Dame-de-Lourdes, Notre-Dame-du-Sacré-Coeur et Mont Saint-Joseph. Deux autres, le Séminaire Saint-Jean-Marie-Vianney et le Pensionnat Sacré-Coeur, ont fermé leur portes.

Les nouvelles écoles secondaires de langue française de la capitale ont accueilli, en septembre 1968, 3,515 étudiants francophones. Les 222 étudiants des classes de 13e année ont été réunis dans une huitième école: le Pavillon des 13e.

Côté formation artistique, seulement deux d'entre elles offrent un cours d'arts plastiques et un cours de musique. Cette situation, toutefois, n'est que provisoire; car plusieurs de ces écoles seront amalgamées dans un avenir plus ou moins rapproché en vue de constituer des institutions polyvalentes où les étudiants pourront s'initier aux diverses disciplines artistiques. Le but ultime est de leur offrir tous les cours dont bénéficient déjà les étudiants anglophones.

Il est trop tôt, d'ailleurs, pour évaluer la vie culturelle des étudiants de ces écoles publiques françaises; mais ils sont d'ores et déjà assurés de l'appui des autorités pour organiser toutes les activités culturelles qu'ils souhaitent: ciné-clubs, troupes de théâtres, etc.

La plupart des écoles privées, soulignons-le, abritaient divers organismes artistiques et culturels très actifs. Elles offraient aussi des cours de diction et de musique, moyennant cotisation, aux élèves intéressés.

Outre le couvent Notre-Dame-des-Victoires, d'Ottawa, l'Académie Saint-Michel, de Cornwall, demeure la seule école secondaire privée encore ouverte dans l'Est ontarien.

Quinze "High Schools" de la région, d'autre part, accueillent quelque 5,200 étudiants franco-ontariens. Dans la plupart de ces institutions, la vie culturelle et artistique française, tant au plan de la formation qu'au plan des activités parascolaires, se résume à fort peu de choses. D'ailleurs, l'ambiance de ces écoles, répétons-le, est d'ordinaire très anglaise, même là où les étudiants francophones constituent une majorité écrasante. Soulignons, cependant, le magnifique travail qui se fait à l'école secondaire St-Laurent, de Cornwall, où les élèves francophones produisent l'émission *Radio Saint-Laurent*, ainsi qu'à l'école secondaire régionale de Hawkesbury, où l'on encourage de façon toute particulière la création littéraire dans le cadre des cours de français.

En outre, plusieurs de ces écoles offrent un nombre toujours croissant de cours en français et deviendront, avec le temps, des écoles secondaires publiques de langue française. C'est le cas du "High School" d'Eastview, dont la direction a déjà fait part de son intention de modifier le statut

de l'école d'ici un an, et de ceux de Plantagenet, Embrun, Casselman et Saint-Laurent, de Cornwall. La très grande majorité des étudiants de ces écoles sont canadiens-français.

Cas d'exception, la direction de l'école secondaire régionale de Hawkesbury, dont près de 90 pour cent des étudiants sont francophones, préfère conserver le statut actuel.

Les écoles élémentaires

Comme nous l'avons déjà souligné, l'Est constitue le château-fort des Canadiens français en Ontario. Cette réalité paraît tout de suite lorsqu'on aborde les statistiques scolaires. En effet, pour l'année académique 1967-1968, tout près de la moitié des élèves inscrits dans les écoles élémentaires de langue française de la province, soit 43,956 sur un total de 94,604, fréquentaient l'une ou l'autre des 166 écoles séparées de langue française de cette région.

La ville d'Ottawa compte à elle seule cinquante écoles qui accueillent 15,781 élèves. L'enseignement de la musique est confié à six spécialistes qui relèvent d'un directeur et de son adjoint. Chacun de ces spécialistes est responsable d'environ quatre-vingt-dix classes. Le programme comprend l'étude de chansons et des exercices de vocalisation et de lecture. En outre, quelque cent élèves suivent les cours de piano organisés par la direction de l'enseignement de la musique. L'on trouve aussi, dans quelques écoles, un petit ensemble de flûtes. Quant aux nombreuses chorales scolaires, placées sous la responsabilité d'un spécialiste itinérant, elles semblent avant tout destinées à participer au Festival de musique d'Ottawa. Elles sont d'abord considérées par les directeurs d'écoles,selon plusieurs instituteurs, comme éléments de prestige plutôt que de formation.

Côté arts plastiques, seules les écoles intermédiaires bénéficient des services d'instituteurs spécialisés. Toutes les autres classes reçoivent l'enseignement du titulaire, qui dispose à cette fin d'un manuel de méthodologie préparé par le responsable de l'enseignement des arts plastiques auprès de la Commission des écoles séparées. Mentionnons,que pendant l'année scolaire, un cours de 102 heures sur les méthodes d'enseignement des arts plastiques est organisé conjointement par la Commission des écoles séparées et le ministère de l'Education. Quelque 150 instituteurs en ont profité en 1967-1968.

Il ne se donne en ce moment aucun cours d'art dramatique ou même de diction dans les écoles élémentaires françaises d'Ottawa. Signalons, cependant, l'expérience de "création dramatique" poursuivie en 1967-1968 pendant cinq semaines auprès de 1,000 élèves de quatre écoles.

Dans les autres écoles de la région, c'est d'abord l'enseignement de la musique qui a fait l'objet d'améliorations, notamment à Cornwall et à Hawkesbury. Les quatorze écoles élémentaires de Cornwall bénéficient maintenant des services de cinq instituteurs spécialisés en musique, tandis qu'il s'en trouve deux affectés aux six écoles de Hawkesbury. D'autre part, les élèves de l'école intermédiaire Jean XXIII ont monté en 1967-1968 une opérette, de même que ceux de l'école Notre-Dame. Plusieurs élèves, groupés en chorales ou à titre individuel, participent au Festival de musique annuel.

De son côté, l'administration intègre progressivement aux cours de musique des disques et des livres comme éléments d'appréciaton musicale. La chorale de l'école intermédiaire Paul VI, de Hawkesbury, donne un certain nombre de concerts au cours de l'année. Les élèves de cette école peuvent en outre suivre, s'ils le désirent, des cours de guitare, de piano et d'orgue, donnés par un spécialiste. A Cornwall, l'Ecole Musica, des religieuses de Sainte-Croix, offre des cours privés.

L'enseignement des arts plastiques laisse encore beaucoup à désirer, toutefois, dans la plupart de ces écoles, faute d'instituteurs qualifiés.

Un mouvement intéressant, "Le Français en marche", fut lancé en 1967 dans les écoles de la ville de Cornwall par une religieuse. Ses activités, intégrées au programme scolaire, portaient notamment sur la radio et la télévision françaises.

Finalement, soulignons la présence, à Ottawa, du Cours Claudel où sont inscrits 282 élèves. Cette école privée, dont les élèves suivent un programme identique à celui en vigueur dans les écoles de France, ajoute à chaque année une classe de façon à ce que les jeunes puissent y recevoir une formation complète du niveau élémentaire à la fin du secondaire. Un professeur de musique et un professeur d'arts plastiques initient tous les élèves à ces formes d'expression artistique.

Vie des arts

Avant de brosser un tableau sommaire des activités culturelles et artistiques des Franco-Ontariens de la région de l'Est, soulignons que la ville d'Ottawa demeure le centre nerveux de la vie française en Ontario. C'est là que se trouvent établies les principales institutions franco-ontariennes, à commencer par l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario et ses nombreuses sociétés affiliées, qu'abrite la

Maison franco-ontarienne. Celles-ci et d'autres, comme le quotidien *Le Droit* et l'Université d'Ottawa, luttent depuis plus d'un demi-siècle pour assurer la survivance et l'épanouissement des Canadiens français en Ontario.

Il serait trop long de passer en revue toutes les organisations -plus d'un cinquantaine à Ottawa seulement- qui touchent de près ou de loin à la vie culturelle des Franco-Ontariens de la région de l'Est et, en particulier, de la ville d'Ottawa. Nous traiterons brièvement, cependant, des plus actives d'entre elles.

Un événement important dans la vie culturelle et artistique, à Ottawa, est sans contredit la création du Centre national des arts, qui doit ouvrir ses portes en juin 1969. Pour les Franco-Ontariens, cela signifie avant tout la fondation de la première troupe de théâtre professionnelle de langue française en Ontario, le Théâtre du Capricorne, qui présentera son premier spectacle au cours de l'été 1969. Mais déjà la direction du Centre national des arts se soucie autant du public d'aujourd'hui que du public de demain, dans la région. Ainsi, elle a mis sur pied un théâtre ambulant, Le Portage, qui a visité quelque trente-cinq parcs et terrains de jeux au cours de l'été 1968. Enfin, le Centre national des arts, qui abritera un orchestre de grande classe, patronne depuis plus d'un an déjà la venue à Ottawa d'orchestres et de troupes de théâtres.

A Hull, le Centre culturel Henry-Desjardins, ouvert à tous les Franco-Ontariens intéressés, prépare un programme riche en événements artistiques: théâtre, cinéma pour adultes et pour enfants, expositions diverses, concours artistiques, etc. Sa principale activité pour la saison 1968-1969 est le Festival de la chanson québécoise. Le Conservatoire de musique de Hull, dont les cours sont gratuits, accueillait en 1967-1968 une vingtaine de jeunes Franco-Ontariens parmi ses 160 élèves.

Le Studio des jeunes, d'Eastview, offre toute une série de cours d'initiation artistique (ballet, art dramatique, etc.) quelque 800 enfants dont la moitié sont deue langue française.

Les sociétés de conférences ne manquent pas. L'Alliance française d'Ottawa présente chaque année à ses membres cinq conférenciers et un film, tandis que la Société d'études et de conférences tient cinq causeries sur un même sujet, par exemple la littérature canadienne. L'Association de la Galerie nationale du Canada, de même que la direction de cette institution, invitent elles aussi plusieurs

spécialistes francophones des beaux-arts. Le programme de la saison 1968-1969 comprend une série de sept causeries, qui porteront notamment sur l'art byzantin et la peinture contemporaine. Rappelons que les deux universités outaouaises, certaines ambassades, en particulier l'ambassage de France, de même que plusieurs clubs sociaux, notamment les Richelieu, présentent plusieurs conférenciers francophones de marque.

L'on trouve à Ottawa deux librairies qui offrent un très bon choix de livres français. Quant à la section Ottawa-Hull de la Société des écrivains, elle s'occupe surtout de lancer les oeuvres d'auteurs de la région. Mentionnons aussi le magasin de l'Imprimerie nationale, à Ottawa, qui offre un choix varié de livres et de périodiques de langue française. Les plus récents disques français sont en vente chez la plupart des disquaires de la région.

Le mélomane outaouais, qu'il soit francophone ou anglophone, se trouve bien servi par de nombreuses sociétés comme les Concerts Tremblay, la Société Pro Musica, l'Ottawa Civic Symphony, l'Ottawa Music Club, la Galerie nationale, pour ne mentionner que les principales. Peu nombreux, malheureusement sont les Canadiens français qui en profitent. Par exemple, ils ne constituent que 25 pour cent de l'auditoire des Concerts Tremblay et 20 pour cent de la Société Pro Musica. Les Jeunesses musicales, établies à Ottawa et à Cornwall, donnent cependant quatre concerts par année devant des salles remplies à 90 pour cent de Canadiens français. Il existe, d'autre part, plusieurs chorales franco-ontariennes dont les plus connues sont le Choeur Lamoureux et les Poètes de la chanson, qui se produisent d'ordinaire une fois l'an devant le public de la capitale.

Les amateurs francophones du septième art paraissent grandement favorisés par rapport à leurs compatriotes des autres régions de la province. Si aucune salle de cinéma de la capitale ne présente régulièrement de films français, il s'en trouve quatre à proximité, du côté québécois, soit trois à Hull et une autre à Gatineau. Mais le cinéphile peut voir des films français, à l'occasion, dans deux salles commerciales d'Ottawa, et surtout en devenant membre de l'un ou l'autre des ciné-clubs de la ville. L'Ottawa Film Society présente trois séries de films, dont une entièrement consacrée au cinéma français, tandis que le Ciné-club de l'Université d'Ottawa et l'Institut canadien du film présentent également plusieurs films français ou avec sous-titres en français.

En outre, il est possible de voir des films français, principalement des courts métrages, à la Galerie nationale,

au Musée national et à la Bibliothèque nationale. La cinémathèque de l'ambassade de France met gratuitement à la disposition des maisons d'enseignement et des associations des courts et des longs métrages.

Soulignons, d'autre part, que bon nombre de Franco-Ontariens habitant les villes de Cornwall, Hawkesbury et les localités environnantes, fréquentent régulièrement les quelques cinémas québécois établis près de la frontière ontarienne.

Mais c'est dans le domaine du théâtre d'amateurs que les Canadiens français de la région outaouaise se sont particulièrement illustrés. Parlons tout d'abord de la Comédie des Deux Rives. Attachée à l'Université d'Ottawa, cette troupe monte habituellement deux pièces par année sur la campus. De plus, elle a participé avec brio à des compétititons nationales et internationales, et l'on peut dire qu'elle est l'une des meilleures troupes d'amateurs du pays. Puis il y a la Nouvelle Basoche qui, installée par la municipalité au Centre communautaire Sandy Hill, montait jusqu'à maintenant deux spectacles par année. Elle compte en présenter six au cours de la saison 1968-1969.

Par ailleurs, la Compagnie des Trouvères, fondée en 1963, se voue au théâtre pour enfants. Ce qui fait son originalité, c'est qu'elle présente des pièces dans les salles des écoles de la région. Il y a aussi L'Atelier qui, se consacrant avant tout à la formation théâtrale, ne monte des spectacles qu'irrégulièrement. Cet organisme offre, pour les jeunes comme pour les adultes, des cours d'animation théâtrale, de mise en scène, d'expression corporelle, de diction, d'interprétation, d'habillage, de maquillage, de chorégraphie, etc. L'Atelier initie, d'autre part, les enfants à la "création dramatique".

Côté québécois, les Compagnons de Hull se produisent régulièrement dans un théâtre de poche tandis qu'une autre troupe, le Théâtre populaire de Pointe-Gatineau, vient à peine de naître.

Plusieurs jeunes Franco-Ontariens s'expriment par la chanson populaire et ne demandent pas mieux que de se faire connaître au grand public. D'ailleurs, certains d'entre eux ont déjà fait leur marque au pays et même à l'étranger. Plusieurs spectacles de chansonniers sont présentés chaque année, notamment par le Club des chansonniers, les Bistros et le Festival d'été de Radio-Canada.

Les Franco-Ontariens sont très bien servis par la Galerie nationale, qui abrite une des plus importantes collections permanentes de toiles au pays et reçoit les meilleures expositions en tournée. La Galerie compte plusieurs guides francophones et toute sa documentation est bilingue. De plus, son programme d'activités françaises (conférences, films, etc.) est excellent. L'on trouve en outre, à Ottawa, quatre petites galeries privées où les artistes de la région peuvent exposer leurs oeuvres. Bien que les peintres canadiens-français soient assez nombreux, ils n'entretiennent entre eux que très peu de liens, de sorte que l'on ne peut parler d'école.

Le tissage est florissant dans la plupart des nombreux cercles indépendants ou affiliés de l'Union catholique des fermières, et chez les Jeanne-Leber de la région.

Télévision, radio, journaux, revues

Les Franco-Ontariens de la région de l'Est ont à leur portée tous les grands "mass média" de langue française, tant la télévision et la radio que les journaux et revues de tous genres.

C'est à Ottawa que se trouve l'unique station de télévision de langue française en Ontario, mis à part, bien sûr, les nombreux émetteurs-relais établis par la société Radio-Canada dans les régions du Grand Nord, du Moyen Nord et à Petawawa (CBEK), dans l'Est. La station CBOFT, de la chaîne française de la société d'Etat, produit environ cinq heures d'émissions locales par semaine. Sauf une émission mensuelle de variétés, la production locale est consacrée aux affaires publiques et aux sports. Mentionnons, d'autre part, que CBOFT, en raison de sa situation particulière, accepte de diffuser gratuitement plus de 300 communiqués d'intérêt local ou régional par mois, la plupart d'entre eux relatifs au domaine des arts.

Deux autres stations de télévision de langue française retiennent l'attention de l'auditoire francophone de l'Est. D'abord, CFTM, une station privée de Montréal, la plus écoutée de toutes les stations, françaises ou anglaises, dans les comtés de Prescott et Russell, et CBFT, centre de la production française de Radio-Canada, à Montréal, la station française préférée par la majorité des Franco-Ontariens des comtés de Stormont et Glengarry.

Pour ce qui est de la radio, les Franco-Ontariens de l'Est peuvent syntoniser trois stations de langue française de la zone de la capitale nationale, une autre de Cornwall, ou encore l'une ou l'autre des nombreuses stations québécoises qui pénètrent en Ontario, notamment CKVL, de Verdun, et CBF, CKAC et CJMS, de Montréal.

Bien que son auditoire soit le plus restreint, CBOF, de la chaîne Radio-Canada, demeure néanmoins la station dont la programmation atteint le plus haut niveau de qualité culturelle. En plus des émissions régulières destinées à l'ensemble du réseau français de la société d'Etat, la station d'Ottawa diffuse une vingtaine d'heures de productions réalisées sur place, principalement des émissions de variétés, de musique sur disques et d'affaires publiques. En marge de ses activités régulières, CBOF organise annuellement le Festival d'été de Radio-Canada, dont nous avons déjà parlé, et deux concours artistiques, l'un de création littéraire et l'autre de création musicale.

Inauguré à Ottawa en juin 1968, CJRC est une station privée dont la programmation comprend surtout des émissions de musique populaire sur disques, en français et en anglais. Il est encore trop tôt, cependant, pour apprécier sa contribution à la vie culturelle française.

Le Syndicat d'oeuvres sociales, qui publie le quotidien *Le Droit*, d'Ottawa, est également propriétaire de la station de radio CKCH, de Hull. Jadis promoteur de talents locaux, en présentant notamment des émissions de théâtre radiophonique réalisées avec des comédiens de la région, CKCH consacre aujourd'hui la plus grande partie de sa programmation à la musique populaire. Cependant, presque tous les disques qu'il fait tourner sont de langue française.

La station CFML, de Cornwall, tout comme CFBR, de Sudbury, n'occupe les ondes que du lever au coucher du soleil. Son premier objectif est d'agir comme lien entre tous les Franco-Ontariens des comtés de Stormont, Glengarry, Prescott et Russell. Sa programmation comprend surtout des émissions de musique populaire avec disques français et anglais.

Ajoutons que CJRC et CKCH ont commandité, au cours de 1968, quelques spectacles de musique populaire à l'intention des jeunes.

Fondé par l'Association canadienne-française d'éducation de l'Ontario, le journal *Le Droit* assure depuis plus de cinquante ans la défense des intérêts des Franco-Ontariens, en particulier dans le domaine de l'éducation. Le seul quotidien de langue française en Ontario, propriété du Syndicat d'oeuvres sociales, poursuit toujours sa vocation de porte-parole des minorités francophones hors du Québec.

Sa situation comme journal franco-ontarien paraît ambiguë, toutefois, quand l'on constate que la grande majorité

de ses lecteurs sont Québécois. Des statistiques démontrent, en effet, que de ses 43,000 abonnés, seulement 15,000 habitent en Ontario, dont 10,000 dans le comté de Carleton et 1,600 respectivement dans les comtés de Prescott et Russell.

Le Carillon, de Hawkesbury, est devenu en moins de vingt ans l'un des meilleurs hebdomadaires régionaux du pays. Quelque 5,000 Franco-Ontariens des comtés de Prescott, Russell, Stormont et Glengarry y sont abonnés.

Quant à l'hebdomadaire *L'Etoile*, de Cornwall, dont les quatre pages ne renferment que très peu d'information locale ou régionale, il est distribué gratuitement dans quelque 2,000 foyers de Cornwall et des localités environnantes.

Enfin, la plupart des périodiques de langue française publiés au Québec et à l'étranger sont ordinairement disponibles dans les kiosques à journaux des grands centres urbains.

Les bibliothèques

Les Franco-Ontariens de l'Est, en particulier ceux d'Ottawa, jouissent d'une situation privilégiée, par rapport à leurs compatriotes des autres régions de la province, quant à la disponibilité de livres français.

La centrale de la Bibliothèque municipale d'Ottawa compte près de 100,000 volumes et quelque 200 périodiques de langue française, soit environ le quart de ses collections. Trois de ses sept succursales, situées dans des quartiers à forte concentration francophone, sont tout aussi bien pourvues. L'achat de livres français, qui absorbe le quart du montant affecté à ce poste budgétaire, est déterminé par un comité de spécialistes qui sont de langue et de culture françaises. Administrée par un Franco-Ontarien, la Bibliothèque municipale d'Ottawa retient les services d'un bon nombre de spécialistes et commis francophones (quarante sur un personnel de 143).

A Cornwall, près de 30 pour cent des 64,000 volumes et nombreux périodiques de la bibliothèque Simon Fraser sont de langue française. D'autre part, sept des quatorze membres de son personnel ont le français pour langue maternelle.

A la bibliothèque municipale de Hawkesbury, dont le personnel est en majorité de langue française, les livres français comptent pour environ 60 pour cent de la collection.

Tous les autres petits centres francophones, de même que leurs écoles, sont approvisionnés par les bibliobus de la Fédération régionale des bibliothèques de l'Est de l'Ontario, qui offre un bon choix de livres français. Bilingue, la

Fédération organise à ses frais des stages de formation en français en vue de doter les petites bibliothèques locales d'un personnel francophone compétent.

Loisirs et action sociale

Comme partout ailleurs dans la province, sauf exception, les services municipaux de loisirs de la région de l'Est contribuent bien peu à la culture, et encore moins à la culture française, même là où les francophones sont en majorité. Cas d'exception, dans l'Est, le Service des parcs et de la récréation d'Ottawa soutient de nombreux organismes culturels et artistiques, mais le français y trouve peu de place. Toutefois, son personnel administratif, longtemps dirigé par un Franco-Ontarien, compte quelques francophones. Ce service n'offre qu'un cours d'art dramatique en français à l'intention des jeunes Franco-Ontariens, et ce pour la première fois en 1968.

Enfin, l'administration de l'Est du service Jeunesse et Loisirs, que dirige un Franco-Ontarien, a subventionné plusieurs cours d'artisanat en français dans les localités rurales de la région, et aussi des cours d'art dramatique organisés par L'Atelier, d'Ottawa.

Ottawa, centre de la vie française

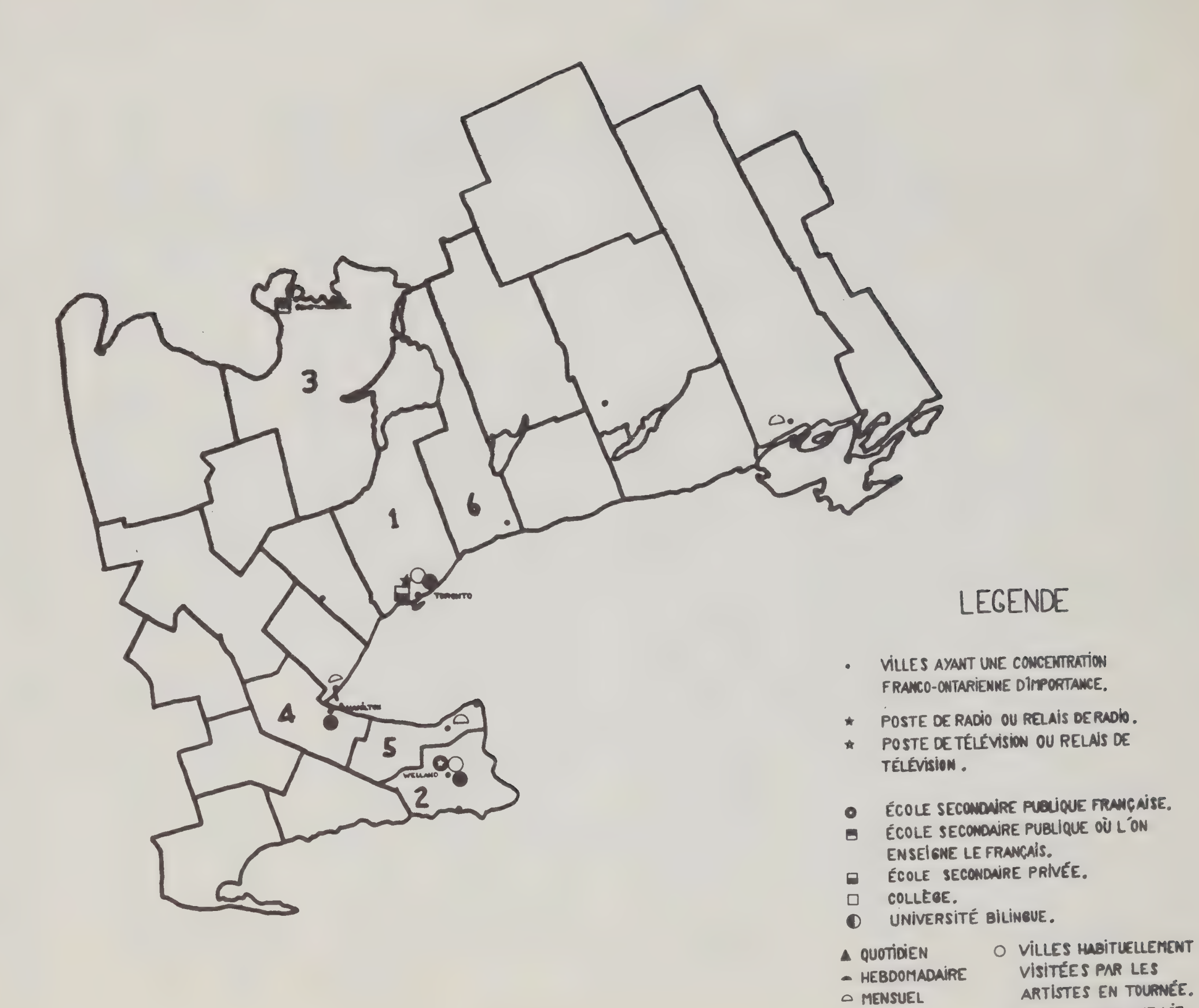
Rappelons, en guise de conclusion, que la ville d'Ottawa demeure toujours le centre de la vie française, non seulement pour la région de l'Est, mais aussi pour l'ensemble de la province. Siège des grandes institutions franco-ontariennes, la capitale nationale s'enrichit d'un afflux toujours croissant de Québécois cultivés qu'attire le gouvernement fédéral.

Celui-ci, d'autre part, donne une forte impulsion à la culture française par l'intermédiaire des multiples institutions culturelles nationales établies à Ottawa. Les Franco-Ontariens jouissent d'une multitude de manifestations artistiques de langue française à Ottawa, dont le haut niveau de vie économique favorise la vie des arts en général. Ils profitent en outre de l'apport culturel des villes québécoises de la région de la capitale nationale.

La vie culturelle et artistique des autres centres franco-ontariens de la région apparaît plutôt pauvre, voire inexistante, au regard d'Ottawa. Cependant, les Franco-Ontariens de Cornwall, animés par des chefs dynamiques, ont sensiblement modifié l'ambiance de cette ville, jadis tout à fait anglaise, avec leur Semaine française annuelle qui s'adresse à toute la population du comté de Stormont. Aussi, malgré la disparition du Collège de Cornwall, l'on peut espérer pour bientôt un regain de la vie culturelle française dans cette ville. Par contre, à Hawkesbury, ville dont la très grande majorité des habitants sont de langue française, l'on dénote une certaine

apathie vis-à-vis de la culture et des arts en général, tandis que dans les petits centres ruraux franco-ontariens, pareille attitude s'explique par la pauvreté générale du milieu.

REGION DU SUD



1 : YORK
2 : WELLAND
3 : SIMCOE
4 : WENTWORTH
5 : LINCOLN
6 : ONTARIO
7 : HASTINGS

IV.- LA REGION DU SUD

Fortement industrialisée autant qu'urbanisée, l'immense région du centre-sud de l'Ontario, que nous désignerons tout simplement, pour les fins de l'enquête, comme la Région du Sud, compte 3,709,198 habitants, soit 59.5 pour cent de la population totale de la province.

La population française

Quelque 15,617 personnes d'origine française, dont 62,316 ont conservé le français comme langue maternelle, habitent cette vaste région. C'est donc dire que le taux d'assimilation pour l'ensemble de cette région s'établit à 58.9 pour cent, soit le plus élevé dans la province, dépassant même celui du Sud-Ouest (Graphique IV, p. 105).

La très grande majorité des francophones (88 pour cent) sont concentrés dans l'un ou l'autre des sept comtés suivants: York, Welland, Simcoe, Wentworth, Lincoln, Ontario et Hastings. A l'intérieur même de ces comtés, ceux-ci habitent les grandes villes; ainsi, quatre Canadiens français du Sud sur cinq vivent dans les zones métropolitaines ou les autres agglomérations urbaines de la région, principalement Toronto, Welland, Hamilton, St. Catharines et Oshawa. Seul le comté de Simcoe compte une population francophone appréciable hors des grands centres urbains, soit dans la région de Penetanguishene, Lafontaine et Perkinsfield, au sud de la baie Georgienne.

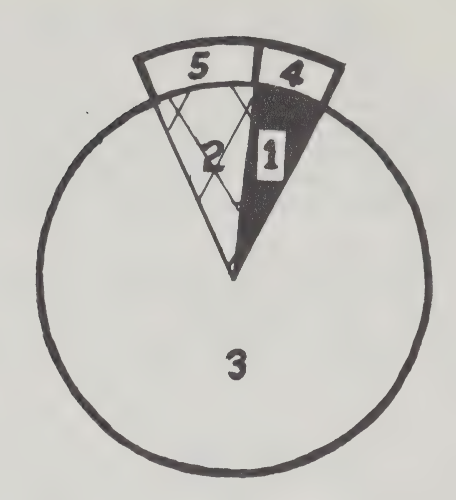
Deux villes ont particulièrement retenu notre attention dans le Sud. D'abord Toronto et sa zone métropolitaine qui, avec ses 25,988 Franco-Ontariens, demeure l'un des centres ontariens où vivent le plus grand nombre de Canadiens français. Puis Welland, dont 20 pour cent de la population est d'origine française; cette ville a d'ailleurs réussi à conserver un taux d'assimilation relativement faible (13.9 pour cent).

L'immigration des francophones

L'une des raisons de la force des Franco-Ontariens du Sud réside dans l'important nombre d'immigrants de langue française venus de l'Est et du Nord de la province, du Québec et du Nouveau-Brunswick. Ainsi, une recherche que nous avons menée auprès des étudiants des classes de 8e à travers la province confirme cet énoncé. A la question: Où votre père est-il né? les jeunes du Sud ont répondu ainsi:

	Sud	Ontario
en Ontario	30.5	58.8
au Québec	50.2	26.1
au Nouveau-Brunswick	10.4	4.4

LEGENDE



100% = POPULATION TOTALE (A L'INTERIEUR DU CERCLE)

1. % de la population qui est d'origine maternelle françaises

2. % de la population qui est d'origine française mais de langue maternelle anglaise

3. % de la population qui est de langue maternelle anglaise et d'origine autre que française

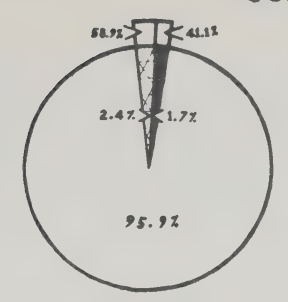
100% = POPULATION D'ORIGINE FRANCAISE (A L'EXTERIEUR DU CERCLE)

4. % de la population d'origine française qui a conservé le français comme langue maternelle

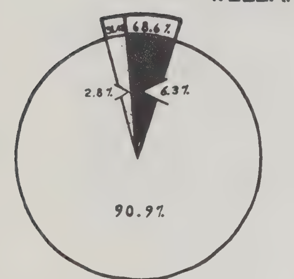
5. % de la population d'origine française qui a adopté l'anglais comme langue maternelle (ou taux d'assimilation)

REGION DU SUD

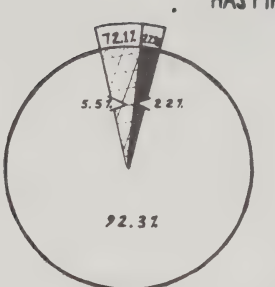
SUD



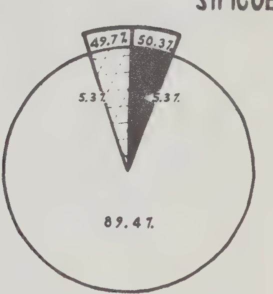
WELLAND



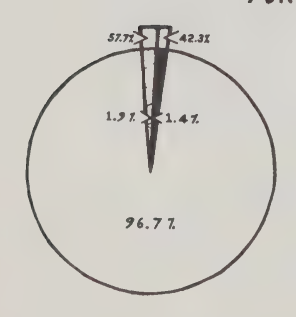
HASTINGS



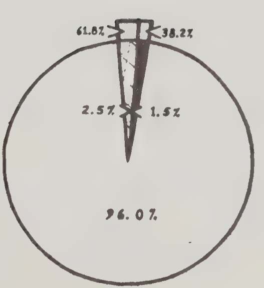
SIMCOE



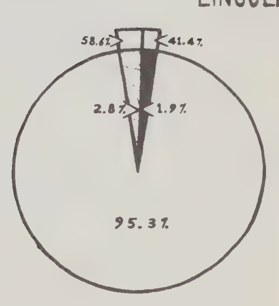
YORK



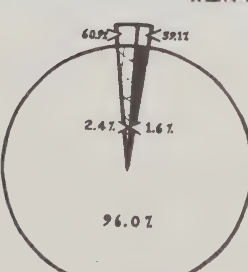
ONTARIO



LINCOLN



WENTWORTH



POPULATION TOTALE : 3,709,198

YORK : 1,733,108

LINCOLN : 124,674

HASTINGS : 92,877

ONTARIO : 135,895

WELLAND : 164,741

SIMCOE : 141,271

WENTWORTH : 358,837

LES 16 AUTRES COMTÉS : 955,295

Malgré cette force apparente, les francophones doivent affronter un taux d'assimilation élevé. De là découle le fait que les jeunes Canadiens français se font rares dans le sud de l'Ontario. Ainsi à Toronto, par exemple, 20 pour cent des Franco-Ontariens ont moins de vingt ans, alors que la moyenne pour la province atteint 40 pour cent, soit le double.

Comme dernière remarque, notons que les Canadiens français ne forment qu'une petite minorité dans tout le sud de l'Ontario. La vie sociale, économique ou politique ne se déroule qu'en anglais, ce qui donne un aperçu du combat personnel mené par le Franco-Ontarien désireux de conserver sa langue dans un milieu où tout le porte à l'abandonner.

Les universités

Toutes les institutions d'enseignement universitaire ont été conçues pour les étudiants de langue et de culture anglaises. L'étudiant franco-ontarien soucieux de poursuivre des études supérieures dans sa langue doit s'inscrire à Ottawa ou à Sudbury, s'il ne veut pas "s'expatrier" au Québec.

Toutefois, l'étudiant qui se spécialise en "français" peut le faire dans toutes les universités du Sud. En particulier, l'université York, l'université Western et tous les collèges de l'Université de Toronto (principalement University College et Victoria College), offrent un choix très intéressant de cours donnés en français par d'excellents professeurs de littérature française. La bibliothèque de l'Université de Toronto renferme, par ailleurs, une remarquable collection d'ouvrages de langue française.

De plus, les universités invitent fréquemment des troupes, des artistes ou des conférenciers de langue française à l'intention de leurs étudiants. Cependant, la population francophone (non universitaire) n'assiste qu'en nombre infime à ces représentations, bien qu'elle y soit la bienvenue.

Les écoles secondaires privées

S'il ne le pouvait à l'université, le jeune Franco-Ontarien avait quand même la possibilité, en 1967-1968, d'étudier en français au niveau secondaire dans le sud de la province; deux écoles privées de langue française offraient cet avantage: Sacré-Coeur, à Welland, et de Charbonnel, à Toronto.

L'école secondaire Sacré-Coeur, fondée en 1957, devint au mois de septembre 1968 l'école Confédération, premier élément d'une école secondaire française polyvalente relevant de l'administration publique. En 1967-1968, elle ne recevait que 216 élèves, mais les autorités estiment que ce nombre triplera au cours des prochaines années. Le programme des cours

réguliers, cette année-là, ne comprenait aucun cours de formation artistique; très bientôt, cependant, le nouveau directeur espère y ajouter des cours de musique et d'arts plastiques. Les élèves de l'école Sacré-Coeur avaient déjà mis sur pied un cercle d'art dramatique et un ciné-club, lesquels devraient normalement poursuivre leurs activités même si l'école a changé d'administration.

Par ailleurs, on n'a pris aucune décision encore quant à l'avenir de l'école secondaire privée de Charbonnel. Pour l'instant, l'institution conserve son caractère privé. Fondée en 1952, l'école recevait 113 élèves en 1967-1968. Selon la directrice, on n'y dispense aucun enseignement artistique comme tel (musique, dessin, théâtre) à cause d'un programme chargé et du nombre restreint des salles de cours. A part un ciné-club, les étudiants ne participent à aucune manifestation artistique à l'école; cependant, ils assistent fréquemment, en groupe, aux spectacles de langue française présentés à Toronto par des artistes en tournée.

Quant aux écoles secondaires publiques, deux seulement dispensaient, en 1967-1968, le cours de "français". L'école Eastdale, de Welland, offrait ce cours à 135 élèves de la 9e à la 12e année, tandis que l'école secondaire de Penetanguishene l'offrait à 178 élèves. En outre, cette dernière institution, enseignait l'histoire en français en 9e et en 10e.

Les écoles élémentaires

C'est encore une fois le secteur élémentaire qui présente le système le plus complet. En effet, dans le sud de la province, quelque 6,353 élèves fréquentent vingt-quatre écoles élémentaires de langue française: sept à Welland, cinq à Toronto, quatre en Huronie (région de Penetanguishene), deux à Port Colborne, et une respectivement à St. Catharines, Niagara Falls, Oshawa, Georgetown, Hamilton et Galt.

Fait à noter, les écoles élémentaires de Welland et celles de la ville de Penetanguishene sont intégrées au système public.

L'enseignement artistique se donne dans la moitié des écoles élémentaires du Sud, puisqu'elles sont quatorze qui offrent des cours réguliers de musique dans toutes les classes, et onze qui dispensent des cours de dessin.

A Welland, en particulier, la commission scolaire a embauché un spécialiste en arts plastiques et un autre en musique, lesquels surveillent l'enseignement de ces deux matières dans toutes les écoles de la ville. Pour leur part, plus de la moitié des professeurs des écoles élémentaires bilingues de la péninsule du Niagara ont suivi au moins l'un des cours

d'arts plastiques offerts chaque été par le ministère ontarien de l'Education.

A l'école Sainte-Madeleine, de Toronto, il y a un professeur de dessin et un professeur de musique qui visitent chaque semaine toutes les classes de l'institution. Le résultat s'avère encourageant: une chorale de soixante voix participe chaque année à plusieurs manifestations paroissiales.

Par ailleurs, les élèves jouissent des services d'une bibliothèque centrale dans dix écoles; de plus, trois écoles ont organisé un ciné-club à leur intention.

Une école élémentaire privée de langue française, le Toronto French School, espère former une jeunesse parfaitement bilingue. La grande majorité de ses 741 élèves proviennent des familles anglaises ou européennes de Toronto, et la plupart des professeurs sont des Français nouvellement arrivés au Canada.

Une multitude d'associations

Puisqu'ils ne pouvaient s'offrir un système d'éducation aussi complet et aussi étendu qu'ils le désiraient, les Franco-Ontariens du Sud ont formé, autour de leur quarante paroisses, des associations solides pour tâcher d'oublier de temps à autre qu'ils ne formaient qu'une minorité dans un monde anglophone.

Les organismes de langue française se divisent en deux groupes principaux: ceux animés par les Canadiens français, dont les membres sont habituellement des francophones nés en Ontario ou au Québec, et ceux dirigés par les Français, où l'on retrouve un certain nombre d'anglophones.

La majorité des organismes canadiens-français font partie du Conseil des sociétés canadiennes-françaises du Sud de l'Ontario, lequel constitue le véritable centre nerveux de la vie franco-ontarienne dans cette région. Fondé en 1965, le Conseil réunit aujourd'hui soixante-dix organismes franco-ontariens afin de coordonner les activités des divers mouvements et d'organiser une rencontre annuelle.

Le Conseil est d'ailleurs affilié à l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario, organisme provincial qui a mis sur pied, grâce à une subvention du gouvernement québécois, un bureau permanent à Toronto pour cette région. Le bureau régional de l'ACFEO se veut d'être tout à la fois une agence d'animation sociale et culturelle et un secrétariat pour toutes les associations franco-ontariennes; mais à cause d'un manque évident de direction et de personnel, son rôle se confine à l'information.

Par ailleurs, il existe des associations franco-ontariennes dans toutes les villes où résident un nombre suffisant de Canadiens français. Parmi celles que l'on retrouve dans la majorité des villes, mentionnons les clubs Richelieu, les cercles de la Fédération des femmes canadiennes-françaises et les sociétés Saint-Jean-Baptiste. La plupart des villes ont, en plus, un club social et patriotique bien à elles qui peut s'appeler La Salle, à St. Catharine; Alouette, à Niagara Falls et à Belleville; Brébeuf, à Penetanguishene; Alouette-Laval, à Burlington; ou tout simplement Club canadien-français, comme à Oshawa, Brantford, Georgetown et Galt. Les Acadiens de Toronto, pour leur part, sont membres de la Société L'Assomption.

Toutefois, rares sont les organismes franco-ontariens qui assument un rôle culturel de premier plan. Parmi ceux-là, il faut compter les groupes suivants: l'Association pour radio-télévision française (ARTF), laquelle réclame avec acharnement et efficacité l'extension du réseau français de radio et de télévision dans tout le sud de l'Ontario; le cercle Tanguay, de Welland, qui organise fréquemment des spectacles pour les jeunes; une troupe de théâtre, Le petit bonheur, qui présente, à Toronto et en tournée régionale, un spectacle par année; et les Ceintures fléchées, de Toronto, qui se spécialisent dans les chansons et les danses folkloriques.

De leur côté, les Français bénéficient de plusieurs associations culturelles bien à eux, notamment à Toronto. L'une des nombreuses activités de l'Association France-Canada consiste à organiser, au profit de ses quelque 500 membres, une soirée culturelle (théâtre, musique, etc.) par mois. Les deux cercles de l'Alliance française, à Toronto et à Hamilton, tiennent chacun une conférence par mois. Le French Ciné-Club présente dix films en langue française par saison, rejoignant 750 membres dont 60 pour cent sont de langue maternelle anglaise. Enfin, la troupe de théâtre Les Trétaux de Paris, de Toronto, présente un spectacle annuel depuis quinze ans.

Si les intérêts des Canadiens français et des Français s'avèrent habituellement très distincts, ils ont accepté néanmoins de collaborer à la réalisation d'un grand projet: une Maison française. D'abord lancé par l'Association France-Canada, ce projet fut adopté par onze associations françaises et canadiennes-françaises. La Maison française, si rien n'entrave son progrès, devrait ouvrir ses portes d'ici deux à trois ans; elle servira de centre de réunion et d'information, de même que de centre culturel avec bibliothèque et salle de projection.

Cependant, la vie culturelle des francophones du sud de l'Ontario ne peut se résumer à leurs efforts locaux. On y relève plus que cela, car toutes les grandes villes du monde -et Toronto en est une- attirent les spectacles d'envergure, qu'ils soient en grec, en espagnol ou en français. C'est pourquoi les gens intéressés peuvent, à Toronto, profiter d'un nombre imposant de manifestations culturelles de langue française (spectacles, théâtre, cinéma, conférences, etc.).

D'autre part, les organismes de langue française -même si leur but n'a rien de culturel- ont fait un effort particulier en acceptant, à maintes reprises, de jouer le rôle d'imprésario pour des troupes de théâtre ou des chansonniers, au bénéfice de toute la population. La Saint-Jean-Baptiste de Welland, le club Richelieu de Hamilton, la Maison française de Toronto, l'ARTF et tous les clubs de jeunes sont à l'avant-garde en ce domaine.

La télévision

S'il y a un domaine où les Franco-Ontariens du Sud se sentent bafoués, c'est celui de la télévision. Conscients de l'influence inestimable de ce "médium" sur la jeune génération, ils sont à même de constater le travail énorme que pourrait accomplir une station française de télévision dans le Sud. Pourtant, il n'en existe aucune.

A la suite -il faut bien le dire- des demandes répétées de l'ARTF, il semble finalement que la société Radio-Canada leur accordera bientôt ce à quoi ils ont droit, soit une station de télévision de langue française. Pour l'instant, Radio-Canada se contente de présenter, par l'intermédiaire de sa station anglaise de Toronto, quelques émissions de langue française, le dimanche matin.

La radio française

Si la télévision reste encore à venir, la radio, en revanche, est déjà là. C'est en 1965, en effet, que la société Radio-Canada inaugurait la station CJBC. Située à Toronto et membre du réseau français de Radio-Canada, CJBC produit chaque semaine entre vingt-cinq et vingt-sept heures d'émissions locales pour un auditoire francophone.

D'après des études effectuées par le personnel de CJBC, entre 75,000 et 100,000 personnes sont à l'écoute de la station au moins une fois par semaine. CJBC a d'ailleurs une puissance de 50,000 watts, ce qui lui permet de rejoindre des villes aussi éloignées que Niagara Falls, Penetanguishene, London et Peterborough.

Les journaux

La station de radio CJBC joue un rôle capital pour les Franco-Ontariens du Sud, car c'est le seul "médium" qui les dessert en leur langue. En effet, il n'existe pas plus de

journaux qu'il n'y a de stations de télévision de langue française dans le Sud.

Reste que plusieurs associations franco-ontariennes communiquent avec leurs membres au moyen de petits mensuels d'intérêt purement local, tels *Le Franc Burlington*, *L'Echo de St. Catharines* et *L'Idéal*, de Belleville.

Le quotidien des Franco-Ontariens, *Le Droit* affronte dans le sud de la province la concurrence de plusieurs des meilleurs journaux du pays; ceci explique, en partie, son tirage fort limité pour cette région. Dans le comté de Welland, par exemple, il n'atteignait, en mars 1968, que soixante foyers et, dans le comté de York, que quatre-vingt-quatorze.

Le livre

Toutes les villes importantes du Sud possèdent leur bibliothèque publique, mais très peu d'entre elles sont dotées d'une section bien organisée de volumes de langue française. Ainsi, par exemple, la bibliothèque de Welland ne contient que 0.8 pour cent de livres en français, et celle d'Oshawa, 0.5 pour cent.

Par contre, la Bibliothèque municipale de Toronto est riche de 1,200,000 livres dont 2 pour cent environ sont rédigés en français. Cette dernière achète annuellement quelque 2,000 volumes en cette langue. Les 6,000 adultes et les 5,000 enfants de langue française membres de cette bibliothèque peuvent recourir aux services d'une vingtaine de personnes bilingues.

Les services publics

Plus encore que les bibliothèques, les services publics du Sud (services municipaux, service Jeunesse et Loisirs, etc.) font preuve de la plus grande ignorance à l'endroit du fait français en Ontario. La situation se résume aisément en une seule phrase: Les Canadiens français sont "un autre groupe ethnique" (comme les Ukrainiens ou les Italiens), et leur place, comme groupe individuel, se trouve au sein de l'association folklorique locale.

Trois situations isolées

Il nous paraît impossible de tirer une conclusion d'ensemble sur la vie des francophones de cette immense région, car les Canadiens français y vivent isolés, et ce d'une ville à l'autre. A l'encontre de la situation dans le Sud-Ouest ou dans Grand Nord, les Canadiens français des différentes localités du Sud ne se rencontrent que très rarement. C'est pourquoi nous voulons ajouter un mot, en guise de conclusion, sur les trois centres de la vie française dans le Sud: Toronto, Welland et Penetanguishene.

Le milieu, dans une grande ville comme Toronto, est tellement puissant qu'il intègre des milliers d'immigrants de tous les pays et de toutes les langues pour les assimiler sans difficulté après une, deux ou trois générations. Bien entendu, les Canadiens français ne sont pas épargnés et les pertes s'avèrent lourdes. Nous croyons, cependant, que tous ceux qui résistent à l'assimilation, appuyés par l'immigration francophone -laquelle n'a aucune raison de diminuer-, assureront la survie du fait français à Toronto.

Nous l'avons vu précédemment, les francophones sont en mesure de connaître une vie culturelle des plus actives à Toronto. Et cette situation devrait s'améliorer puisqu'aujourd'hui, de plus en plus de Canadiens anglais apprennent le français et s'intéressent à la vie des francophones. Dans les écoles publiques de Toronto par exemple, il y a déjà 142,000 jeunes qui apprennent le français.

Toutefois, pour que la vie culturelle s'améliore vraiment, il faudra briser le mur d'incompréhension, voire même de méfiance, qui s'est élevé entre les Canadiens français et les immigrants de langue française à Toronto et à Hamilton.

Les problèmes de la vie culturelle du groupe francophone de la région de Penetanguishene se rapprochent de ceux qui affectent les Franco-Ontariens du Sud-Ouest; mais peut-être ont-ils marqué plus profondément ce petit groupe isolé et déchiré par les querelles de ses chefs. Après une trop longue période de luttes acharnées, les Franco-Ontariens de la Huronie tentent quand même de raviver la présence française.

A Welland, enfin, la situation se présente très différemment. Les Franco-Ontariens ont non seulement su résister à l'assimilation, mais ils se sont en outre attiré le respect et même l'admiration de leurs concitoyens anglophones. Aussi représentent-ils un solide espoir de rayonnement pour la culture française en Ontario.

REGION DU SUD-OUEST

LÉGENDE

- • VILLES AYANT UNE CONCENTRATION FRANCO-ONTARIENNE D'IMPORTANCE.
- ★ POSTE DE RADIO OU RELAIS DE RADIO.
- ★ POSTE DE TÉLÉVISION OU RELAIS DE TÉLÉVISION.
- ⊙ ÉCOLE SECONDAIRE PUBLIQUE FRANÇAISE.
- ▬ ÉCOLE SECONDAIRE PUBLIQUE OÙ L'ON ENSEIGNE LE FRANÇAIS.
- ⬓ ÉCOLE SECONDAIRE PRIVÉE.
- □ COLLÈGE.
- ◐ UNIVERSITÉ BILINGUE.
- ▲ QUOTIDIEN
- ▬ HEBDOMADAIRE
- ⌓ MENSUEL
- ○ VILLES HABITUELLEMENT VISITÉES PAR LES ARTISTES EN TOURNÉE.
- ● VILLES AYANT UNE VIE CULTURELLE ACTIVE.



1 : ESSEX
2 : LAMBTON
3 : KENT
4 : MIDDLESEX

V.- LA REGION DU SUD-OUEST

Un taux d'assimilation très élevé

Région où la survivance française est gravement menacée, le Sud-Ouest ne compte plus que 40,053 habitants francophones sur 88,383 d'origine française. C'est dire que plus de la moitié de ces derniers (54.7 pour cent) ont abandonné le français comme langue maternelle.

Des neuf comtés qu'englobe cette région, quatre seulement abritent une population francophone appréciable: Middlesex, Kent, Lambton et surtout le comté d'Essex dont le chef-lieu est la ville de Windsor. Le taux d'assimilation pour ces quatre comtés, où 37,884 personnes sur 80,502 ont conservé le français, s'établit à près de 53 pour cent. Parmi les 7,881 citoyens d'origine française qui habitent les cinq autres comtés (Bruce, Elgin, Perth, Oxford et Huron), 72.5 pour cent n'ont plus le français pour langue maternelle (Graphique V, p. 119).

Bastion franco-ontarien, le comté d'Essex (et surtout la ville de Windsor et ses environs) compte 55,337 habitants d'origine française, dont 27,789 ont déclaré être francophones. Fait à souligner, le taux d'assimilation est plus élevé pour la ville de Windsor même (52 pour cent) que pour le comté (49.8 pour cent); en revanche, il est moindre pour la zone métropolitaine de Windsor (48.7 pour cent) que pour le comté.

Aucun des trois autres comtés qui ont retenu notre attention ne compte plus de 5,000 habitants de langue française. Les seules concentrations francophones se trouvent à Sarnia, dans le comté de Lambton; à Chatham et dans le canton de Dover, dans le comté de Kent; et à London, dans le comté de Middlesex. Le taux d'assimilation atteint 52.5 pour cent pour le comté de Lambton, 58.1 pour cent pour le comté de Kent, et 71.1 pour cent pour le comté de Middlesex.

Un autre fait capital est à signaler: la vieillesse de la population de langue française. Les statistiques démographiques pour la ville de Windsor illustrent bien cette inquiétante situation: seulement 23.4 pour cent de la population francophone est âgée de vingt-quatre ans ou moins, en regard de 42.4 pour cent de la population totale de cette ville.

Les écoles

En ce qui a trait à l'éducation, on peut dire que la région du Sud-Ouest nous apparaît relativement bien pourvue d'écoles élémentaires de langue française, du moins dans le cas de communautés francophones d'importance. Au total, quelque 6,500 élèves (de la maternelle à la 10e) fréquentent

LEGENDE



<u>100% = POPULATION TOTALE (A L'INTERIEUR DU CERCLE)</u>

1. % de la population qui est d'origine maternelle françaises

2. % de la population qui est d'origine française mais de langue maternelle anglaise

3. % de la population qui est de langue maternelle anglaise et d'origine autre que française

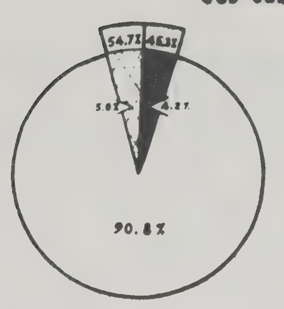
<u>100% = POPULATION D'ORIGINE FRANCAISE (A L'EXTERIEUR DU CERCLE)</u>

4. % de la population d'origine française qui a conservé le français comme langue maternelle

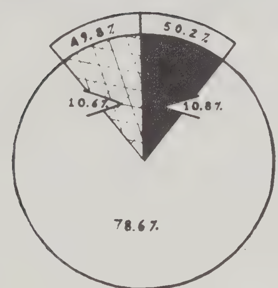
5. % de la population d'origine française qui a adopté l'anglais comme langue maternelle (ou taux d'assimilation)

REGION DU SUD-OUEST

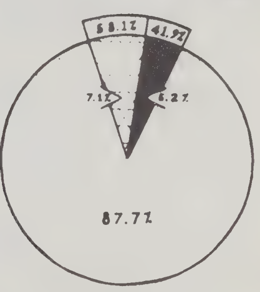




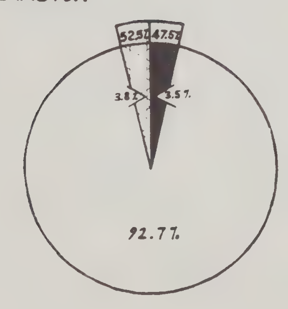
ESSEX



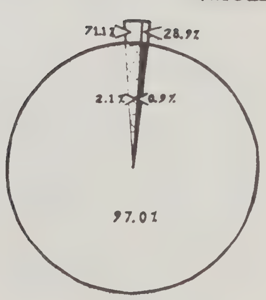
KENT



LAMBTON



MIDDLESEX



POPULATION TOTALE : 958,852

ESSEX : 258,218

KENT : 89,427

LAMBTON : 102,181

MIDDLESEX : 221,422

LES 5 AUTRES COMTES : 287,654

vingt-quatre écoles exclusivement françaises, ainsi que deux écoles "mixtes" relevant de deux surintendances; l'une d'elle est située à Windsor et l'autre, à Belle-Rivière. Cependant, la formation artistique et culturelle y est pratiquement inexistante, sauf dans les cinq écoles de la ville de Windsor et dans une école du village de Belle-Rivière, où elle s'avère nettement insuffisante. D'ailleurs, l'on ne trouve dans toute la région, pour l'enseignement artistique, que deux instituteurs de langue française, l'un compétent en musique et l'autre en dessin, qui sont chargés de surveiller l'enseignement dispensé par les titulaires de classe. Les activités culturelles parascolaires, sauf en de très rares exceptions, sont inexistantes.

Bien qu'elles accueillent un bon nombre d'étudiants franco-ontariens, les écoles secondaires publiques de Windsor n'offrent pas de cours en français. Quant aux écoles secondaires publiques de Belle-Rivière et de Tilbury, elles n'offrent que le cours de "français", ceci de la 9e à la 12e. Fait unique en Ontario, cependant, l'école secondaire de Paincourt (Paincourt Continuation School) dispense presque tout son enseignement en français, du fait qu'elle ne reçoive que des étudiants franco-ontariens. Tout son personnel enseignant est de langue française. Dans ces écoles, toutefois, les étudiants franco-ontariens ne bénéficient d'aucune initiation artistique en leur langue et n'ont guère l'occasion de se familiariser avec la culture française.

La situation s'avère tout aussi désolante dans les cinq écoles secondaires privées de la région, lesquelles ne jouent plus aujourd'hui qu'un rôle insignifiant auprès des Franco-Ontariens du Sud-Ouest. D'ailleurs, toutes ont été contraintes à recevoir un nombre toujours croissant d'étudiants anglophones pour se maintenir, de sorte que les étudiants francophones y sont passés de l'état de majorité à celui d'une infime minorité. A Windsor, seulement 142 étudiants sur 1,500, à l'école F. J. Brennan, et 34 sur 800, à l'Académie Sainte-Marie, suivaient en 1967-1968 le cours de "français", l'enseignement des autres matières ne se donnant qu'en anglais. Le fait qu'à peine sept familles franco-ontariennes d'entre 385 se soient prononcées en faveur de l'enseignement de l'histoire, de la géographie et du latin en français est très significatif à cet égard. Quant aux écoles Sainte-Anne, de Tecumseh, Saint-Joseph, de Rivière-aux-Canards, et The Pines, de Chatham, elles n'accueillaient en tout qu'une soixantaine d'étudiants francophones.

Le département des langues modernes de l'Université de Windsor a mis sur pied depuis peu une section "Français", à laquelle sont attachés une dizaine de professeurs placés sous

la direction d'un ecclésiastique franco-ontarien originaire de la région. En 1967-1968, à peine seize étudiants franco-ontariens s'y étaient inscrits. Pourtant, l'administration de l'université -favorable à l'expansion du français- compte pouvoir décerner un doctorat ès lettres françaises d'ici quelques années.

Pauvreté de la vie culturelle française

Quoique les associations franco-ontariennes soient relativement nombreuses dans cette région, il en est très peu qui se préoccupent de la culture et des arts. La plus importante, l'Association des sociétés Saint-Jean-Baptiste de l'Ouest de l'Ontario, groupe 3,000 membres répartis dans douze sections locales. Cependant, très peu d'entre eux participent activement aux manifestations de cette société, lesquelles d'ailleurs se font rares. Ses assises annuelles, qui réunissent à Windsor plusieurs centaines de Franco-Ontariens venus de tous les centres francophones de la région, ont toutefois produit deux initiatives capitales: 1. la création, en 1965, d'une section de l'Association pour la radio-télévision française à Windsor; et 2. le lancement, en 1966, du journal mensuel *Le Rempart*.

Une autre association régionale, la Ligue des retraitants,fondée il y a déjà une quarantaine d'années, a évolué de façon remarquable pour devenir une société de conférences des plus actives. Ses quelque 250 membres se réunissent chaque mois dans une localité différente -l'hiver à la ville, l'été à la campagne- pour y tenir leurs déjeuners-causeries, habituellement dans une salle paroissiale. Ainsi, la Ligue visite annuellement une quinzaine de communautés francophones de la région. Le club Richelieu de Windsor, les sections de la Fédération des femmes canadiennes-françaises et de la Fédération des Associations parents-instituteurs invitent également des conférenciers de langue française, mais l'entreprise s'avère coûteuse autant que difficile. Cercle plutôt fermé, l'Alliance française de Windsor compte un nombre infime de Franco-Ontariens parmi ses quelque quarante membres. D'ailleurs, ses causeries et ses séances de cinéma se déroulent sur le campus de l'Université de Windsor, que très peu d'entre eux sont portés à fréquenter. Quant au Cercle français de l'université, qui présente chaque année une pièce de théâtre en français, il est formé en fait d'un groupe d'étudiants anglophones à l'intérieur duquel tout s'effectue en anglais. Soulignons, par ailleurs, que la section de Belle-Rivière de la FFCF a monté, en 1967, une pièce de langue française qui attira plusieurs centaines de personnes dans les quatre centres francophones où elle fut présentée. C'est d'ailleurs la FFCF qui patronna, cette année-là, la tournée d'une chorale étudiante du Québec.

Le Centre canadien-français de Windsor, vaste édifice d'un étage construit il y a près de dix ans, fonctionne comme une entreprise commerciale à caractère social. Des films y étaient jadis présentés, le samedi, mais l'administration dû très tôt abandonner ce programme faute de spectateurs.

La tentative risquée par la direction d'une salle privée de cinéma, il y a quelques années,n'a guère mieux réussi. Le seul événement culturel implanté au Centre canadien-français, à notre connaissance, consiste en l'exposition de livres tenue annuellement par la librairie de la Fédération des API. Fondée il y a vingt ans, cette librairie vend surtout des manuels de langue française destinés aux écoles élémentaires.

D'autres associations, telles le club Jolliet, de Sarnia, et le club Brébeuf, de Chatham, nourrissent des buts multiples: l'extension du français, réunions sociales et récréatives, etc., lesquels ne rejoignent guère le domaine de la culture et des arts.

Un mot, enfin, sur les spectacles français présentés dans la région par la Commission du Centenaire; deux se sont déroulés à l'auditorium Cleary, de Windsor (les Feux-Follets et Monique Leyrac); le troisième à Chatham (récital Claude-Moreau-Gauthier). Les salles ne furent qu'à moitié remplies, ceci étant dû autant à l'organisation déficiente de la publicité et de la vente des billets qu'au fait que ces artistes étaient pratiquement inconnus dans la région.

De façon générale, les Franco-Ontariens ne participent que dans une très faible mesure aux manifestations culturelles et artistiques qui prennent place à Windsor, encore moins à celles qui ne se déroulent qu'en anglais. Peu d'entre eux fréquentent les concerts de la Windsor Philarmonic Orchestra et les expositions de la Galerie Willistead dont tous les services, notons-le, sont anglais.

Les Franco-Ontariens du Sud-Ouest sont tout particulièrement défavorisés sur le plan des "mass media". En effet, la région ne compte encore aucune station de radio ou de télévision de langue française. Toutefois, à la suite d'infatigables démarches, la section de Windsor de l'ARTF a obtenu de la société Radio-Canada l'assurance qu'une station de radio de langue française y ouvrirait bientôt ses portes. Quant à la télévision française, elle suivrait l'établissement prochain d'une première station à Toronto.

Le Rempart, par ailleurs, un mensuel publié par l'Association des sociétés Saint-Jean-Baptiste de l'Ouest de l'Ontario, pénètre dans quelque 2,000 foyers francophones de la

région. Le mensuel *Le Clairon*, que publie le club Jolliet de Sarnia, n'atteint pour sa part que les quelque 250 familles-membres. L'information qu'il publie se limite, en général, aux activités de cette association.

A la bibliothèque municipale Carnegie, de Windsor, les quelque 300 livres français dénombrés parmi un nombre impressionnant de volumes sont rangés sous un escalier. Cependant, un responsable nous affirme qu'un plus grand nombre de livres français sont achetés depuis quelque temps et que toute demande est satisfaite à plus ou moins brève échéance. La petite bibliothèque de la Galerie Willistead, de son côté, ne contient que deux ou trois rayons de livres français, lesquels offrent peu d'intérêt. Les services régionaux de bibliothèque sont assurés par l'administration conjointe des comtés d'Essex et de Kent, dont les bibliobus desservent les petites succursales locales de même que les écoles ou atteignent directement les gens là où il n'y a pas de bibliothèque. Cependant, les ouvrages de langue française sont si peu lus que la bibliothèque régionale a cru bon d'en vendre une partie importante aux écoles françaises.

Quant aux autres services publics régionaux plus ou moins préoccupés de culture (service Jeunesse et Loisirs, services municipaux de loisirs), ils considèrent plus qu'ailleurs les Franco-Ontariens comme un groupe ethnique secondaire, dont ils ne soupçonnent même pas l'importance démographique.

Une situation dramatique

L'on pourrait tirer des conclusions extrêmement pessimistes après ce sombre tour d'horizon de la vie culturelle des Franco-Ontariens du Sud-Ouest. Leur condition, en effet, n'est guère stimulante. Depuis trop longtemps isolés des autres communautés françaises de l'Ontario et du Québec, affichant un fier esprit régionaliste, ils reconnaissent néanmoins ce besoin urgent d'assistance morale, financière et technique. Ils n'en attendent guère, cependant, leurs revendications étant demeurées trop souvent sans réponse.

Leur drame intérieur n'en demeure pas moins poignant: vieillissement de la population; défection massive des jeunes du côté anglophone; faiblesse de l'immigration francophone; effritement des structures traditionnelles; absence de moyens de diffusion de la culture française. A cela vient s'ajouter un sentiment collectif de pauvreté culturelle, lequel prend bientôt la forme d'un repli sur soi. Autre facteur à souligner, la proximité de grands centres culturels américains, dont les puissants moyens de diffusion agissent sur l'ensemble de la région.

Mais il faut tenir compte, avant de conclure à l'imminence de l'assimilation totale, de la résistance séculaire des Franco-Ontariens du Sud-Ouest. Par leurs efforts acharnés, ils ont bâti de multiples institutions témoignant de leur vigueur et de leur persévérance à maintenir la présence française dans cette région de l'Ontario.

CHAPITRE IV

LE RÔLE DES INSTITUTIONS DANS LE DEVELOPPEMENT DE LA VIE CULTURELLE ET ARTISTIQUE DES FRANCO-ONTARIENS

Après avoir exposé les critères qui ont fondé et guidé toute notre démarche (Chapitre premier), expliqué les facteurs historiques qui ont déterminé la condition culturelle des Franco-Ontariens (Chapitre 11), dont nous avons par la suite esquissé le tableau à travers les cinq régions de l'Ontario français (Chapitre 111), nous abordons maintenant l'étude des institutions qu'intéresse la vie culturelle et artistique des Ontariens francophones. C'est à ce point-ci que nous commencerons à formuler des recommandations susceptibles d'améliorer le sort culturel des Franco-Ontariens. Bref, il s'agit de la deuxième partie de notre rapport.

Ces recommandations, nous l'avons dit au début, constituent un plan d'ensemble, une politique d'animation et d'épanouissement de la vie culturelle française en Ontario. Aussi, pour respecter la logique de la pensée du Comité, nous traiterons tour à tour des institutions gouvernementales, des institutions d'enseignement, de l'éducation populaire ou permanente et finalement des organisations franco-ontariennes. Une brève description de ces organismes et une analyse de leur rôle actuel précèdent les recommandations respectives que nous soutenons au meilleur de notre connaissance des intérêts et des besoins des Franco-Ontariens.

Les recommandations insérées dans les deux derniers chapitres, qui traitent respectivement de la contribution des Franco-Ontariens aux diverses disciplines artistiques (Chapitre V) et du rôle des techniques de diffusions (Chapitre V1), s'appuient et complètent celles qui sont formulées dans ce chapitre.

Enfin, ce plan d'ensemble, que nous énonçons de façon globale, nous en distinguerons les priorités dans la Conclusion à ce rapport.

I.- LES INSTITUTIONS GOUVERNEMENTALES

A. Le gouvernement de l'Ontario

La vie artistique et culturelle des Franco-Ontariens

souffre de sous-alimentation chronique, cherche sa voie à tâtonnements (faute de direction efficace), et menace de s'étioler ou de se diluer dans un "magma" plus ou moins original. Pourtant, la vie française en Ontario compte d'innombrables possibilités. C'est peut-être la première réflexion qui vient à l'esprit après une lecture attentive de notre survol des cinq régions de la province.

Cet état de sous-développement s'explique de plusieurs façons, comme nous l'avons démontré tout au long du second chapitre. La situation d'apatrides dans laquelle se sont sentis, à tort ou à raison, les Canadiens français de cette province doit aussi s'insérer dans ce schème explicatif. Toutefois, le gouvernement de l'Ontario élabore depuis quelque temps une politique, -dans une perspective à la dimension du pays tout entier,- visant à aider les Franco-Ontariens à maintenir et à développer leur identité culturelle.

En somme, les francophones de l'Ontario peuvent maintenant espérer jouir d'un statut d'égalité avec leurs concitoyens de langue anglaise, comme c'est d'ailleurs le cas pour la minorité anglaise du Québec.

Un organisme provincial

D'autre part, nous avons constaté l'absence de direction et de coordination des efforts et des aspirations des Franco-Ontariens dans le domaine de la vie artistique. Ici et là des personnes ont voulu organiser certaines manifestations ou mettre sur pied un organisme à caractère artistique; mais les moyens leur ont fait défaut. Pourtant, leurs initiatives auraient non seulement alimenté la source culturelle de la communauté francophone mais aussi contribué à l'enrichissement de la vie artistique de tout l'Ontario. L'apport du fait français dans un milieu anglo-saxon représente un acquis trop longtemps sous-estimé ou négligé.

De même, certains projets germés dans le cerveau d'individus vivant dans quelque coin de la province demeurent toujours à l'état de rêve parce que la dispersion même des Franco-Ontariens sur un territoire immense en multiplie les coûts de façon disproportionnée. Aussi jugeons-nous primordiale la mise sur pied d'un organisme à vocation provinciale.

Un organisme public

Seule la création d'un tel organisme à vocation provinciale pourrait imprimer à la vie artistique française en Ontario l'élan nécessaire à toute réalisation qui se voudrait autre que sporadique ou folklorique.

Le Comité croit qu'un tel organisme devrait s'insérer carrément au coeur de l'administration publique provinciale.

Car c'est uniquement au sein de l'appareil politique de cette province -la leur- que les Franco-Ontariens pourront atteindre ce statut d'égalité dont ils ont toujours rêvé et que, enfin, on leur promet pour bientôt. Un organisme public, composé de Franco-Ontariens représentant les diverses disciplines artistiques et, dans la mesure du possible, les cinq grandes régions francophones, constituerait un véritable défi et pour les Franco-Ontariens et pour la population de langue anglaise de cette province. Devant les promesses réitérées des dirigeants politiques de l'Ontario, les Canadiens français accepteront, nous en sommes convaincus, de relever ce défi.

Le Comité suggère donc la création d'un service public pour promouvoir l'épanouissement de la culture et de la vie artistique des Franco-Ontariens. Aux yeux de la population d'expression anglaise, la création d'un tel service -que nous verrions directement rattaché au bureau du Premier ministre- aurait valeur et de symbole et de geste concret en vue de consacrer cette dualité des deux cultures à l'intérieur de la province.

Rôle et fonctions

Cet organisme, composé de dix membres et doté d'un secrétariat permanent, aurait pour mission principale de promouvoir la vie artistique française à travers la province en suscitant des initiatives locales. De telles initiatives pourraient et devraient vraisemblablement s'insérer dans un plan d'ensemble, dans une politique globale définie par le Conseil à la lumière des découvertes du Comité d'enquête ou de toute autre recherche qu'il serait logiquement appelé à lancer lui-même. Enfin, il est évident que ces projets nécessiteront des investissements qui ne peuvent être consentis par d'autres organismes gouvernementaux, par exemple le Conseil des arts de l'Ontario. D'où la nécessité de doter le Conseil franco-ontarien d'orientation culturelle non seulement d'un budget de fonctionnement, mais aussi de crédits spéciaux pour lancer de telles initiatives.

Ce Conseil franco-ontarien d'orientation culturelle ne sera pas un nouveau Conseil des arts; les deux organismes ont des buts différents mais qui se complètent. Le premier initiera des projets à caractère artistique. Une fois ces projets bien lancés et éprouvés, ce sera le rôle du second de les subventionner. En résumé, le Comité recommande

Que le gouvernement de l'Ontario crée un Conseil franco-ontarien d'orientation culturelle formé de dix personnes de langue français nommées par le Premier

ministre pour représenter, d'une part, les diverses régions de l'Ontario français et, d'autre part, les diverses disciplines artistiques et culturelles. Ce Conseil d'orientation culturelle (qui aurait le même statut juridique que le Conseil des arts de l'Ontario avec sa propre administration, son propre budget, etc.) serait responsable directement au Premier ministre de la province. Son secrétariat permanent sera éventuellement composé d'un directeur et d'un coordonnateur responsable de cinq animateurs itinérants. Son rôle se définit comme suit:

a) Diriger un service d'animation culturelle;

b) Elaborer une politique culturelle pour les Franco-Ontariens;

c) Accorder des subventions pour lancer des projets d'ordre culturel ou artistique (mais non pour les soutenir financièrement d'année en année, car c'est là le rôle du Conseil des arts de l'Ontario); et

d) Poursuivre les recherches entreprises par le Comité franco-ontarien d'enquête culturelle.

Cheville ouvrière de ce futur Conseil franco-ontarien d'orientation culturelle, le directeur, dont la nomination devrait être le premier geste posé en ce sens, en aurait la responsabilité globale.

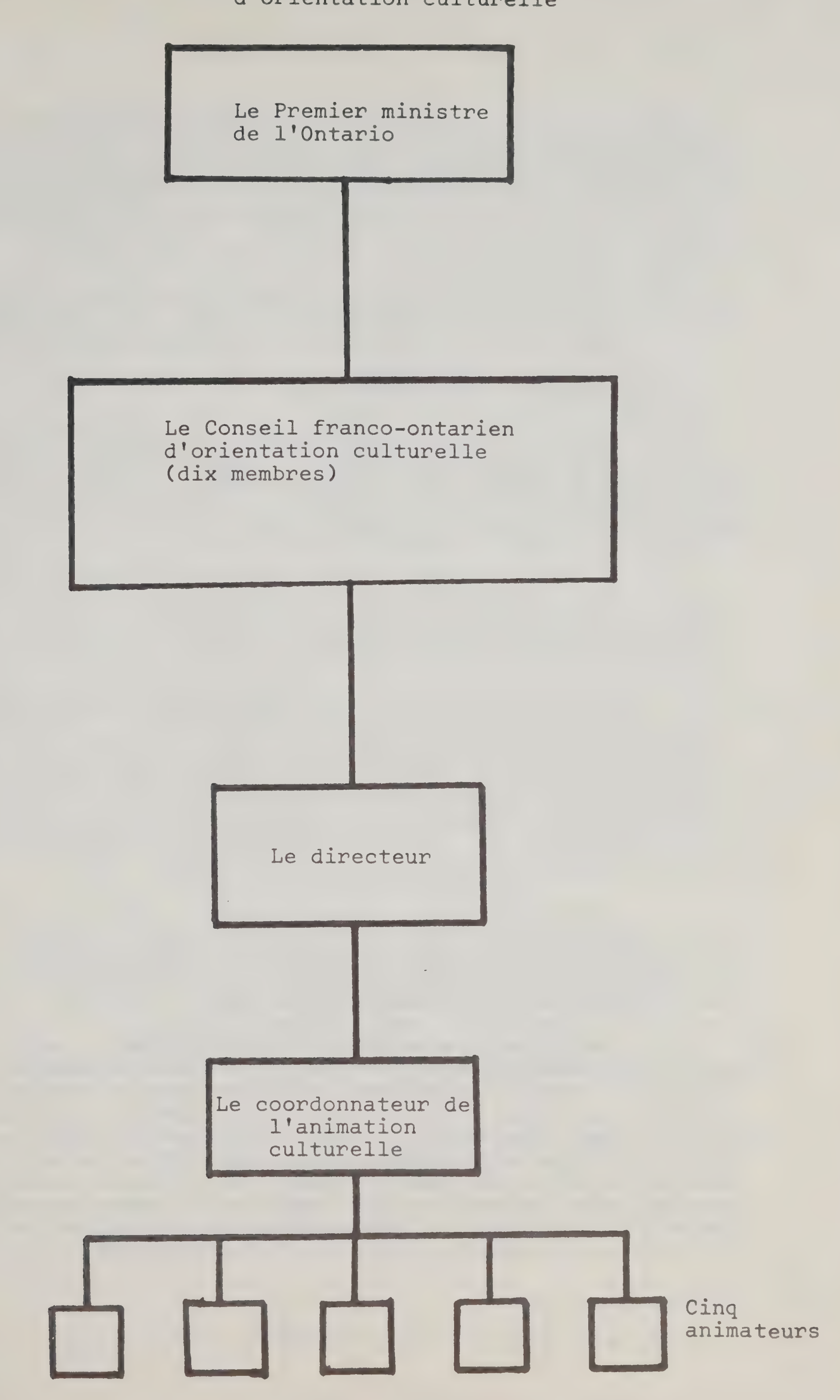
Du secrétariat de cet organisme devraient rayonner - et ce le plus rapidement possible - au moins cinq animateurs qui oeuvreraient dans les cinq régions de l'Ontario français sans pour autant être posté en permanence dans l'une ou l'autre région en particulier. Eventuellement, le travail de ces animateurs serait pensé par un coordonnateur, de façon à décharger le directeur de plus en plus accaparé par des responsabilités administratives (Voir Tableau IV, p. 131).

Il s'agit là, bien entendu, d'un schéma idéal. Pour sa part, le Comité considère que l'établissement d'un secrétariat permanent et la nomination d'un directeur constituent la première étape de ce projet.

Des ententes culturelles

La création de cet organisme public d'envergure provinciale apportera une solution à bon nombre de problèmes majeurs que doit affronter la population franco-ontarienne dans le domaine artistique. Cependant, la culture française en Ontario doit s'abreuver à ses sources, sinon elle risque la paralysie, la sclérose. Déjà, le gouvernement de l'Ontario, par l'intermédiaire de son service d'Echanges culturels,

Tableau IV. - Organigramme du Conseil franco-ontarien d'orientation culturelle



a indiqué qu'il a l'intention de s'engager dans cette voie. Il ne s'agirait donc pour lui que de sanctionner certains précédents et d'établir les cadres dans lesquels tout projet de collaboration pourrait aisément se conclure et s'avérer bénéfique pour la population franco-ontarienne, de même que pour la majorité de langue anglaise. Aussi le Comité recommande

> *Que des ententes culturelles officielles soient conclues entre le gouvernement de l'Ontario, d'une part, et les gouvernements du Québec et des autres provinces canadiennes, de la France et d'autres pays francophones, d'autre part.*

La mise en oeuvre de ces deux recommandations représente, à nos yeux, la condition "sine qua non" d'une véritable prise en charge par le gouvernement de l'Ontario du sort de la population franco-ontarienne, en conformité de ses engagements et de ses responsabilités.

Si le gouvernement ontarien en son ensemble est appelé à jouer un rôle de premier plan dans l'épanouissement des Franco-Ontariens, une part importante des responsabilités qui en découlent incombera au Conseil des arts de l'Ontario.

Le Conseil des arts de l'Ontario

Le Conseil des arts de l'Ontario fut créé le 26 avril 1963 lorsque la Législature ontarienne adopta, en troisième lecture, le *Bill 162*. Composée de douze personnes nommées par le gouvernement, cette institution a reçu un mandat dont les termes sont assez larges pour lui permettre de jouer un rôle primordial dans tous les domaines de la vie artistique de la province: "*...to promote the study and enjoyment of and the production of works in the Arts*"(1)

Pour atteindre ce but, le Conseil des arts dispose d'un montant que lui verse annuellement le gouvernement ontarien et qu'il distribue ensuite sous forme de subventions. De $300,000 qu'il était à ses débuts, le budget du Conseil des arts atteint maintenant $1,000,000.

Qui bénéficie de ce million de dollars? Tous les organismes artistiques en Ontario qui ont besoin d'aide: orchestres, troupes de théâtre, corps de ballet, compagnies d'opéra, galeries d'art, écoles spécialisées, associations culturelles, etc. Mais tous les organismes artistiques, comme le souligne le quatrième rapport annuel du Conseil des arts, n'ont-ils pas besoin d'aide? Puisqu'il ne peut subvenir à tous les besoins, le Conseil a dû poser certaines conditions et fixer certaines règles, en un mot définir les critères qui dictent l'octroi de ses subventions.

---

(1) *The Arts Council Act, 1962-1963*, article no 6.

Mais le Conseil des arts est plus qu'une machine à subventions. Il tente de prendre une part active à la vie culturelle de la province en organisant des conférences et en subventionnant des recherches.

Un organisme qui gère des crédits destinés à promouvoir les arts en Ontario se doit de considérer l'élément français dans la province. Comment le Conseil des arts a-t-il fait face à cette réalité culturelle? La réponse se fait en deux temps:

1. Du côté de l'administration du Conseil des arts, les Franco-Ontariens ont toujours pu compter sur un porte-parole compétent pour défendre leurs intérêts culturels. Monsieur Roger Séguin a été nommé membre du Conseil dès la création de cet organisme et, en 1965, Monsieur Roger Saint-Denis prit la relève. Par contre, au niveau de ses fonctionnaires, le Conseil n'a aucun employé d'expression française pouvant communiquer avec les organismes culturels franco-ontariens.

2. Côté subventions, l'aide aux groupes de langue française est quasi inexistante. Depuis la fondation du Conseil des arts, les organismes canadiens-français n'ont reçu que trois subventions: le Centre des jeunes et de la culture française, de Sudbury, $5,000; le Studio des jeunes, d'Eastview, $1,500 ; et la Compagnie des Trouvères, $1,000. De plus, quelques subventions accordées à des organismes provinciaux ou fédéraux ont également profité aux Franco-Ontariens. Ainsi, le Festival d'art dramatique a offert des cours de théâtre donnés par des professionnels de langue française à Sudbury et à Ottawa; de plus, une jeune Franco-Ontarienne a étudié à l'Ecole nationale de théâtre grâce à une bourse du Conseil. Mais c'est à peu près tout.

En soulignant le fait que les Franco-Ontariens ne reçoivent pas toute l'aide que le Conseil des arts devrait leur accorder, nous savons que nous n'apprenons rien aux membres de cet organisme. Bien au contraire, ils ont compris cette situation il y a déjà quelque temps. Et c'est d'ailleurs à la suite de cette prise de conscience qu'est née l'idée d'instituer une enquête sur la participation des Franco-Ontariens à la vie artistique et culturelle de la province.

Par contre, pour nombre de Franco-Ontariens, l'exposé de cette situation sera une véritable découverte. Car, il faut bien l'avouer, la raison première de cette absence de subventions aux groupes francophones, c'est tout simplement le nombre très minime de demandes. Si les Franco-Ontariens

n'ont pas fait appel au Conseil des arts, il ne faut pas cependant leur en imputer toute la responsabilité. D'abord, les organismes de langue française ignoraient tout simplement l'existence même du Conseil ou bien, lorsqu'ils la connaissaient, n'avaient aucune idée de son rôle et de son budget de subventions. Puis, dans les quelques cas où les dirigeants de ces organismes connaissaient plus à fond le travail du Conseil des arts, ils n'étaient pas prêts à faire concurrence avec les organismes anglophones. Lorsque l'on sait que les ressources financières sont limitées, quelle troupe ontarienne de théâtre de langue française peut-on comparer à celle de Stratford?

Le Comité croit que, outre le manque évident d'information en langue française, l'origine du problème provient du choix des critères qui déterminent l'octroi des subventions. Il nous semble injuste de juger les manifestations culturelles et artistiques des Franco-Ontariens du même oeil que les grandes réalisations qui ont lieu dans cette province. La population franco-ontarienne est peu nombreuse, dispersée sur un vaste territoire, économiquement faible et mal pourvue pour la compétition en ce domaine.

Il faut donc que le Conseil des arts reconnaisse que les Franco-Ontariens, sur le plan culturel et artistique, n'en sont pour le moment qu'à la phase de l'éveil et de la prise de conscience, c'est-à-dire encore loin de la production professionnelle. Mais cela ne signifie pas, bien au contraire, qu'ils n'ont pas besoin de leur part de subventions. C'est pourquoi nous recommandons

> *Que le Conseil des arts de l'Ontario alloue dans son budget annuel un montant proportionnel à la population francophone de la province pour les activités culturelles et artistiques des Franco-Ontariens;* et
>
> *Que ce montant soit distribué aux organisations francophones selon des critères d'évaluation qui tiennent compte de la condition culturelle franco-ontarienne.*

Cette recommandation devrait permettre aux Franco-Ontariens de profiter de l'aide du Conseil des arts. Mais il faut, pour cela, que cette institution adopte un visage bilingue en communiquant avec les organismes francophones dans leur langue et en entreprenant, sur le champ, une campagne de publicité en français. Il nous semble essentiel qu'un administrateur de langue et de culture française puisse,

au sein du Conseil des arts, recevoir les demandes de subventions des organismes francophones et présenter, après une enquête sérieuse, ses recommandations aux membres du Conseil. Aussi nous recommandons

Que le Conseil des arts de l'Ontario embauche un administrateur de langue et de culture françaises pour traiter les requêtes adressées par les organisations franco-ontariennes; et

Que la publicité des services du Conseil des arts qui s'adressent aux Franco-Ontariens soit française.

Les échanges culturels

Autre service du ministère ontarien de l'Education, le service d'Echange culturels, de création récente, est appelé lui aussi à jouer un rôle vital et sans cesse croissant à l'égard des Franco-Ontariens et de l'épanouissement de la culture française en Ontario. En ce sens, l'octroi de subventions au montant de $65,000 au Comité franco-ontarien d'enquête culturelle constitue une importante contribution. Ce rôle comporte cinq aspects qui peuvent, de façon très générale, très bien s'allier et s'harmoniser les uns les autres. Le service d'Echanges culturels dessert les Anglo-Ontariens, la minorité anglophone du Québec ou les populations anglaises des autres provinces, les Franco-Ontariens et les francophones de l'extérieur de la province. Cet organisme peut être conçu comme instrument de prestige sur les plans national et international ou comme moyen d'assistance aux groupes culturels et artistiques de la province et de l'extérieur ou les deux à la fois. Bien entendu, c'est le rôle qu'il peut jouer à l'égard des Franco-Ontariens et de la culture française qui retient notre attention du simple point de vue de l'enquête.

Il suffit de constater l'état de pauvreté et la pénurie de ressources humaines et techniques chez les groupes culturels et artistiques franco-ontariens pour comprendre que des efforts particulièrement intenses et soutenus s'imposent dans les plus brefs délais. La revigorisation de la vie franco-ontarienne commande qu'elle puisse se nourrir aux sources de la culture française, à savoir le Québec et les pays francophones.

Dans quelle mesure, depuis sa création, le service d'Echanges culturels a-t-il profité aux Franco-Ontariens?

L'aide aux Franco-Ontariens

Au cours de l'exercice financier 1967-1968, le service a octroyé un montant substantiel de subventions à des groupes franco-ontariens. Ces subventions ont pris diverses formes: financement de tournées de troupes de théâtre françaises à travers la province et au Québec; spécialistes en stage pour

aider à monter un spectacle; contributions au développement et au rayonnement de centres culturels français; tournées ontariennes de troupes et d'artistes francophones du Québec et de l'étranger; semaines du cinéma français, expositions, etc. Mentionnons aussi les échanges de professeurs et d'étudiants dont les Franco-Ontariens ne bénéficient toutefois que dans une faible mesure. A première vue, cette assistance paraît à tout le moins raisonnable; elle représente, de la part du service d'Echanges culturels, un intérêt et un effort louables. D'ailleurs, son coordonnateur, Monsieur Charles-Edward Rathé, a pris l'initiative de contacter plusieurs groupes franco-ontariens pour les instruire des disponibilités de son service. Mais en regard de la condition franco-ontarienne et de l'état de sous-alimentation de la vie culturelle et artistique française en Ontario, il faut reconnaître que cette aide demeure insuffisante, tout particulièrement en ce qui a trait aux ressources humaines et techniques. Car il faut compter que les premières promotions de spécialistes et de techniciens franco-ontariens dans les diverses disciplines artistiques, au niveau de l'enseignement supérieur, pourraient bien venir trop tard si l'on néglige d'ici là le problème. En conséquence, nous recommandons

Ressources humaines et techniques

Que le service d'Echanges culturels de l'Ontario importe du Québec et des pays francophones des spécialistes et des techniciens de toutes disciplines culturelles et artistiques. Ce personnel viendrait en stage auprès des groupes franco-ontariens pour les aider à réaliser des projets précis en ces domaines.

Il importe, d'autre part, que les communautés franco-ontariennes puissent se retremper dans cette culture française dont ils n'ont que trop peu participé jusqu'à maintenant. Sous cet aspect, il faut considérer que les troupes et artistes franco-ontariens sont trop peu nombreux pour satisfaire à ces besoins. D'ailleurs, ils n'en sont pour la plupart qu'au stade de la formation. Aussi faudra-t-il compter en grande part sur les importations. C'est pourquoi nous recommandons

Tournées

Que le service d'Echanges culturels continue de subventionner des tournées de troupes et d'artistes d'expression française à travers la province.

Un autre aspect de cette participation des Franco-Ontariens à la culture française touche l'évaluation de leur production culturelle et artistique en fonction des valeurs

propres à la culture française. Cette relation est nécessaire, croyons-nous, pour élever le niveau de qualité de l'oeuvre franco-ontarienne et l'insérer dans son patrimoine global, de façon à ce quelle débouche sur l'universel. Aussi nous recommandons

> *Que le service d'Echanges culturels subventionne les tournées de troupes et d'artistes franco-ontariens à travers les centres francophones du pays et de l'étranger, afin que ceux-ci puissent être évalués selon les critères propres à la culture française;*
>
> *Qu'il organise, à l'intention des Franco-Ontariens, des voyages d'études au Québec et dans les autres centres culturels francophones du pays et de l'étranger;* et
>
> *Qu'il organise également des colloques d'animation et d'information auxquels seraient invités des animateurs et des spécialistes du Québec et de l'étranger.*

Ces demandes, si considérables soit-elles, doivent néanmoins être considérées comme minimales vue la condition culturelle des Franco-Ontariens. Culturellement appauvris, n'entretenant que des liens disparates avec le Québec, ils devront plus que tous faire appel aux disponibilités du service d'Echanges culturels. Faut-il ajouter que le succès de ce programme dépend étroitement des ententes culturelles que concluera le gouvernement de l'Ontario avec le Québec et les pays francophones. Car sevrés de leurs sources culturelles premières, les Franco-Ontariens sont voués à disparaître comme entité culturelle. Aussi incombe-t-il dans une très large mesure au gouvernement provincial de favoriser leur réintégration au sein de la collectivité canadienne-française et de la francophonie universelle.

B. Le gouvernement du Québec

Le développement de la vie culturelle des francophones en Ontario, comme nous l'avons souligné dans un chapitre antérieur, est étroitement lié à la vigueur des manifestations culturelles du Québec. Tous les Franco-Ontariens se rendent compte que le Québec demeurera, pour encore très longtemps, le château-fort de la présence française en terre d'Amérique.

L'aide aux minorités

Le Québec, d'ailleurs, a toujours reconnu les responsabilités qu'impose cette situation. Il a toujours épaulé financièrement et moralement les minorités françaises des autres provinces. Depuis la mise sur pied du ministère des Affaires culturelles, l'aide aux minorités est régie par son service du Canada français d'outre-frontières.

Bien qu'il fut créé en avril 1961 (en même temps que le ministère), le service du Canada français d'outre-frontières n'a vu le jour, en fait, qu'en septembre 1963 avec l'entrée en fonction de son directeur, Monsieur Georges-Henri Dagneau. Le service veut exercer *une action d'envergure au sein des minorités francophones du continent nord-américain* (2)

Pour atteindre cet objectif, il possède deux moyens d'action: d'abord un budget de subventions qui est passé de $200,000 en 1964-1965 à $150,000 en 1967-1968; puis un bulletin mensuel, *Québec-Amérique*, qui renseigne les divers "media" d'information, les institutions et les sociétés culturelles de langue française sur l'activité des groupes francophones d'Amérique.

Mais une question surgit: Comment le service du Canada français d'outre-frontières peut-il *exercer une action d'envergure* pour toutes les minorités francophones des provinces canadiennes et des états américains à l'aide d'un budget relativement mince, et qui ne cesse de diminuer? Le tableau suivant nous montre les sommes que les Franco-Ontariens ont reçu directement du budget de subventions de ce service.

Tableau V.- Subventions du service du Canada français d'outre-frontières depuis 1963.

	Subventions totales		Subventions aux Franco-Ontariens	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
1963-1964	39	$132,000	9	$38,400
1964-1965	54	$190,736	12	$28,500
1965-1966	32	$174,924	3	$ 4,400
1966-1967	31	$149,980	6	$37,000

(2) *Rapport du ministère des Affaires culturelles du Québec, 1964*, p. 217.

Ce $108,300 de subventions aux associations francophones de l'Ontario constitue en soi une somme très importante si l'on considère le peu d'aide qu'ont obtenue ces mêmes associations de leur propre gouvernement provincial. Mais distribuée sur une période de quatre ans et surtout octroyées indépendamment d'une politique globale à une kyrielle d'associations, ces subventions risquent de perdre de leur efficacité, de passer outre aux objectifs qu'elles sont destinées à atteindre. Elles ont permis de réaliser certains projets - dont plusieurs sont très importants-, mais les problèmes fondamentaux demeurent entiers.

Une formule renouvelée

Le Comité croit que la meilleure forme d'aide du Québec à la minorité franco-ontarienne réside dans la formule d'échanges culturels. C'est pourquoi nous avons recommandé, au début de ce chapitre, que l'Ontario et le Québec concluent une entente culturelle. Aussi le Comité était-il très heureux de constater, dans le dernier rapport du ministère québécois, *l'intensification des pourparlers entre fonctionnaires ontariens et québécois au sujet du projet d'échanges culturels que les deux gouvernements désirent rendre permanents et organiques* (3).

Nous croyons que la définition du rôle du Québec en fonction de l'épanouissement de la vie culturelle des Franco-Ontariens se trouve finalement dans la réponse à cette question: Que peut offrir le Québec que ne possèdent pas déjà les Franco-Ontariens? La réponse est simple: des techniciens, des artistes, des spectacles, des livres, etc. En un mot, des ressources humaines et techniques. En conséquence, nous recommandons

> *Que désormais l'aide fournie par le Québec aux Franco-Ontariens, par le truchement du ministère des Affaires culturelles, prenne principalement la forme de ressources humaines et techniques.*

Bien entendu, cette recommandation repose sur une prémisse essentielle: l'Ontario doit continuer sa politique de programme destinés à l'amélioration de la vie culturelle des Franco-Ontariens.

C. Le gouvernement du Canada

Institutions et agences culturelles

Le gouvernement du Canada, par l'intermédiaire de ses multiples agences, joue un rôle culturel de premier plan partout au pays, mais particulièrement dans la région de la capitale nationale. On n'a qu'à se rappeler les nombreuses manifestations culturelles et artistiques qu'offrent des organismes

---

(3) *Rapport du ministère des Affaires culturelles du Québec, 1966-1967*, p. 38.

comme la Galerie nationale, le Musée national, la Bibliothèque nationale, l'Office national du film et le Centre de photographie du gouvernement canadien, pour s'en convaincre. Quant à la société Radio-Canada, nous en traiterons au chapitre sur les techniques de diffusion (Chapitre VI).

Les Franco-Ontariens en général - mais surtout ceux de l'Est - profitent de cette situation de deux façons. D'abord, ces organismes culturels font un effort (depuis quelques années seulement, il est vrai) pour rejoindre la population française en adoptant un visage bilingue; de plus, ils insèrent dans leurs programmes des manifestations qui reflètent la vie culturelle française.

Enfin, il semble, si l'on en croit les journaux, que le gouvernement fédéral a décidé de faire un effort spécial pour aider les minorités à travers le pays.

Nous nous empressons, d'autre part, de reconnaître l'extraordinaire contribution à la vie culturelle que fut le Festival des arts du Canada. Cette éclatante manifestation artistique, dans le cadre des fêtes du centenaire de la Confédération canadienne, a permis à un très grand nombre de Franco-Ontariens, entre autres, d'apprécier, pour la première fois peut-être, l'originalité de leur personnalité culturelle en prenant contact, notamment, avec les plus grands artistes canadiens-français du théâtre et de la chanson.

Le Centre national des arts

Engagé depuis longtemps déjà dans l'épanouissement et la conservation de plusieurs formes d'art, le gouvernement fédéral pénètre à fond dans un nouveau domaine, les arts d'interprétation, en créant en 1966 le Centre national des arts qu'il vouait au théâtre, à la musique et à la danse. Pour les Canadiens français de la région de la capitale nationale, le Centre national des arts, qui doit ouvrir ses portes en juin 1969, constitue la promesse d'une riche vie culturelle française. La direction de cet organisme fédéral se veut bilingue, notamment dans le choix de son personnel et de ses spectacles.

Mais ce qui touche les Franco-Ontariens de façon toute particulière, c'est la fondation au Centre national des arts d'une troupe de théâtre professionnelle de langue française, la première en Ontario.

La vocation du Théâtre du Capricorne, telle que conçue et définie par son directeur, Jean-Guy Sabourin, c'est avant tout de devenir un centre dramatique bien intégré au

milieu. Or, cette conception de l'activité théâtrale répond précisément aux besoins de la collectivité franco-ontarienne. C'est pourquoi nous recommandons

> *Que la troupe de théâtre du Centre national des arts - le Théâtre du Capricorne - visite les principaux centres francophones de l'Ontario.*

D'autre part, les troupes d'amateurs ou universitaires de la région ont déjà formé un bon nombre de comédiens et de techniciens du théâtre. A cet égard, le directeur du Théâtre du Capricorne - la seule troupe professionnelle de langue française en Ontario, répétons-le - s'est engagé à leur donner la préférence, à talent égal, ce à quoi nous nous empressons de souscrire. Aussi nous recommandons

> *Que la troupe de théâtre française du Centre national des arts - le Théâtre du Capricorne - donne la préférence, à talent égal, aux comédiens et aux techniciens franco-ontariens.*

Souhaitons, enfin, que le Centre national des arts offre aux Franco-Ontariens de toutes les régions de la province la possibilité de participer à toutes ses manifestations artistiques.

II. - LES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT

A. Les écoles élémentaires de langue française

C'est sans doute au foyer que l'enfant commence à se former le goût et à discerner le beau. Mais c'est véritablement à l'école élémentaire que le jeune s'éveille au monde de l'art; il revient alors aux institutions d'enseignement d'entreprendre la tâche très délicate d'initier les élèves aux merveilles de l'art, soit en favorisant les efforts de création artistique, soit tout simplement en prédisposant les esprits à l'appréciation du beau.

Pour que le jeune Franco-Ontarien puisse se cultiver à même le fond culturel très riche dont il est l'héritier, - habituellement sans même le savoir, - cela suppose qu'il se trouve placé dans une ambiance française de bon goût et qu'il vienne en contact avec des adultes possédant eux-mêmes une certaine formation artistique.

Le goût se forme non pas par syllogismes mais par un procédé mystérieux où le contact constant et la répétition d'expériences vécues jouent un rôle prédominant. Faire connaître

au jeune les trésors de son patrimoine artistique d'inspiration française et élargir chez lui la capacité de jouir de ce qui est beau, cela suppose un outillage matériel adéquat et un personnel enseignant cultivé et compétent.

Puisque pour nous le fondement de la vie culturelle d'un groupe c'est l'école élémentaire, nous avons conçu plusieurs recommandations à l'intention des institutions d'enseignement mais nous avons dû néanmoins en mettre plusieurs de côté parce qu'elles touchaient aux problèmes de l'éducation en général, mais non à ceux qui touchent les Franco-Ontariens en particulier. Puisque nous avons retrouvé la majorité de ces recommandations dans le rapport *Vivre et s'instruire* (4), nous nous empressons de souscrire dans l'ensemble aux recommandations qu'il contient.

La formation culturelle

C'est d'ailleurs en adoptant la même ligne de penseée des auteurs de *Vivre et s'instruire* que le Comité juge essentiel le rôle de l'école et de l'éducateur dans l'initiation de l'enfant au monde de l'art et à la découverte du beau. Ce qui importe avant tout, c'est que l'art ne soit pas pour l'écolier seulement un cours plus ou moins long, une fois la semaine, mais qu'il fasse vraiment partie de sa vie. C'est pourquoi nous recommandons

> *Que la formation artistique et culturelle soit partie intégrante de la formation générale de l'élève, c'est-à-dire que les arts trouvent place dans tous les cours.*

Cependant, face aux caractéristiques de la culture de la communauté franco-ontarienne, cette initiation s'effectuera selon des modalités et dans des conditions conformes à ce même fond culturel. En d'autres termes, l'initiation artistique du jeune Franco-Ontarien nécessite des cadres et des techniques propres. Il ne s'agit pas seulement de donner des connaissances artistiques à un enfant, il faut également lui faire participer à une culture qui lui est propre. C'est en vue d'une intégration harmonieuse de l'art à la personnalité culturelle de l'enfant que le Comité recommande

> *Que l'enseignement artistique et culturel dans les écoles élémentaires de langue française soit inspiré par la culture française et donné en vue d'inculquer une culture française aux jeunes Franco-Ontariens.*

---

(4) *Vivre et s'instruire*, édition abrégée de *Living and Learning*, rapport du Comité provincial sur les buts et objectifs de l'éducation dans les écoles de l'Ontario, Toronto, Newton, 1968, p. 82.

Questionnaire aux écoliers

Afin de mesurer le degré de formation artistique des écoliers franco-ontariens, nous avons effectué un important sondage auquel ont répondu plus de 1,500 étudiants des classes de 8e (5). C'est sur les découvertes effectuées à la faveur du dépouillement de ce questionnaire que s'appuient la plupart de nos recommandations touchant l'une ou l'autre discipline en particulier.

De toutes les manifestations artistiques, la littérature s'offre probablement de la façon la plus spontanée à toute personne. Nous analyserons au cours du Chapitre V les relations entre l'identification culturelle du sujet et la langue des livres qu'il choisit. Contentons-nous, pour l'instant, de souligner l'importance d'offrir aux jeunes un bon choix de livres écrits à son intention. Et c'est justement à l'école élémentaire qu'ils acquièrent le goût de la lecture. C'est pourquoi nous recommandons

> *Que chaque école élémentaire de langue française soit pourvue d'une bibliothèque centrale administrée par un bibliothécaire francophone compétent.*

S'il est bon d'offrir aux jeunes un bon choix de livres, encore faut-il que l'on présente aux élèves des livres écrits dans leur langue. Puisque la section française des bibliothèques municipales est habituellement très pauvre, les bibliothèques scolaires doivent faire un effort supplémentaire pour acheter les meilleurs livres français. A cet effet, le Comité recommande

> *Que les commissions scolaires exigent que les directeurs des écoles de langue française fassent un effort particulier pour acheter des livres en langue française.*

Habitude de lecture

D'après les données de notre questionnaire aux élèves de 8e, la courbe de lecture d'ouvrages en langue française fluctue en fonction et du sexe (les jeunes filles lisent nettement plus d'ouvrages en langue française que les garçons) et de la distribution régionale.

---

(5) Voir Appendice D, p. 243.

Tableau Vl.- Habitude de lecture de livres français chez les garçons et les filles des classes de 8e.

Région	Garçons		Filles	
	Jamais et rarement	Souvent et toujours	Jamais et rarement	Souvent et toujours
Est	37.1%	59.7%	28.8%	69.0%
Moyen Nord	29.5%	67.3%	17.6%	81.9%
Grand Nord	25.2%	71.9%	23.4%	74.0%
Sud	55.0%	42.0%	27.1%	72.2%
Sud-Ouest	71.0%	25.8%	53.6%	46.3%

Il y aurait sans doute lieu de revaloriser la lecture chez les écoliers, en particulier chez les garçons; le rôle de l'éducateur, de ce côté, se dessine de lui-même. Peut-être l'un des moyens de remédier à cette situation consisterait-il en une légère modification des règlements de certaines bibliothèques. Nous avons souligné plus haut que les bibliothèques scolaires en Ontario francophone devaient souvent suppléer à la carence de livres français dans les bibliothèques municipales. Non seulement les jeunes devraient trouver à la bibliothèque scolaire des livres en langue française, mais ils devraient également être en mesure de les avoir constamment sous la main. En conséquence, nous recommandons

Que les commissions scolaires instituent un système de circulation des livres de leurs bibliothèques pour favoriser la lecture à domicile.

Par ailleurs, devant le taux très bas de lectures "françaises" chez les écoliers des régions du Sud et du Sud-Ouest, la responsabilité des commissions scolaires et des directeurs d'école quant à l'organisation de solides bibliothèques françaises nous semble une condition "sine qua non" de la survie du fait français.

De même, face aux coûts qu'entraîne la mise sur pied d'une bibliothèque convenable et devant les possibilités offertes aux commissions scolaires et autres organismes par

certains services du gouvernement, il nous semble que l'échange de volumes entre bibliothèques scolaires pourrait combler les inévitables lacunes de toute bibliothèque dans certains secteurs. Aussi nous recommandons

Que les différentes bibliothèques scolaires procèdent régulièrement entre elles à des échanges de livres, afin d'offrir aux élèves un choix plus complet.

La musique

D'après les réponses des élèves à notre questionnaire, à peine plus de 24 pour cent des jeunes de 8e bénéficient de cours de musique à l'école. C'est donc dire qu'à l'échelon provincial, la formation musicale des écoliers franco-ontariens a été plus ou moins négligée.

Cette affirmation se vérifie également si l'on sonde l'état de la connaissance musicale des jeunes en fonction du programme officiel du ministère de l'Education en matière d'initiation musicale, ou même face aux notions élémentaires d'une honnête culture musicale.

Notre enquête a révélé, au moyen d'une question relativement facile (l'identification de trois notes sur une portée), qu'à peine 35 pour cent des écoliers possédaient un minimum de connaissance musicale. Ceux d'entre eux qui bénéficient de cours de solfège ou d'initiation musicale ont affiché dans l'ensemble des résultats nettement supérieurs à ceux obtenus par les écoliers qui sont privés d'un tel enseignement.

Tableau V11.- Importance de la formation musicale en fonction de la connaissance du solfège

Région	% de succès	Suivent des cours	N'en suivent pas
Est	35.4%	22.2%	13.2%
Moyen Nord	46.1%	28.3%	17.0%
Grand Nord	24.5%	10.0%	24.0%
Sud	39.9%	14.5%	24.0%

Pour remédier à cet état de choses, la première action doit s'entreprendre au niveau du personnel enseignant. S'ils ont déjà acquis un certain bagage musical à l'école normale, la plupart des enseignants doivent quand même se perfectionner s'ils veulent être en mesure d'inculquer une solide formation musicale à l'enfant. Aussi nous recommandons

> *Que l'Association des enseignants franco-ontariens incite ses membres à suivre des cours de perfectionnement professionnel en musique.*

Ce premier mouvement lancé, une véritable initiation à la musique qui puise son inspiration aux sources mêmes de la culture française aura des chances de succès. C'est aux commissions scolaires que revient le rôle d'amorcer une réforme sérieuse de l'enseignement de la musique. C'est pourquoi nous recommandons

> *Que les Commissions scolaires facilitent l'enseignement de la musique dans les écoles de langue française en s'assurant des services d'un directeur musical compétent et en mettant à la disposition des enseignants l'equipement requis.*

Toujours dans le domaine de l'enseignement de la musique, le Comité espère que les services audio-visuels répondent aux besoins de la population étudiante de langue française en préparant à leur intention des émissions télévisées d'initiation musicale. Nous recommandons donc

> *Que le service de la Télévision éducative et le service des Aides audio-visuelles du ministère de l'Education de l'Ontario préparent des émissions en langue française d'initiation à la musique à l'intention des étudiants franco-ontariens.*

Toutes les recommandations précédentes devraient permettre à l'enfant d'acquérir, au niveau de l'école élémentaire, une solide formation musicale de base. Mais, en plus, les enseignants devront faire comprendre à l'élève comment cette initiation aux merveilles de la musique se rattache finalement à son héritage culturel français. Cela est particulièrement vrai dans l'enseignement de la musique vocale, où le professeur devrait se servir uniquement de chansons françaises. Aussi nous recommandons

> *Que l'enseignement de la musique vocale dans les écoles de langue française se rattache, autant que possible, à la culture française.*

Les arts plastiques

Si les écoliers franco-ontariens ne sont guère favorisés au plan de l'initiation musicale, on ne peut davantage se réjouir de la part faite aux arts plastiques au niveau élémentaire. En effet, seulement 40 pour cent des étudiants reçoivent une certaine forme de cours de dessin à l'école (Voir Tableau V111) . D'après nos connaissances acquises "sur le terrain", ces cours de dessin, quand il y en a, se déroulent sans aucun sérieux. C'est pourquoi nous recommandons

Que les commissions scolaires voient à ce que le programme d'arts plastiques du ministère de l'Education de l'Ontario soit enseigné dans toutes les classes des écoles élémentaires de langue française de la province.

Tableau V111.- Cours de dessin suivis à l'école ou ailleurs par les écoliers de 8e.

Région	A l'école	Ailleurs	N'en suivent pas
Est	46.6%	2.0%	50.6%
Moyen Nord	24.4%	3.6%	71.9%
Grand Nord	13.0%	2.4%	84.6%
Sud	57.5%	2.1%	40.3%
Sud-Ouest	41.0%	3.5%	54.9%

Cette première recommandation entraîne une double conséquence en ce qui touche d'une part, l'aménagement des locaux et, d'autre part, la formation des maîtres. D'abord, il nous a été donné de constater, à la faveur de visites dans diverses écoles, l'inadaption des locaux destinés à l'enseignement des arts plastiques. La pédagogie a développé tout un ensemble de normes à ce sujet qu'il importe de respecter si l'on veut assurer le succès de l'entreprise. Le Comité recommande donc

Que les Commissions scolaires aménagent les locaux nécessaires à l'enseignement des arts plastiques.

Des mesures efficaces devront être prises dans les plus brefs délais pour lancer sur le marché scolaire de l'Ontario francophone un personnel apte à diffuser un enseignement de première qualité. Il nous paraît indispensable que cet enseignement soit confié à des francophones, car l'interdépendance de la langue, instrument d'une culture, et de la formation artistique est inextricablement liée.

Il nous paraît essentiel, par ailleurs, que l'écolier franco-ontarien ait accès aux merveilles de la culture, patrimoine spirituel et artistique, mais il nous paraît tout aussi fondamental que cette formation artistique puise aux sources mêmes de la culture du milieu d'origine. Une culture, surtout artistique, se lie nécessairement à un substrat social et ethnique.

La formation en arts plastiques, à l'école élémentaire, ne doit pas chercher à former des artistes en herbe mais à permettre aux jeunes de s'exprimer ouvertement. C'est pourquoi nous recommandons

> *Que l'enseignement des arts plastiques soit confié à des spécialistes francophones qui veilleraient à ce que l'élève puisse s'exprimer librement tout en développant chez lui le goût du beau.*

Aussi longtemps que nous n'aurons pas en Ontario un nombre suffisant de spécialistes francophones en arts plastiques, il nous semble logique que le ministère de l'Education modifie ses critères d'équivalence de diplômes. Plusieurs Franco-Ontariens ont déjà reçu leur formation dans l'une ou l'autre des écoles de beaux-arts du Québec, et l'on peut croire que cette situation se prolongera jusqu'à ce que nos universités bilingues offrent des programmes d'études analogues en français. Aussi le Comité recommande

> *Que le ministère de l'Education de l'Ontario reconnaisse les diplômes d'enseignement décernés par les écoles de beaux-arts du Québec, afin que leurs détenteurs puissent enseigner dans les écoles de langue française de l'Ontario.*

Le théâtre et le cinéma

La pédagogie moderne accorde une part importante, dans le développement de la personnalité de l'enfant, au cinéma et au théâtre. Le Comité ne pouvait rester insensible à ces formes d'expression.

Tout en souscrivant aux recommandations contenues dans le rapport *Vivre et s'instruire*, le Comité doit insister à

nouveau sur la nécessité de penser ces formes d'expression selon les caractéristiques de la culture française au Canada. A l'égard au théâtre, qui permet probablement de réaliser la plus complète expression globale de la personnalité, le Comité recommande

> *Que l'on intègre au programme de français oral, au niveau élémentaire, la création dramatique pour enfants ("creative drama").*

De même, le cinéma constitue un précieux auxiliaire dans les processus de développement des virtualités individuelles et de pénétration d'une culture précise. Puisque l'écolier sera en contact constant tout au cours de sa vie avec le septième art, le Comité juge indispensable l'intégration du cinéma comme élément fondamental d'une culture humaine moderne. En conséquence, le Comité recommande

> *Qu'un programme d'initiation et d'appréciation du cinéma soit intégré à l'enseignement, au niveau des classes de 7e et de 8e, dans toutes les écoles de langue française; et que ce programme comprenne la formule "ciné-club".*

De plus, nos recherches nous ont permis de vérifier un autre lieu commun de la vie artistique en Ontario: le cinéma français est absent du paysage! Aussi s'impose-t-il de remédier à cet état de choses en offrant à l'écolier franco-ontarien, dans le cadre de ce cours d'initiation au cinéma, la possibilité de visionner et d'étudier des films français ou canadiens. Le Comité recommande donc

> *Que ce programme d'initiation au cinéma comporte surtout des films français.*

Evidemment, nos recommandations destinées aux écoles élémentaires n'auront de sens que si les dirigeants des commissions scolaires offrent au personnel enseignant la possibilité de parfaire leur formation dans les diverses disciplines artistiques.

Enfin, à l'instar des membres de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, nous avons tenté d'expliciter dans notre Chapitre premier les étroites relations entre la langue, la culture et l'art. Aussi ne pouvons-nous pas nous désintéresser de la situation de français parlé en Ontario. Devant la menace de déperdition de la qualité de notre langue, une action immédiate s'impose qui

jette sur les épaules des instituteurs une nouvelle responsabilité. Car c'est au niveau de l'école élémentaire que sera assurée l'épuration d'une langue menacée tout à la fois par la contagion de l'anglicisme et la facilité du patois. L'instituteur doit accepter la responsabilité de la qualité de la langue parlée ou écrite par ses élèves non seulement pour le cours de français, mais pour toutes les activités scolaires. Le Comité recommande donc

Que les instituteurs soient responsables de la qualité de la langue dans toutes les matières.

Au fil des jours, les instituteurs éprouvent sûrement à un moment ou l'autre le besoin de consulter des spécialistes face aux problèmes linguistiques qui se poseront à eux dans l'une ou l'autre matière de cours. Les conseillers pédagogiques dont nous recommandons l'embauche par les commissions scolaires seraient aussi responsables de la mise sur pied de cours de diction et de phonétique et de toute autre activité destinée à l'amélioration de la langue parlée. Aussi le Comité recommande-t-il

Que les commissions scolaires embauchent des conseillers pédagogiques spécialisés en expression orale.

Evidemment, nos recommandations destinées aux écoles élémentaires n'auront de sens que si les dirigeants des commissions scolaires offrent au personnel enseignant la possibilité de parfaire leur formation dans les diverses disciplines artistiques. C'est pourquoi nous recommandons

Que les commissions scolaires aident financièrement les enseignants qui désirent approfondir leur formation dans l'une ou l'autre discipline artistique en suivant des cours d'été ou des cours du soir qui seraient donnés en français à Ottawa et à Sudbury.

B. Les écoles secondaires de la langue française.

Dans notre optique, il n'y a pas, à proprement parler, de hiatus entre les niveaux élémentaire et secondaire. Toute la formation artistique, entreprise durant les premières années d'études, doit se poursuivre, voire même s'intensifier au niveau du secondaire. L'adolescent découvre souvent une nouvelle dimension à ce qui autrefois n'était que distraction au milieu d'un "curriculum" plus ou moins bien intégré.

D'ailleurs, le Comité a nettement mis en lumière le besoin d'une initiation artistique plus poussée par les conclusions de l'analyse du questionnaire préparé à l'intention de quelque 685 étudiants francophones des classes de 12e.

Sommairement, ces conclusions se formulaient ainsi (6):

1. La formation artistique des jeunes Franco-Ontariens au terme de leurs études secondaires, à la veille de leur entrée sur le marché du travail ou de leur admission dans une institution supérieure, est nettement insuffisante.

2. L'initiation artistique semble mieux réussie dans les institutions privées que dans les écoles publiques. (Le sondage a été effectué en 1967-1968, soit avant la création des quelque vingt nouvelles écoles publiques de langue française).

3. Enfin, nous déplorions la situation de ces jeunes étudiants qui, face aux formes de vie artistique et au divertissement, étaient mal préparés à puiser aux sources de la vie française, aussi bien dans l'écoute de la radio que dans la lecture des journaux et périodiques.

Face à cette situation, le Comité a préparé un programme qui joue sur trois plans. D'abord un cours obligatoire d'initiation à l'art, puis des cours facultatifs dans les diverses disciplines artistiques, et finalement une organisation parascolaire qui encourage la création artistique.

Initiation à l'art

Le Comité croit que le jeune qui a été initié, au niveau élémentaire, à la musique, aux arts plastiques, au théâtre et au cinéma, doit maintenant comprendre comment ces différentes manifestations s'intègrent dans son milieu propre. Le cours d'initiation à l'art dont nous proposons la création serait obligatoire pour tous les étudiants du début à la fin du cours secondaire.

Intégrer les éléments du milieu

Ce cours devrait se composer de pièces de théâtre, de visites à des galeries d'art, de concerts, de cinéma, d'études de l'architecture d'une ville, d'arts graphiques, en un mot de toutes les manifestations artistiques que l'on trouve dans un milieu défini. Nous sommes tous des éternels spectateurs; le but de ce cours, c'est justement de former des spectateurs avertis qui pourront au cours de leur vie jouir d'un spectacle ou d'une oeuvre d'art tout en maintenant un esprit critique. Le Comité recommande donc

> *Qu'il y ait dans les écoles secondaires de langue française, de la 9e à la 12e, un cours d'initiation à l'art qui visera à intégrer tous les arts par l'utilisation des ressources du milieu.*

---

(6) Voir Appendice D, p. 243.

Cours spécialisés

Ce cours obligatoire, pour lequel il faudra prévoir la formation de professeurs compétents (cf. la section de ce chapitre sur les universités), devrait vraisemblablement permettre à l'étudiant de participer à la vie culturelle et artistique de son milieu. Mais bon nombre d'adolescents, non contents d'assister à une manifestation artistique, veulent en être les créateurs. Les écoles secondaires de langue française doivent également mettre à la disposition de ces élèves les professeurs et le matériel nécessaires. C'est pourquoi nous recommandons

> *Qu'en plus du cours obligatoire d'initiation à l'art, l'école secondaire offre, en français, plusieurs cours facultatifs aptes à donner aux étudiants une initiation plus poussée dans les diverses disciplines artistiques: arts plastiques, musique, cinéma, art dramatique, etc.*

Favoriser la créativité de l'étudiant

L'étudiant peut apprendre à apprécier un art ou même à le servir. Mais sa formation n'est vraiment pas complète s'il n'a pas l'occasion de mettre en pratique ses connaissances. Et cela ne se fait pas à l'intérieur des salles de cours. Le Comité suggère aux écoles secondaires de langue française d'encourager les étudiants à organiser des activités para-scolaires (théâtre, musique, cinéma, etc.). Ces activités réuniraient non seulement les étudiants qui suivent des cours dans l'une ou l'autre de ces disciplines, mais tous les étudiants intéressés. Aussi nous recommandons

> *Que les écoles secondaires de langue française favorisent la création, par les étudiants, d'organismes culturels au sein de leur institution.*

Disponibilité des locaux

Finalement, nous voulons terminer cette section sur les écoles secondaires par une recommandation qui touche à la fois les écoles élémentaires et les écoles secondaires. Nous avons connu trop d'associations à caractère culturel dans plusieurs villes de la province qui se cherchaient un endroit pour travailler pendant que les portes de plusieurs écoles modernes et bien équipées étaient fermées à clef. Cette situation nous paraît illogique et nous recommandons

> *Que les commissions scolaires mettent sans frais leurs locaux à la disposition des groupes culturels et artistiques après les heures régulières d'enseignement.*

C. Les écoles normales

L'intensification de la formation artistique des élèves des écoles élémentaires est intimement dépendante de la formation culturelle des futurs instituteurs dans les deux écoles normales de langue française de la province (Ottawa et Sudbury). Il ne nous est donc pas possible d'ignorer le rôle de ces deux institutions dans la revigorisation de la vie artistique française en Ontario, car toutes nos recommandations qui visent à modifier la situation au niveau élémentaire exigent ultimement un effort nouveau de la part des instituteurs et, dans certains cas, l'initiation à des techniques nouvelles d'enseignement.

Nous considérons essentiel le rôle des éducateurs dans le processus d'identification de l'enfant à la culture de son groupe. Aussi jugeons-nous fondamentale l'introduction d'un cours d'initiation à l'art dans le "curriculum" des deux années de l'école normale.

Ce cours, qui serait la suite logique du cours d'initiation à l'art dont nous avons suggéré la mise sur pied au niveau secondaire, permettrait aux étudiants qui viennent étudier dans les deux villes les plus francophones de la province, Ottawa et Sudbury, de prendre un contact plus étroit avec les manifestations de la vie culturelle française. Aussi le Comité recommande

Que tous les étudiants des écoles normales de langue française d'Ottawa et de Sudbury soient tenus de suivre un cours d'initiation à l'art.

Dans le même ordre d'idées, nous avons insisté à plus d'une reprise sur l'importance de la musique - et surtout de la musique vocale - comme élément de cette formation artistique. Des efforts méritoires de la part de certains spécialistes oeuvrant dans les deux écoles normales de langue française ont permis à un certain nombre d'enseignants de se familiariser avec les rudiments du solfège. Il faudrait de toute urgence intensifier ces efforts de façon à ce que ces futurs instituteurs puissent assurer eux-mêmes l'initiation musicale de leurs élèves au niveau élémentaire. C'est pourquoi le Comité recommande

Que les écoles normales donnent à leurs étudiants une formation plus adéquate en musique, afin que les titulaires de classe puissent assurer l'initiation musicale de leurs élèves.

Finalement, nous avons demandé que les professeurs soient responsables de la qualité de la langue parlée et écrite dans leurs cours. Pour s'acquitter convenablement de cette tâche, les instituteurs auront dû bénéficier eux-mêmes de cours de phonétique et de diction durant leur séjour à l'école normale. Nous croyons que l'amélioration de la langue est l'un des premiers pas vers l'épanouissement culturel. Aussi nous recommandons

Qu'un cours de phonétique et de diction devienne obligatoire dans les écoles normales.

En un mot, le Comité aimerait que les écoles normales de langue française forment des instituteurs compétents qui puissent inculquer aux jeunes le goût du beau.

D. Les universités bilingues

Les chartes dites bilingues de l'Université d'Ottawa et de l'université Laurentienne, de Sudbury, leur confèrent un rôle primordial dans l'épanouissement de la culture française en Ontario. Ces deux institutions doivent à la fois assurer le rayonnement de la vie culturelle et former, dans tous les domaines, des leaders canadiens-français. Nous avons déjà examiné brièvement, dans nos études du Moyen Nord et de l'Est, les structures de ces deux universités; nous tenterons maintenant de rendre compte de l'interprétation factuelle qu'ont donnée au bilinguisme universitaire les dirigeants de ces institutions.

L'Université d'Ottawa

La charte de l'Université d'Ottawa, nous l'avons déjà expliqué, comprend deux clauses uniques: en plus de favoriser le développement des connaissances et la diffusion du savoir, elle a pour fonction

1. *d'assurer, en conformité des principes chrétiens, l'épanouissement intellectuel, spirituel, moral, physique et social de ses étudiants et de ses professeurs, de développer parmi eux l'esprit communautaire et de travailler à l'amélioration de la société;*

2. *de favoriser le développement du bilinguisme et du biculturalisme, de préserver et de développer la culture française en Ontario.*

Comment l'Université d'Ottawa a-t-elle affronté ce colossal défi? De deux façons: le bilinguisme administratif et l'enseignement dans les deux langues au niveau de la majorité de ses facultés. Sans vouloir reprendre ici la célèbre polémique sur le bilinguisme à l'université (7), sou-

---

(7) A ce sujet, on pourra consulter les articles de Pierre Vigeant dans *Le Devoir*, livraisons du 2 au 6 novembre 1948.

lignons toutefois que les cours de la faculté de médecine ne se donnent qu'en langue anglaise et que l'apparition du français dans les salles de cours de la faculté des sciences pures et appliquées est encore toute récente.

Mise à part la situation de ces deux facultés, l'Université tente, avec plus ou moins de succès, d'appliquer une politique rigoureuse de bilinguisme. Le but ultime: conférer aux deux langues une égalité de fait.

On peut se demander si cette politique respecte vraiment l'esprit de la charte de l'Université et, dans les cas où, pour une raison ou pour une autre, ce bilinguisme intégral serait irréalisable, laquelle des deux langues officielles devrait jouir d'un traitement prioritaire. Le déclin continu de la majorité francophone au sein de l'institution, tel que démontré dans le tableau suivant, invite à de sérieuses réflexions.

Tableau lX.- Répartition (en pourcentage)des étudiants de l'Université d'Ottawa selon la langue maternelle depuis 1958.

Année	Français	Anglais	Autres
1958-1959	63.8%	36.2%	0%
1959-1960	58.5%	41.5%	0%
1960-1961	57.3%	42.8%	0%
1961-1962	57.0%	34.0%	9.0%
1962-1963	55.5%	36.3%	8.3%
1963-1964	54.6%	38.3%	7.2%
1964-1965	55.1%	38.4%	6.5%
1965-1966	52.5%	40.9%	6.6%
1966-1967	51.8%	41.7%	6.5%
1967-1968	50.9%	43.3%	5.8%

En relisant la clause du bilinguisme dans ce contexte, plusieurs questions surgissent dans l'esprit. Le *développement du bilinguisme* dans une province à grande majorité unilingue anglaise ne signifie-t-il pas avant tout le développement de la langue française? Lorsque, par école élémentaire bilingue, on entend école élémentaire française, quel sens alors faut-il accorder au terme "Université bilingue"? Pourquoi cette clause spécifie-t-elle, dans la même phrase, les mots "bilinguisme" et "culture française" tout en omettant l'expression "culture anglaise"?

Ces questions, l'Université d'Ottawa doit également les faire siennes, croyons-nous, puisqu'elle-même a institué un comité dont le double mandat est d'étudier la philosophie et la politique générale de l'Université à l'égard du bilinguisme et d'établir des règlements pouvant régir cette question dans les différents domaines de la vie universitaire.

Chose certaine, si l'Université d'Ottawa veut être fidèle à sa mission de gardienne de la culture française en Ontario, elle doit agir immédiatement afin que l'étudiant canadien-français puisse non seulement étudier dans sa langue mais également évoluer dans un milieu favorable à l'épanouissement de sa culture. L'université doit former des chefs de file franco-ontariens inspirés, à la base, par une solide culture française; elle atteindra ce but par la qualité de ses cours et de son milieu culturel.

L'université Laurentienne

La situation de l'université Laurentienne, de Sudbury, est quelque peu différente puisque les étudiants franco-ontariens ne forment là qu'une petite minorité, par ailleurs fort active. Et cette situation minoritaire n'aura de fin que lorsque l'institution cherchera à répondre, de façon satisfaisante, aux besoins des Franco-Ontariens du Nord de l'Ontario.

Sa politique de bilinguisme ne nous semble pas très efficace si l'on considère que toutes ses écoles professionnelles sont unilingues anglaises: Engineering, Nursing, Health and Physical Education, Social Work et même Translators and Interpretors. Pourtant, le Nord ontarien a besoin de spécialistes d'expression française. Où les trouvera-t-on si l'université Laurentienne refuse de les former?

Dans sa seule faculté bilingue, la faculté des arts et sciences, les étudiants sont si peu nombreux (180 en 1967-1968) qu'ils ne peuvent pas recevoir, en français, tous les cours nécessaires à leur formation.

L'université Laurentienne doit adopter une politique de bilinguisme authentique,dans le plus bref délai possible, afin de répondre de façon adéquate aux désirs et aux aspirations légitimes de la population franco-ontarienne du Nord de l'Ontario, surtout en ce qui concerne les domaines culturel et artistique.

Ce trop bref survol du bilinguisme tel que compris par les deux universités nous mène à la même conclusion. C'est pourquoi nous recommandons

> *Que les deux universités bilingues de la province assument pleinement le rôle qui leur est dévolu par leur charte respective à l'égard du rayonnement de la culture française en Ontario.*

Cette mission particulière, les universités doivent l'assumer dans chacun des aspects de la culture. Or, l'un des aspects le plus important est celui des arts proprement dit. Nous avons un besoin urgent, en Ontario français, de spécialistes dans les diverses disciplines artistiques pour aider les artistes et les groupes d'amateurs déjà existants, pour lancer de nouvelles manifestations culturelles ou pour enseigner aux étudiants des écoles secondaires françaises.

Départements des beaux-arts

Seules les deux universités bilingues peuvent présentement former en français ces spécialistes, grâce à leur départements des beaux-arts. Si ces départements ne peuvent offrir immédiatement tous les cours nécessaires à leur formation, les étudiants francophones intéressés à ces domaines devront poursuivre leurs études en anglais ou déménager au Québec. Cela, il va de soi, n'aide en rien le sort des Franco-Ontariens. Les départements des beaux-arts doivent inscrire au programme une série complète de cours dans tous les arts, mais en particulier en théâtre et en arts plastiques, deux formes d'expression artistique dont nous expliquerons l'importance au chapitre suivant. Aussi recommandons-nous

> *Que l'Université d'Ottawa et l'université Laurentienne, par l'entremise de leurs départements des beaux-arts, offrent en français un éventail de cours théoriques et pratiques d'art dramatique et d'arts plastiques.*

Les spécialistes formés par les départements des beaux-arts ne joueront un rôle utile en Ontario français que si, en plus de posséder un bon bagage de connaissances dans leur discipline respective, ils sont animés dans leur travail et leur recherche par la culture française. C'est pourquoi il nous semble essentiel que les départements des beaux-arts

fonctionnent comme de véritables centres de la culture française afin que les spécialistes de toutes les disciplines puissent établir entre eux un véritable dialogue. Cela ne sera possible que si des départements établissent une section entièrement française. Le nombre d'étudiants ne justifierait peut-être pas une démarche semblable pour le moment à l'université Laurentienne mais, à l'égard de l'Université d'Ottawa, nous recommandons

Que le département des beaux-arts de l'Université d'Ottawa comporte une section exclusivement française afin que l'étudiant franco-ontarien puisse recevoir la totalité de ses cours en langue française.

Un département des beaux-arts doit nécessairement comprendre une section de musique. Mais il faut encore plus que cela; les universités bilingues doivent avoir leur propre faculté de musique où un étudiant pourrait acquérir, en français, des connaissances musicales solides, ce qui est impossible en Ontario. D'ailleurs, le recteur de l'Université d'Ottawa, le Père Roger Guindon, a présenté en décembre 1965 un projet en ce sens au ministère des Affaires universitaires. En attendant, les Franco-Ontariens ne peuvent suivre, en français, des cours avancés de musique. Nous recommandons donc, à notre tour

Que l'Université d'Ottawa et l'université Laurentienne ouvrent au plus tôt une faculté de musique où l'étudiant franco-ontarien pourra suivre en français tous les cours qui lui permettront d'acquérir non seulement une formation musicale mais également un solide bagage culturel français; et

Qu'au sein de l'Université d'Ottawa et de l'université Laurentienne, la faculté d'éducation travaille en collaboration avec la faculté de musique en vue de former des spécialistes en musique aptes à coordonner des études musicales dans les écoles franco-ontariennes.

Nous venons de mentionner, dans la seconde partie de cette recommandation, les facultés d'éducation. En fait, il y en a qu'une seule, soit la faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa, qui a ouvert ses portes le 1er juillet 1967. La création d'une pareille faculté à l'université Laurentienne devrait se faire au cours des prochaines années. Un des principaux objectifs de ces facultés d'éducation est de former, pour les écoles secondaires françaises, des professeurs pouvant enseigner les différentes matières inscrites aux programmes de ces écoles. Puisque nous avons recommandé la

création d'un cours d'initiation à l'art au niveau secondaire, nous recommandons aussi

> *Que les facultés d'éducation des deux universités bilingues de l'Ontario forment des spécialistes pour enseigner le cours d'initiation à l'art que nous avons suggéré pour les étudiants des écoles secondaires de langue française. Cette formation pourrait être acquise au moyen d'un programme interdisciplinaire.*

Dans un autre ordre d'idées, nous avons souligné à maintes reprises dans ce rapport le rôle important que devront jouer les animateurs culturels dans la préparation d'un programme efficace d'action culturelle chez les francophones de l'Ontario. Bien qu'il y ait déjà de nombreux animateurs en puissance au sein de plusieurs mouvements en Ontario et qu'un certain nombre de nouveaux surgiront du milieu, il n'en demeure pas moins que l'Ontario français - tout comme le Québec, d'ailleurs - manque d'animateurs compétents et qualifiés.

Animation culturelle

Encore une fois, nous croyons que c'est le rôle de nos universités bilingues de former des animateurs qui seront prêts à évoluer dans un milieu franco-ontarien. Il ne nous appartient pas de suggérer les modalités du cours que devront suivre ces futurs animateurs. Mais une chose importe, c'est que ces animateurs culturels soient formés à la source de la culture française et non d'une culture "bilingue". Nous voyons là le premier et principal objectif de ce cours d'animation. En conséquence, nous recommandons

> *Que l'Université d'Ottawa et l'université Laurentienne forment des animateurs culturels français bien préparés à oeuvrer dans le milieu franco-ontarien. La formation de ces animateurs devra être entièrement française.*

Recherches sur les Franco-Ontariens

Le rôle des universités dans la vie culturelle, on le voit, est des plus vastes. S'il touche la vie des arts, il ne doit pas pour autant négliger le domaine des sciences humaines. Notre enquête nous a menés à constater une lacune de la recherche scientifique en ce qui touche les différents aspects de la vie française en Ontario. Nous croyons, une fois de plus, que les universités ont là aussi une responsabilité. C'est pourquoi nous leur demandons de coopérer en vue de la création d'un institut de recherches. Nous recommandons donc

> *Que les facultés des sciences humaines des deux universités bilingues de la province établissent*

conjointement un institut de recherches scientifiques sur les Franco-Ontariens: démographie, sociologie, anthropologie, économie, géographie humaine, histoire, etc.

Nous reconnaissons, finalement, que l'administration d'une université bilingue est très onéreuse, car elle implique constamment non seulement un dédoublement des fonctions, mais aussi la mise sur pied de cours offerts exclusivement en français. Bien que cela dépasse le mandat de cette enquête, qu'il nous soit quand même permis d'émettre un voeu: que le gouvernement ontarien reconnaisse de façon plus tangible en revisant, par exemple, sa formule de subventions aux universités à charte bilingue, les efforts que déploient celles-ci pour réaliser leurs objectifs maintes fois réaffirmés et dont le plus grand mérite est encore d'assurer le bien-être de la population franco-ontarienne.

E. Les collèges communautaires

Des dix-neuf collèges communautaires créés depuis peu à travers la province, seul le Collège Algonquin, d'Ottawa, a entrepris d'implanter chez lui le bilinguisme et le biculturalisme. Ses efforts en ce sens, quoique limités, ouvrent toutefois des perspectives encourageantes, comme on l'a constaté dans notre revue de la vie française dans la région de l'Est. C'est d'ailleurs la seule institution du genre à offrir des cours en français à l'intention de ses élèves franco-ontariens.

Les collèges communautaires sont appelés à jouer un rôle de premier ordre dans les régions où ils sont établis, en formant notamment une main d'oeuvre spécialisée. Or, l'on peut déjà prévoir qu'ils accueilleront un très grand nombre de jeunes Franco-Ontariens qui devront bénéficier non seulement d'un enseignement technique, mais aussi d'une bonne formation culturelle, - chose essentielle. Il s'impose aux collèges communautaires, à cet effet, d'offrir à leurs élèves franco-ontariens, lorsqu'ils sont en nombre suffisant, des cours de français et même tous les cours en français. Avec le temps, il devrait en être de même pour la formation technique et technologique. En conséquence, nous recommandons

Que les collèges communautaires de l'Ontario offrent à leurs élèves franco-ontariens, lorsque ceux-ci sont en nombre suffisant, un programme complet de cours de français et de cours en français.

Bien entendu, il ne faut pas s'attendre à ce que le changement s'opère en l'espace de quelques mois. Mais il faut immédiatement mettre le mécanisme en marche afin d'atteindre la situation idéale le plus tôt possible. Un des premiers pas à faire serait d'offrir, dans tous les collèges communautaires, des cours de terminologie française.

Souhaitons, d'autre part, que le gouvernement provincial contribue financièrement à l'implantation du bilinguisme et du biculturalisme dans les collèges communautaires de la province, comme il le fait présentement pour les universités de la province.

lll.- L'éducation populaire

L'éducation populaire ou permanente est aujourd'hui reconnue nécessaire par tout le monde pour assurer le plein épanouissement de l'individu sur tous les plans de l'existence humaine. Nul besoin, à cet égard, de reprendre les observations et les recommandations déjà formulées par d'autres; nous y souscrivons en leur ensemble. En Ontario, divers services provinciaux, municipaux et scolaires assument ce rôle, qui comporte certains aspects de la formation culturelle et artistique. Or, du point de vue de l'enquête, il s'avère essentiel de comprendre et de reconnaître dans les faits que les Franco-Ontariens ne pourront apporter une réelle contribution à la vie culturelle et artistique de la province qu'en qualité de citoyens de langue et de culture françaises. Il s'ensuit logiquement que les programmes de cours et de loisirs qu'offrent ces services, quand ils s'adressent aux Franco-Ontariens, doivent être conçus, administrés et mis en oeuvre par un personnel compétent de langue et de culture françaises.

Si nous insistons sur ces derniers points, c'est qu'il importe que ces programmes répondent aux besoins culturels propres aux Franco-Ontariens. D'autre part, ces services ont trop souvent négligé les Franco-Ontariens, qu'ils méconnaissent ou s'empressent d'associer aux autres groupes ethniques minoritaires. Or, cette dernière manoeuvre constitue la négation du statut officiel dont la langue et la culture françaises doivent être en mesure de jouir à travers tout le pays. Compte tenu de ces considérations, nous recommandons

Que les services provinciaux, municipaux et scolaires chargés de l'éducation populaire reconnaissent que la collectivité franco-ontarienne a des intérêts culturels spécifiques;

Que là où les Franco-Ontariens sont en nombre suffisant, ces services organisent à leur intention des programmes de cours et de loisirs en français; et

Que la publicité et les programmes de ces services soient conçus, administrés et mis en oeuvre par un personnel compétent de langue et de culture françaises.

Soulignons, enfin, que les Franco-Ontariens devront s'intéresser à ces cours et en faire la demande dans une plus large mesure que dans le passé. Aussi importe-t-il, en ce sens, que les associations franco-ontariennes stimulent et organisent cette demande.

A. Le service Jeunesse et Loisirs

Devenu tout récemment le service Jeunesse et Loisirs par suite d'une réorganisation de ses cadres et d'une réorientation de son action, le service d'Action sociale du ministère ontarien de l'Education a certes joué un rôle important comme agent de développement communautaire depuis sa fondation en 1947. L'on doit déplorer, toutefois, que la très grande majorité des Franco-Ontariens n'en ont guère bénéficié à cause, notamment, d'iniquités administratives.

Des nombreux cours qu'offre le service Jeunesse et Loisirs, très peu sont donnés en français et encore seulement dans les régions du Grand Nord et de l'Est. Quant aux cours en français sur les disciplines artistiques, ils se font rarissimes. D'ailleurs, le personnel administratif de ce service ne compte que deux coordonnateurs de langue française, l'un dans la région de l'Est et l'autre dans la région du Grand Nord.

A l'intérieur des régions administratives que dessert le service Jeunesse et Loisirs, les Franco-Ontariens ne constituent forcément que de petites minorités. Car ces structures, qui ne tiennent compte que de considérations géographiques, isolent les groupes franco-ontariens les uns des autres et les noient dans les masses anglophones. En conséquence, tout le personnel est anglophone (sauf pour les deux exceptions que nous avons relevées), et il n'a ni temps ni intérêt à consacrer aux quelques groupes franco-ontariens dispersés ici et là. Faut-il ajouter que la part consacrée aux Franco-Ontariens dans le budget de ce service reflète tout aussi clairement cette injustice.

C'est à l'échelon de l'administration supérieure que doit être corrigée la situation, estime l'un des coordonateurs de ce service, qui suggère la nomination au sein de l'équipe

directrice, à Toronto, d'un expert tout spécialement affecté aux questions franco-ontariennes. Cette personne, déléguée auprès des diverses communautés francophones à la demande des coordonateurs régionaux, ferait état des besoins locaux, analyserait les problèmes qui en découlent et proposerait des moyens d'assistance. Une fois ses projets approuvés par la direction provinciale, ce fonctionnaire verrait lui-même à les mettre à exécution au niveau régional selon les modes d'assistance déjà prévus. Mais cette solution, alléchante parce que simple et peu coûteuse, soulève néanmoins de serieuses réserves.

Une brève analyse en expose clairement les déficiences virtuelles. Il est à craindre, en effet, que les coordonateurs régionaux, sauf peut-être les coordonateurs bilingues déjà en place, ne fassent appel aux services de cet expert qu'en de trop rares occasions. Aussi faudrait-il que cet expert, s'il est consulté par l'un ou l'autre des coordonateurs régionaux afin, par exemple, d'organiser un cours d'artisanat à l'intention d'un groupe francophone, doivent à son tour consulter son collège expert en cette discipline, d'où un véritable double emploi. Ces graves inconvénients réduiraient à bien peu, croyons-nous, la portée de son travail.

Les Franco-Ontariens seraient mieux servis, à notre avis, par une structure distincte et parallèle à caractère purement francophone, et qui serait pourvue d'un budget propre. Les divisions administratives de cette structure, qui ne correspondraient pas nécessairement à celles du présent système, devraient être gérées par un personnel entièrement francophone.

Aussi s'impose-t-il que le nouveau service Jeunesse et Loisirs adopte une politique et des structures qui respectent la condition franco-ontarienne. C'est pourquoi nous recommandons

Que le service Jeunesse et Loisirs de l'Ontario mette sur pied, à l'intention des Franco-Ontariens, un service administratif distinct et parallèle, pourvu d'un budget propre et placé sous la responsabilité d'un surintendant francophone.

B. Les services municipaux de loisirs

Le mouvement en faveur de la reconnaissance du fait français, dans lequel s'est résolument engagé le gouvernement provincial, n'a pas encore rallié, semble-t-il, les administrations municipales. De ce côté, toutefois, nous nous bornerons aux services municipaux de loisirs, qui s'occupent plus ou moins

selon le cas, de la culture et des arts. Disons tout simplement, à ce sujet, que la part consacrée aux activités culturelles et artistiques dans le budget de ces services paraît généralement insignifiante par rapport à celle accordée aux sports.

D'autre part, le personnel administratif de ces services et de leurs dépendances (centres communautaires, parcs et terrains de jeux, etc.) est entièrement anglophone, sauf à Ottawa, Eastview et dans quelques autres municipalités dont la population est en grande majorité de langue française. Aussi les programmes de cours artistiques et de loisirs qu'offrent ces services sont-ils tous anglais, sauf encore de très rares exceptions. Il n'est donc pas surprenant de constater que la plupart de ces services ne s'occupent guère des Franco-Ontariens.

A cet égard, le raisonnement que nous suivons dans la section consacrée au service Jeunesse et Loisirs s'applique tout aussi bien à l'endroit de l'administration et des programmes des services municipaux de loisirs.

D'autre part, l'on trouve un peu partout à travers la province des organisations franco-ontariennes très actives dans le domaine de la culture et des loisirs. Malheureusement, les services municipaux les méconnaissent, alors qu'une étroite collaboration s'impose. Aussi nous recommandons

Que là où existent déjà des organisations communautaires franco-ontariennes qui s'intéressent à la culture et aux arts, des ententes soient conclues entre celles-ci et les autorités municipales en vue d'une assistance financière et technique assurant leur existence et leur développement.

C. Ecoles secondaires et collèges communautaires

Tout comme le service Jeunesse et Loisirs et les services municipaux de loisirs, les écoles secondaires et les collèges communautaires de la province offrent aussi des cours de formation culturelle et artistique à l'intention des adultes.

Mais en dépit du fait qu'un bon nombre de Franco-Ontariens fréquentent ces cours, il n'en est aucun donné en français dans ces institutions, sauf exception. Aussi enjoignons-nous le ministère de l'Education de l'Ontario, le Conseil des régents des collèges communautaires et les commissions scolaires de la province de concentrer leurs efforts pour mettre en oeuvre les recommandations que nous avons formulées plus haut à propos de l'éducation populaire.

IV.- Les organisations franco-ontariennes

Les organisations franco-ontariennes sont nombreuses et la plupart d'entre elles existent depuis déjà très longtemps. Du point de vue de l'enquête, nous avons distingué deux groupes d'organisations: 1. les associations dites "traditionnelles", à buts éducatifs ou patriotiques ou sociaux; et 2. les organisations du type "centres culturels", de création récente, qui visent avant tout à l'épanouissement culturel et artistique de la collectivité franco-ontarienne.

A. Les associations

Les Franco-Ontariens sont groupés en associations de nature et rayonnement divers, les unes portant leur action à l'échelle provinciale et les autres la limitant aux frontières d'une région donnée. L'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario (ACFEO), fondée en 1910, constitue vraiment le seul corps pouvant prétendre parler au nom de tous les Franco-Ontariens.

Jusqu'ici, l'Association d'éducation et ses sociétés affiliées ont vu aux intérêts des francophones ontariens dans certains domaines particuliers. L'Association des enseignants s'est préoccupée des problèmes scolaires et du statut professionnel des instituteurs; l'Association des commissaires d'écoles s'est occupée des questions d'administration scolaire; les inspecteurs et professeurs de pédagogie ont veillé au contenu des cours; la Fédération des femmes canadiennes-françaises a visé à grouper les mères de famille dans les milieux à forte concentration française; l'Association des Caisses populaires s'est penchée sur les problèmes d'ordre économique. Toutes les filiales de l'Association d'éducation ont chacune, à leur façon, travaillé à améliorer le sort des Franco-Ontariens, et certains autres groupements, tels les clubs Richelieu, offrent des cadres qui favorisent les rencontres entre professionnels et hommes d'affaires francophones.

Cependant, à cause de la priorité accordée aux questions scolaires, il n'arrivait que très rarement que l'on étudie au sein des associations les questions d'ordre culturel et artistique. Le Comité d'enquête formule toute une série de recommandations à l'endroit des pouvoirs publics, les invitant à instituer des politiques qui favoriseront, chez les Franco-Ontariens, des réalisations à caractère artistique. Mais il faut insister sur une vérité: les Franco-Ontariens eux-mêmes sont appelés à jouer le rôle principal dans le maintien et le progrès de leur vie culturelle et artistique.

Dans le processus de renouveau culturel de la collectivité franco-ontarienne, il s'impose que tous les organismes franco-ontariens acceptent de jouer un rôle de premier plan. Il importe en ce sens d'élaborer une stratégie qui vise à promouvoir les initiatives sur le plan local, à structurer l'activité au sein de chaque région et à coordonner tous les efforts dans l'ensemble de la province. A cette fin, nous recommandons

Que l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario convoque, à travers la province, une réunion des organisations et associations franco-ontariennes afin de mettre sur pied des comités culturels régionaux autonomes. Les buts de ces comités culturels seraient

a) la "promotion" culturelle;

b) la coordination des activités artistiques et culturelles d'une région; et

c) l'élaboration d'une politique culturelle régionale en collaboration avec le Conseil franco-ontarien d'orientation culturelle.

Comme les milieux varient considérablement d'une région à l'autre, que les conditions économiques y sont très différentes, que les ressources humaines et techniques ne sont pas partout les mêmes, il faudra

Que les efforts des futurs comités culturels régionaux soient d'abord axés sur les programmes à offrir à la population.

Ces comités culturels régionaux devraient réunir les gens les plus aptes à lancer des projets à caractère artistiques ou à appuyer les efforts de ceux qui tenteraient de mettre sur pied des programmes valables.

Les Franco-Ontariens devront donc s'occuper de leurs propres affaires. Ils vivent toutefois dans des milieux où leurs concitoyens anglophones se livrent à des entreprises très intéressantes dans le domaine des arts: concerts, expositions de peinture, théâtre, artisanat, etc. Il se peut que dans un effort de décentralisation, il se forme à travers la province des Conseils régionaux des arts. Pour le plus grand bien de toute la province, nous recommandons

Qu'une étroite collaboration se noue entre les comités culturels franco-ontariens et les Conseils régionaux des arts établis ou à établir.

Il est évident que l'ACFEO seule pourra entreprendre et conduire à bonne fin toute cette oeuvre de renaissance artistique chez les Franco-Ontariens; c'est pourquoi nous recommandons

Que l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario stimule l'intérêt et la participation à la culture chez les membres de ses associations affiliées.

Déjà, les jeunes Franco-Ontariens ont complètement restructuré et réorienté leur action lors de la Conférence-consultation tenue à North Bay, en mai 1968. A cette occasion, une cinquantaine de mouvements de jeunesse franco-ontariens ont résolu de se constituer en Assemblée provinciale des mouvements de jeunes de l'Ontario français. Les dirigeants de cette fédération renouvelée entendent oeuvrer à l'épanouissement culturel et social des membres de leurs sociétés affiliées, autant sur les plans local et régional que provincial. Mentionnons aussi l'Association de la jeunesse franco-ontarienne, intimement liée à l'organisation des Bistros. Côté action culturelle, l'APMJOF a lancé un club du livre français et mis à l'étude un projet de club du disque français.

Pour sa part, l'ACFEO a participé de façon très active à l'organisation, en novembre 1968 pour la première fois, d'une manifestation culturelle d'envergure, les Journées françaises, qui regroupaient toute une série d'évènements artistiques: lancement d'une oeuvre littéraire franco-ontarienne, exposition de livres, trois pièces de théâtre, récital de poésie, séances de cinéma, etc.

Comme nous l'avons souligné plus tôt, l'Association d'éducation s'est penchée par le passé sur le problème de l'amélioration des services d'éducation; c'était là le plus pressant. Pour lui permettre de s'acquitter convenablement de sa tâche en ce domaine, on avait mis sur pied un comité d'orientation pédagogique qui fonctionnait de façon plus ou moins régulière et qui groupait des spécialistes pouvant formuler des recommandations à l'endroit du comité exécutif de l'ACFEO. Si dorénavant l'Association d'éducation accepte de jouer un rôle de direction davantage porté vers le domaine des arts, il faudra

Que l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario mette sur pied immédiatement un comité culturel, qui aura pour but premier de s'assurer que les recommandations contenues dans ce rapport soient portées à l'attention des organismes et personnes intéressées.

B. Les centres culturels français

Cinq organisations franco-ontariennes, que l'on trouve au coeur de chacune des régions de la province, sauf dans le Sud-Ouest, se vouent à l'épanouissement culturel et artistique de la collectivité francophone de l'Ontario. Mais ces organisations, que nous appelerons par anticipation "centres culturels français", à cause de l'envergure de leurs aspirations autant que de la diversification progressive de leurs activités, rayonnent sur l'ensemble de la population ontarienne. Aussi, bien qu'ils n'existent encore pour la plupart qu'à l'état embryonnaire, nous les voyons déjà comme les creusets de la vie culturelle et artistique française en Ontario. Organisations à caractère communautaire, les centres culturels franco-ontariens, pourvu qu'on assure leur développement et leur expansion, permettront dans un avenir prochain à toute la population de cette province d'accéder à l'extraordinaire richesse du patrimoine culturel français.

Précisons, à ce moment-ci, qu'un édifice ne constitue pas nécessairement un centre culturel. Ce qui importe avant tout, et c'est là l'une de nos convictions les plus profondes, ce sont les programmes culturels et artistiques qui contribuent à l'enrichissement de la collectivité. La possession d'un édifice, fut-il le plus vaste et le plus complet, n'apparaît nécessaire qu'une fois les gens acquis à la dimension culturelle. Car la culture vit par l'homme et non par ses bâtiments.

Passons donc en revue chacune de ces organisations, dont nous avons déjà traité au chapitre des régions; nous démontrerons cette fois qu'elles répondent bien, dans la mesure de leurs disponibilités, aux besoins particuliers de leur milieu propre. Dans la région de la capitale nationale, où la vie des arts est pourtant intense, la plupart des jeunes Franco-Ontariens n'avaient pas accès, jusqu'à tout récemment, à l'initiation artistique. Fondé en 1965, le Studio des jeunes, d'Eastview, une organisation bilingue et biculturelle, accueille aujourd'hui quelque 800 jeunes à ses cours de musique, d'arts plastiques, d'art dramatique, de danse, etc. Les jeunes francophones, au nombre d'environ 400, viennent non seulement d'Eastview et d'Ottawa, mais aussi des localités environnantes comme Orléans et Rockland.

A Toronto, par ailleurs, onze associations de francophones, groupant des Franco-Ontariens, des Québécois, des Acadiens, des Français et des Belges, ont concerté leurs efforts pour fonder une Maison française appelée à devenir le centre des manifestations de la vie culturelle française dans la Ville-Reine. Soulignons que ce projet a déjà rallié plusieurs anglo-

phones cultivés. Mais c'est dans les régions du nord de la province que le phénomène prend l'ampleur d'un mouvement communautaire.

Issu d'un comité municipal des fêtes du Centenaire au début de 1968, le Comité pour la Place des arts de Sturgeon Falls a déjà ouvert des ateliers d'arts plastiques dans une salle paroissiale de l'endroit, où quelque 200 jeunes Franco-Ontariens ont déjà travaillé.

De leur côté, les Compagnons des francs loisirs, de North Bay, grâce à une organisation mieux structurée, ont entrepris d'offrir en 1969, sur une base régionale, à l'intention des jeunes comme des adultes francophones, des cours de formation culturelle et artistique en français. Déjà, ils offrent des cours d'artisanat à leurs quelque 1,600 membres dans les locaux d'une ancienne église dont ils sont propriétaires. De plus, ils font venir à North Bay, depuis quelque temps déjà, des troupes de théâtre, des chansonniers et autres spectacles artistiques.

Mais c'est de Sudbury qu'a jailli ce mouvement, plus précisément du Centre des jeunes et de la culture française, qui oeuvre depuis déjà dix-sept ans dans le domaine de la culture et des loisirs. Le Centre offre aux jeunes et aux adultes des cours sur la culture et les arts et organise des tournées de spectacles à travers le Nord ontarien. Des centaines de jeunes, venus de toutes les provinces canadiennes, affluent chaque été à son domaine de l'Ile-aux Chênes pour participer à ses "camps" de musique, de danse et de relations humaines.

Agent d'animation communautaire, le Centre des jeunes voit déjà croître les fruits de son oeuvre, qui demeure avant tout celle de son fondateur et directeur actuel, le Père Albert Regimbal, s.j. La Commission des écoles séparées de Sudbury compte offrir aux élèves franco-ontariens, et cela dans un avenir prochain, tous les cours d'initiation artistique qu'offre actuellement le Centre des jeunes, qui prévoit désormais consacrer plus d'efforts à la production artistique et culturelle. Une autre initiative du Centre des jeunes, le mouvement Conférence-consultation de la jeunesse française, aujourd'hui d'envergure nationale, a donné naissance en Ontario à l'Assemblée provinciale des mouvements de jeunes de l'Ontario français. De son côté, le bureau des directeurs du Centre a déjà entrepris de recueillir des fonds pour la construction d'une Maison de la culture française à Sudbury. Ce projet donne suite à l'une des recommandations principales de l'enquête commandée par le Centre sur *Le développement de la culture française à Sudbury*.

Il nous semble de première importance que le Centre des jeunes et de la culture française de Sudbury puisse consolider, développer et étendre son oeuvre dans tout le nord de la province. Cette organisation nous paraît la plus apte à tenter immédiatement une première expérience d'animation régionale auprès des Franco-Ontariens du Nord. C'est pourquoi nous recommandons

> *Que le Centre des jeunes et de la culture française de Sudbury lance immédiatement un projet-pilote d'animation culturelle et de création artistique pour tout le nord de la province.*

Cette expérience, que nous croyons capitale, exige la participation de toutes les organisations culturelles du Nord ontarien, et même celle de toutes les organisations culturelles franco-ontariennes de la province, lesquelles seront appelées un jour ou l'autre à jouer le même rôle dans leur milieu respectif. Profitons de l'occasion pour souhaiter la participation du Centre canadien-français, de Windsor, et de l'Institut canadien-français d'Ottawa, deux institutions très bien pourvues pour agir dans le domaine de la culture.

Les centres culturels français, d'autre part, se financent par eux-mêmes, leurs principales sources de revenus étant la vente de cartes de membre ou encore des cotisations pour les cours qu'offrent certains d'entre eux. Les spectacles artistiques qu'ils organisent, toutefois, rapportent bien peu de profits. A cet égard, les subventions qu'ont accordées le Conseil des arts de l'Ontario et surtout le service d'Echanges culturels, quoique limitées, se sont avérées salutaires. Mais il faut déplorer que les Conseils municipaux, sauf exception, n'ont guère fait leur part. Seul le Conseil municipal d'Eastview a accordé, pour l'année 1967-1968, une subvention directe au Studio des jeunes. De son côté, le Conseil municipal de Sudbury a exempté le Centre des jeunes de l'impôt foncier. Il s'impose que les gouvernements municipaux contribuent financièrement à l'essor des centres culturels franco-ontariens, dont bénéficieront leurs populations. Leurs contributions soutenues viendront compléter les modes d'assistance que nous avons prévus à l'intention des centres culturels français, notamment par l'intermédiaire du Conseil franco-ontarien d'orientation culturelle que nous proposons, le service d'Echanges culturels, le service Jeunesse et Loisirs de l'Ontario, d'une part, et le gouvernement du Québec, d'autre part.

En ce qui a trait, cependant, au Centre des jeunes et de la culture française de Sudbury, seule une assistance substantielle et immédiate peut lui permettre d'entreprendre la

tâche colossale que nous lui avons dévolue. Aussi nous recommandons

> *Qu'en regard de sa mission spéciale, le Centre des jeunes et de la culture française de Sudbury bénéficie, de la part du gouvernement provincial et des municipalités du nord de la province, de l'aide financière et technique nécessaire à sa réalisation.*

CHAPITRE V

LA PARTICIPATION DES FRANCO-ONTARIENS AUX DIVERSES DISCIPLINES ARTISTIQUES

Notre mandat nous confiait la tâche d'inventorier les éléments de la vie artistique en Ontario francophone et d'évaluer la participation des Franco-Ontariens à la vie culturelle et artistique de la province. Après une vue régionale de la vie française en Ontario (Chapitre III) et une étude du rôle présent et futur des institutions dans le développement culturel de la population franco-ontarienne (Chapitre IV), nous examinerons maintenant la contribution des Franco-Ontariens aux diverses disciplines artistiques.

Cette étape consiste, d'une part, à approfondir et à jauger, par voie de recoupements, les constatations déjà alignées au Chapitre III et, d'autre part, à formuler des recommandations destinées à animer la vie des arts en Ontario français. Soulignons, à ce point-ci, que nous ne répéterons pas dans ce chapitre les nombreuses recommandations touchant les disciplines artistiques dans le Chapitre IV, et que viennent compléter celles qui suivront.

Devant l'état de "sous-développement" de la plupart des disciplines artistiques chez les Franco-Ontariens, les recommandations contenues dans ce chapitre ne seront efficaces que si on les appuie sur celles formulées dans le chapitre précédent. C'est pourquoi nous avons jugé nécessaire d'apporter des changements -principalement dans les services provinciaux et dans le système d'enseignement- avant de nous pencher sur les diverses disciplines. Puisque la formation scolaire, croyons, est la pierre angulaire du monde culturel, la vie artistique française ne fleurira en Ontario que si nos maisons d'enseignement réussissent à initier l'enfant et l'adolescent aux merveilles de la civilisation, aux chefs-d'oeuvre de l'homme dans une optique propre à la culture française au Canada.

Pour établir ce bilan -forcément sommaire- de la participation des Franco-Ontariens à la vie des arts, notre attention s'est portée sur la littérature, le théâtre, la musique, le chant populaire, les arts plastiques, l'artisanat et le cinéma.

I.- LITTERATURE

Nous ne pouvons traiter, à l'intérieur des perspectives restreintes de notre enquête, de tous les aspects du rôle, certes essentiel, que joue la littérature française dans la vie des Franco-Ontariens. Nous n'en pouvons traiter ni en extension ni en profondeur. Aussi bornerons-nous notre analyse aux caractères généraux de la vie littéraire française en Ontario, dont nous examinerons de plus près les principales manifestations.

Langue et littérature

Une langue n'a d'autre raison de vie que son utilité. Diminuer l'utilité d'une langue, c'est diminuer ses droits à la vie, remarquait si justement Rémy de Gourmont(1). Or, la situation de la langue française en Ontario, comme langue de communication, est trop connue pour que nous la décrivions et l'expliquions à nouveau dans ce rapport. D'ailleurs, cela dépasse les objectifs de notre enquête. Mais soulignons que le français n'occupe, dans la vie d'un trop grand nombre de Franco-Ontariens, que le second rang après l'anglais et ce, même chez les plus cultivés d'entre eux. L'on comprend donc aisément que la production littéraire des Franco-Ontariens soit si mince, quand leur langue maternelle trouve si peu d'emploi dans le quotidien.

La production littéraire franco-ontarienne se compose presque entièrement de travaux historiques, qui retracent la genèse et les luttes des communautés franco-ontariennes. Plusieurs Franco-Ontariens se sont aussi illustrés comme pamphlétaires, journalistes, conférenciers, surtout au temps des luttes scolaires. Les rares auteurs de romans, de pièces de théâtre, de poésies, de travaux de recherche ou de critique littéraires ne se trouvent en général que dans la région de la capitale nationale et dans les universités de la province. D'ailleurs, plusieurs de ces écrivains sont originaires du Québec; ils y ont reçu toute leur formation ou presque, et l'incidence d'un retour dans leur province d'origine, après quelques années passées en Ontario, est fréquente.

L'édition

Il faut dire aussi que les oeuvres d'auteurs franco-ontariens, dans la très grande majorité des cas, sont publiées au Québec ou encore à l'étranger, à défaut de maisons d'édition de livres français en Ontario. Les Editions de l'université Laurentienne, de Sudbury, et surtout les Editions de

---

(1) Rémy de Gourmont, *Esthétique de la langue française*, Paris, Mercure de France, 1938, p. 48.

l'Université d'Ottawa ont fait des efforts louables en ce domaine, mais leurs budgets demeurent très limités du fait que les universités ne bénéficient à ces fins d'aucune subvention gouvernementale. Mentionnons aussi le Centre catholique de l'Université Saint-Paul, une institution solidement établie dans le domaine des publications religieuses, et les Editions des Deux Rives, une nouvelle maison qui a déjà lancé quelques écrivains de la région Ottawa-Hull. Mais nous croyons, cependant, que les deux universités bilingues de la province demeurent les plus aptes à prendre en main l'édition française en Ontario. En conséquence, nous recommandons

Que les Editions de l'Université d'Ottawa et les Editions de l'université Laurentienne assurent la publication des oeuvres des écrivains et chercheurs franco-ontariens.

Il importe, croyons-nous, de favoriser la production d'oeuvres littéraires en accordant à nos écrivains canadiens-français une situation propice à la création. Et l'université bilingue représente, à nos yeux, le milieu le plus favorable à cette activité. Il faut compter, par ailleurs, que les écrivains devront jouer un rôle social de première importance auprès des étudiants franco-ontariens. Aussi nous proposons

Qu'il y ait un écrivain canadien-français en résidence à l'Université d'Ottawa et à l'université Laurentienne afin, d'une part, de permettre à nos écrivains de travailler dans un milieu propice à la création littéraire et, d'autre part, de les mettre en contact avec les étudiants.

Mais il faut reconnaître que la production littéraire franco-ontarienne fait partie d'un mouvement plus vaste: la littérature canadienne-française, dont le foyer est le Québec. Aussi faut-il que les Franco-Ontariens prennent connaissance des oeuvres de la littérature québécoise, qui témoignent de la richesse et de l'originalité de la culture française au Canada. Malheureusement, les librairies françaises sont rares en Ontario. L'on en trouve deux à Ottawa, très bien pourvues, une à Sudbury et une autre à Windsor, cette dernière se spécialisant dans la vente de livres destinés aux programmes des écoles élémentaires franco-ontariennes.

Les cercles littéraires

Disons un mot des cercles littéraires français, qui furent jadis nombreux et très actifs dans la région de la capitale nationale. Il faut mentionner particulièrement le Cercle des Dix, qui se réunissait à l'Institut canadien-français d'Ottawa. Ce groupe d'enseignants et de fonctionnaires fédéraux de langue française publiait naguère chaque année un recueil d'oeuvres diverses *(Les Cahiers des Dix)*, qui retenait l'attention des milieux littéraires français. De nos jours, l'on ne trouve plus dans cette région que la section Ottawa-

Hull de la Société des écrivains canadiens, qui s'occupe avant tout de lancer les publications de ses trente-cinq membres et de monter des expositions. Quelques rares écoles secondaires de la province comptent bien un cercle littéraire français, mais les activités de leurs membres sont en général fort restreintes, pour ne pas dire inexistantes. Enfin, les étudiants de langue française de l'Université d'Ottawa et de l'université Laurentienne, de Sudbury, publient bon an mal an une plaquette de poésies dont la diffusion demeure limitée.

Le folklore franco-ontarien

Autre source d'enrichissement, le folklore franco-ontarien sera perdu à tout jamais si l'on ne peut le recueillir à temps; les détenteurs de cet inestimable héritage oral s'éteignent en effet rapidement. L'Institut de folklore de l'Université de Sudbury a déjà pu recueillir chez les Franco-Ontariens du Nord, et ce grâce au travail acharné du Père Germain Lemieux, s.j., un grand nombre de contes, légendes, histoires et chansons, qu'ont publiés les Editions de l'université Laurentienne. Cependant, les ressources financières et techniques de l'Institut demeurent très limitées. Nous nous empressons donc de recommander

> *Que le Conseil des arts de l'Ontario accorde immédiatement des subventions à l'Institut de folklore de l'Université de Sudbury afin que ce dernier puisse recueillir le plus tôt possible, à travers la province, les chansons, contes et histoires du riche folklore franco-ontarien.*

La publication des chansons, contes et légendes du folklore franco-ontarien représente une contribution des plus valables au patrimoine culturel canadien. Il est d'ailleurs une institution nationale toute désignée pour jouer un rôle à cet égard: le Conseil des recherches en sciences sociales. Aussi nous recommandons

> *Que le Conseil des recherches en sciences sociales subventionne la publication de cette extraordinaire littérature orale.*

Mais l'Institut de folklore de l'Université de Sudbury ne saurait recourir indéfiniment à ces deux formes d'assistance, qui s'imposent aujourd'hui vu l'urgence de la situation. Seule une solution à caractère permanent l'assurera d'accomplir sa mission. C'est pourquoi nous recommandons

> *Que l'Institut de folklore de l'Université de Sudbury soit organisé de façon à devenir éligible aux subventions du ministère ontarien des Affaires universitaires.*

Les sociétés de conférences

Les conférences, autre aspect de la vie littéraire française, attirent toujours de bons auditoires en Ontario francophone. La capitale nationale est tout particulièrement favorisée en cela, car non seulement y trouve-t-on une foule de personnalités francophones du monde des arts, des sciences et de la politique et un bon nombre de sociétés de conférences pour les accueillir, mais c'est aussi à Ottawa que s'arrêtent tous les conférenciers francophones de marque. A cet égard, la proximité du Québec joue pour beaucoup. Dans les autres régions de la province, ce sont habituellement les clubs Richelieu, établis dans la plupart des centres franco-ontariens, ou de sociétés comme la Ligue des retraitants, dans la région du Sud-Ouest, ou encore des maisons d'enseignement qui reçoivent des conférenciers de langue française. Cependant, les conférenciers franco-ontariens sont peu nombreux et le coût exigé pour la venue de conférenciers québécois s'avère le plus souvent prohibitif. C'est pourquoi plusieurs clubs Richelieu, par exemple, doivent faire appel régulièrement à des personnalités anglophones. Encore une fois, la formule des tournées s'impose comme étant la plus profitable à tous les égards. En conséquence, nous recommandons

> *Que le service d'Echanges culturels de l'Ontario, en collaboration avec le ministère des Affaires culturelles du Québec, organise un circuit pour la visite de conférenciers québécois dans tous les centres francophones de la province.*

Mais cette entreprise ne saurait réussir sans la participation active des associations franco-ontariennes, qui peuvent le mieux atteindre un vaste public francophone. C'est pourquoi nous recommandons

> *Que les associations franco-ontariennes collaborent à l'organisation de ces conférences sur le plan local.*

Enfin, si les conférenciers du Québec peuvent favoriser une participation de la population franco-ontarienne au mouvement de renouveau culturel qui caractérise le Canada français d'aujourd'hui, des conférenciers franco-ontariens peuvent très bien, de leur côté, faire connaître aux Québécois le visage, les aspirations, les problèmes de l'Ontario français. Aussi nous recommandons

> *Que ces tournées soient bilatérales, car il importe que le Québec invite également des personnalités franco-ontariennes.*

Nous avons parlé de la production et des activités littéraires des Franco-Ontariens; nous aborderons maintenant les bibliothèques, qui assument une responsabilité capitale à l'égard de l'épanouissement culturel de la communauté franco-ontarienne.

Les jeunes et la lecture

De l'étude des questionnaires que nous avons fait parvenir aux étudiants des classes de 8e et de 12e(2), nous avons retenu un fait d'intérêt particulier: il existe une étroite relation entre l'indice de culture française d'un étudiant et le nombre d'ouvrages français qu'il assimile. Nous en sommes d'ailleurs arrivés à la conclusion - cela était à prévoir- que plus un jeune lit d'écrits français, plus il s'identifie à la culture française.

Or, il est bien évident que si l'on veut former le goût et l'habitude du livre français chez l'étudiant franco-ontarien, il faut tout d'abord lui rendre facile l'accès aux ouvrages français. Il y a deux façons de le faire: par les librairies et par les bibliothèques. Le nombre de librairies françaises étant très restreint dans cette province, restent les bibliothèques publiques qui, à notre avis, portent une lourde responsabilité quant au rayonnement de la culture française en Ontario.

Etude sur les bibliothèques

Voilà pourquoi le Comité franco-ontarien d'enquête culturelle a entrepris, au cours de ses recherches, une étude sur l'importance du fait français dans les bibliothèques publiques de l'Ontario. Pour ce faire, nous avons distribué par la poste 288 questionnaires aux dirigeants de ces bibliothèques; nous avons reçu une réponse dans 46.2 pour cent des cas, ce qui est très satisfaisant pour ce genre d'enquête.

Une première constatation ressort de l'examen des questionnaires: le pourcentage de livres français des bibliothèques dans chacune des régions est de beaucoup inférieur au pourcentage de Canadiens français qui y habitent. Le même phénomène, d'ailleurs, se répète dans le cas des employés de langue française attachés à ces bibliothèques.

Pour chacune de nos cinq régions, nous avons reçu au moins 40 pour cent des questionnaires distribués. Ce sont d'ailleurs les bibliothèques de l'Est de la province qui ont, dans l'ensemble, le mieux coopéré à cette recherche puisque, pour cette région, nous avons obtenu un taux de réponse atteignant 84.4 pour cent.

---

(2) Voir Appendice D, p.

Tableau X .- Livres français et personnel de langue française dans les bibliothèques publiques par région et population de langue maternelle française.

	Livres français	Employés de langue française	Population de langue maternelle française
Grand Nord	6.0%	15.0%	18.5%
Moyen Nord	8.0%	7.0%	22.9%
Est	10.0%	26.0%	20.5%
Sud	0.3%	1.6%	1.7%
Sud-Ouest	0.1%	1.6%	4.2%

Le Comité soutient que le livre français est essentiel à la formation culturelle de tous les Franco-Ontariens. Les bibliothèques publiques doivent reconnaître ce fait et constituer une section d'ouvrages français dont le nombre variera selon l'importance du groupe francophone desservi par cette bibliothèque. Présentement, à peine 25 pour cent des bibliothèques allouent un certain montant dans leur budget annuel pour l'achat de livres français, -montant souvent réduit au minimum. Aussi nous recommandons

Que le nombre de livres français d'une bibliothèque publique, qu'elle soit municipale ou régionale, soit proportionnel au nombre de la population franco-ontarienne desservie par cette bibliothèque; et

Que cette même proportion soit respectée à l'égard de la représentation au sein des conseils d'administration et des comités de ces bibliothèques.

Notre enquête a révélé en outre que 68 pour cent des bibliothèques qui achètent annuellement des volumes de langue française confient ce travail à une personne qui ne peut s'exprimer en français et qui, dans 50 pour cent des cas, ne détient aucun diplôme en bibliothéconomie. Il ne faut donc pas s'étonner de trouver surtout, sur les rayons de toutes ces sections françaises des bibliothèques, des traductions françaises

d'ouvrages anglais et des classiques français, puisque la personne qui fait la sélection des livres n'a qu'un seul critère: les noms d'auteurs qu'elle connaît. C'est pourquoi nous recommandons

Que le choix et l'achat des livres français soit fait par un bibliothécaire compétent de langue et de culture françaises, là où le nombre de Franco-Ontariens le justifie.

Bien entendu, nous ne nous attendons pas à ce que chacune des bibliothèques de la province embauche un bibliothécaire de langue française pour acheter quelques livres français par année. Mais nous croyons que les bibliothèques importantes pourront le faire; et pour ce qui est des petites bibliothèques, la même personne pourrait recommander des livres pour toutes les bibliothèques d'une région.

Dons de livres du Québec et de la France

Plusieurs bibliothèques nous ont signalé qu'elles recevaient des dons de livres du ministère des Affaires culturelles du Québec et de l'ambassade de France. Nous ne pouvons que féliciter les gouvernements québécois et français et les encourager à poursuivre cette politique. Mais, par contre, nous nous interrogeons sur la méthode de distribution de ces livres; ainsi, certaines bibliothèques situées dans un milieu entièrement anglophone bénéficient de dons de livres, tandis que d'autres fréquentées par bon nombre de Franco-Ontariens ne figurent pas sur la liste d'envois. Nous nous permettons donc de recommander

Que le ministère des Affaires culturelles du Québec continue à faire don de livres français aux bibliothèques de l'Ontario, mais qu'il adopte une formule de distribution conforme à la répartition démographique des Franco-Ontariens.

Nous voulons également souligner le magnifique travail du ministère des Affaires culturelles du Québec, qui prépare des expositions de grande qualité pour les bibliothèques québécoises. Nous n'avons qu'un regret: c'est que les bibliothèques ontariennes situées dans des centres francophones ne puissent profiter de ces expositions. Nous recommandons donc

Que le service d'Echanges culturels de l'Ontario négocie, avec le ministère des Affaires culturelles du Québec, la présentation dans les centres francophones de l'Ontario des différentes expositions organisées par le ministère à l'intention des bibliothèques québécoises.

II.- THEÂTRE

Le théâtre, expression vitale

S'il est un art où la langue parlée par une population prend une importance primordiale, c'est bien le théâtre. Dans les autres arts, la musique et les arts plastiques par exemple, la langue permet d'initier le profane aux techniques et à l'appréciation des diverses disciplines; mais, dans le cas du théâtre, la langue joue, en plus, un rôle majeur comme forme d'expression.

Un Franco-Ontarien peut, sans être imbu de culture française, apprécier un tableau ou toucher le piano; mais il doit parler un français convenable pour monter sur une scène et, jusqu'à un certain point, posséder une formation française pour goûter pleinement un spectacle présenté par une troupe francophone.

Mais le théâtre, c'est plus qu'un art. Jean Vilar, probablement l'homme de théâtre français le plus marquant de l'après-guerre, reprenant un vers de Shakespeare dans Richard II, fait du théâtre le miroir de l'homme.

> *Le théâtre est un miroir. Il reflète, en ses chefs-d'oeuvre aussi bien que dans les oeuvres qui ne sont que de leur temps, notre vie profonde*(3).

Cette prise de conscience ne doit pas se faire uniquement au niveau de l'individu mais aussi à l'échelle de toute la communauté franco-ontarienne. Le grand comédien français Louis Jouvet a toujours insisté sur ce double rôle du théâtre.

> *Le théâtre est un exercice, nécessaire à l'individu comme à la collectivité, pour calmer ou activer sa vie propre et la vie du groupe dans lequel il existe*(4).

Le théâtre français au Canada

Puisque le théâtre prend une place aussi importante dans la vie culturelle d'un peuple, son évolution dans les groupes de langue française du Canada est une preuve de leur vitalité artistique. C'est d'ailleurs la conclusion que tire Jean Hamelin de l'analyse de la vie théâtrale au Canada français.

---

(3) Jean Vilar, *De la tradition théâtrale*, Paris, Gallimard, 1955, p. 148.

(4) Louis Jouvet, *Le comédien désincarné*, Paris, Flammarion, 1954, p. 258.

> *Le théâtre a connu, depuis un quart de siècle, au Canada français, un développement considérable qui en a fait une des formes les plus séduisantes de son activité culturelle*(5).

Si c'est d'abord la région de Montréal qui a profité de ce développement prodigieux, l'essor du théâtre a néanmoins atteint tous les Canadiens français du pays y compris, bien entendu, les Franco-Ontariens.

Et, de tous les arts que les Franco-Ontariens ont pratiqué, c'est encore le théâtre qui tient la première place, tant au point de vue spectateurs que participants.

Il serait trop long d'écrire un historique complet de la vie théâtrale en Ontario; nous nous contenterons d'examiner la présente situation en mettant de côté, à grands regrets, l'époque glorieuse du Caveau, du Théâtre du Pont-Neuf, des Dévots de la Rampe ou des différentes troupes de l'Université d'Ottawa. Nous devons oublier aussi tous les noms qui surgissent aussitôt à l'esprit dès qu'on pense au théâtre français en Ontario.

Les sept troupes de théâtre en Ontario français

Par suite d'un rapide tour d'horizon de la vie culturelle des Franco-Ontariens (Chapitre III), nous avons relevé sept troupes de théâtre de langue française en Ontario, mis à part, bien sûr, divers petits groupes tels les troupes du Collège de Hearst ou des différentes écoles secondaires, qui ont un rayonnement très restreint.

De ces sept troupes, quatre sont établies à Ottawa, deux à Toronto et une à Sudbury. Signalons que deux de ces troupes sont attachées aux deux universités bilingues de la province.

a) *La Comédie des Deux Rives* est la troupe française de théâtre de l'Université d'Ottawa. Animé par le même homme depuis 1958, cette troupe a trouvé en Jean Herbiet un metteur en scène et un directeur qui a fait d'elle l'une des meilleures troupes d'amateurs du Canada français.

La troupe s'est particulièrement distinguée, en 1964, en remportant le deuxième prix et la médaille d'or de la Fédération nationale des sociétés françaises de théâtre amateur, lors du Festival mondial du théâtre universitaire, à Nancy,

---

(5) Jean Hamelin, *Le théâtre au Canada français*, Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1964, p. 79.

France. Depuis, elle a présenté de nombreux spectacles en France (Paris, Metz, Belfort, Lunéville et Reims) ainsi qu'au Canada (Toronto, Hamilton, Hawkesbury, Elliot Lake, Montréal, Sherbrooke, Trois-Rivières).

La Comédie des Deux Rives monte deux spectacles par année à la Salle académique de l'Université, devant un public nombreux: ainsi, lors du dernier spectacle, la salle de 287 sièges a été remplie huit fois à 93 pour cent de sa capacité. La troupe a joué un éventail d'auteurs d'Euripide à Foissy en passant par Molière, Claudel et Ionesco.

Le service d'Echanges culturels de l'Ontario lui a accordé, en 1968, une subvention de $2,500 pour défrayer, entre autres choses, le salaire d'un décorateur professionnel.

b) Une troupe de théâtre "pas-comme-les-autres", *L'Atelier*, veut avant tout former des metteurs en scène, des comédiens et des techniciens de la scène. Issue d'une "clinique" de théâtre à la fin de 1965, cette compagnie d'Ottawa offre des cours dans tous les domaines du théâtre grâce à des subventions du Conseil des arts de l'Ontario (par le truchement du Festival d'art dramatique) et du service Jeunesse et Loisirs. Elle a reçu, de plus, une subvention de $1,500 du service d'Echanges culturels pour un projet-pilote de "création dramatique" dans quatre écoles élémentaires françaises d'Ottawa.

Pour la saison 1968-1969, L'Atelier, sous la direction de Jeanne Sabourin, a préparé un programme de sept cours qui seront suivis d'un spectacle sous la direction d'un animateur québécois.

L'Atelier, dont l'un des buts premiers consiste à faire connaître les pièces canadiennes, a déjà monté un spectacle entièrement canadien en plus d'avoir organisé un atelier d'auteurs.

c) *La Compagnie des Trouvères* a été fondée à Ottawa, en 1963, en vue de promouvoir le théâtre pour enfants en présentant deux ou trois spectacles par année à Ottawa, Eastview, Hull et Gatineau.

Depuis, cette troupe a monté huit pièces qui ont attiré en moyenne 3,500 enfants de cinq à douze ans. La grande majorité des oeuvres étaient d'écrivains canadiens, en particulier de son metteur en scène et principal animateur, Edgard Demers. La Compagnie des Trouvères encourage les écrivains de la région en organisant un concours annuel de pièces de théâtre pour enfants.

En 1966, cette troupe a reçu une subvention de $1,000 du Conseil des arts de l'Ontario pour effectuer une tournée de la région de l'Est (Hawkesbury, Cornwall et Rockland) et, en 1968, une nouvelle subvention de $5,000, cette fois du service d'Echanges culturels, pour une tournée des écoles élémentaires et secondaires, au Québec et en Ontario, avec une pièce pour enfants et une pièce pour adolescents.

d) La quatrième troupe de théâtre à Ottawa, *Le Nouvelle Basoche*, a été fondée en 1965 par Denyse et Marie Lefebvre, entourées d'une équipe de jeunes étudiants. La troupe présente habituellement deux spectacles par année, mais elle vise maintenant à monter, c'est-à-dire depuis qu'elle loge dans un local permanent (Centre communautaire Sandy Hill), six spectacles tirés du répertoire du théâtre expérimental au cours de la saison 1968-1969.

La Nouvelle Basoche a reçu, en janvier 1968, une subventionne de $1,025 du service d'Echanges culturels pour une tournée de treize représentations dans la province de Québec. Cette tournée était également subventionnée par la Bibliothèque régionale de Hull ($125 par représentation).

e) *La Troupe de théâtre de l'université Laurentienne*, dont la fondation remonte à 1961, est présentement la seule troupe organisée dans le nord de l'Ontario. Son directeur actuel, Lucien Crustin, un professeur de littérature française, a divisé sa saison en deux: lors du premier semestre, les élèves intéressés peuvent se familiariser avec les méthodes du théâtre; et le tout se concrétise, au cours du second semestre, par la production d'un spectacle.

A deux reprises les étudiants ont joué des pièces écrites par un écrivain de Sudbury, Michel Richard. La dernière oeuvre de M. Richard, montée par un metteur en scène professionnel, Yvon Thiboutot, de Montréal, grâce à une subvention de $1,500 du service d'Echanges culturels, a remporté un prix spécial pour la mise en scène lors du Festival Quanta. La troupe participe d'ailleurs chaque année à ce festival régional, dans le cadre du Festival d'art dramatique du Canada. En 1967, la troupe a remporté six des neuf trophées au Festival Quanta.

f) La troupe de théâtre *Les Tréteaux de Paris*, de Toronto, a été fondée en 1953, selon la directrice Jeanne Bryan, en vue de *présenter aux auditoires francophones ou aspirant à la francophonie les pièces du répertoire français moderne*. La troupe monte un spectacle par année au Hart House de l'Université de Toronto, avec des comédiens qui, pour la plupart, sont des immigrés européens.

Cette troupe a reçu, en 1968, une subvention du service d'Echanges culturels pour retenir les services d'un metteur en scène de Montréal pour leur spectacle du printemps.

g) Enfin, la toute dernière des troupes, *Le Petit Bonheur*, doit son nom au titre de son premier spectacle. La troupe est issue d'un projet du Centenaire de la Fédération des femmes canadiennes-françaises. Maintenant indépendante, elle espère ne monter que des pièces canadiennes-françaises qu'elle jouera à Toronto et à Oshawa.

Bien entendu, il y a à Ottawa une autre troupe, *Le Théâtre du Capricorne*, la troupe française du Centre national des arts, mais nous ne l'avons pas inclue dans la présente liste des troupes françaises en Ontario parce que, d'une part, elle n'a pas encore donné de représentation publique et, d'autre part, elle a fait le sujet d'une section du chapitre précédent.

Pour que notre aperçu de la situation du théâtre français en Ontario soit complet, il nous faut mentionner deux autres groupes: *Les Compagnons de Hull* et *Le Théâtre populaire de Pointe-Gatineau*. Comme nous l'avons déjà expliqué, la vie artistique de la région de la capitale nationale forme un tout et les comédiens ou les spectateurs de ces deux troupes sont recrutés aussi bien en Ontario qu'au Québec.

Les problèmes du théâtre français en Ontario

Les problèmes que doivent affronter les troupes de théâtre de langue française en Ontario sont multiples: manque de fonds, de comédiens, d'hommes de théâtre, de locaux et de publics. Nous espérons que plusieurs des recommandations que nous avons déjà proposées dans le chapitre précédent (tournée de troupes du Québec et des pays francophones en Ontario, initiation au théâtre dès l'école élémentaire, cours spécialisés en théâtre dans les deux universités bilingues, troupes de théâtre d'amateurs dans les écoles secondaires, rôle de la troupe du Centre national des arts, possibilité plus générale d'obtenir des subventions, etc.) apporteront, en partie du moins, des solutions à ces problèmes.

Mais il nous faut trouver des moyens immédiats, croyons-nous, pour permettre aux troupes déjà existantes de s'améliorer. Or l'un des problèmes qui freine constamment l'élan des troupes franco-ontariennes, c'est le manque de metteurs en scène, de techniciens et de comédiens de qualité. Il est révolu, en Ontario français, le temps où l'on applaudissait la "bonne volonté" des interprètes de toutes les "séances". Les troupes de théâtre, qui acceptent de plus en plus leurs responsabilités face au public, cherchent maintenant des moyens pour présenter à leur auditoire le meilleur des spectacles.

Le service d'Echanges culturels du ministère de l'Education a déjà commencé un important travail en ce sens en permettant à plusieurs troupes de bénéficier de la présence et des conseils d'hommes de théâtre du Québec. Nous lui demandons de continuer cette forme d'échanges et de permettre à toutes ces troupes franco-ontariennes d'en jouir. Suite à quoi, nous recommandons

Des hommes de théâtre

Que le service d'Echanges culturels subventionne la venue d'hommes de théâtre professionnels francophones pour les troupes franco-ontariennes qui en réclament les services.

Le travail amorcé par ces experts en théâtre au sein des différentes troupes devra se poursuivre après le départ de ceux-ci afin de bénéficier à tous les Franco-Ontariens. C'est pourquoi les deux universités bilingues doivent mettre sur pied des colloques et des ateliers de théâtre pour donner la meilleure formation possible aux artistes d'expression française. C'est pourquoi nous recommandons

Ateliers de théâtre

Que les départements des beaux-arts de l'Université d'Ottawa et de l'université Laurentienne organisent, au cours de l'été, des "cliniques" et des ateliers de théâtre, afin de permettre à ceux qui ne sont pas en mesure de poursuivre des études poussées en théâtre de prendre quand même contact avec cet art.

Finalement, nous formulons une autre recommandation qui vise un double but: premièrement, donner la chance aux habitants des localités qui ne reçoivent habituellement pas les troupes en tournée, d'assister à une représentation théâtrale et, deuxièmement, de permettre aux troupes franco-ontariennes qui ont atteint un haut niveau de qualité de se faire valoir. Aussi nous recommandons

Tournées d'une troupe ontarienne

Que le Conseil des arts de l'Ontario subventionne une troupe franco-ontarienne de qualité en vue de tournées annuelles des petits centres francophones de la province; et

Que ces tournées soient organisées avec la collaboration d'associations locales et régionales.

Nous croyons que ces recommandations, ajoutées à celles qui portent sur l'ensemble de la vie des arts (Chapitre IV), feront du théâtre l'art le plus vivant en Ontario français.

III.- MUSIQUE

Si les Franco-Ontariens montrent, en général, si peu d'intérêt pour la musique, la raison principale en est que la très grande majorité d'entre eux n'y furent jamais initiés à l'école, ou encore que la formation reçue fut dérisoire. Le nombre et l'ampleur des recommandations que nous avons formulées dans les chapitres précédents à l'égard de la formation musicale dans les institutions d'enseignement, de l'école élémentaire à l'université, expliquent clairement cette indigence chez la population de langue française. Ceci dit, l'on comprend que les musiciens franco-ontariens soient si rares, autant les chanteurs que les instrumentistes.

Un foisonnement de chorales

Par contre, les chorales foisonnent, surtout dans les écoles élémentaires et les paroisses franco-ontariennes. Deux chorales françaises d'Ottawa retiennent l'attention. Les Poètes de la chanson, groupe d'une vingtaine de chanteurs fondé il y a plus de quinze ans et dirigé par Marcel Nolet, s'est acquis une réputation enviable par son riche répertoire folklorique, non seulement dans la capitale fédérale mais aussi dans plusieurs villes de l'Ontario et des autres provinces du pays. Le Choeur Lamoureux, qui réunit une trentaine de chanteurs sous la direction de Joseph Riel, est lui aussi avantageusement connu du public outaouais.

Eléments de prestige, les nombreuses chorales des écoles élémentaires et secondaires franco-ontariennes, répétons-le, semblent avant tout destinées à participer aux festivals de musique locaux et régionaux, organisés par les clubs Kiwanis ou encore des organisations indépendantes. Ainsi, la plupart de ces chorales sont en lice dans les festivals d'Ottawa, Cornwall, Sudbury, North Bay, New Liskeard; et bon nombre d'entre elles y font bonne figure. Il est à se demander, cependant, à l'instar de plusieurs autorités en musique, s'il est plus profitable d'astreindre l'élève à maîtriser quelques chants que de favoriser chez lui l'éclosion d'un goût authentique pour la musique.

Hors de l'école, peu d'élèves franco-ontariens ont l'occasion de suivre des cours de musique, car les professeurs francophones sont rares. Seuls le Centre des jeunes et de la culture française de Sudbury, avec son "camp de musique" annuel, et le Studio des jeunes, d'Eastview, offrent des cours d'initiation à la musique à prix modiques. Signalons, d'autre part, que les Commissions scolaires des écoles secondaires publiques n'offrent aucun cours de musique en français à l'intention des adultes francophones. Cependant, le Conservatoire de musique de Hull, dont les cours sont gratuits, accueille une vingtaine de jeunes Franco-Ontariens d'Ottawa.

Participation très restreinte

La participation de la population franco-ontarienne aux diverses activités musicales demeure très faible dans l'ensemble, même dans les grandes villes comme Ottawa et Toronto, qui abritent des sociétés de concerts, des orchestres symphoniques, des chorales, des compagnies d'opéra, etc., et qui accueillent chaque année les plus grands noms de la musique en tournée canadienne. Rappelons, par exemple, que les Canadiens français de la région de la capitale nationale, y compris un bon nombre de Québécois, ne constituent que 25 pour cent des abonnés des Concerts Tremblay et 20 pour cent de ceux de la Société Pro Musica, d'Ottawa. Les concerts des orchestres symphoniques de Sudbury, Windsor, St. Catharines, pour ne mentionner que ces villes, n'attirent qu'une poignée de Franco-Ontariens, pourtant fort nombreux dans ces régions.

Les concerts et récitals offerts gratuitement au public par l'Université d'Ottawa et l'université Laurentienne, de Sudbury, n'ont guère obtenu plus de succès auprès d'eux.

D'ailleurs, l'on compte très peu de Franco-Ontariens au sein des conseils d'administration des sociétés de concerts, des orchestres et autres organisations vouées à la musique.

Force nous est de constater, enfin, que les Franco-Ontariens ne fréquentent que les activités musicales organisées par des francophones à l'intention des francophones. C'est pourquoi ils sont toujours nombreux aux quatre concerts que présentent annuellement les Jeunesses musicales, qui comptent cinq cercles en Ontario, soit à Ottawa, Cornwall, Sudbury, Hearst et Haileybury. Les cercles de Timmins et de Sturgeon Falls se sont malheureusement éteints. Initiative encourageante, toutefois, le service d'Echanges culturels de l'Ontario accordait aux Jeunesses musicales du Canada, en mai 1968, une subvention au montant de $5,000, laquelle visait, premièrement, à assurer le maintien et l'expansion des cercles JMC en Ontario et, deuxièmement, à offrir des bourses aux jeunes Ontariens désireux de parfaire leurs études musicales au "camp" JMC du Mont Orford, au Québec.

Les Jeunesses musicales incarnent le meilleur moyen, croyons-nous, de susciter l'intérêt pour la musique chez les Franco-Ontariens. Cependant, cette organisation demeure encore inconnue dans les régions du Sud et du Sud-Ouest. Aussi faudra-t-il que les associations franco-ontariennes de ces régions et le gouvernement provincial entrent dans le jeu pour les y établir. C'est pourquoi nous recommandons

Que le service d'Echanges culturels subventionne les Jeunesses musicales du Canada en vue de mettre sur pied un réseau provincial de cercles JMC à l'intention des Franco-Ontariens.

Mais c'est sur la jeunesse franco-ontarienne que nous fondons avant tout nos espoirs. Encore faut-il que celle-ci apprenne à connaître la musique, ses créateurs et ses interprètes. Aussi recommandons-nous

Que les artistes JMC invités dans une localité visitent les maisons d'enseignement, de façon à établir des contacts directs avec les divers groupes de jeunesse.

Nous comptons, enfin, que le service d'Echanges culturels de l'Ontario, selon le voeu que nous exprimions plus haut à l'égard des tournées d'artistes et de spectacles, favorise la venue dans les centres franco-ontariens d'ensembles musicaux, de chanteurs et d'instrumentistes. Des efforts particuliers devraient être également tentés à l'endroit de l'opéra et du ballet, qui sont ignorés par la très grande majorité des Franco-Ontariens.

IV.- LE CHANT POPULAIRE

Au Canada français, le chant populaire, si l'on n'en retient que les éléments d'une réelle valeur culturelle et artistique, correspond de nos jours au phénomène des chansonniers (auteurs-compositeurs-interprètes), né au Québec au cours de la dernière décennie. Ces chansonniers, dont plusieurs connaissent aujourd'hui une réputation internationale, représentent l'une des manifestations capitales du renouveau culturel français au Canada. Par l'incontestable originalité de son inspiration, par sa qualité littéraire et musicale, par la personnalité authentique et puissante de ses principaux créateurs, l'oeuvre des chansonniers a grandement enrichi le patrimoine culturel du Québec et du Canada tout entier.

Les boîtes à chansons

Bien que bon nombre de Franco-Ontariens d'Ottawa connaissaient déjà les principaux chansonniers pour les avoir entendus à Hull, ce n'est vraiment qu'en 1963 que ceux-ci firent leur apparition dans la capitale, et ce grâce à l'initiative du Bistro-150, boîte à chansons des jeunes Franco-Ontariens. Ouvrons une parenthèse et disons tout de suite que l'organisation des Bistros compte aujourd'hui quatre succursales, dont deux à Ottawa, une à Orléans et une autre à Rockland, où des centaines de jeunes viennent chaque semaine entendre un chansonnier et danser à la musique de disques français.

A compter de cette date, les boîtes à chansons poussèrent comme des champignons dans la région. Du côté québécois, il y eut Le Mazot, le Biniou à Josée et le Pet du Diable, à Hull, ainsi que le Pic-à-bois, à Gatineau. Aujourd'hui, ces boîtes à chanson ont disparu ou ne présentent plus de spectacles de chansonniers. L'on ne trouve plus, de ce côté de l'Outaouais, que La Palombière, boîte à chanson d'été mise sur pied par la Commission des loisirs de Hull, et Le Quai, un café étudiant ouvert les fins de semaine et qui présente de jeunes artistes locaux.

Du côté ontarien, Le Hibou, café étudiant où furent jadis invités les principaux chansonniers québécois, ne présente plus aujourd'hui que des artistes canadiens-anglais et américains. Un autre café étudiant a vu le jour l'an dernier sur le campus de l'Université d'Ottawa; il s'agit du Wasteland, où l'on peut entendre de jeunes chansonniers de la région.

Mais c'est le Club des chansonniers, fondé en 1964 par un groupe d'étudiants de l'Université d'Ottawa, qui a le mieux réussi en ce domaine. A ses débuts, il ne présentait au public outaouais que des chansonniers, et toujours à la Salle académique de l'Université. Aujourd'hui, le Club des chansonniers présente, dans les meilleures salles de la capitale, non seulement les plus grands noms de la chanson québécoise et française, mais de grandes troupes de renommée internationale comme les Ballets africains. Transformé en société à but lucratif et devenu prospère, le Club des chansonniers compte diversifier le programme de ses prochaines saisons. Si les chansonniers y occuperont moins de place, c'est que la direction, qui songe à changer le nom de cette société, estime qu'il sont "en perte de vitesse". Une autre société, anglophone cette fois, le Treble Clef, a fait venir l'an dernier à Ottawa deux grands artistes québécois. Toutefois, les spectacles, annoncés à grand renfort de publicité, n'ont pas obtenu le succès prévu par la direction, qui craint de répéter l'entreprise.

Comment expliquer l'extinction des boîtes à chansons dans la région? C'est que les chansonniers exigent des cachets de plus en plus élevés et réclament pour leurs spectacles une scène et un matériel technique que ne peuvent leur offrir la plupart des boîtes à chansons. Désormais, ce sont surtout les sociétés de concerts qui mettent à l'affiche les vedettes de la chanson française, celles du Québec comme de l'étranger, dont le public s'accroît sans cesse. Retenons, toutefois, que les boîtes à chansons de la région, notamment Le Bistro d'Ottawa, qui poursuit cette vocation, ont lancé

une foule de talents locaux. Mentionnons le nom de Monique Brunet, originaire de Rockland, qui remportait en 1967 le prix du Concours international de la chanson, à Spa, en Belgique. La relève, de ce côté, est assurée avec succès depuis deux ans par le Festival d'été de Radio-Canada, dont les nombreux spectacles, offerts gratuitement, attirent des foules à Camp Fortune, non loin de Hull. De plus, la station de télévision CBOFT, de la société d'Etat, à Ottawa, présente chaque année depuis trois ans une émission mensuelle du genre boîte à chanson d'une durée d'une demi-heure, à laquelle le public participe gratuitement. La levée du rideau, lors de ces spectacles, est toujours assurée par un chansonnier de la région. A Hull, le Centre culturel Henry-Desjardins a organisé, en novembre dernier, un Festival de la chanson québécoise réunissant quatorze chansonniers.

Un intérêt croissant

L'intérêt pour les chansonniers, toujours croissant chez les jeunes Franco-Ontariens de l'Est, se manifeste de plus en plus chez ceux des autres régions de la province, où le phénomène est encore récent. Des organismes de jeunes comme La Slague, de Sudbury, les Compagnons des francs loisirs, de North Bay, La Lanterne, de Timmins, et des groupes d'étudiants de Hearst, Haileybury et Sturgeon Falls, agissent comme impresario des chansonniers en tournée, le plus souvent grâce à des subventions gouvernementales. Si cet éveil paraît plus marqué dans le Grand Nord et le Moyen Nord, c'est que les jeunes Franco-Ontariens de ces deux régions connaissent déjà les chansonniers par la radio et surtout la télévision de langue française, alors qu'on ne trouve qu'une station de radio de langue française, à Toronto, pour desservir les Franco-Ontariens des régions du Sud et du Sud-Ouest.

Comme on le voit, les jeunes forment le gros de l'auditoire des chansonniers et sont aussi les plus aptes à organiser leurs spectacles. Cependant, il leur en coûte souvent trop cher pour produire un seul spectacle de chansonnier; seule une tournée peut être rentable. Or, une cinquantaine de mouvements de jeunesse franco-ontariens se sont regroupés en association provinciale, en mai 1967, afin d'entreprendre un programme de développement culturel à l'intention de leurs membres. Aussi nous recommandons

Que l'Assemblée provinciale des mouvements de jeunes de l'Ontario français organise des tournées de chansonniers dans toutes les régions de la province, avec l'aide financière du service d'Echanges culturels de l'Ontario et l'aide technique du ministère des Affaires culturelles du Québec.

Il est permis d'espérer, enfin, que l'apparition de boîtes à chansons françaises un peu partout à travers la

province favorisera, comme ce fut le cas dans la région Ottawa-Hull, l'avènement d'authentiques chansonniers franco-ontariens. Ceux-ci ne pourront faire carrière, bien entendu, que s'ils ont la chance de se produire en public. C'est pourquoi nous recommandons

Que le lever du rideau, lors de ces tournées, soit assuré par un jeune chansonnier franco-ontarien.

V.- LES ARTS PLASTIQUES

Pour moi, écrivait le frère Jérôme Paradis, *l'âme d'un peuple, ce sont ses artistes*(6). Si cela est vrai, les Canadiens sont particulièrement riches puisque nos peintres et nos sculpteurs ont acquis, au cours des années, une réputation enviable dans tous les pays du monde.

Pourtant, rares sont les artistes franco-ontariens. Il y a bien quelques peintres, sculpteurs ou céramistes dans la région de la capitale nationale, tant du côté ontarien que québécois, -des noms comme Masson, Laliberté, Ayotte, Pépin, Larivière, Saint-Denis, Debain,- qui font un travail sérieux et de qualité; mais leur recherche est strictement personnelle.

La formation des artistes

Pourquoi les Franco-Ontariens sont-ils absents du monde des arts plastiques? On peut avancer plusieurs raisons. D'abord, en Ontario comme partout dans le monde, la production artistique prend naissance dans les grandes villes. Or, les Canadiens français sont relativement peu nombreux à Toronto, centre de la production artistique de la province; de plus, les artistes francophones se sentent davantage attirés vers l'autre centre canadien de production artistique, qui est Montréal.

On trouve une autre raison au manque d'artistes franco-ontariens dans le fait que les cours de dessin, dans les écoles élémentaires de langue française, se limitent trop souvent à une heure par semaine, le vendredi après-midi, *lorsque les enfants ne sont plus tenables*, comme nous le confiait une institutrice. Enfin, disons qu'il n'est pas loisible au jeune Franco-Ontarien qui désire se perfectionner dans l'un ou l'autre des arts plastiques de suivre un cours solide en français dans sa province. Il doit,s'il ne veut pas

---

(6) Jérôme Paradis, *Mémoire à la Commission d'enquête sur l'enseignement des arts au Québec*, Montréal, 1967, p. 3.

étudier en anglais, s'inscrire aux écoles des beaux-arts du Québec(7).

Le problème des arts plastiques en Ontario français est donc, d'abord et avant tout, un problème de formation. C'est pourquoi nous croyons que les maisons d'enseignements ont la solution en main et que, par conséquent, les recommandations contenues dans le chapitre précédent devraient élargir l'horizon des jeunes Franco-Ontariens.

La formation du public

Si les Canadiens français de l'Ontario sont mal préparés à devenir des artistes, ils pourraient fort bien, par contre, jouer un rôle de spectateurs. D'après le plus récent rapport du Conseil des arts de l'Ontario(8), il existe dans la province douze galeries d'art publiques, quatre galeries universitaires et huit galeries reliées à des bibliothèques. Mais aucune de ces vingt-quatre galeries n'offre un accueil bilingue: guides, catalogues ou, tout simplement, notes au bas de tableaux. Tout est anglais sauf, bien entendu, dans le cas d'une exposition préparée par un organisme extérieur qui respecte les deux langues officielles du pays.

Un conservateur d'une importante galerie du sud de la province nous a fait remarquer que les Canadiens français n'ont jamais démontré d'intérêt pour les activités de son institution. Doit-il s'en étonner alors que sa galerie affiche un caractère résolument unilingue? Les institutions publiques, en milieu bilingue, doivent dorénavant faire un effort non seulement pour adopter une politique de bilinguisme, mais également pour atteindre ce public franco-ontarien qu'elles ont si longtemps ignoré. Nous recommandons donc

Que les galeries d'art de l'Ontario fassent des efforts particuliers pour attirer chez elles la population francophone

a) par des programmes (conférences, cours, films, etc.) conçus en français à l'intention des Franco-Ontariens, là où leur nombre justifie pareilles initiatives;

---

(7) Depuis quelques années, les élèves franco-ontariens ne sont plus admis aux écoles des beaux-arts du Québec, à cause d'un manque d'espace.

(8) Province of Ontario Council for the Arts, *4th Report 1967-1968*, Toronto, pages non numérotées.

b) en faisant connaître ces programmes à la population francophone par l'entremise des associations franco-ontariennes et au moyen d'une publicité bilingue; et

c) en embauchant des guides d'expression française pour desservir le public franco-ontarien.

Si les administrateurs des galeries d'art veulent se faire une idée de la façon dont on peut mettre sur pied une galerie bilingue, ils n'ont qu'à se rendre à la Galerie nationale, à Ottawa, qui depuis quelques années a fait des progrès énormes en ce sens. Ainsi la Galerie nationale offre maintenant des publications bilingues, des guides de langue française, des films français pour les jeunes. Depuis 1963, l'Association de la Galerie nationale compte une section française qui a lancé plusieurs programmes dynamiques, dont deux séries de conférences, en 1968-1969, sur l'art byzantin et sur la peinture au XIXe et au XXe siècles.

L'Ontario Art Gallery

De toutes les galeries d'art, c'est l'Ontario Art Gallery qui, dans le plus bref délai possible, devra déployer les plus grands efforts en vue d'un bilinguisme intégral. Depuis la disparition de l'Art Institute of Ontario -un organisme dont le but premier était de mettre sur pied des expositions d'oeuvres d'art et de reproductions-, c'est l'Ontario Art Gallery qui a reçu du gouvernement ontarien la mission de faire connaître les arts plastiques en Ontario. L'Ontario Art Gallery doit tenir compte de la population de langue française en choisissant les villes à visiter et les locaux qui accueilleront les expositions. En conséquence, nous recommandons

Que l'Ontario Art Gallery embauche un personnel compétent de langue française, qui accompagnera les expositions et autres manifestations itinérantes dans tous les centres canadiens-français de la province;

Que toute la documentation relative à ces expositions soit bilingue; et

Que ces expositions et autres manifestations aient lieu autant que possible, dans des locaux que fréquentent les Canadiens français.

VI.- L'ARTISANAT

Depuis longtemps, l'artisanat a trouvé sa place dans la vie de la famille canadienne-française, surtout si cette famille vit dans un milieu rural. Même si la fin première des travaux d'artisanat dans nos familles est avant tout utilitaire, à savoir confectionner des objets d'usage pratique, il n'en demeure pas moins que l'artisanat est une forme d'art. D'ailleurs, la musique ou les arts plastiques ne sont-ils pas, à leur manière également, des arts utilitaires?

Trois groupes d'artisans

En Ontario, présentement, plus de 2,000 Canadiennes françaises sont membres d'une association d'artisanat. Nous pouvons les classer dans trois groupes principaux:

a) L'Union catholique des fermières (UCF), créée en 1937, compte maintenant 1,675 membres. Ces cercles de fermières sont répartis dans quarante-six paroisses rurales des comtés de Prescott, Russell, Glengarry, Stormont et des districts de Sudbury, Nipissing, Timiskaming et Cochrane.

b) Les cercles Jeanne LeBer ont été fondés en 1943. Les quelques 350 membres forment présentement onze cercles, tous dans la région d'Ottawa.

c) Sept cercles d'artisanat d'une trentaine de membres chacun sont indépendants. On les trouve à Hawkesbury, Rockland, Rockland-Est, Ottawa, Port Colborne, Welland et Hamilton.

Notons, en passant, que les membres de ces cercles sont exclusivement des femmes et qu'il n'y a aucune association pour les artisans masculins.

Ces organismes ont tous un but commun: promouvoir l'artisanat dans les familles canadiennes-françaises. Mais les dirigeants ne se font aucune illusion sur l'état actuel de l'artisanat chez les Franco-Ontariennes; ils admettent que les efforts de leurs membres se sont portés sur la fabrication d'objets nécessaires, et que l'aspect artistique (et commercial) de l'artisanat demeure ignoré. Estelle Huneault, la présidente de l'UCF et l'un des chefs de file dans le domaine de l'artisanat au Canada, nous a même avoué: *Après trente ans d'existence, nos associations n'ont pas réussi à former un seul maître-artisan.*

S'ils regardent la situation d'un oeil réaliste, ces dirigeants n'en demeurent pas moins convaincus que d'immenses progrès ont été accomplis. A preuve, les travaux des Franco-Ontariens ont retenu l'attention à l'Exposition du Canada

central, à la Foire d'hiver d'Ottawa, au Sportsmen Show de Toronto et au Salon national de l'agriculture, à Montréal.

Cours d'artisanat

Les artisans ont réussi à améliorer la qualité de leur travail à la suite des cours offerts en français, grâce aux subventions du service Jeunesse et Loisirs du ministère de l'Education de l'Ontario. Par exemple, quelque soixante-quinze cours d'artisanat ont été donnés, en 1967-1968, aux adultes franco-ontariens.

Mais cela n'est qu'un début et il reste beaucoup à faire avant d'en arriver à une production de qualité. C'est pourquoi nous recommandons

> *Que le service Jeunesse et Loisirs retienne les services d'un spécialiste et d'un personnel qualifié de langue française, non seulement pour enseigner les techniques de l'artisanat, mais aussi pour susciter et initier la création originale.*

Il est très difficile de trouver des personnes compétentes de langue française, en Ontario, pour aider les artisans franco-ontariens à se perfectionner. Six personnes de langue française ont terminé, en 1968, la série de cours du ministère de l'Education pour la formation de chefs et de professeurs d'artisanat; mais elles ne pourront jamais suffire à la tâche et l'on devra chercher ailleurs l'aide de professionnels francophones. Aussi nous recommandons

> *Que le service d'Echanges culturels subventionne la venue, du Québec et des pays francophones, de professionnels de l'artisanat pour les artisans franco-ontariens qui en réclament les services.*

Longtemps considérées comme une section ontarienne des cercles de fermières et d'économie domestique du Québec, les associations franco-ontariennes d'artisanat ont reçu, pendant plusieurs années, l'aide des économistes-ménagères du ministère de l'Agriculture du Québec. Mais le Québec a mis fin il y a quinze ans à ce service bénévole, se contentant maintenant de faire parvenir aux membres des diverses associations les publications et revues de cette province. Pour sa part, la section d'économie domestique du ministère de l'Agriculture de l'Ontario, qui offre des cours d'artisanat en anglais, ignore tout simplement le fait français. En conséquence, nous recommandons

> *Que les cours d'artisanat offerts par la section d'économie domestique du ministère de l'Agriculture de l'Ontario soient donnés en français dans les centres ruraux franco-ontariens.*

Dans un autre ordre d'idée, il existe une association en Ontario pour tous les artisans de la province, l'Ontario Crafts Foundation. Lors de la conférence provinciale qui a mené à la formation de cet organisme -conférence convoquée par le Conseil des arts de l'Ontario-, il a été proposé que l'Ontario Crafts Foundation tienne compte du fait français. Puisque cette suggestion semble être passée inaperçue, nous recommandons

Que l'Ontario Crafts Foundation soit tenue d'offrir ses services en français, afin que les artisans franco-ontariens puissent en profiter pleinement.

VII.- LE CINEMA

De toutes les formes d'art qui touchent les gens, le cinéma -l'art par excellence du XXe siècle- est sûrement le plus universellement répandu. En Ontario, par exemple, non seulement trouvons-nous des salles de cinéma dans toutes les villes et dans la majorité des villages, mais de plus toutes les stations de télévision présentent chaque semaine un nombre surprenant de longs métrages.

La place du "septième art" dans la vie des hommes d'aujourd'hui est inestimable, comme l'explique le professeur J. M. L. Peters dans une étude sur le cinéma commandée par l'UNESCO.

Le cinéma et la télévision, les plus puissants de nos moyens de diffusion de la pensée et les plus populaires de nos passe-temps, usurpent peu à peu la place qu'occupaient naguère les écrits et la parole(9).

Les deux fonctions du cinéma

Dans ce contexte, le cinéma a donc une double personnalité. C'est d'abord un art, au même titre que l'architecture et la danse; mais c'est également une forme d'expression si puissante, toujours d'après Peters, que les nouveaux manuels d'anglais aux Etats-Unis ont presque tous un chapitre consacré au cinéma(10).

Face à ces deux aspects du cinéma, l'animation dans le domaine de la cinématographie, en Ontario français, doit se faire sur deux plans: l'éducation cinématographique et la projection de films français.

---

(9) J.M.L. Peters, *L'éducation cinématographique*, Paris, UNESCO, 1961, p. 10.

(10) *Op. cit.*, p. 20.

Education cinématographique

Les spectateurs qui cherchent -et trouvent- dans le cinéma un plaisir purement cinématographique sont très peu nombreux(11). Pour la grande majorité des gens, le cinéma n'est qu'un opium, selon l'expression d'Henri Agel(12),qui permet de s'abandonner à une existence d'emprunt en marge de la vie quotidienne.

Pour que le cinéma devienne, aux yeux du public franco-ontarien, plus qu'une simple distraction, il faut éveiller, cultiver et former le sens critique des spectateurs. C'est pourquoi nous avons recommandé, au chapitre précédent, que l'initiation au cinéma débute dès l'école élémentaire.

Mais l'éducation cinématographique n'est qu'une partie de la réponse au véritable problème, à savoir les deux vocations du cinéma. Puisque le cinéma est aussi, nous l'avons démontré, un puissant moyen de communication, il nous faut -c'est essentiel- permettre aux Franco-Ontariens de voir le plus souvent possible des films de langue française.

Deux moyens s'offrent à nous pour atteindre ce but: les salles commerciales de cinéma et les ciné-clubs.

Les salles de cinéma

Or, il nous semble impossible que les salles de cinémas relèvent le défi dans les conditions présentes parce que, entre autres choses, il n'y a aucune compagnie de distribution de films français en Ontario. Il y a bien quelques efforts louables (tel un cinéma de Hearst, qui présente deux films français par semaine) mais, en général, la qualité des films laisse grandement à désirer. Certaines salles de cinéma d'art et d'essai anglais projettent à l'occasion des films français de qualité avec sous-titres anglais (comme le cinéma Little Elgin, à Ottawa), mais ce sont des faits isolés sur lesquels on ne peut baser une politique culturelle sérieuse.

---

(11) Le bulletin numéro 5 de l'Institut des hautes études cinématographiques (IDHEC) a dévoilé, après une enquête scientifique, que même en France, terre natale du cinéma, 5 pour cent des spectateurs cherchent un plaisir cinématographique dans un film et 70 pour cent, une évasion ou une détente.

(12) Henri Agel, *Le cinéma*, Tournai-Paris, Casterman, 1963, p. 10.

Les ciné-clubs

Reste donc les ciné-clubs, formule la plus adéquate, à notre avis, pour présenter au public franco-ontarien des films qui, tout en étant de langue française, sont de haute qualité. Déjà, en Ontario, certains ciné-clubs se sont acquis une réputation et une clientèle enviables: le Toronto French Ciné-Club, l'Institut du film d'Ottawa, l'Ottawa Film Society, les ciné-clubs des deux universités bilingues et ceux des écoles secondaires du Grand Nord. Certaines associations, comme l'ARTF dans le sud de l'Ontario, espèrent en fonder d'autres. Par ailleurs, il est possible d'obtenir des films en langue française de la cinémathèque de l'ambassade de France et de l'Office national du film. Tous les ciné-clubs déjà existants devraient s'unir et tenter de susciter l'organisation de nouveaux ciné-clubs dans les centres où il n'y en existe pas. C'est pourquoi nous recommandons

Que l'on établisse une chaîne de ciné-clubs français à travers l'Ontario avec la collaboration de la France et du Québec.

Nous croyons également nécessaire d'organiser des "semaines du cinéma français", comme il y en a eu à Sudbury et à Toronto, dans tous les centres francophones d'importance. Ces événements, grâce à la publicité qui les entoure, rejoignent un grand nombre de Franco-Ontariens tout en permettant à l'ensemble de la population de suivre l'évolution du cinéma dans tous les pays de langue française. Aussi nous recommandons

Que le service d'Echanges culturels organise des "semaines du cinéma français" dans les centres francophones de l'Ontario.

Enfin, la population sera plus éveillée aux problèmes du cinéma si elle rencontre des cinéastes de langue française et discute avec eux des différents aspects du "septième art". Conséquemment, nous recommandons

Que, lors des "semaines du cinéma français", des cinéastes de langue française soient invités à présenter leurs oeuvres et à prendre ainsi contact avec la population franco-ontarienne.

CHAPITRE VI

LE ROLE DES TECHNIQUES DE DIFFUSION DE LA CULTURE DE MASSE

D'aucuns se demandent encore si l'on doit considérer les techniques de diffusion ("mass media") comme instruments de culture, et non seulement d'information et de divertissement. D'autre part, pourquoi les inclure dans les préoccupations de cette enquête, qui a pour objet "la participation des Franco-Ontariens à la vie culturelle et artistique de l'Ontario"? Pourtant, le Comité a jugé essentiel de se pencher sur le rôle des techniques de diffusion, d'abord comme reflets de la vie et de la "personnalité" française en Ontario, ensuite comme véhicules de la culture française. Aussi a-t-il cru bon de leur consacrer tout un chapitre.

Disons tout de suite qu'une étude approfondie d'un sujet si vaste aurait nécessité un temps, des moyens techniques et financiers dont ne jouissait pas le Comité. Si nous avons fait l'étude des cotes d'écoute de la radio et de la télévision, de même que du tirage du seul quotidien ontarien de langue française (*Le Droit*), nous n'avons pu aborder, toutefois, tous les périodiques (ceux de l'Ontario, du Québec et de l'étranger), vu leur nombre, la complexité de leur système de diffusion et le peu de temps dont nous disposions. C'est pourquoi nos recherches se sont effectuées en extension plutôt qu'en profondeur.

Cependant, des multiples témoignages recueillis par les enquêteurs chez les francophones de toutes les régions de la province ressortent des constatations d'ordre général et d'autres particulières aux Franco-Ontariens.

Si l'éducation formelle tient encore le premier rôle dans l'acquisition d'une culture, l'on peut affirmer que les techniques de diffusion, et surtout la télévision, suivent de très près. Véhicules de culture, les journaux et revues, la radio et la télévision surtout constituent pour le citoyen moyen les grandes sources populaires d'approvisionnement culturel. Ils ont envahi le foyer, dont l'ambiance culturelle dépend aujourd'hui beaucoup plus de leur influence que de celle des parents. Sources inépuisables de culture (tous les genres d'expression artistique s'y trouvent intégrées: littérature, théâtre, musique, danse, etc.), les techniques de diffusion, quand elles s'adressent aux communautés qui s'identifient à cette culture, doivent transmettre cette culture dans sa langue propre. D'ailleurs, ne transmettre par leur truchement que la culture anglaise à une communauté de langue française, c'est la vouer à coup sûr à l'acculturation.

Pour toutes ces raisons, le Comité d'enquête a jugé bon d'examiner les techniques de diffusion sous deux aspects. Nous considérerons d'abord les techniques de diffusion comme moyens d'expression culturelle et artistique de langue française, -question qui nous paraît primordiale et qui occupera la majeure partie de ce chapitre; puis nous traiterons de façon générale du contenu culturel que véhiculent les divers "mass media".

I.- LA PRESSE DE LANGUE FRANCAISE

L'établissement de la presse de langue française en Ontario, entreprise qui a exigé plus de cinquante ans de persévérance et de sacrifices, mérite aujourd'hui le respect et l'admiration de tous. L'Ontario français compte aujourd'hui un quotidien, trois hebdomadaires et quelques mensuels et revues de langue française.

Le Droit

Fondé en 1913 par l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario, le quotidien *Le Droit*, d'Ottawa, est *un journal totalement dévoué aux intérêts de l'Eglise et de la Patrie et indépendant en politique*. Chargé de défendre, donc, les intérêts des Franco-Ontariens et de la religion catholique, le journal fut d'abord une arme de combat contre le *Règlement 17*, qui réprimait l'usage du français comme langue d'enseignement dans les écoles de la province. Sous l'impulsion des Oblats de Marie-Immaculée, qui en assurèrent pendant très longtemps la direction, il est devenu l'un des plus prestigieux porte-parole des minorités françaises hors du Québec. *Le Droit* est la propriété d'une entreprise bien établie, le Syndicat d'oeuvres sociales Ltée, qui est en outre propriétaire de la station de radio CKCH, de Hull, et de l'importante Imprimerie Le Droit-Leclerc.

S'il tire à 43,000 exemplaires, *Le Droit* n'est toutefois reçu que dans 15,600 foyers franco-ontariens. C'est dire que la grande majorité de ses lecteurs sont Québécois (comtés de Hull, Gatineau, Pontiac et Labelle). Soulignons, de plus, que seulement 1,721 exemplaires sont distribués en Ontario à l'extérieur de la ville d'Ottawa. Cette situation ambiguë, on l'imagine facilement, pose de graves problèmes à la direction du journal.

Pourquoi *Le Droit* est-il si peu lu dans les régions du Grand et du Moyen Nord (qui n'ont pas soutenu l'"édition du Nord"), et encore moins dans les régions du Sud et du Sud-Ouest? Deux raisons majeures nous ont été soulignées à chaque

endroit que nous avons visité dans la province:

1. Par la poste, les abonnés reçoivent *Le Droit* avec un retard variant entre une journée et une semaine; et

2. Le journal ne contient que très peu de nouvelles d'intérêt local et régional.

Mais nous croyons que, malgré les inconvénients et les lacunes, *Le Droit* demeure le quotidien qui reflète le mieux la vie franco-ontarienne, beaucoup mieux que ne le pourraient les journaux anglais -fussent-ils les meilleurs- que reçoivent un très grand nombre de Franco-Ontariens. Mais *Le Droit* ne pourra survivre comme journal franco-ontarien que s'il connaît une plus large diffusion dans cette province. Et nous songeons, à ce moment-ci, au rôle que peuvent jouer de ce côté les associations franco-ontariennes, celles en particulier qui ont contribué à la fondation du *Droit* et qui sont en mesure d'atteindre le plus grand nombre de Franco-Ontariens dans n'importe quelle région de la province. C'est pourquoi nous recommandons

Que les associations franco-ontariennes s'unissent pour lancer une vaste campagne d'abonnements, afin que Le Droit *connaisse une plus large diffusion en Ontario.*

Emettons le voeu, à ce moment-ci, que le gouvernement fédéral revise la nouvelle politique du ministère fédéral des Postes touchant le courrier de deuxième classe. Car un journal comme *Le Droit*, par exemple, qui doit assumer une mission spéciale vis-à-vis l'ensemble des Franco-Ontariens, voit cette mission sérieusement entravée par la hausse du tarif de livraison postale.

Le deuxième aspect de cette mission, c'est l'information. En ce qui concerne *Le Droit*, c'est l'information d'intérêt provincial et régional qui prime. Il ne s'agit pas, soulignons-le pour être clair, de rapporter des nouvelles d'intérêt local ou particulier, mais bien de l'information qui intéresse l'ensemble des Franco-Ontariens. En conséquence, nous recommandons

Que Le Droit *concentre désormais ses efforts sur les plans provincial et régional pour atteindre le plus grand nombre possible de Franco-Ontariens.*

Aussi, nous croyons plus profitable de poster dans les diverses régions de l'Ontario français des journalistes compétents qui couvriraient de vastes territoires en quête d'information susceptible d'intéresser tous les Franco-Ontariens, que d'avoir recours à des correspondants non formés dont la production est irrégulière et de faible intérêt. Aussi nous recommandons

> *Que* Le Droit *embauche des journalistes régionaux qui couvriraient de vastes territoires à partir de Toronto, Windsor, Sudbury et Timmins.*

Les hebdomadaires franco-ontariens

Quant à l'information locale, elle revient en propre aux hebdomadaires. *Le Carillon*, de Hawkesbury, est devenu en moins de vingt ans l'un des meilleurs hebdomadaires de la province. Grâce à une administration progressiste et dynamique, qui a toujours mis l'accent sur l'information locale et régionale, *Le Carillon* est une entreprise prospère qui possède sa propre imprimerie. Le journal est tiré à 5,000 exemplaires et distribué dans les comtés ontariens de Prescott, Russell, Glengarry et Stormont et, dans une plus faible mesure, dans les comtés québécois d'Argenteuil et de Labelle.

L'Etoile, de Cornwall, contient très peu d'information locale et régionale. Ses quelque 2,000 exemplaires sont distribués gratuitement à Cornwall et dans les localités environnantes.

De son côté, *Le Voyageur*, de Sudbury, a succédé en mai 1968 à *L'Information*, que publiait l'organisation diocésaine. Ce nouvel hebdomadaire semble vouloir poursuivre la vocation de son prédécesseur, soit celle d'un journal d'information éducative et religieuse plutôt que de se réorienter en fonction des besoins socio-culturels des Franco-Ontariens du Moyen Nord. D'autre part, l'on ne trouve aucun hebdomadaire de langue française dans les régions du Grand Nord, du Sud et du Sud-Ouest. Signalons, cependant, que le mensuel *Le Rempart*, que publie l'Association des sociétés St-Jean-Baptiste de l'Ouest de l'Ontario, pourrait très bien être converti en hebdomadaire et que, pour sa part, le Conseil des sociétés canadiennes-françaises du Sud de l'Ontario projette de fonder un journal. Mais l'établissement et le maintien de journaux hebdomadaires réclament de nos jours des investissements substantiels, que peuvent seules engager de puissantes organisations. C'est pourquoi nous recommandons

> *Que les institutions financières, maisons d'affaires et associations franco-ontariennes, par voie d'association ou autrement, contribuent financièrement à la fondation de journaux hebdomadaires régionaux de langue française à travers la province, là où il n'y en a pas, et soutiennent ceux qui existent déjà.*

Dans le cours de notre enquête, nous avons constaté en plusieurs cas qu'une seule personne, dont la bonne volonté et l'acharnement suppléaient au manque de formation, s'occupait de tout le travail de rédaction et de préparation du journal. Vite débordée par l'ampleur de la tâche, cette personne se voit forcée, d'ordinaire, à quitter le journal après quelques mois ou quelques années, de sorte que tout est à recommencer. Ce fait explique, pour une bonne part, la disparition de plusieurs hebdomadaires de langue française en Ontario. Pour que ces journaux vivent et puissent se développer, il faut du personnel qualifié. Vu que les spécialistes francophones de l'information sont rarissimes en Ontario, il s'impose d'avoir recours aux services d'experts de l'extérieur, qui agiraient comme conseillers pendant une certaine période de temps auprès de ces hebdomadaires. En conséquence, nous recommandons

Que le service d'Echanges culturels de l'Ontario fournisse des experts et des conseillers pour aider les hebdomadaires de langue française à s'améliorer.

Les mensuels

Quant aux revues mensuelles publiées par plusieurs associations franco-ontariennes, leur contenu se restreint d'ordinaire aux activités de ces associations et n'intéresse en général que leurs membres. *Le Carrefour*, que publie un particulier d'Ottawa, fait cependant exception. Cette revue mensuelle, dont les 3,000 exemplaires sont distribués gratuitement dans la région outaouaise, offre des articles d'intérêt historique et social pour les Franco-Ontariens.

Côté présentation , il importe en premier lieu que les journaux franco-ontariens portent grande attention à la qualité de la langue écrite; car ils sont souvent les seuls objets de lecture pour un très grand nombre de Franco-Ontariens. Enfin, les journaux franco-ontariens doivent se faire les vulgarisateurs de la culture française, dont ils sont encore une fois l'unique source pour un très grand nombre. Mentionnons, à cet égard, les pages artistiques et littéraires du *Droit*, qui a de plus organisé le concours littéraire des Journées françaises d'Ottawa.

II.- LA RADIO ET LA TELEVISION DE LANGUE FRANCAISE

Nous avons déjà analysé, dans notre esquisse de la vie culturelle et artistique des Franco-Ontariens (Chapitre III), la situation de la radio et de la télévision françaises dans les diverses régions de l'Ontario.

De cette étude, il ressort que, "grosso modo", la radio française atteint les populations francophones du Grand Nord, du Moyen Nord, de l'Est et du Sud de la province, tandis que la télévision française pénètre dans les foyers du Grand Nord, du Moyen Nord et de l'Est. Donc, les Canadiens français du Sud sont privés de télévision française, tandis que ceux du Sud-Ouest n'ont ni radio, ni télévision de langue française.

Bien entendu, cette vue d'ensemble ne donne pas une idée exacte de la situation puisque, à l'intérieur même des régions atteintes par la radio ou la télévision françaises, il y a des Franco-Ontariens qui en sont privés. Ainsi, par exemple, Sault-Ste-Marie ne reçoit ni télévision, ni radio françaises, tandis qu'il est impossible d'écouter une station de radio de langue française à North Bay.

Télévision française

Dans tout l'Ontario, il n'y a qu'une seule station de télévision de langue française, soit CBOFT, une station de Radio-Canada, à Ottawa. Mais,de plus,la société d'Etat offre la télévision française à la majorité des Canadiens français du Moyen Nord et du Grand Nord grâce à un réseau d'émetteurs-relais situés à Sturgeon Falls, Sudbury, Elliot Lake, Timmins, Kapuskasing et Hearst. Soulignons qu'il n'y a aucune station privée de télévision de langue française en Ontario.

Radio française

La société Radio-Canada possède deux stations radiophoniques de langue française en Ontario: CBOF, à Ottawa, et CJBC, à Toronto. De plus, Radio-Canada a installé, à l'intention des populations francophones du Moyen Nord et du Grand Nord, des émetteurs-réseau de faible puissance à Petawawa, Bonfield, Sturgeon Falls, Espanola, Elliot Lake, Blind River, Kirkland Lake, Smooth Rock Falls et Hearst. Quatre stations privées francophones viennent compléter le tableau de la radio française en Ontario: CFCL, à Timmins (et ses deux relais à Hearst et à Kapuskasing); CFBR, à Sudbury; CJRC, à Ottawa, et CFML, à Cornwall.

Au sujet de ces quatre stations privées, il importe de faire deux remarques. Disons d'abord que CFCL et CFBR sont affiliées au réseau de Radio-Canada qui leur fournit vingt-sept heures d'émissions par semaine, tandis que CJRC est alimenté par les stations québécoises de la société Radio-Mutuelle. Soulignons également que CFBR et CFML ont un horaire de programmation très court, puisque leurs émissions quotidiennes se terminent avec le coucher du soleil alors que CJRC diffuse vingt-quatre heures par jour.

Bien entendu, les Franco-Ontariens qui vivent le long de la frontière québécoise peuvent capter les stations de radio et de télévision de langue française du Québec(1).

Finalement, notons qu'il n'y a pas une seule station FM de langue française en Ontario.

Les cotes d'écoute

Nous avons voulu, dans le cadre de nos recherches, évaluer l'intérêt des Franco-Ontariens pour la radio et la télévision de langue française. Pour atteindre ce but, nous avons adopté deux méthodes différentes mais qui, pourtant, nous ont tracé presque le même portrait de la situation. D'une part, nous avons procédé à un examen des cotes d'écoute des stations de langue française dans les différents comtés et districts de la province puis, en second lieu, nous avons analysé la réaction des jeunes face à la radio et à la télévision de langue française.

Commençons donc par l'examen des cotes d'écoute. La compagnie BBM Bureau of Measurement a bien voulu élaborer pour nous un programme spécial, à partir de leur enquête de novembre 1967, pour déterminer de façon précise le pourcentage de la population totale de quelques comtés ontariens dont les habitants écoutaient au moins une fois la semaine une station de radio ou de télévision de langue française.

Avant d'examiner notre tableau, il convient de faire une mise en garde. Nous avons établi une comparaison entre les cotes d'écoute et la population française d'un comté donné; mais, bien entendu, la valeur de ces comparaisons est moindre, sinon nulle, dans les cas ou les stations de langue française n'atteignent qu'une partie du comté. C'est le cas, entre autres, de la radio française dans les districts de Sudbury et de Nipissing.

Il faut également se méfier des pourcentages, car ils cachent parfois une population nombreuse; ainsi 2 pour cent de la population du comté de York représentent 35,000 personnes, soit plus que 100 pour cent de la population du comté de Russell ou de celui de Prescott.

C'est donc avec ces deux réserves que nous présentons le tableau des cotes d'écoute de la radio et de la télévision françaises pour quelques comtés choisis parce qu'ils nous semblent particulièrement significatifs. Nous donnons les

---

(1) Voir Chapitre III.

pourcentages pour la population dans son ensemble, puis pour la population adulte; c'est d'ailleurs après consultation avec les experts de la compagnie BBM Bureau of Measurement que nous avons décidé de donner ces derniers chiffres car, selon eux, les pourcentages de la population adulte sont de beaucoup les plus intéressants parce, d'une part, les enfants n'écoutent pas la radio et parce que, d'autre part, les adolescents sont souvent attirés par une station anglaise pour y entendre la musique en vogue (Tableau X1, p. 209).

La première conclusion qui saute aux yeux à l'étude de ce tableau, c'est que le Franco-Ontarien, en général, connaît l'existence et écoute (au moins une fois par semaine) des stations de radio et de télévision de langue française. Mais le tableau ne peut malheureusement pas nous dévoiler le nombre de fois qu'il capte une station de langue française. Soulignons en outre que le Canadien français en Ontario semble plus intéressé par la télévision française que par la radio française. Enfin, notons que l'écoute de la radio française est particulièrement faible dans les districts de Sudbury et de Nipissing. Cela s'explique en grande partie par le fait que les stations de radio ne couvrent qu'une partie de ces vastes territoires.

Ce tableau des cotes d'écoute, nous l'avons comparé avec les réponses obtenues des questionnaires aux élèves des classes de 8e et de 12e(2). Et les grandes tendances que nous avons relevées dans le premier tableau, nous les avons retrouvées dans un autre tableau dressé à partir des données fournies par ces questionnaires (Tableau X11, p. 210).

Bien entendu, ce dernier tableau ne tient compte que des réponses des élèves qui pouvaient capter la radio et la télévision de langue française. Dans une première question, nous leur avons demandé d'identifier le poste de radio qu'ils écoutaient le plus souvent et, dans une seconde question, de nommer l'émission de télévision qu'ils préféraient.

Le tableau montre l'importance de la télévision française pour un jeune Franco-Ontarien . Mais, par contre, il préfère définitivement écouter une station radiophonique de langue anglaise. En fait, la radio française n'atteint vraiment pas le jeune francophone en Ontario.

Nos tableaux démontrent que la majorité des Franco-Ontariens écoutent les stations de langue française; mais plusieurs Canadiens français qui vivent en Ontario n'ont même pas

---

(2) Voir Appendice D, p. 243.

Tableau Xl.- Comparaison entre l'écoute française (radio et télévision) et la population française par comtés.

Comtés ou districts	Ecoute de la radio française		Ecoute de la télévision française		Population de langue maternelle française
	Population totale	Adultes	Population totale	Adultes	
Grand Nord					
Timiskaming	16.4%	22.7%	30 %	29 %	26.7%
Cochrane	32.3%	35.6%	23.8%	26.5%	46.1%
Moyen Nord					
Sudbury	5.2%	5.7%	12 %	12 %	33.1%
Nipissing	2.1%	3.3%	34.9%	33 %	36 %
Est					
Glengarry-Stormont	10.9%	13.4%	27.6%	26.1%	39.3%
Prescott-Russell	46.8%	55.5%	74.7%	70.8%	80.4%
Carleton	9.5%	14 %	23.9%	23.2%	22.9%
Sud					
York	2 %	2 %			1.4%
Simcoe	1 %	1 %			5.3%
Halton	2 %	3 %			1.1%
Welland	1 %	1 %			6.3%

BBM Bureau of Measurement, *Personal Diary Survey Report*, novembre 1967.

BBM Bureau of Measurement, *Special Tabulation of Unduplicated Reach Based on November 1967 Survey.*

Tableau X11.-Identification par les étudiants franco-onta riens de leurs préférences en matière de stations radiophoniques et d'émissions de télévision selon les régions.

		Etudiants qui préfèrent une station de radio française	Etudiants dont l'émission de télévision préférée est française
Grand Nord	8e	38.5 %	71 %
	12e	31.1 %	45.9 %
Moyen Nord	8e	7.2 %	59 %
	12e	10.8 %	64.4 %
Est	8e	28.9 %	56 %
	12e	38.4 %	60 %
Sud	8e	6.9 %	
	12e	2.2 %	

le choix entre une station française et une station anglaise. Nous l'avons dit plus haut, le Canadien français de Windsor ne peut écouter ni la radio, ni la télévision de langue française tandis que celui de Toronto ou de Welland est privé d'une station de télévision de langue française. Or, nous avons souligné, dans l'introduction à ce chapitre, l'importance de la radio et de la télévision dans l'épanouissement culturel d'un peuple.

Extension d'un réseau français

Le rapport annuel de la société Radio-Canada dévoilait que 10.4 pour cent des Canadiens français du pays ne pouvait capter une station du réseau français de télévision de Radio-Canada, et 5.1 pour cent, une station de la radio. Nous pouvons comparer ces chiffres à la situation de la radio et de la télévision de langue anglaise. Quelque 4.8 pour cent des Canadiens anglais ne peuvent bénéficier du réseau anglais de télévision et 1.6, de la radio(3). La population française subit donc une grave injustice.

Or, c'est justement en Ontario que se trouve le groupe le plus imposant de personnes privées de la télévision en leur langue. En effet, un mémoire présenté à la société Radio-Canada par l'Association de la radio-télévision française du Sud de l'Ontario souligne que *la population française du Sud de l'Ontario comprend le groupe le plus important au Canada, soit anglais, soit français à ne pas être desservi dans sa propre langue par la télévision*(4).

Sans vouloir reprendre ici tous les arguments qui militent en faveur de l'extension en Ontario de la radio et de la télévision de langue française, qu'il nous soit permis de souligner simplement le droit de tous les Canadiens -qu'ils soient de langue anglaise ou de langue française- à pouvoir capter une station de radio ou de télévision dans leur propre langue, puisque le Canada est un pays bilingue et biculturel. C'est pourquoi nous recommandons

> *Que la société Radio-Canada établisse des stations françaises de radio (AM et FM) et de télévision partout où il y a des Franco-Ontariens en nombre suffisant.*

---

(3) Canada, Société Radio-Canada, *Rapport annuel 1967-1968*, Ottawa, p. 59.

(4) Association de la radio-télévision française du Sud de l'Ontario, *Mémoire présenté à la Société Radio-Canada*, mai 1966, p. 6.

De toutes les suggestions faites au cours des voyages des enquêteurs par les porte-parole des Franco-Ontariens, c'est cette recommandation qui est revenue le plus souvent. Radio-Canada, d'ailleurs, semble reconnaître le sérieux du problème et fait des efforts constants pour étendre son réseau. Ainsi, en 1967, une station française de télévision est entrée en activité à Elliot Lake. De plus, le rapport de Radio-Canada signale que *le ministère des Transports a également autorisé la construction d'une station AM de langue française à Windsor, jalon important de la radiodiffusion en langue française*(5).

Nous réclamons également que les Franco-Ontariens qui vivent dans des endroits privés de radio en langue française au cours de la soirée -nous pensons particulièrement à Sudbury- puissent dorénavant avoir le loisir de capter des émissions françaises après la tombée de la nuit.

Un réseau franco-ontarien

Nous espérons donc qu'il sera bientôt possible d'écouter la radio ou la télévision françaises dans toute la province. Mais toutes les stations qui existent déjà ou qui seront créées à l'avenir doivent entretenir entre elles des relations très étroites. Les personnes rencontrées par les enquêteurs se sont plaintes, à maintes reprises, du fait que les stations de radio et de télévision de Radio-Canada importaient un trop grand nombre d'émissions du Québec, -surtout dans le domaine des affaires publiques,- n'ayant souvent qu'un intérêt purement québécois ou même montréalais. Pourtant, les faits et gestes du gouvernement ontarien intéressent plus le Franco-Ontarien que ceux du gouvernement québécois ou, si on veut un exemple plus précis, il est plus touché par le budget de l'Ontario que par une hausse de taxe au Québec. Cela est non seulement vrai pour les affaires publiques mais également pour une foule d'autres domaines, notamment les talents locaus. Aussi nous recommandons

Que les stations de radio et de télévision de langue française en Ontario continuent d'être alimentées par Montréal, mais que l'on mette sur pied des centres de production locaux et régionaux (Ottawa, Toronto, Windsor et Sudbury) afin de former un réseau franco-ontarien de radio et de télévision. Ce réseau, tout en respectant les normes de qualité reconnues par Radio-Canada, aura la responsabilité des affaires publiques ontariennes et du développement des talents locaux.

---

(5) Société Radio-Canada, *Op. cit.*, p. 58.

Puisqu'il est question de Radio-Canada, nous ne voulons pas passer sous silence les nombreuses observations que nous ont faites plusieurs Franco-Ontariens de la région du Sud. S'ils sont heureux de pouvoir capter une excellente station radiophonique (CJBC), alimentée principalement par Montréal mais appuyée par une forte équipe à Toronto, ils se demandent néanmoins si la programmation qu'on leur offre est accessible à la majorité des Franco-Ontariens de cette région.

Face à cette situation, nous croyons que Radio-Canada se doit de faire une distinction entre les rôles de deux types de stations: celle qui représente l'unique voix française dans une région; et celle qui est entourée d'une ou plusieurs stations privées de langue française. Dans ce dernier cas, le premier critère doit être celui de la qualité. Ainsi, nous ne croyons pas que la programmation d'une station de radio comme CBOF, à Ottawa, doit être modifiée puisqu'il y a, dans la région de la capitale nationale, deux autres stations de langue française capables de satisfaire ceux qui ne sont pas intéressés dans le genre d'émissions présentées par Radio-Canada.

Mais lorsque la station radiophonique de Radio-Canada est l'unique station française dans une région, comme c'est le cas dans le sud de la province, cette station doit faire un effort particulier pour rejoindre le plus grand nombre possible d'auditeurs tout en conservant une programmation de qualité. C'est pourquoi nous recommandons

> *Que Radio-Canada, tout en conservant ses normes de qualité, offre une programmation mieux adaptée aux intérêts des Franco-Ontariens lorsque la station de Radio-Canada est l'unique station de langue française dans une région.*

Un département de communications

Les Franco-Ontariens ne peuvent demeurer éternellement passifs face aux "mass média". Un jour ou l'autre, ils devront produire leurs propres annonceurs, réalisateurs ou journalistes. Nous devons viser à un but: que des Franco-Ontariens servent la population française de l'Ontario. Mais, pour cela, il faut également que les administrateurs des postes de télévision et de radio, en particulier ceux de la société Radio-Canada, fassent confiance aux jeunes Franco-Ontariens.

C'est encore une fois les universités de langue française, en particulier l'Université d'Ottawa, qui devront former ces Franco-Ontariens de façon à ce que non seulement ils maîtrisent la discipline de leur choix, mais possèdent un

solide bagage culturel français. En conséquence, nous recommandons

Que l'Université d'Ottawa ouvre un département de communications en vue de former, entre autres, des réalisateurs et des journalistes de langue française pour les services franco-ontariens de communication de masse.

Les stations privées

Nous avons souligné le rôle particulièrement important de Radio-Canada dans le développement de la radio et de la télévision françaises en Ontario. Et, nous tenons à le répéter, sa programmation a toujours été de très haute qualité. On ne peut malheureusement pas toujours en dire autant des stations privées de radio de langue française.

Nous comprenons cependant que ces stations ont des budgets de production moins importants que ceux de Radio-Canada, et qu'elles comptent énormément sur la publicité pour équilibrer leur budget. Or, l'annonceur commandite, -et cela est très normal-, les émissions les plus écoutées qui sont rarement celles possédant le contenu culturel le plus élevé. Nous ne négligeons pas l'importance de ce fait, mais nous croyons néanmoins que les stations privées pourraient faire un effort plus soutenu pour relever le niveau culturel de la population de leur région et par le choix des émissions et par la qualité de son personnel. C'est pourquoi nous recommandons

Que les stations de radio privées de langue française dans la province fassent un effort soutenu pour présenter un personnel compétent au micro; et

Que les stations privées reconnaissent leur rôle à jouer dans le relèvement du niveau culturel des Franco-Ontariens en présentant, entre autres, des émissions commentées de musique classique ou de théâtre, et en employant les talents locaux.

Finalement, et cela nous semble très heureux de terminer ce chapitre par une note touchant la jeunesse, il faut absolument montrer aux jeunes à bien se servir de la télévision. Les clubs-télévision, dont nous proposons la création, auraient un double but: former un sens critique chez le jeune face au petit écran qu'il fixera si souvent tout au cours de sa vie, et l'encourager à regarder des émissions de télévision dans sa langue maternelle. Aussi nous recommandons

Que l'on encourage la formation de clubs-télévision (qui pourraient s'inspirer de la formule "ciné-club") chez les jeunes Franco-Ontariens, afin de développer chez eux un sens critique des valeurs culturelles françaises.

CONCLUSION

Un statut de parité

Au terme de cette recherche, les membres du Comité franco-ontarien d'enquête culturelle n'ont certes pas la prétention de présenter au gouvernement de l'Ontario une solution-miracle aux graves problèmes que présente le réveil de la collectivité canadienne-française de cette province. Toutefois, dans les circonstances actuelles, ils croient fermement que l'ensemble de leurs recommandations constituent une véritable politique de parité à l'égard des Canadiens-français de l'Ontario. C'est d'ailleurs dans cet esprit qu'ils soumettent le présent mémoire à la réflexion des dirigeants politiques de cette province comme à celle des simples citoyens préoccupés du statut et du sort des Franco-Ontariens.

En élaborant ses recommandations, qui ne prétendent certes pas "vider" la question, le Comité a tenté non seulement d'imaginer des solutions d'application immédiate aux problèmes les plus graves - nos suggestions à court terme - mais aussi de concevoir les conditions fondamentales d'une authentique vie culturelle française en Ontario; les propositions établies à cet effet devraient permettre, dans un avenir relativement prochain, de lever les lourdes hypothèques qui grèvent son potentiel d'épanouissement à l'heure actuelle. D'ailleurs, toutes les recommandations de ce rapport n'auront de sens que si elles reçoivent de la part des autorités concernées une telle attention sélective. En d'autres termes, notre dessein global suppose, de la part des gouvernements impliqués, une nette volonté de jeter dès maintenant les bases d'une véritable "politique franco-ontarienne".

Les priorités

Nous croyons signifier avec suffisamment de précision et d'insistance l'ordre de nos priorités. Il nous paraît de première urgence que le gouvernement de l'Ontario donne suite de façon concrète à notre recommandation en vue de doter la collectivité franco-ontarienne d'un Conseil franco-ontarien d'orientation culturelle: cet organisme public d'envergure provinciale représente une mesure nécessaire, voire indispensable, à l'élaboration de politiques précises à l'endroit des divers secteurs de la vie artistique et culturelle d'expression française. Cet organisme à vocation culturelle constituera en réalité une consécration officielle du statut paritaire de la collectivité franco-ontarienne. Outre cette valeur symbolique, une telle décision du gouvernement ontarien

entraînerait probablement, au niveau des attitudes collectives, des conséquences réciproquement bénéfiques pour les *deux peuples fondateurs*. Chez les Canadiens de culture anglaise, une création du genre, par laquelle les Franco-Ontariens seraient véritablement intégrés à la vie du milieu, suffirait à effacer, croyons-nous, certains clichés que l'histoire nous a malheureusement légués. Quant aux Canadiens français établis dans le Haut-Canada, ils auraient enfin la certitude d'être considérés comme des citoyens à part entière; leur contribution à la vie artistique et culturelle de la société ontarienne s'en trouverait facilitée, parce qu'assurée de s'épanouir et appréciée à sa juste valeur. Clef de voûte de notre système de recommandations, ce Conseil franco-ontarien d'orientation culturelle aurait pour mission principale de susciter les germes d'une vie culturelle qui n'aspire qu'à s'exprimer et à témoigner du génie propre d'un groupe social. Normalement, c'est de ce Conseil et des comités culturels régionaux que celui-ci aura su faire naître un peu partout au milieu des communautés franco-ontariennes que devraient par la suite émaner les politiques concrètes dont nous avons esquissé une première ébauche dans divers chapitres de ce mémoire. En fonction de l'évolution de la société canadienne-française elle-même par rapport à l'activité politique provinciale, ce Conseil sera mieux en mesure de rectifier certaines erreurs de tir, de réorienter certaines initiatives, de prévoir le rôle des Franco-Ontariens dans la vie artistique de cette province durant les prochaines décennies.

Le Comité franco-ontarien d'enquête culturelle recommande également au gouvernement de cette province de poursuivre et d'accroître ses programmes d'échange culturels avec la province de Québec, la France et les autres Etats francophones. Durant cette période de rattrapage, la culture française en Ontario a besoin de ces "transfusions" que constituent les échanges de spécialistes, les tournées de troupes et d'artistes, les"semaines françaises", etc.

Quant aux recommandations plus spécifiques, le Comité a également tenté de les hiérarchiser par ordre d'importance ou d'urgence. Encore une fois, nous voulons insister sur le "caractère global" de notre démarche. Mettre en oeuvre certaines suggestions concrètes pourraient sans doute contribuer à stimuler, pour un moment, certains secteurs de la vie artistique. Toutefois, nous croyons que sans la présence de ce chapiteau qu'est ce Conseil franco-ontarien d'orientation culturelle toutes ces démarches, pour généreuses et désintéressées qu'elles soient, n'auraient que des effets éphémères. C'est à l'expérience sociale de toute communauté minoritaire que nous empruntons la logique de notre raisonnement: sans de telles

structures propres, un groupe en situation de minorité est voué à une acculturation plus ou moins rapide et prononcée selon les milieux, acculturation qui entraîne une stagnation de l'activité créatrice et paralyse le dynamisme culturel et artistique de ce groupe. A la longue, c'est la richesse de l'être social global - les deux communautés - qui s'en trouve amoindrie...

La reconnaissance officielle

Bien sûr, l'ensemble ordonné de suggestions que nous alignons dans ce rapport suppose et de la part du gouvernement et des deux groupes sociaux en cause - la population canadienne-anglaise et la population canadienne-française - des sacrifices et des renoncements à certains états de faits. Nous savons l'audace et la ferme volonté qu'il faudra à l'Assemblée législative de cette province pour entériner dans des textes officiels ces mesures et d'autres inspirées par les circonstances et le jeu des réformes constitutionnelles qui se déroulent à l'heure actuelle. Mais de telles mesures assurent aux Canadiens-français la place qu'on leur a promise lors des négociations de Québec et de Charlottetown, d'où est issue la Confédération canadienne. De même, les anglophones de cette province devront poursuivre leur découverte de la richesse que constitue l'apport artistique et culturel de la collectivité canadienne-française: c'est un effort qui ne saurait être interrompu ni par des contingences banales, ni par des préjugés solidement enracinés.

La volonté de vivre

Quant au Franco-Ontarien lui-même, il est placé à la croisée des chemins. Il peut continuer de s'isoler comme l'histoire l'a si souvent contraint pour préserver sa personnalité, au risque de voir celle-ci s'étioler. Ou bien, et c'est l'option que nous préconisons ouvertement, il peut décider de prendre tous les moyens qui lui sont offerts par le pouvoir politique pour se tailler la place qui lui revient dans la société et s'imposer par la qualité et l'excellence des manifestations de son être social. C'est un choix qui n'est pas dénué de tout risque, car l'histoire relève de tristes expériences dans ce sens. Mais nous croyons fermement que la population franco-ontarienne a plongé si profondément ses racines dans cette terre et dans cette vie ontariennes que ce seul titre lui ménage quelques garanties précieuses. En définitive, toutefois, la réalisation des conditions du *vouloir-vivre*, du *savoir-vivre* et du *pouvoir-vivre* s'avère essentielle à la vie de la collectivité franco-ontarienne.

Le véritable enjeu

Enfin, dernière remarque, les membres du Comité franco-ontarien d'enquête culturelle ne se font aucune illusion quant à la portée globale de leur rapport. Même si toutes

les suggestions issues de cette étude trouvaient une application au cours des prochaines années, il ne saurait y avoir de règlement à la crise grave que connaît présentement notre pays sans une prise en charge de "l'ensemble des problèmes" - dont celui de la vie artistique - qui assaillent les Franco-Ontariens. Le gouvernement de cette province devra traduire par des décisions concrètes les résolutions et promesses qui, ces dernières années, ont témoigné du nouvel esprit qui anime Queen's Park et suscité de grands espoirs chez les Franco-Ontariens. Le Comité franco-ontarien d'enquête culturelle souhaite ardemment que ces espoirs se réalisent par la mise en oeuvre de nouvelles politiques du gouvernement de l'Ontario au cours des prochains mois... Car la solution à notre "problème national" et l'épanouissement de chacun des membres de la collectivité franco-ontarienne réclament une action immédiate. Peut-être alors le Franco-Ontarien pourra-t-il se considérer et sera-t-il de fait un citoyen de plein droit comme Canadien d'expression française dans une province bilingue. Cet idéal peut être atteint si la bonne volonté de tous soutient les efforts de certains.

APPENDICES

APPENDICE A

RECOMMANDATIONS DU COMITE FRANCO-ONTARIEN D'ENQUETE CULTURELLE

I.- GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO

1. Que le gouvernement de l'Ontario crée un Conseil franco-ontarien d'orientation culturelle formé de dix personnes de langue française nommées par le Premier ministre pour représenter, d'une part, les diverses régions de l'Ontario français et, d'autre part, les diverses disciplines artistiques et culturelles. Ce Conseil d'orientation culturelle (qui aurait le même statut juridique que le Conseil des arts de l'Ontario avec sa propre administration, son propre budget, etc.) serait responsable directement au Premier ministre de la province. Son secrétariat permanent sera éventuellement composé d'un directeur et d'un coordonnateur responsable de cinq animateurs itinérants. Son rôle se définit comme suit: p. 129

   a) Diriger un service d'animation culturelle;

   b) Elaborer une politique culturelle pour les Franco-Ontariens

   c) Accorder des subventions pour lancer des projets d'ordre culturel ou artistique (mais non pour les soutenir financièrement d'année en année, car c'est là le rôle du Conseil des arts de l'Ontario); et

   d) Poursuivre les recherches entreprises par le Comité franco-ontarien d'enquête culturelle.

2. Que des ententes culturelles officielles soient conclues entre le gouvernement de l'Ontario, d'une part, et les gouvernement du Québec et des autres provinces canadiennes, de la France et d'autres pays francophones, d'autre part. p. 132

II.- CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

3. Que le Conseil des arts de l'Ontario alloue dans son budget annuel un montant proportionnel à la population francophone de la province pour les activités culturelles et artistiques des Franco-Ontariens. p. 134

4. Que ce montant soit distribué aux organisations francophones selon des critères d'évaluation qui tiennent compte de la condition culturelle des Franco-Ontariens. p. 134

5. Que le Conseil des arts de l'Ontario embauche un administrateur de langue et de culture françaises pour traiter les requêtes adressées par les organisations franco-ontariennes. p. 135

6. Que la publicité des services du Conseil des arts de l'Ontario qui s'adressent aux Franco-Ontariens soit française. p. 135

7. Que le Conseil des arts de l'Ontario subventionne une troupe franco-ontarienne de qualité en vue de tournées annuelles des petits centres francophones de la province. p. 186

8. Que ces tournées soient organisées avec la collaboration d'associations locales et régionales. p. 186

9. Que le Conseil des arts de l'Ontario accorde immédiatement des subventions à l'Institut de folklore de l'Université de Sudbury afin que ce dernier puisse recueillir le plus tôt possible, à travers la province, les chansons, contes et histoires du riche folklore franco-ontarien. p. 176

III.- SERVICE D'ECHANGES CULTURELS DE L'ONTARIO

10. Que le service d'Echanges culturels de l'Ontario importe du Québec et des pays francophones des spécialistes et des techniciens de toutes disciplines culturelles et artistiques. Ce personnel viendrait en stage auprès des groupes franco-ontariens pour les aider à réaliser des projets précis en ces domaines. p. 136

11. Que le service d'Echanges culturels de l'Ontario subventionne la venue d'hommes de théâtre professionnels francophones pour les troupes franco-ontariennes qui en réclament les services. p. 186

12. Que le service d'Echanges culturels de l'Ontario subventionne la venue, du Québec et des pays francophones, de professionnels de l'artisanat pour les artisans franco-ontariens qui en réclament les services. p. 196

13. Que le service d'Echanges culturels de l'Ontario fournisse des experts et des conseillers pour aider les hebdomadaires de langue française à s'améliorer. p. 205

14. Que le service d'Echanges culturels de l'Ontario continue de subventionner des tournées de troupes et d'artistes d'expression française à travers la province. p. 136

15. Que le service d'Echanges culturels de l'Ontario subventionne les tournées de troupes et d'artistes franco-ontariens à travers les centres francophones du pays et de l'étranger, afin que ceux-ci puissent être évalués selon les critères propres à la culture française. p. 137

16. Que le service d'Echanges culturels de l'Ontario, en collaboration avec le ministère des Affaires culturelles du Québec, organise un circuit pour la visite de conférenciers québécois dans tous les centres francophones de la province. p. 177

17. Que les associations franco-ontariennes collaborent à l'organisation de ces conférences sur le plan local. p. 177

18. Que ces tournées soient bilatérales, car il importe que le Québec invite également des personnalités franco-ontariennes. p. 177

19. Que le service d'Echanges culturels de l'Ontario organise des voyages d'études au Québec et dans les autres centres francophones du pays et de l'étranger. p. 137

20. Que le service d'Echanges culturels de l'Ontario organise également des colloques d'animation et d'information auxquels seraient invités des animateurs et des spécialistes du Québec et de l'étranger. p. 137

21. Que le service d'Echanges culturels de l'Ontario subventionne les Jeunesses musicales du Canada en vue de mettre sur pied un réseau provincial de cercles JMC à l'intention des Franco-Ontariens. p. 189

22. Que le service d'Echanges culturels de l'Ontario négocie, avec le ministère des Affaires culturelles du Québec, la présentation dans les centres francophones de l'Ontario des différentes expositions organisées par le ministère à l'intention des bibliothèques québécoises. p. 180

23. Que le service d'Echanges culturels de l'Ontario organise des "semaines du cinéma français" dans les centres francophones de l'Ontario. p. 199

24. Que, lors des "semaines du cinéma français", des cinéastes de langue française soient invités à présenter leurs oeuvres et à prendre ainsi contact avec la population franco-ontarienne. p. 199

IV.- SERVICE JEUNESSE ET LOISIRS DE L'ONTARIO

25. Que le service Jeunesse et Loisirs de l'Ontario mette sur pied, à l'intention des Franco-Ontariens, un service administratif distinct et parallèle, pourvu d'un budget propre et placé sous la responsabilité d'un surintendant francophone. p. 163

26. Que le service Jeunesse et Loisirs retienne les services d'un spécialiste et d'un personnel qualifié de langue française, non seulement pour enseigner les techniques de l'artisanat, mais aussi pour susciter et initier la création originale. p. 196

V.- MINISTERE DE L'EDUCATION DE L'ONTARIO

27. Que la formation artistique et culturelle soit partie intégrante de la formation générale de l'élève, c'est-à-dire que les arts trouvent place dans tous les cours. p. 154

28. Que l'enseignement artistique et culturel dans les écoles élémentaires de langue française soit inspiré par la culture française et donné en vue d'inculquer une culture française aux jeunes Franco-Ontariens. p. 142

29. Que l'enseignement des arts plastiques soit confié à des spécialistes francophones qui veilleraient à ce que l'élève puisse s'exprimer librement tout en développant chez lui le goût du beau. p. 148

30. Que le ministère de l'Education de l'Ontario reconnaisse les diplômes d'enseignement décernés par les écoles des beaux-arts du Québec, afin que leurs détenteurs puissent enseigner dans les écoles de langue française de l'Ontario. p. 148

31. Que l'enseignement de la musique vocale dans les écoles de langue française se rattache, autant que possible, à la culture française. p. 146

32. Que le service de la Télévision éducative et le service des Aides audio-visuelles du ministère de l'Education de l'Ontario préparent des émissions en langue française d'initiation à la musique à l'intention des élèves franco-ontariens. p. 146

33. Que l'on intègre au programme de français oral, au niveau élémentaire, la création dramatique ("creative drama"). p. 149

34. Qu'un programme d'initiation et d'appréciation du cinéma soit intégré, au niveau des classes de 7e et de 8e, dans toutes les écoles de langue française. p. 149

35. Que ce programme comprenne la formule "ciné-club". p. 149

36. Que ce programme d'initiation au cinéma comporte surtout des films français. p. 149

37. Que les instituteurs soient responsables de la qualité de la langue dans toutes les matières. p. 143

38. Qu'il y ait dans les écoles secondaires de langue française, de la 9e à la 12e, un cours d'initiation à l'art qui visera à intégrer tous les arts par l'utilisation des ressources du milieu. p. 151

39. Qu'en plus du cours obligatoire d'initiation à l'art, l'école secondaire offre, en français, plusieurs cours facultatifs aptes à donner une initiation plus poussée dans les diverses disciplines artistiques: arts plastiques, musique, cinéma, art dramatique, etc. p. 152

40. Que les collèges communautaires de l'Ontario offrent à leurs élèves franco-ontariens, lorsque ceux-ci sont en nombre suffisant, un programme complet de cours de français et de cours en français. p. 160

VI.- UNIVERSITES BILINGUES

41. Que les deux universités bilingues de la province assument pleinement le rôle qui leur est dévolu par leur charte respective à l'égard du rayonnement de la culture française en Ontario. p. 157

42. Que l'Université d'Ottawa et l'université Laurentienne, par l'entremise de leurs départements des beaux-arts, offrent en français un éventail de cours théoriques et pratiques d'art dramatique et d'arts plastiques. p. 157

43. Que le département des beaux-arts de l'Université d'Ottawa comporte une section exclusivement française afin que l'étudiant franco-ontarien puisse recevoir la totalité de ses cours en langue française. p. 158

44. Que les départements des beaux-arts de l'Université d'Ottawa et de l'université Laurentienne organisent, au cours de l'été, des "cliniques" et des ateliers de théâtre afin de permettre à ceux qui ne sont pas en mesure de poursuivre des études poussées en théâtre de prendre quand même contact avec cet art. p. 186

45. Que l'Université d'Ottawa et l'université Laurentienne ouvrent au plus tôt une faculté de musique où l'étudiant franco-ontarien pourra suivre en français tous les cours qui lui permettront d'acquérir non seulement une formation musicale, mais également un solide bagage culturel français. p. 158

46. Qu'au sein de l'Université d'Ottawa et de l'université Laurentienne, la faculté d'éducation travaille en collaboration avec la faculté de musique en vue de former des spécialistes en musique aptes à coordonner des études musicales dans les écoles franco-ontariennes. p. 158

47. Que les facultés d'éducation des deux universités bilingues de l'Ontario forment des spécialistes pour enseigner le cours d'initiation à l'art que nous avons suggéré pour les étudiants des écoles secondaires de langue française. Cette formation pourrait être acquise au moyen d'un programme interdisciplinaire. p. 159

48. Que l'Université d'Ottawa et l'université Laurentienne forment des animateurs culturels français bien préparés à oeuvrer dans le milieu franco-ontarien. La formation de ces animateurs devra être entièrement française. p. 159

49. Que l'Université d'Ottawa ouvre un département de communications en vue de former, entre autres, des réalisateurs et des journalistes de langue française pour les services franco-ontariens de communication de masse. p. 214

50. Que les facultés des sciences humaines des deux universités bilingues de la province établissent conjointement un institut de recherches scientifiques sur les Franco-Ontariens: démographie, anthropologie, économie, géographie humaine, histoire, etc. p. 159

51. Que l'Institut de folklore de l'Université de Sudbury soit organisé de façon à devenir éligible aux subventions du ministère ontarien des Affaires universitaires. p. 176

52. Que les Editions de l'Université d'Ottawa et les Editions de l'université Laurentienne assurent la publication des oeuvres des écrivains et chercheurs franco-ontariens. p. 175

53. Qu'il y ait un écrivain canadien-français en résidence à l'Université d'Ottawa et à l'université Laurentienne afin, d'une part, de permettre à nos écrivains de travailler dans un milieu propice à la création littéraire et, d'autre part, de les mettre en contact avec les étudiants. p. 175

VII.- ECOLES NORMALES

54. Que tous les étudiants des écoles normales de langue française d'Ottawa et de Sudbury soient tenus de suivre un cours d'initiation à l'art. p. 153

55. Que les écoles normales donnent à leurs étudiants une formation plus adéquate en musique, afin que les titulaires de classe puissent assurer l'initiation musicale de leurs élèves. p. 153

56. Qu'un cours de phonétique et de diction devienne obligatoire dans les écoles normales. p. 154

VIII.- COMMISSIONS SCOLAIRES

57. Que les commissions scolaires voient à ce que le programme d'arts plastiques du ministère de l'Education de l'Ontario soit enseigné dans toutes les classes des écoles élémentaires de langue française de la province. p. 147

58. Que les commissions scolaires aménagent les locaux nécessaires à l'enseignement des arts plastiques. p. 147

59. Que les commissions scolaires facilitent l'enseignement de la musique dans les écoles de langue française en s'assurant les services d'un directeur musical compétent et en mettant à la disposition des enseignants l'équipement requis. p. 146

60. Que chaque école élémentaire française soit pourvue d'une bibliothèque centrale administrée par un bibliothécaire francophone compétent. p. 143

61. Que les commissions scolaires exigent que les directeurs des écoles de langue française fassent un effort particulier pour acheter des livres en langue française. p. 143

62. Que les commissions scolaires instituent un système de circulation des livres de leurs bibliothèque pour favoriser la lecture à domicile. p. 144

63. Que les différentes bibliothèques scolaires procèdent régulièrement entre elles à des échanges de livres, afin d'offrir aux élèves un choix plus complet. p. 145

64. Que les commissions scolaires embauchent des conseillers pédagogiques spécialisés en expression orale. p. 150

65. Que les commissions scolaires aident financièrement les enseignants qui désirent approfondir leur formation dans l'une ou l'autre discipline artistique en suivant des cours d'été ou des cours du soir qui seraient donnés à Ottawa et à Sudbury. p. 150

66. Que les commissions scolaires des écoles secondaires de langue française favorisent la création, par les étudiants, d'organismes artistiques culturels au sein de leur institution. p. 152

67. Que l'on encourage la formation de clubs-télévision (qui pourraient s'inspirer de la formule "ciné-club") chez les jeunes Franco-Ontariens, afin de développer chez eux un sens critique des valeurs culturelles françaises. p. 215

68. Que les commissions scolaires mettent sans frais leurs locaux à la disposition des groupes culturels et artistiques après les heures régulières d'enseignement. p. 152

IX.- LES INSTITUTIONS FRANCO-ONTARIENNES

69. Que l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario mette sur pied immédiatement un comité culturel qui aura pour but premier de s'assurer que les recommandations contenues dans ce rapport soient portées à l'intention des organismes et personnes intéressées. p. 167

70. Que l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario stimule l'intérêt et la participation à la culture chez les membres de ses associations affiliées. p. 167

71. Que l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario convoque, à travers la province, une réunion des organisations et associations franco-ontariennes afin de mettre sur pied des comités culturels régionaux autonomes. Les buts de ces comités culturels seraient: p. 166

   a) la "promotion" culturelle;

   b) la coordination des activités culturelles et artistiques d'une région; et

   c) l'élaboration d'une politique culturelle régionale en collaboration avec le Conseil franco-ontarien d'orientation culturelle.

72. Que les efforts des comités culturels régionaux soient d'abord axés sur les programmes à offrir à la population. p. 166

73. Qu'une étroite collaboration se noue entre les comités culturels franco-ontariens et les Conseils régionaux des arts établis ou à établir. p. 166

74. Que les associations franco-ontariennes s'unissent pour lancer une vaste campagne d'abonnements, afin que *Le Droit* connaisse une plus large diffusion en Ontario. p. 203

75. Que *Le Droit* concentre désormais ses efforts sur les plans provincial et régional pour atteindre le plus grand nombre de Franco-Ontariens. p. 203

76. Que *Le Droit* embauche des journalistes régionaux qui couvriraient de vastes territoires à partir de Toronto, Windsor, Sudbury et Timmins. p. 204

77. Que les institutions financières, maisons d'affaires et associations franco-ontariennes, par voie d'association ou autrement, contribuent financièrement à la fondation de journaux hebdomadaires régionaux de langue française à travers la province, là où il n'y en a pas, et soutiennent ceux qui existent déjà. p. 204

78. Que le Centre des jeunes et de la culture française de Sudbury lance immédiatement un projet-pilote d'animation culturelle et de création artistique pour tout le nord de la province. p. 170

79. Qu'en regard de sa mission spéciale, le Centre des jeunes et de la culture française de Sudbury bénéficie, de la part du gouvernement provincial et des municipalités du nord de la province, de l'aide financière et technique nécessaire à sa réalisation. p. 171

80. Que l'Assemblée provinciale des mouvements de jeunes de l'Ontario français organise des tournées de chansonniers dans toutes les régions de la province, avec l'aide financière du service d'Echanges culturels de l'Ontario et l'aide technique du ministère des Affaires culturelles du Québec. p. 191

81. Que le lever du rideau, lors de ces tournées, soit assuré par un jeune chansonnier franco-ontarien. p. 192

82. Que l'on établisse une chaîne de ciné-clubs français à travers l'Ontario avec la collaboration de la France et du Québec. p. 199

83. Que l'Association des enseignants franco-ontariens incite ses membres à suivre des cours de perfectionnement professionnel en musique. p. 146

X.- GOUVERNEMENT DU QUEBEC

84. Que désormais l'aide fournie par le Québec aux Franco-Ontariens, par le truchement du ministère des Affaires culturelles du Québec, prenne principalement la forme de ressources humaines et techniques. p. 139

85. Que le ministère des Affaires culturelles du Québec continue à faire don de livres français aux bibliothèques de l'Ontario, mais qu'il adopte une formule de distribution conforme à la répartition démographique des Franco-Ontariens. p. 180

XI.- INSTITUTIONS FEDERALES

86. Que la société Radio-Canada établisse des stations françaises de radio (AM et FM) et de télévision partout où il y a des Franco-Ontariens en nombre suffisant. p. 211

87. Que les stations de radio et de télévision de langue française en Ontario continuent d'être alimentées par Montréal, mais que l'on mette sur pied des centres de production locaux et régionaux (Ottawa, Toronto, Windsor et Sudbury) afin de former un réseau franco-ontarien de radio et de télévision. Ce réseau, tout en respectant les normes de qualité reconnues par Radio-Canada, aura la responsabilité des affaires publiques ontariennes et du développement des talents locaux. p. 212

88. Que Radio-Canada, tout en conservant ses normes de qualité, offre une programmation mieux adaptée aux intérêts des Franco-Ontariens lorsque la station de Radio-Canada est l'unique station de langue française dans une région. p. 213

89. Que la troupe de théâtre française du Centre national des arts- le Théâtre du Capricorne- visite les principaux centres francophones de l'Ontario. p. 141

90. Que la troupe de théâtre française du Centre national des arts- le Théâtre du Capricorne- donne la préférence, à talent égal, aux comédiens et aux techniciens franco-ontariens. p. 141

XII.- BIBLIOTHEQUES, GALERIES D'ART ET AUTRES SERVICES INTERESSES

91. Que le nombre de livres français d'une bibliothèque publique, qu'elle soit municipale ou régionale, soit proportionnel au nombre de la population franco-ontarienne desservie par cette bibliothèque. p. 179

92. Que cette même proportion soit respectée à l'égard de la représentation au sein des conseils d'administration et des comités de ces bibliothèques. p. 179

93. Que le choix et l'achat de livres français soit fait par un bibliothécaire compétent de langue et de culture françaises, là où le nombre de Franco-Ontariens le justifie. p. 180

94. Que les galeries d'art de l'Ontario fassent des efforts particuliers pour attirer chez elles la population francophone p. 193

a) par des programmes (conférences, cours, films, etc.) conçus en français à l'intention des Franco-Ontariens, là où leur nombre justifie pareilles initiatives;

b) en faisant connaître ces programmes à la population francophone par l'entremise des associations franco-ontariennes et au moyen d'une publicité bilingue; et

c) en embauchant des guides d'expression française pour desservir le public franco-ontarien.

95. Que l'Ontario Art Gallery embauche un personnel compétent de langue française, qui accompagnera les expositions et autres manifestations itinérantes dans tous les centres canadiens-français de la province. p. 194

96. Que toute la documentation relative à ces expositions soit bilingue. p. 194

97. Que ces expositions et autres manifestations aient lieu autant que possible dans des locaux que fréquentent les Canadiens français. p. 194

98. Que l'Ontario Crafts Foundation soit tenue d'offrir ses services en français, afin que les artisans franco-ontariens puissent en profiter pleinement. p. 197

99. Que les services provinciaux, municipaux et scolaires chargés de l'éducation populaire reconnaissent que la collectivité franco-ontarienne a des intérêts spécifiques. p. 161

100. Que là où les Franco-Ontariens sont en nombre suffisant, ces services organisent à leur intention des programmes de cours et de loisirs en français. p. 162

101. Que la publicité et les programmes de ces services soient conçus, administrés et mis en oeuvre par un personnel compétent de langue et de culture françaises. p. 162

102. Que là où existent déjà des organisations communautaires franco-ontariennes qui s'intéressent à la culture et aux arts, des ententes soient conclues entre celles-ci et les autorités municipales p. 164

en vue d'une assistance financière et technique assurant leur existence et leur développement (cf. no 78).

103 Que les cours d'artisanat offerts par la section d'économie domestique du ministère de l'Agriculture de l'Ontario soient donnés en français dans les centres ruraux franco-ontariens. p. 196

104. Que les stations de radio privées de langue française fassent un effort soutenu pour présenter un personnel compétent au micro. p. 214

105. Que les stations privées reconnaissent leur rôle à jouer dans le relèvement culturel des Franco-Ontariens en présentant, entre autres, des émissions commentées de musique classique ou de théâtre, et en employant les talents locaux. p. 214

106. Que les artistes JMC invités dans une localité visitent les maisons d'enseignement, de façon à établir des contacts directs avec les divers groupes de jeunesse. p. 189

107. Que le Conseil de recherches en sciences sociales subventionne la publication des ouvrages traitant du folklore franco-ontarien (cf. no 9). p. 176

APPENDICE B

COMMUNICATION DE L'HONORABLE JOHN P. ROBARTS, PREMIER MINISTRE DE L'ONTARIO, LE 8 MAI 1967: SUBSIDE DU GOUVERNEMENT PROVINCIAL AU COMITE D'ENQUÊTE SUR LA SITUATION CULTURELLE DES FRANCO-ONTARIENS

Le gouvernement de l'Ontario, par l'entremise de la Division d'échanges culturels du ministère de l'Education, vient d'accorder un subside de $50,000. au Comité d'enquête sur la participation culturelle des Franco-Ontariens à la vie artistique et culturelle de la province.

Les buts de l'enquête:

1. Dresser le bilan du degré de participation des Franco-Ontariens des diverses régions de la province aux différentes disciplines des arts, soit comme producteurs soit comme consommateurs;

2. Donner les explications rationnelles de l'état de la vie artistique et culturelle des Ontariens francophones;

3. Formuler des recommandations dont les unes viseraient à amener des améliorations à long terme et les autres viseraient à mettre sur pied dans un délai très court des projets qui auraient une chance de réussir.

L'Université d'Ottawa a mis à la disposition des membres de ce comité, qui est une initiative du Conseil des arts de l'Ontario, des locaux pour fin de recherches, et le comité compte dans son travail sur la collaboration des deux universités bilingues de l'Ontario, l'Université d'Ottawa et l'université Laurentienne de Sudbury.

Le président de ce comité M. Roger Saint-Denis, M.A., L.Ph., ancien professeur à l'Ecole normale de l'Université d'Ottawa, est membre du Conseil des arts et membre du Bureau des gouverneurs du Collège Algonquin d'arts appliqués et de technologie d'Ottawa. M. Roland Bériault, membre du Conseil d'orientation et des projets de développement, représente le ministère de l'Education.

Le Comité d'enquête franco-ontarien a louangé le gouvernement de l'Ontario pour l'établissement de la Division

d'échanges culturels. A cet égard, le ministère de l'Education a récemment nommé M. Charles E. Rathé à titre de coordonnateur de la Divison d'échanges culturels avec la responsabilité d'amorcer et de développer des échanges d'étudiants, de professeurs, d'artistes, de comédiens et de musiciens avec la province de Québec, ainsi qu'avec les autres provinces du Canada et même avec certains pays d'Europe. Cette nouvelle division agit également à titre de centre d'information.

L'enquête dirigée par le Comité d'enquête franco-ontarien et conduite par deux recherchistes portera sur les aspects importants du problème: activité artistique, arts visuels, musique, rôle des écoles et services culturels. Un rapport sera soumis au Comité d'enquête franco-ontarien et au professeur Rathé pour recommandations conjointes.

APPENDICE C

RAPPORT DU DIRECTEUR DE LA RECHERCHE

Nous avons déjà dégagé, dans l'introduction à ce rapport, les grandes lignes de la méthode qui a guidé notre recherche; il s'agit maintenant de donner un bref aperçu des techniques que nous avons adoptées dans notre analyse de la vie culturelle des Franco-Ontariens.

Nous avons déjà souligné qu'une grande partie de notre recherche s'est faite "sur le terrain". En fait, nous avons soumis plus de 225 personnes à une entrevue individuelle dans les villes et les villages suivants: Hearst, Kapuskasing, Fauquier, Smooth Rock Falls, Cochrane, Ansonville, Iroquois Falls, Timmins, South Porcupine, Ramore , Kirkland Lake, Earlton, Haileybury, New Liskeard, Sault-Ste-Marie, Elliot Lake, Sudbury, Chelmsford, Sturgeon Falls, North Bay, Ottawa, Eastview, Rockland, Hawkesbury, Cornwall, Kingston, Penetanguishene, Toronto, Hamilton, St.Catharines, Welland, London, Sarnia, Paincourt, Belle Rivière, Windsor et Rivière-aux-Canards.

Au cours de ces entrevues, nous voulions amener nos interlocuteurs à dresser un bilan de la vie française dans leur milieu puis à élaborer des solutions aux différents problèmes soulevés. Pour atteindre ce double but, nous avons conçu un protocole d'interview qui nous permettait de mener une entrevue souple tout en conservant certains repaires communs.

En plus des entrevues individuelles, nous avons animé vingt-deux séances publiques auxquelles assistaient de sept à quarante personnes. Ces réunions nous ont permis de prendre un contact rapide avec les groupes de différents milieux et de participer à des prises de conscience collectives. Au moyen des techniques de l'animation, nous avons analysé avec le groupe les possibilités d'épanouissement du fait français dans un milieu défini.

Nous avons reçu un accueil très ouvert dans toutes les villes que nous avons visitées et plusieurs des recommandations qui forment le corps de ce rapport nous ont été suggérées, directement ou non, par les Franco-Ontariens que nous avons rencontrés "sur le terrain".

Si nos voyages à travers l'Ontario ont énormément contribué à la préparation de ce rapport, il ne faudrait pas pour autant négliger l'importance du travail accompli dans nos bureaux à Ottawa.

D'abord, nous avons préparé trois questionnaires. Le premier, qui portait le numéro 7849-A, a été expédié à toutes les associations franco-ontariennes pour tenter d'identifier leurs activités. Nous avons reçu 164 réponses à ce questionnaire que nous avons fait parvenir à toutes les personnes susceptibles de jouer un rôle dans un organisme culturel. Le second, numéro B-3642, a été envoyé à 288 bibliothèques de l'Ontario. Les 133 questionnaires retournés nous ont permis de connaître la place qu'occupe le fait français dans les principales bibliothèques de la province. Enfin, le troisième questionnaire, destiné aux étudiants des classes de 8e et de 12e, fait l'objet de l'Appendice D de ce rapport.

Soulignons, au sujet de notre questionnaire aux bibliothèques, que ce document bilingue fut plus ou moins bien accueilli par certains bibliothécaires qui ont été tout simplement indignés que l'on ose s'informer du nombre de livres et d'abonnés de langue française de leur institution. Peu s'en est fallu que l'on nous qualifie de racistes! Bien entendu, ces bibliothèques n'offraient pas de section française.

Lucien Bradet a analysé les réponses aux deux premiers questionnaires et il a préparé deux textes, l'un de douze pages sur les associations franco-ontariennes et l'autre de seize pages sur les bibliothèques. De son côté, Paul-André Comeau a préparé une étude de quarante-neuf pages sur le questionnaire aux élèves de 12e et une autre de trente et une pages sur celui aux étudiants de 8e. De plus, ces deux questionnaires lui ont permis de présenter une communication sur l'*Acculturation ou assimilation des Franco-Ontariens* au congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences, à Ottawa, le 8 novembre 1968.

Tous ces textes qui ont aidé à la rédaction du rapport final et à l'élaboration de plusieurs recommandations ont été remis aux archives de l'enquête et serviront, nous l'espérons, aux chercheurs de demain. Les dossiers de l'enquête comprennent également une étude de vingt-trois pages sur les cotes d'écoute de la radio et de la télévision françaises par Lucien Bradet; un texte intitulé *Esquisse de l'Ontario français* (onze pages) préparé par Victor Lapalme; et des rapports détaillés sur les différentes villes visitées par les enquêteurs.

Nous avons invité à quelques reprises les organismes franco-ontariens à nous présenter des mémoires touchant les différents problèmes de la vie culturelle française en Ontario.

Une proposition en ce sens a même été adoptée à l'unanimité lors du dernier congrès de l'Association canadienne-française d'éducation d'Ontario, en juin 1968. Pourtant, nous n'avons reçu que deux mémoires, l'un présenté par l'ACFEO et l'autre par l'Assemblée provinciale des mouvements de jeunesse de l'Ontario français.

Finalement, nous avons monté divers dossiers sur les multiples aspects de la vie culturelle en Ontario et un fichier de noms des Franco-Ontariens actifs dans les divers organismes culturels et artistiques.

En terminant, je tiens à remercier mes deux exceptionnels collègues, Michel Hotte et Paul-André Comeau, qui ont imprégné de leur travail et de leurs idées toutes et chacune des pages de ce rapport; Marie-Paule Pigeon, qui a veillé sans cesse à l'administration du bureau de l'enquête; nos nombreux collaborateurs à la recherche; ainsi que le président, Monsieur Roger Saint-Denis, et tous les membres du Comité plénier dont l'engagement personnel, la formation et l'expérience, la confiance et l'appui témoignés à l'équipe de la recherche ont assuré la pleine réalisation du lourd mandat qui leur était échu.

Le directeur de la recherche

Robert L'Heureux

APPENDICE D

QUESTIONNAIRES AUX ELEVES FRANCO-ONTARIENS DES CLASSES DE 8e ET DE 12e

La jeunesse franco-ontarienne Le Comité franco-ontarien d'enquête culturelle a saisi assez rapidement, dans le cours de ses démarches, l'importance du rôle que serait appelée à jouer la jeunesse franco-ontarienne dans une entreprise de revitalisation de la vie culturelle et artistique française en Ontario. Aussi les enquêteurs ont-ils établi deux questionnaires à l'intention d'échantillons représentatifs des jeunes Franco-Ontariens. Diverses considérations ont amené l'équipe de recherches à soumettre des questionnaires aux élèves des classes de 8e et de 12e.

Nous avions également invité tous les étudiants des écoles normales d'Ottawa et de Sudbury à répondre au questionnaire destiné aux classes de 12e. Pour diverses raisons d'ordre technique et pédagogique, nous avons dû rejeter cette partie de notre entreprise. Un grand nombre de renseignements ainsi obtenus, surtout en ce qui a trait aux disciplines artistiques, n'avaient aucune valeur significative; d'autres données nous ont paru tellement fantaisistes que nous avons cru plus sage d'ignorer ce qui aurait pu, dans des circonstances normales, s'avérer d'un précieux secours dans notre interprétation de la personnalité de l'étudiant francophone en Ontario.

Orientation culturelle Nous avions assigné à cette entreprise -qui ne constitue que l'une des étapes de notre recherche- un double objectif: présenter un bilan de l'état de "développement culturel" (au sens restreint de cette expression) de ces adolescents et, par l'élaboration d'une "échelle d'attitudes" obtenue par pondération arbitraire des diverses réponses, tracer le schème de leur orientation culturelle par rapport à l'identification linguistique dans les cinq régions de l'Ontario français.

La méthode Avant d'être administrés à nos deux échantillons, ces deux questionnaires ont fait chacun l'objet d'un "pré-test" qui nous a permis d'en améliorer la phraséologie et d'en éliminer les questions inutiles ou trop difficiles. Dans l'élaboration de ces questions, nous nous sommes guidés sur nos propres connaissances et nous avons également eu recours, en ce qui a trait aux questions portant sur la littérature, aux spécialistes de la Bibliothèque municipale d'Ottawa. Devant

les résultats obtenus, nous croyons "a posteriori" avoir conçu un instrument de travail honnête et fiable.

Quant à la compilation des résultats, elle s'est faite en deux temps:

1. Nous avons eu recours à un groupe d'étudiants en sociologie pour transcrire en code chiffré les données recueillies. Signalons, toutefois, que ce travail comporte une marge d'erreurs dont nous sommes conscients.

2. Par la suite, ces feuilles codifiées ont été traitées par les techniciens du Centre de calcul de l'Université d'Ottawa: d'abord transcription sur des fiches perforées, puis opération de l'ordinateur qui a produit les "print-outs".

En somme, sur le plan méthodologique, nous sommes assurés de résultats scientifiques valables (et ce, à un niveau de précision analogue à celui de toute recherche en sciences humaines).

Par fidélité envers les divisions démographiques établies par les enquêteurs, nous avons utilisé les mêmes critères tout au long de cette démarche. Aussi croyons-nous que nos deux échantillons traduisent suffisamment bien la situation géographique des Franco-Ontariens, ainsi qu'en font foi les Tableaux X111 et X1V.

TableauX111.- Composition de l'échantillon des élèves des classes de 8e selon les diverses régions.

Région	Nombre de cas	Pourcentage
Est	551	47%
Moyen Nord	360	25%
Grand Nord	253	15%
Sud	233	13%
Sud-Ouest	144	10%
Total	1,541	100%

Pour tous les tableaux, il est possible que les sommes ne totalisent pas toujours 100 pour cent. Les décimales ont été négligées de même que, dans certains cas, les pourcentages respectifs des *Je ne sais pas* et des non-réponses.

En ce qui a trait aux classes de 12e, notre échantillon se compose d'un nombre à peu près égal d'étudiants des écoles publiques et des écoles privées.

Tableau XlV.- Composition de l'échantillon des élèves des classes de 12e selon les diverses régions et le caractère public ou privé des écoles.

Région	Nombre de cas	Ecoles secondaires privées	Ecoles secondaires publiques
Est	245	46.1 %	53.9 %
Moyen Nord	194	49.5 %	50.5 %
Grand Nord	148	52.7 %	47.3 %
Sud	46	50 %	50 %
Sud-Ouest	52	63.5 %	36.5 %
Total	685	50 %	50 %

Nos données relatives aux régions du Sud et du Sud-Ouest, si on les interprétait littéralement, fausseraient complètement notre perception de l'ensemble du problème: ces deux régions prises ensemble ne comptent, en effet, que pour 14.3 pour cent de notre échantillon.

Il est probable que nous favorisions ainsi les institutions privées, mais nous avons voulu évaluer l'impact du caractère public ou privé des institutions scolaires sur le développement culturel des étudiants et aussi sur la formation d'une "personnalité française"(1).

---

(1) Pour ce qui touche les institutions privées, on devrait plus adéquatement parler d'un sondage d'opinion par voie de recensement plutôt que par voie d'échantillonnage; car pour maintenir cet équilibre entre les types d'institutions, nous avons dû inclure dans notre échantillon presque toutes les institutions privées.

Ces deux échantillons constituent, à nos yeux, non seulement une image valable de la jeunesse franco-ontarienne, mais aussi un portrait des plus intéressants de l'Ontario français. Ainsi, au chapitre de l'origine ethnique des parents, les données de nos deux échantillons se recoupent de façon saisissante.

En classe de 8e, à une exception près, soit dans la région du Sud-Ouest, près de 90 pour cent des enfants de notre échantillon ont déclaré que leur père et leur mère étaient tous deux Canadiens français.

Tableau XV.- Répartition des élèves des 8e par région selon l'origine ethnique des parents.

Région	Père et mère d'origine canadienne-française	Un seul des parents	Ne savent pas
Est	81.5 %	4.4 %	14.2 %
Moyen Nord	85.3 %	3.6 %	11.1 %
Grand Nord	87.7 %	0.8 %	11.5 %
Sud	85.4 %	3.0 %	11.6 %
Sud-Ouest	76.4 %	3.5 %	20.1 %

L'inquiétante constatation que révèlent les données pour la région du Sud-Ouest se retrouve également chez les élèves de 12e. Pour l'instant, on peut l'expliquer de deux façons: ou bien il existe dans cette région un taux de mariages bi-ethniques plutôt élevé en comparaison des autres régions; ou encore les parents ont négligé d'inculquer à l'enfant le sens d'une identification ethnique, ce qui est tout aussi grave que la première hypothèse. Dans les deux cas, la voie est ouverte à une assimilation culturelle (ou acculturation) plus ou moins rapide.

Par ailleurs, il est significatif de constater qu'à peine plus des deux tiers de notre échantillon des élèves de 8e sont des Franco-Ontariens de seconde génération. C'est dans la région de Toronto que l'on trouve le plus grand nombre de Franco-Ontariens établis dans cette province depuis moins d'une génération.

Tableau XV1.- Répartition des élèves de 8e par région selon le lieu de naissance du père.

Région	Ontario	Québec	Nouveau-Brunswick	Ailleurs	Ne savent pas
Est	68.2 %	16.9 %	0.9 %	6.4 %	7.4 %
Moyen Nord	65.6 %	21.7 %	3.1 %	5.8 %	3.9 %
Grand Nord	47 %	37.2 %	6.3 %	4.3 %	5.1 %
Sud	30.5 %	50.2 %	10.3 %	6.4 %	2.6 %
Sud-Ouest	71.5 %	13.9 %	8.3 %	5.6 %	0.7 %

Enfin, au chapitre des occupations, une constatation générale: les Canadiens français ne se situent guère dans les hautes sphères du marché du travail. Dans l'ensemble, pas plus de 10 pour cent des Franco-Ontariens qu'impliquent nos deux échantillons occupent une situation élevée. Cette remarque vaut tout aussi bien dans les deux cas.

Tableau XV11.-Répartition des élèves de 12e par région selon l'occupation du père.

Région	Ouvriers non-spécialisés	Ouvriers spécialisés	Petits fonctionnaires, etc.	Cadres moyens	Professionnels et administrateurs	Chômeurs	Décédés ou invalides
Est	7.8 %	24.1 %	16.3 %	26.5 %	13.1 %	--	11.8 %
Moyen Nord	5.7 %	44.3 %	12.9 %	18 %	7.2 %	--	11.9 %
Grand Nord	12.3 %	39.9 %	16.9 %	12.9 %	3.4 %	--	12.8 %
Sud	30.4 %	32.6 %	4.3 %	10.4 %	4.3 %	--	15.2 %
Sud-Ouest	13.5 %	57.7 %	13.5 %	7.7 %	1.9 %	--	5.8 %
Total pour l'ensemble de la province	10.1 %	36.4 %	14.5 %	18.7 %	7.9 %	--	11.8 %

Les résultats

Le dépouillement des questionnaires nous a fourni d'utiles renseignements sur l'état des disciplines à travers la province et surtout sur la qualité de l'enseignement artistique, lorsqu'enseignement il y a. Ces données illustrent, telles autant de preuves à nos affirmations, notre examen de l'état des diverses disciplines artistiques en Ontario francophone.

Nous avons également imaginé une "échelle d'attitudes" qui nous permettait de situer chaque individu sur un axe qui indiquait, d'une part, le degré de culture et, d'autre part, le tonus de la personnalité française.

Ces deux dimensions se peuvent représenter graphiquement. On lirait, sur l'axe des "x", l'aspect français de cette "culture" et, sur l'axe des "y", l'éventail des activités culturelles. Par une pondération effectuée collégialement en vue d'un certain équilibre entre les diverses disciplines artistiques, nous avons assigné une valeur numérique, un coefficient à chacune des questions. Ainsi, l'écolier qui répondait avec succès à chacune des questions obtenait un maximum de points positifs. En cas d'insuccès total, c'est d'un maximum de points négatifs qu'il faut lui débiter. De cette façon, chaque écolier voit son "rendement" exprimé par un point situé sur l'axe vertical de notre graphique. De même, en ce qui a trait au style plus ou moins "français" de ces activités, des maxima et des minima ont également été établis. Graphiquement, cela se traduit pour chaque individu par un point sur l'axe horizontal.

La rencontre de ces deux points, la coordonnée de nos deux "scores", situe l'individu sur notre échelle et illustre de manière très élémentaire, mais révélatrice, l'intensité de sa personnalité française, le degré d'intériorisation de la culture de son milieu d'origine. En guise d'exemple, un écolier peut obtenir un total de quatre-vingt-dix points sur l'axe des activités d'ordre culturel et quatre-vingt-dix points pour l'aspect culture française. Dans notre graphique, il se situe dans le quadrant supérieur de droite: théoriquement, si notre échelle est valable, c'est là que devraient se situer les écoliers dotés d'une formation culturelle normale et baignant dans un climat de vie française.

Au plan individuel, cette démarche peut paraître intéressante mais nous visons plutôt à faire la somme de ces différentes données pour tenter d'esquisser le portrait général d'un ensemble d'individus, d'un groupe. Ainsi notre échelle nous permet de vérifier certaines hypothèses de caractère global. C'est ainsi que les deux quadrants de gauche devraient

nous fournir, lorsqu'appliqués à des groupes d'individus, des indices révélateurs de la tendance à l'assimilation linguistique et à l'acculturation.

Elèves de 8e

En jetant un coup d'oeil sur le tableau qui décrit la situation dans l'ensemble de la province, une première constatation s'impose. Le taux de formation culturelle normale (indice 45 et plus, soit les deux divisions supérieures des deux quadrants du haut du graphique) atteint 25 pour cent, tandis que pas moins de 19.5 pour cent des écoliers peuvent être considérés dans un état de sous-développement culturel et artistique. De même, la majeure partie de nos répondants, soit 55 pour cent, se concentrent dans une zone moyenne que l'on pourrait qualifier de passable (indice 0 à 45). En gros, nous retrouvons là la distribution normale (cloche de Gauss), ce qui nous incite à postuler la validité de notre échelle.

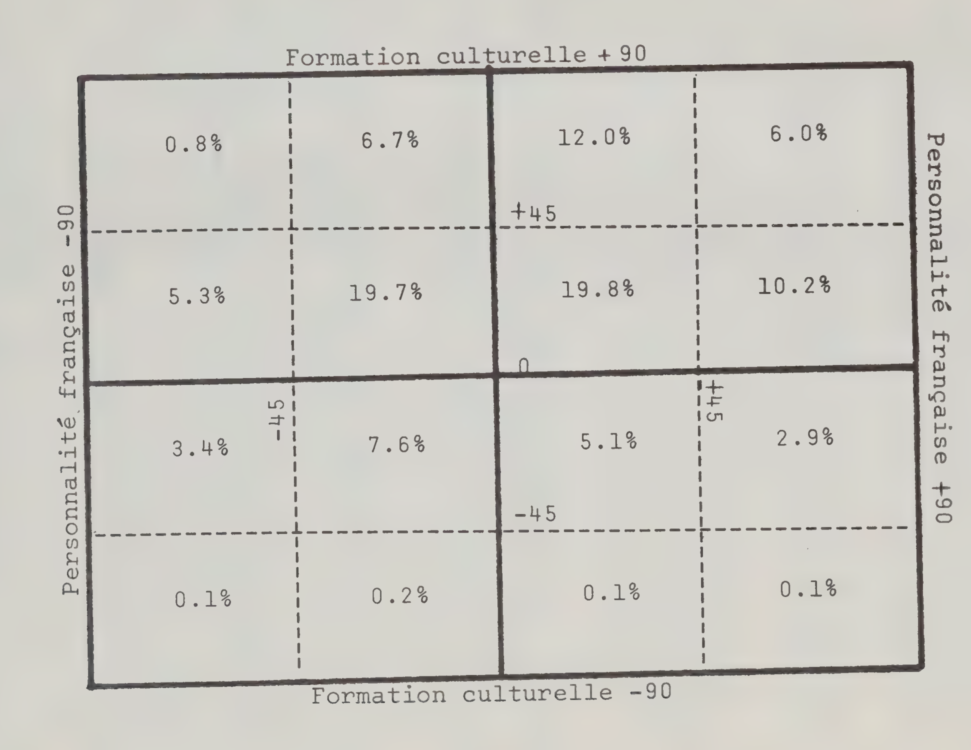
Autre constatation, le taux d'acculturation (il est plus difficile de parler en ce cas-ci d'assimilation linguistique), serait de l'ordre de 43.8 pour cent à travers la province. Aussi l'on peut affirmer que près de 10 pour cent peuvent être considérés comme définitivement engagés sur la pente de l'assimilation.

Une autre remarque s'impose. Selon notre échelle, 19.2 pour cent des écoliers ont une très forte personnalité française et 9.6 pour cent peuvent être considérés comme plus ou moins assimilés. Chez les francophones "purs", le tiers d'entre eux, soit 6 pour cent, se situent également dans la zone supérieure de formation culturelle.

Ces constatations générales vont maintenant nous permettre d'étudier plus facilement le tableau de l'ensemble des régions (Tableau XV11l, p. 250).

Nous avons par la suite étudié les résultats pour chacune de nos cinq régions. La région de l'Est présente, sur le plan culturel, une image plus rassurante que l'ensemble provincial. Plus de 32 pour cent des écoliers de l'Est -dont quelque 24.3 pour cent sont avant tout francophones- possèdent un bagage culturel appréciable, contre 7.2 pour cent d'individus dont la situation est pour le moins critique sur ce point. En ce qui a trait au taux d'assimilation, la région de l'Est est également dans une situation plus rassurante que l'ensemble de la province.

Tableau XVlll.-Répartition des élèves des classes de 8e dans l'échelle d'attitudes pour l'ensemble des régions (1,541 cas).



	0.8%	6.7%	12.0%	6.0%
	5.3%	19.7%	19.8%	10.2%
	3.4%	7.6%	5.1%	2.9%
	0.1%	0.2%	0.1%	0.1%

Sans crainte d'exagération, l'on pourrait affirmer que la région du Moyen Nord constitue un microcosme de la francophonie ontarienne, si on en oublie les particularismes régionaux. En effet, le tableau de cette région reproduit, à peu de différences près, le tableau provincial.

Les étudiants de 8e de la région du Grand Nord sont, d'après notre tableau, les étudiants les plus francophones de la province; en effet, 72 pour cent d'entre eux se situent du côté français. Par contre, sur le plan culturel, même si les différences ne sont pas significatives à un très haut degré de vérité, il n'en demeure pas moins que cette région affiche un taux de 28.1 pour cent dans la zone de sous-développement.

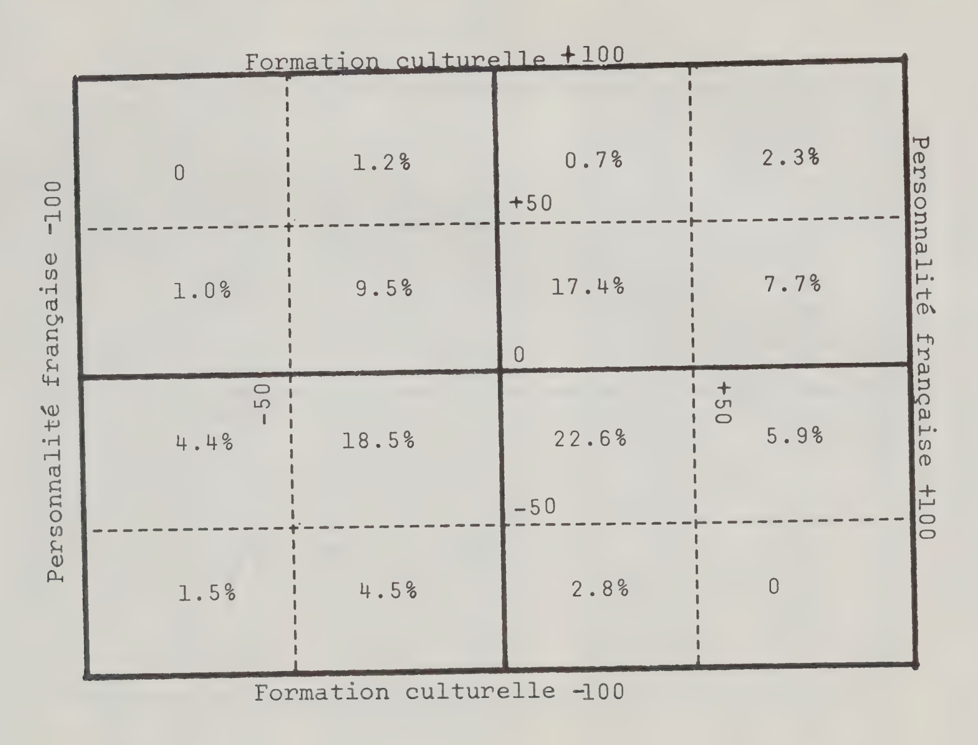
Les deux régions du Sud et du Sud-Ouest appellent les mêmes commentaires. Dans les deux cas, le taux de développement culturel est légèrement inférieur à la moyenne provinciale, bien que cette différence ne soit pas fondamentale. Mais, ce qui est plus inquiétant, c'est que cette culture est avant tout marquée par l'empreinte anglo-saxonne. De plus, les élèves se situent à 69.9 pour cent, dans le Sud, et 79.1 pour cent, dans le Sud-Ouest, du côté "anglais" de notre tableau.

Elèves de 12e

Sur les deux plans mesurés par cette échelle, les résultats ne diffèrent pas notablement de ce que nous avons observé chez les écoliers de 8e: le degré de formation culturelle des étudiants de 12e est sensiblement le même (39.8 pour cent, dont la majeure partie se situent également du côté "français" de notre échelle); le taux d'anglicisation se rapproche du précédent. Signalons tout de même une particularité inquiétante: dans l'ensemble de la province, un peu plus de 4 pour cent des étudiants ont recueilli au moins la moitié des points alloués pour l'aspect "culture", alors qu'il y en a deux fois plus, soit 8.8 pour cent de notre échantillon, qui se retrouvent dans la zone inférieure de notre échelle, là où les étudiants ont un déficit négatif entre -50 et -100 pour cent (Tableau XlX, p. 252).

Nous avons comparé les échelles des écoles privées avec celles des institutions publiques: les institutions de type privé semblent offrir une formation culturelle plus complète, ou du moins mieux réussie. Près de 50 pour cent des étudiants se situent dans la partie positive de notre échelle d'attitudes quand il s'agit des écoles privées; chez les étudiants des écoles publiques, ce pourcentage n'atteint que 33 pour cent.

Tableau XIX .- Répartition des élèves des classes de 12e dans l'échelle d'attitudes pour l'ensemble des régions (685 cas).



Comme dans le cas des élèves de 8e, nous avons comparé les résultats obtenus dans chacune des régions; les tableaux que nous avons ainsi dressés suivent de très près les grandes tendances que nous avons relevées dans le cas des élèves de 8e.

Dans l'ensemble, deux remarques de dégagent de l'examen attentif de ces échelles d'attitudes établies pour l'ensemble de la province et aussi pour chacune des régions:

1. Il semble y avoir concordance entre nos découvertes relatives aux élèves de 8e et les présentes constatations: les taux de formation culturelle évoluent dans des proportions analogues dans les diverses régions de l'Ontario francophone, de même que nous retrouvons à peu près les mêmes taux d'acculturation;

2. Il semble également s'effectuer, au cours des années du cours secondaire, une certaine maturation de l'étudiant sur le plan culturel, mais cette évolution ne répond certes pas aux attentes des spécialistes.

Cette concordance entre les découvertes des deux questionnaires, par l'intermédiaire de nos échelles d'attitudes, accroît la confiance que nous portons à cet instrument de travail. De même, si nous lui accordons une certaine valeur, il y a lieu de s'inquiéter, pour ne pas dire plus, devant les taux d'assimilation auxquels nous aboutissons.